H-A
C2/35
1883.e.1

538 C2

EDWARD AND MARIANNA
HERON-ALLEN.
JULY, MD.CCC.XCI.

41883.e.1

RCM London

82 E

LA

NOUVELLE REVUE

CINQUIÈME ANNÉE

TOME VINGT-TROISIÈME — 3e LIVRAISON

1er Août 1883

PARIS

23, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 23

—

1883

LA NOUVELLE REVUE

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.	1 an, 50 »	6 mois, 26 »	3 mois, 14 »
DÉPARTEMENTS ET ALSACE-LORRAINE.	— 56 »	— 29 »	— 15 »
ÉTRANGER (*Union postale, 1re zone*) .	— 62 »	— 34 »	— 18 »

Les Annonces sont reçues chez M. BAUDOUIN, 8, rue Favart, (près l'Opéra-Comique).

LIVRAISON DU 1ER AOUT 1883

SOMMAIRE

		Pages.
M. BERTHELOT, de l'Institut.	*Les matières explosives* : Leur découverte et les progrès successifs de leur connaissance	471
M. Léonce de BROTONNE. .	*Histoire des Conseils généraux*	496
M. T. SVÉTOF.	*La femme russe dans le drame et le roman*, avec une notice de M. Angelo de Gubernatis	526
M. Paul BOURGET.	*L'Irréparable*, Étude (Première partie). .	559
M. Arthur POUGIN	*Jean-Baptiste Lully*	592
MM. Paul PARFAIT et Ch. DESLYS	*Petit-Pierre* (Quatrième et dernière partie)	627
M. Louis GALLET.	*Revue du Théâtre*. Musique.	654

Lettres sur la Politique extérieure 667
Chronique politique 678
Bulletin bibliographique 687
Chronique de l'Élégance, par Mme la VICOMTESSE DE RENNEVILLE. 690
Revue financière 693

Avec la livraison du 15 août, commencera la publication d'un roman de **M. Jules DE GLOUVET** ayant pour titre : *L'Idéal*.

Les droits de **reproduction** *et de* **traduction** *sont expressément réservés pour tous les travaux publiés par la NOUVELLE REVUE.*

La Rédaction n'est pas responsable des manuscrits.

LES

MATIÈRES EXPLOSIVES

LEUR DÉCOUVERTE ET LES PROGRÈS SUCCESSIFS DE LEUR CONNAISSANCE

I

Les anciens n'ont pas connu les matières explosives, ni leur emploi pour la guerre ou pour l'industrie. Ils n'avaient pas soupçonné les réserves d'énergie que les forces chimiques peuvent fournir à l'homme et, dans la guerre, ils se bornaient à utiliser le travail de ses muscles. C'est ce que montre l'étude des engins, constituant une artillerie véritable, qu'ils avaient imaginés pour l'attaque et la défense des places ; elle comprend tout un ensemble de machines, balistes et catapultes, destinées à lancer sur l'ennemi des projectiles de nature diverse : flèches et balles métalliques, pierres et boulets, matières incendiaires attachées à l'extrémité des traits ou déposées dans des pots, des carcasses ou des barils.

On voit déjà le dessin de plusieurs de ces machines sur les monuments assyriens. Les Grecs en ont fait un grand emploi, surtout depuis Alexandre et ses successeurs. Les Romains et les Sassanides les ont perfectionnées et transmises au moyen âge, qui en avait encore développé et agrandi l'emploi, sous le nom de mangonneaux, arbalètes à tour, etc.

Toutes ces machines, fondées sur la tension des cordes,

avaient, je le répète, un caractère commun : elles se bornaient à mettre en œuvre la force de l'homme, accumulée peu à peu par un système plus ou moins ingénieux de leviers et de contre-poids, dont la détente subite communiquait aux projectiles l'impulsion et la force vive. On conçoit dès lors quelle révolution dut se produire dans l'art des guerres, lorsqu'on découvrit le moyen de développer la force vive sans machine spéciale, sans travail humain et par le ressort d'une énergie chimique, latente dans le mélange de certains ingrédients.

Cette découverte ne fut pas la conséquence d'une théorie préconçue : on y parvint par l'empirisme, comme il est arrivé dans la plupart des industries, du moins avant le siècle présent, qui a marqué l'ère des inventions déterminées par la pure théorie.

L'histoire de l'origine de la poudre, la plus ancienne des matières explosives, est des plus curieuses et des plus caractéristiques pour celui qui cherche à se rendre compte de la marche de l'esprit humain : il s'agit d'ailleurs ici d'une découverte capitale, car nul n'ignore le rôle que la poudre a joué dans les développements de la civilisation moderne.

II

La connaissance de la poudre est sortie peu à peu de l'emploi des matières incendiaires dans la guerre.

Les projectiles incendiaires des anciens, fondés d'abord sur l'emploi de torches et de morceaux de bois enflammés, n'avaient pas tardé à être perfectionnés par l'usage de la poix, du soufre et des résines, substances faciles à enflammer, difficiles à éteindre. Une fois fondues, elles adhèrent fortement, en raison de leur viscosité, aux corps sur lesquels elles sont tombées ; d'autre part, la chaleur produite par leur combustion même les rend de plus en plus fluides et les fait couler à la surface de ces mêmes corps, en y propageant partout l'incendie ; enfin l'eau versée à leur surface ne les éteint qu'avec difficulté, parce qu'elle ne les dissout pas et ne s'y mélange point.

Cependant ces avantages n'ont rien d'absolu : on peut parvenir à éteindre les résines enflammées, si l'on réussit à les noyer sous l'eau, ou bien à les refroidir à l'aide d'une affusion abondante et subite d'eau ou de sable, laquelle en abaisse la température jusqu'à ce degré où la combustion cesse. Les projectiles mêmes, qui leur servaient de supports, ne pouvaient être guère lancés avec une très grande vitesse sans risquer de voir éteindre par l'action réfrigérante de l'air l'inflammation communiquée au départ.

Ce sont ces inconvénients que la découverte du feu grégeois tendait à faire disparaître et qui lui donnèrent tout d'abord une si grande réputation et un si grand avantage sur les anciens procédés incendiaires.

On a beaucoup discuté sur la nature et sur les effets du feu grégeois. Le mystère dont sa fabrication et son emploi étaient entourés à Constantinople ; le caractère magique de ce feu, que rien ne semblait pouvoir éteindre et qui, disait-on, communiquait la même propriété aux incendies allumés par lui, frappèrent fortement les imaginations des contemporains ; et le retentissement de leur épouvante est venu jusqu'à nous. En réalité, le secret dont la composition du feu grégeois a été longtemps entourée est aujourd'hui complètement éclairci. On peut dire même, et je montrerai plus loin, qu'il n'a jamais été perdu. Les projectiles incendiaires, tels que les obus munis d'évents par où s'échappaient de longs jets de feu et que l'armée allemande a jetés sur Paris en 1870, projectiles dont j'ai eu entre les mains des exemplaires recueillis à Villejuif, ces projectiles, dis-je, ne différaient probablement des marmites à feu décrites par les historiens arabes que par l'épaisseur plus grande des parois et par la projection des obus au moyen d'un canon, au lieu d'une arbalète à tour ; mais la matière incendiaire était à peu près la même. Les obus proprement dits, tombés sur Paris par milliers, en décembre 1870 et janvier 1871, lançaient de tous côtés, dans l'acte de leur explosion, des cartouches remplies de roche à feu, c'est-à-dire d'un mélange incendiaire presque identique au feu grégeois. Mais les effets mêmes de ces cartouches, une fois l'explosion produite, n'étaient guère plus redoutables que n'ont dû l'être autrefois

ceux des traits à feu des Arabes. Il était facile, comme j'en ai été témoin, d'éteindre ces cartouches et d'arrêter l'incendie qu'elles étaient destinées à provoquer : je possède encore celles que j'ai ramassées dans une maison de la rue Racine, au moment même où elle venait d'être traversée par un obus. La substance inflammable dont elles sont remplies est un mélange de salpêtre, de soufre et d'un corps résineux.

C'était surtout lorsqu'il agissait sur des bâtiments en bois, navires, galeries de défense, tours roulantes ou machines de siège, que le feu grégeois exerçait ses effets les plus redoutables, et qu'il justifiait la terreur inspirée aux peuples ignorants de son usage. Vis-à-vis des constructions de pierre, il n'était guère plus efficace que les obus à pétrole de la Commune, et son action sur les guerriers couverts de fer était si facile à éviter ou si peu dangereuse, que Joinville, au milieu des descriptions effrayées qu'il nous en retrace, ne nous dit pas qu'un seul homme notable de l'armée des croisés ait péri victime de l'attaque directe de ce feu.

Pour avoir une idée exacte du feu grégeois et de ses effets, il suffit de lire les ouvrages classiques de M. Ludovic Lalanne (1), qui a reproduit et discuté les principaux passages des auteurs byzantins, source fondamentale en cette matière ; le livre de MM. Reinaud et Favé (2), qui ont exécuté le même travail sur les auteurs arabes ; les extraits des auteurs chinois, par le P. Gaubil ; et l'ouvrage magistral de M. Lacabane : *De la poudre à canon* (3).

Nous allons résumer ces documents authentiques, retrouvés par les érudits de notre temps, mais en les commentant et les éclairant à l'aide des lumières nouvelles qui résultent de la connaissance expérimentale des effets des matières explosives et des lois de la chimie.

C'est la découverte du salpêtre (*sal petræ*) et de ses propriétés qui a servi de point de départ.

(1) *Recherches sur le feu grégeois,* 2e édition, 1845. — Voir aussi Joly de Maizeroy, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1778. — Voir encore Tortel, *le Spectateur militaire,* p. 53, août 1841.

(2) *Du feu grégeois et des origines de la poudre à canon*, 1845.

(3) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. I, p. 28, 1845.

Les efflorescences salines qui se forment à la surface de certaines roches et de certains terrains étaient connues des anciens. Rappelons, pour l'intelligence de ce qui suit, que la composition n'en est pas toujours la même, le sulfate de soude, le carbonate de soude, le chlorure de sodium, en particulier, pouvant donner lieu à des formations analogues à celle du véritable sel de pierre. Cependant la fleur de la pierre d'Assos, ville de Mysie, décrite par Dioscoride et par Pline, paraît bien identique à l'azotate de potasse. La neige de Chine était constituée par le même sel ; et le nom de *baroud* (c'est-à-dire grêle), employé par les Arabes, semble rappeler la structure rayonnée de ce sel recristallisé dans l'eau.

Les anciens s'en servaient en matière médicale, pour ronger les excroissances charnues et déterminer la cicatrisation des ulcères indolents.

La connaissance de ces propriétés corrosives a-t-elle conduit, par une assimilation grossière, mais de l'ordre des raisonnements que font les peuples primitifs, à envisager le salpêtre comme une matière comburante? Ou bien sa propriété d'entretenir la combustion, en fusant sur les charbons ardents, a-t-elle été découverte par hasard ? C'est ce qu'il n'est guère possible de décider. En tous cas, cette aptitude comburante du nitre ne paraît pas avoir été connue des Grecs et des Romains.

Ce sont les Chinois qui semblent avoir eu les premiers l'idée d'en tirer parti, principalement pour la fabrication des artifices, comme en témoignent les noms de *sel de Chine* et de *neige de Chine,* donnés au salpêtre par les écrivains arabes. Mais il est difficile de préciser l'époque de cette découverte, antidatée d'ailleurs, comme beaucoup d'autres, par les premiers Européens qui ont traduit les livres chinois. Il est douteux que son application à la guerre soit plus ancienne en Chine qu'en Occident; les documents exacts cités au siècle dernier par les jésuites de Pékin (1), en réponse à une contestation de Corneille de Pauw, disent seulement : « L'an 969 de Jésus-Christ, deuxième année du règne de Taï-Tsou, fondateur de la dynastie des Song, on

(1) Je tire cette citation de l'ouvrage de MM. Reinaud et Favé, p. 187.

présenta à ce prince une composition qui allumait les flèches et les portait fort loin. L'an 1002, sous son successeur Tchin-Tsong, on fit usage de tubes qui lançaient des globes de feu et des flèches allumées à la distance de 700 et même de 1,000 pas (1). » Les missionnaires ajoutent que, suivant plusieurs savants, ces inventions remonteraient avant le VIII^e^ siècle. Observons qu'il s'agit ici de la fusée, et non des canons, ni même de la poudre à canon, comme le montrent les détails qui suivent.

En 1259, « on fabriqua une arme appelée *tho-ho-tsiang*, c'est-à-dire lance à feu impétueux; on introduisait un *nid de grains* (2) dans un long tube de bambou, auquel on mettait le feu; un jet de flamme en sortait, puis le nid de grains était lancé avec bruit ». C'est la lance de guerre à feu; mais il n'est question ni du fusil ni du canon.

Le siège de la ville de Kai-foung-fou par les Mongols, en 1232, a été cité comme fournissant un exemple de l'emploi du canon, quoiqu'il ne donne pas un renseignement plus décisif. En effet, le P. Gaubil a fait observer avec raison que la machine, employée dans ce siège et désignée sous le nom de *ho-pao,* n'est probablement pas le canon, mais plutôt une machine à fronde, lançant des pots à feu dont la flamme s'étendait au loin. Au siège de Siang-yang par les Mongols, soldats de Koublai-Khan, en 1271, les machines d'attaque furent construites non par des Chinois, mais par des ingénieurs occidentaux (Italiens et Arabes, ou plutôt Persans). C'étaient des machines à fronde, mues par des contrepoids et lançant des projectiles pesants, ainsi qu'il résulte des récits concordants des historiens chinois et de Marco Polo.

Les Chinois ne possédaient donc alors, pas plus qu'aujourd'hui, le génie des inventions mécaniques, et ils étaient obligés d'emprunter les ingénieurs compétents à l'Europe et à la Perse. En 1621, les canons étaient encore inconnus en Chine.

Cependant, d'après une tradition constante, bien qu'elle n'ait peut-être pas été soumise à une critique approfondie, les Chi-

(1) Ces distances sont probablement fort exagérées.

(2) Sorte de cartouche renfermant des grains de matières explosives.

nois, je le répète, paraissent avoir connu les premiers les compositions salpêtrées ; mais ils en ignoraient la force expansive, et les documents authentiques semblent conduire à leur refuser la découverte des canons et de la poudre de guerre proprement dite. La date même attribuée plus haut à l'invention des fusées de guerre en Chine, c'est-à-dire la fin du x^e^ siècle de notre ère, ne remonte pas au delà de la date de cette même invention dans l'Occident.

C'est trois siècles auparavant, c'est-à-dire vers 673, que le feu grec ou grégeois apparaît pour la première fois dans l'histoire, comme inventé par l'ingénieur Callinicus. La flotte des Arabes qui assiégeait alors Constantinople fut détruite à Cyzique par son emploi, et pendant plusieurs siècles le feu grégeois assura la victoire aux Byzantins dans leurs batailles navales contre les Arabes et contre les Russes. Cette composition incendiaire, que l'eau n'éteignait point, était particulièrement efficace à une époque où les navires étaient obligés de se rapprocher pour combattre. Sa propriété de traverser l'air avec vitesse, en produisant un grand bruit et une flamme éclatante, frappait vivement les imaginations et augmentait la terreur que produisaient ses effets destructeurs. L'empereur Léon le Philosophe en décrit l'emploi, dans ses *Institutions militaires*, comme celui d'une matière disposée dans des tubes, d'où elle part avec un bruit de tonnerre et une fumée enflammée et va brûler les navires sur lesquels on l'envoie. On la lançait par de longs tubes de cuivre, placés à la proue des navires, au travers de la gueule des têtes d'animaux sauvages destinés par leur aspect à augmenter l'effroi de l'ennemi. Jusqu'à quel point la force impulsive des gaz émis par la matière enflammée s'ajoutait-elle à celle des cordes tendues dont le ressort constituait la force motrice initiale? C'est ce que le vague intentionnel des descriptions des auteurs grecs ne permet pas de décider.

Les Byzantins décrivent aussi des tubes à main (chirosiphons), destinés à être lancés au visage de l'ennemi avec la composition enflammée qu'ils renferment. Enfin, ils insistent, comme sur un phénomène extraordinaire, sur la propriété de la flamme du feu grégeois de pouvoir être dirigée en tous sens,

même de haut en bas, au lieu de s'élever toujours de bas en haut, comme la flamme ordinaire. Cette propriété, due aux propriétés fusantes du mélange nitraté, n'a plus rien de surprenant pour nous; mais elle frappait alors les hommes d'étonnement, et elle concourait aux effets destructeurs de la nouvelle matière.

Les Grecs se réservèrent pendant longtemps le secret de cet agent : un ange l'avait donné, disait-on, à l'empereur Constantin, et il était interdit, sous les anathèmes les plus effrayants, d'en faire part à l'ennemi. Cependant, par trahison ou corruption, la connaissance du feu grégeois finit par se répandre parmi leurs adversaires. S'il est douteux qu'il ait été employé lors des premières croisades, il est certain que l'emploi en était en pleine vigueur lors de la cinquième croisade et des suivantes. Ces dates mêmes semblent indiquer que ce n'est pas de la Chine, mais de Constantinople, que la communication de la découverte se fit aux Musulmans, confondus sous le nom impropre d'Arabes à cause de la langue employée par leurs historiens.

Ces Musulmans, c'est-à-dire les peuples turcs et persans combattus par les Croisés, cultivèrent le nouvel art et lui donnèrent des développements considérables. Ils attachèrent des compositions incendiaires à tous leurs traits, armes d'attaque et machines de guerre. Tantôt ils lançaient à la main des pots métalliques ou des balles de verre, qui se rompaient sur l'ennemi en le couvrant de matières incendiaires; ou bien, ils les attachaient à l'extrémité de bâtons et de massues qu'ils brisaient sur l'adversaire en l'aspergeant de feu. Ils lançaient la matière enflammée au moyen de tubes; ils en garnissaient aussi des tubes placés à l'extrémité des lances tenues par les cavaliers, des flèches projetées par les arcs, des carreaux lancés par les machines; ils la plaçaient dans des pots à feu, des carcasses incendiaires, envoyés à de grandes distances par des arbalètes à tour et des machines à fronde. C'est ainsi que l'armée de saint Louis, en Égypte, fut assaillie par de gros tonneaux ou carcasses remplis de matières incendiaires.

« Ung soir advint que les Turcs amenèrent ung engin qu'ilz appeloient la perrière, ung terrible engin à mal faire..... par

lequel engin ils nous gettoient le feu grégois à planté, qui estoit la plus horrible chose que oncques jamès je veisse... la matière du feu grégois estoit telle qu'il venoit bien devant aussi gros que ung tonneau, et de longueur la queue en duroit bien comme d'une demie canne de quatre pans. Il faisoit tel bruit à venir, qu'il sembloit que ce fust fouldre qui cheust du ciel et me sembloit d'un grant dragon vollant par l'air... et gettoit si grant clarté qu'il faisoit aussi cler dedans nostre host comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu. » (Joinville, *Histoire du roy saint Loys*.)

On trouve tout le détail de cet emploi dans un manuscrit arabe, pourvu de peintures, dont l'auteur est mort en 1295, manuscrit traduit par Reinaud pour l'ouvrage cité plus haut, lequel reproduit en même temps les figures dans un atlas extrêmement curieux.

Le feu devint ainsi un moyen de blesser directement l'ennemi et un agent universel d'attaque, usages auxquels la combustion vive des compositions nitratées les rendait éminemment propres.

Au même ordre d'engins paraissent appartenir les traits tonnants et enflammés et les globes de feu lancés par les assiégés au siège de Niébla en Espagne, à la même époque. Les divers faits, rapportés à tort par Casiri comme attestant l'emploi des canons en Espagne au XIII^e^ siècle, ainsi que les instruments mis en œuvre par les Mongols en Chine à la même époque, et que nous avons relatés plus haut, se rapportent aussi à l'emploi du feu projeté par les anciennes machines de guerre.

Une remarque essentielle trouve ici sa place. Les Grecs tiennent soigneusement cachée la composition du feu grégeois : dans les descriptions les plus minutieuses, celle d'Anne Comnène par exemple, au XI^e^ siècle, ils nous parlent de la poix, du naphte, du soufre, toutes matières incendiaires que les anciens connaissaient déjà, mais sans dire un mot de l'ingrédient fondamental qui distinguait le feu grégeois des anciennes compositions, je veux dire le salpêtre : c'était là le secret.

Mais il n'existe plus pour les auteurs arabes, et le caractère véritable des compositions qu'ils emploient ressort pleinement

de leurs descriptions. Ainsi, dans le traité cité plus haut, les compositions qui y sont données renferment en général du salpêtre, associé en différentes proportions à des matières combustibles dont la nature varie suivant les effets qu'on voulait produire.

Vers la même époque paraît avoir été écrit le célèbre livre de Marcus Græcus : *Liber ignium ad comburendos hostes ;* ouvrage dont la date incertaine a été tantôt avancée, tantôt reculée entre le IX^e^ et le XIII^e^ siècle. Il renferme un grand nombre de recettes de compositions incendiaires à base de nitre, parmi lesquelles il en est de fort voisines de la poudre à canon. Mais, de même que les auteurs arabes, l'auteur parle surtout des propriétés incendiaires ; il décrit seulement la fusée et le pétard, sans aller plus loin : on y reviendra tout à l'heure.

Le salpêtre lui-même n'avait pas, à cette époque, le degré de pureté qui assure des propriétés invariables aux matières explosives dont il constitue la base. Extrait d'abord par simple récolte à la surface du sol et des pierres, on n'avait pas tardé à chercher à le purifier par la cristallisation dans l'eau ; mais la substance ainsi obtenue est un mélange de plusieurs azotates, fréquemment associés en outre avec du sel marin. Déjà les Arabes indiquent l'emploi des cendres pour le purifier, ce que nous justifions aujourd'hui par la présence du carbonate de potasse, qui précipite les sels calcaires et magnésiens. Mais cet emploi empirique, que ne dirigeait aucune connaissance précise du phénomène chimique, devait fournir des produits de pureté fort inégale ; par suite, les effets incendiaires, balistiques et explosifs devaient varier extrêmement. Tantôt la matière fusait ; tantôt elle donnait lieu à une explosion subite et redoutée, qui brisait les récipients et les armes. Aussi comprend-on l'opinion de ces auteurs, d'après laquelle l'emploi de telles matières était parfois plus dangereux pour ceux qui les mettaient en œuvre que pour leurs ennemis.

Cependant, l'emploi même du feu grégeois avait mis sur la voie d'une nouvelle propriété : la force impulsive des mélanges salpêtrés. En plaçant ceux-ci dans un tube et en les enflammant du côté fermé ou rétréci de ce tube, ils étaient chassés en avant

avec violence. Au contraire, la flèche, garnie d'un tube incendiaire, à laquelle on mettait le feu, ne tardait pas à perdre une portion de sa vitesse initiale, sinon même à reculer en arrière. De cette observation naquit la fusée, ou feu volant (*ignis volatilis, tunica ad volandum*), décrite par les Arabes et par Marcus Græcus. Ce dernier indique même une formule de composition explosive (1 partie de soufre, 2 parties de charbon de tilleul ou de saule, et 6 parties de salpêtre), fort voisine de celle de la poudre de chasse et des poudres de guerre anglaises. Si le salpêtre de cette époque avait été de l'azotate de potasse sec et pur, cette composition aurait même détoné, au lieu de fuser, ce qui en aurait rendu l'emploi presque impossible ; mais nous avons dit que le salpêtre d'alors était fort impur.

Les Arabes construisirent, d'après ce principe, des engins de guerre plus compliqués, tels que l'*œuf qui se meut et qui brûle ;* deux ou même trois fusées y poussaient en avant un projectile incendiaire, également enflammé.

L'explosion fut aussi utilisée, mais plutôt pour épouvanter l'adversaire par le bruit du pétard (*tunica tonitruum faciens* de Marcus Græcus), que pour exercer une action directe.

C'est à cet état des connaissances et à cet usage des mélanges nitratés que se rapportent les phrases célèbres de Roger Bacon (1214-1292), si souvent citées, mais dont on a tiré des conséquences excessives :

« On peut produire dans les airs, dit cet auteur, du tonnerre et des éclairs, beaucoup plus violents que ceux de la nature. Il suffit d'une petite quantité de matière de la grosseur du pouce pour produire un bruit épouvantable et des éclairs effrayants. On peut détruire ainsi une ville et une armée (1). C'est un vrai prodige pour qui ne connaît pas parfaitement les substances et les proportions nécessaires. »

Bacon dit encore que « certaines choses ébranlent l'ouïe si violemment que, si on les emploie subitement, pendant la nuit et avec une habileté suffisante, il n'y a ni ville ni armée qui puisse y résister. Le fracas du tonnerre n'est rien en comparai-

(1) Par la terreur qu'inspire la détonation. Voir plus loin.

son, et les éclairs des nuages sont loin de produire une pareille épouvante. On en a un exemple dans ce jouet d'enfant très répandu qui se compose d'un sac en parchemin assez épais, de la grosseur du pouce et contenant du salpêtre : la violence de l'explosion produit un craquement plus formidable que les roulements du tonnerre, et un éclat qui efface les éclairs les plus puissants. »

On voit qu'il s'agit ici surtout des effets du pétard et de la fusée, non, comme on l'a cru, de quelque invention ou prédiction propre à Bacon. La composition qui produit ces effets est désignée par un anagramme, sous lequel on entrevoit une formule analogue à celle de Marcus Græcus.

Albert le Grand (1193-1280) ou l'auteur anonyme qui se cache sous son nom, dans son *Traité de Mirabilibus,* qui est de la même époque, reproduit les descriptions et les formules de Marcus Græcus sur la fusée et sur le pétard. Mais la force élastique proprement dite des mélanges explosifs et son application régulière au lancement des projectiles demeurent ignorées de tous ces auteurs.

Le feu grégeois et les compositions congénères étaient surtout redoutables comme agents incendiaires vis-à-vis des navires et des tours de bois et autres machines de guerre, mais bien moins dangereuses pour les hommes, ainsi qu'il a été dit plus haut : leur emploi était plus atroce qu'efficace à la guerre. Le sentiment d'effroi produit par le bruit et la flamme une fois émoussé par l'habitude, on se garait assez facilement de la matière enflammée. Nous lisons dans Joinville que des hommes et des chevaux, bardés de fer à la vérité, furent couverts de feu grégeois sans en avoir été blessés.

Les effets psychologiques de ce genre ont été fort recherchés autrefois en Orient, comme l'atteste l'emploi des chars armés de faulx, celui des éléphants, etc. Nous avons vu reparaître ce même sentiment lorsqu'on a proposé, pendant la Commune, la mise en avant des bêtes féroces, déjà lâchées contre les Romains par les derniers défenseurs de l'indépendance grecque à Sicyone; l'emploi plus moderne des obus chargés avec du sulfure de carbone renfermant du phosphore, mélange qui s'enflamme

spontanément à l'air ; celui des obus chargés d'acide cyanhydrique, etc. De tels procédés, après la première surprise passée, cessent d'être efficaces vis-à-vis des races courageuses et réfléchies comme les nôtres, parce que leurs effets sont moraux plutôt que matériels. Si quelques individus peuvent en être cruellement atteints, il est cependant facile aux armées de les éviter, avec un peu de sang-froid et de résolution.

Les terreurs récentes excitées en Angleterre et en France par l'emploi de la dynamite comme agent révolutionnaire sont nées des mêmes illusions et tomberont bientôt. S'il est vrai que l'on peut assassiner quelques hommes et exercer des vengeances individuelles avec de tels engins, il n'est pas moins certain que des imaginations surexcitées ont seules pu y voir les instruments efficaces des promoteurs des revendications sociales : de tels agents ne sauraient produire que des effets localisés et limités, incapables d'exercer une influence matérielle tant soit peu étendue.

Mais revenons à l'histoire des matières explosives.

III

De nouvelles propriétés plus puissantes que les anciennes ne tardèrent pas à être découvertes dans les compositions salpêtrées ; elles menèrent à l'emploi définitif de la poudre à canon et à l'abandon de l'ancienne artillerie de guerre.

Vers la fin du XIII^e^ siècle, on voit apparaître la première notion claire de l'application de la force propulsive de la poudre pour lancer des projectiles. L'usage de la fusée conduisit à placer dans le même tube que celle-ci, et en avant d'elle, un projectile lancé par la force impulsive de la fusée elle-même. Dans un manuscrit arabe, dont la date est rapportée au commencement du XIV^e^ siècle, on trouve le passage suivant (1) :

« Description du mélange que l'on fait dans le medfaa :

Composition normale.

10 drachmes de salpêtre ;
2 drachmes de charbon ;
1 drachme et demi de soufre.

(1) *Traité de la poudre*, par UPMANN et VON MEYER, traduit par DÉSORTIAUX, p. 7.

« Le mélange est broyé en poudre fine et l'on en remplit le tiers du medfaa, mais pas plus; autrement il ferait sauter (le medfaa). On fait faire autour un (second) medfaa en bois, ayant pour diamètre l'ouverture du (premier) medfaa; on l'y enfonce (le second) en frappant fortement; on place dessus la balle ou la flèche et l'on met le feu à l'amorce. On donne au (second) medfaa la mesure exacte jusqu'au-dessous du trou; s'il descend plus bas, le tireur reçoit un coup dans la poitrine. Qu'on y fasse attention! »

Qu'une invention pareille soit appliquée au pot à feu, et nous arriverons à la découverte du canon. C'est ainsi que la force explosive de la poudre, redoutée d'abord comme incoercible et évitée comme dangereuse au plus haut degré, s'est tournée en un agent balistique. Nous touchons à la découverte fondamentale qui a changé l'art de la guerre.

D'après les documents précis que nous possédons aujourd'hui, cette découverte fut faite dans l'Europe occidentale, au commencement du XIV^e^ siècle; elle se répandit très rapidement: dès la seconde moitié de ce siècle, nous la trouvons appliquée chez les principales nations.

Suivant Libri, on aurait fabriqué en 1326, à Florence, des canons métalliques; mais cet auteur a trop souvent antidaté et falsifié les documents qu'il dérobait pour les vendre, pour que son témoignage soit accepté sans nouvelle vérification.

M. Lacabane a relevé, dans les registres de la Chambre des Comptes en France, une série de renseignements plus authentiques. En 1338, il y est fait mention de bombardes, à l'occasion de préparatifs faits pour une descente en Angleterre.

« Pots de fer pour traire (lancer) carreaux à feu; 48 carreaux empennés; une livre de salpêtre, une demi-livre de soufre vif pour traire ces carreaux. » Ces carreaux étaient de grandes flèches à pelotes incendiaires, que l'on dirigeait contre les constructions en bois pour y mettre le feu. On voit par le poids du salpêtre que le nouvel engin était encore compté pour bien peu de chose; mais on voit aussi d'une façon certaine la substitution commençante de la force balistique de la poudre à celle des arbalètes à tour et des mangonneaux.

En 1339 (1338 vieux style), Barthélemy Drach, commissaire des guerres, présente à la Chambre des Comptes une note pour avoir poudre et choses nécessaires aux canons qui étaient devant Puy-Guillem, en Périgord ; Du Cange citait déjà cette note, il y a deux siècles.

A la défense de Cambrai (1339) figurent 10 canons, 5 de fer, 5 de métal (bronze), ainsi que la poudre pour les servir. C'étaient des engins de faible calibre, car ils coûtaient seulement 2 livres 10 sous 3 deniers chacun. On fabrique à Cahors, en 1345, toute une artillerie : 24 canons de fer, 2,600 flèches, 60 livres de poudre ; l'usage des balles ou boulets de plomb est également cité à cette époque.

Nous arrivons ainsi à la bataille de Crécy (1346), où les Anglais mettent en ligne trois canons lançant des petits boulets de fer et du feu.

A la même époque, nous voyons en Allemagne signaler les poudreries d'Augsbourg (1340), de Spandau (1344), de Liegnitz (1348). En 1360, on attribue à la fabrication de la poudre l'incendie de l'hôtel de ville de Lubeck.

Ce serait ici le lieu de citer le fabuleux Berthold Schwartz, réputé autrefois avoir découvert la poudre par hasard dans le cours d'opérations alchimiques. Mais la date la plus probable de son existence, si celle-ci repose sur d'autres bases que des légendes populaires, ne le placerait pas avant le milieu du XIV^e^ siècle, époque à laquelle des documents authentiques établissent que l'usage de la poudre était déjà en pleine vigueur.

En 1351, il est aussi question en Espagne, au siège d'Alicante, de boulets de fer lancés par le feu.

La Russie commença à mettre en œuvre l'artillerie en 1389, la Suède en 1400.

Dès 1356, Froissart nous montre les canons et bombardes couramment employés. L'usage s'en répandit rapidement, et toutes les grandes villes et châteaux forts ne tardèrent pas à en être pourvus.

En même temps, le calibre des canons jetant de grosses pierres et des boulets de fer s'augmentait de jour en jour.

Les nouveaux engins ne s'établirent pas sans quelque résis-

tance; outre que la difficulté de construire des tubes métalliques capables de résister à l'explosion rendait dangereux l'emploi des gros canons, les gens de guerre habitués aux anciennes armes méprisaient ces nouveaux procédés, qui tendaient à faire disparaître la supériorité due à la force personnelle des combattants; ils les regardaient même comme déloyaux. Le passage célèbre de l'Arioste, où Roland jette à la mer la première arme à feu, après en avoir vaincu le possesseur, nous montre la trace de ces préjugés. Les peuples qui avaient brillé par la supériorité de leurs archers, tels que les Anglais, résistèrent surtout pendant longtemps à l'abandon de leurs vieilles armes, naguère si efficaces. En 1573, ils refusaient encore d'abandonner leurs arcs et leurs flèches; ces engins figurent même, en 1627, au siège de l'île de Ré.

La difficulté de fabriquer les mousquets en grande quantité s'est opposée pendant longtemps à leur emploi général; l'infanterie demeure armée de piques jusqu'au temps de Louis XIV.

La substitution de l'artillerie nouvelle des canons et bombardes à l'artillerie ancienne des mangonneaux, *balistes* et arbalètes à tour, était alors faite depuis longtemps, à cause de la grande simplification qu'elle avait apportée dans l'art de la guerre. Les machines nouvelles étaient à la fois plus faciles à construire, à transporter, à manier, et plus puissantes dans leurs effets. C'est avec l'artillerie de Jean Bureau que Charles VII acheva de chasser les Anglais de France au xv^e^ siècle; et la puissante artillerie de Charles VIII joua un rôle très important dans les guerres d'Italie. L'artillerie des Turcs contribua également beaucoup à la prise de Constantinople en 1453.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les progrès successifs de l'artillerie. Mais il convient de dire quelques mots des derniers usages du feu grégeois et d'insister sur l'application de la poudre aux mines, pour la guerre et pour l'industrie.

Le feu grégeois ne disparut pas tout d'un coup, à la façon d'un secret qui se serait perdu, comme on le supposait naguère. Son usage s'est poursuivi jusqu'au xvi^e^ siècle; il y figure alors dans les Traités de Pyrotechnie, sous le même nom et avec les mêmes formules qu'au xiii^e^ siècle. Mais cet agent, réputé si for-

midable à l'origine, avait cessé de frapper les imaginations, en même temps que sa formule avait été connue de tous et qu'il devenait d'une pratique courante. Ses effets étaient d'ailleurs surpassés par ceux de la poudre de guerre, dont il avait été le précurseur. Il tomba peu à peu en désuétude, sans être cependant jamais tout à fait inconnu, sa composition s'étant perpétuée dans celle des matières incendiaires employées jusqu'à nos jours par l'artillerie ; matières peu efficaces d'ailleurs, si l'on en compare les effets destructeurs à ceux des projectiles creux et des substances explosives nouvelles.

En effet, l'emploi de la poudre, une fois bien établi, ne fut pas limité à lancer des projectiles ; les artilleurs se familiarisèrent de plus en plus avec l'explosion, dont le bruit seul mettait jadis les bataillons en fuite. Ils apprirent à en régler les effets et l'appliquèrent, dès le XV^e^ siècle, à faire sauter les bâtiments et à augmenter les effets des mines souterraines. Jadis on faisait écrouler les fortifications par l'embrasement des étais des galeries percées sous les fondations ; on trouva plus efficace de placer dans ces galeries des amas de poudre confinés, dont l'explosion déterminait la chute soudaine des murailles.

L'explosion fut encore utilisée dans la guerre sous une autre forme et appliquée aux anciens projectiles incendiaires. Au lieu d'y placer des compositions fusantes, destinées simplement à propager le feu, on eut l'idée de renforcer les parois du projectile et d'y enfermer de la poudre, en s'arrangeant pour que l'inflammation de celle-ci ne se produisît pas en même temps que celle de la poudre du canon destiné à lancer le projectile. De là la bombe et l'obus, dont l'explosion, reproduite au loin, augmente les effets destructeurs des boulets.

L'usage de la bombe, proposé au XVI^e^ siècle, n'a pris une véritable importance qu'au XVII^e^ siècle, et cet engin n'a pas cessé d'être perfectionné, jusqu'à remplacer presque entièrement, de nos jours, les anciens boulets pleins.

C'est également vers la fin du XVII^e^ siècle que l'industrie des mines osa se servir de la force explosive de la poudre, comme d'un moyen régulier pour abattre les rochers et déblayer les obstacles.

Jusque-là on avait eu recours seulement pour ces effets à la force des bras de l'homme, combinée avec l'action du feu, qui désagrège les rochers ; et parfois avec celle de l'eau, versée ensuite sur la pierre incandescente, qui se brise par l'effet d'un brusque refroidissement, — réactions utilisées encore aujourd'hui chez certaines populations sauvages des montagnes de l'Inde et auxquelles paraît se rapporter ce vers de Lucrèce :

Dissiliuntque fere ferventi saxa vapore ;

ainsi que la vieille tradition des rochers des Alpes fendus à l'aide du vinaigre par Annibal :

Rupes dissolvit aceto.

L'emploi de la poudre noire a fait oublier ces vieilles pratiques. C'est à sa puissance et à l'énergie plus grande encore des nouvelles matières explosives que sont dus les immenses développements donnés dans notre siècle aux travaux des mines, des routes, des tunnels, des ports et des chemins de fer ; travaux presque impraticables, en raison de leur coût et de leur difficulté, s'il avait fallu les exécuter comme autrefois à l'aide des bras humains. C'est la force des agents chimiques qui les accomplit aujourd'hui.

Ainsi la découverte du salpêtre a conduit à inventer les artifices et les compositions diverses désignées sous le nom de *feu grégeois ;* l'emploi de ceux-ci a conduit à découvrir la fusée ; enfin les Occidentaux ont passé de ces compositions, par des changements gradués, à des formules douées d'une force projective de plus en plus caractérisée, c'est-à-dire à la poudre à canon. L'emploi balistique de la poudre fit alors tomber tout à coup les anciennes machines de guerre, devenues inutiles par suite de la découverte d'une substance qui contient en elle-même, sans le secours d'aucun travail extérieur, une force propulsive incomparablement plus grande.

IV

Aux débuts, les progrès de la nouvelle artillerie sont nés principalement de l'étude attentive des conditions des phénomènes, conditions fortuitement révélées par l'usage. Aussi ces progrès demeurèrent-ils d'abord lents et incertains. Mais une nouvelle ère s'est ouverte à cet égard, depuis deux siècles, par suite du développement incessant des sciences mécaniques, physiques et chimiques, et par l'effet de l'application dans la pratique des conséquences les plus hardies de la théorie.

Les premières notions précises que l'on ait eues sur les vrais caractères de l'explosion furent la conséquence des lois physiques des gaz, au XVII^e^ siècle. Mais c'est seulement vers la fin du siècle dernier que la découverte de la véritable théorie des phénomènes chimiques fournit l'explication des phénomènes de la combustion et spécialement de la combustion explosive de la poudre, jusque-là si obscure. On reconnut que l'azotate de potasse y joue le rôle d'un véritable magasin d'oxygène, qui brûle les matières combustibles sans le concours de l'air extérieur. L'intelligence de ce phénomène jeta le plus grand jour sur les conditions de l'explosion de la poudre, en même temps qu'elle mit en évidence ce fait que l'explosion est due à la tension des produits gazeux qu'elle développe : azote, acide carbonique, oxyde de carbone, hydrogène sulfuré.

On entrevit dès lors la théorie physico-chimique de la poudre, et les artilleurs, exercés au maniement des formules mathématiques, s'efforcèrent d'expliquer et de prévoir les conditions générales des phénomènes qui s'accomplissent dans leurs armes.

Deux groupes de découvertes nouvelles ont donné à cette science, depuis un demi-siècle, un essor immense et qui s'étend encore tous les jours : les unes sont dues aux progrès de la chimie organique, les autres aux progrès de la théorie mécanique de la chaleur.

Jusqu'en 1846, on n'était guère sorti de la composition des poudres salpêtrées. A la vérité, Berthollet, aux débuts du

XIX^e^ siècle, guidé par la nouvelle théorie de la combustion, avait tenté de remplacer l'azotate de potasse par un autre agent oxydant, plus actif encore, le chlorate de potasse. Mais cet agent manifesta des propriétés si dangereuses, il communiqua aux poudres qu'il concourait à former une telle aptitude à détoner, que son emploi ne réussit pas à passer dans la pratique.

Il y a quarante ans, une notion nouvelle apparut. Jusque-là on n'avait formé des matières explosives que par un seul procédé : le mélange mécanique d'un corps comburant avec un corps combustible. On découvrit alors qu'il est possible et même facile de combiner l'acide azotique avec les composés organiques, de façon à constituer des combinaisons complexes, où les deux composants sont associés chimiquement et de la façon la plus intime. On obtient ainsi des agents explosifs d'une puissance exceptionnelle : la poudre-coton, la nitroglycérine, le picrate de potasse, etc.

Ainsi le progrès, dans cet ordre comme dans beaucoup d'autres, a pris un essor inattendu, par suite des inventions théoriques de la chimie organique; inventions qui ont permis de fabriquer à volonté une multitude de substances explosives inconnues jusque-là, et dont les propriétés varient à l'infini.

On tenta tout d'abord de les appliquer à l'art de la guerre. Si ces efforts n'ont pas encore abouti dans les applications au canon et au fusil, cependant les nouveaux agents sont définitivement restés dans l'art des mines de guerre, après bien des tâtonnements et des catastrophes.

Il y a vingt ans, on osa même les employer dans l'industrie, où ils manifestèrent une puissance exceptionnelle dans la plupart des cas et une aptitude spéciale à briser le fer forgé et les rochers les plus tenaces, sur lesquels la poudre ancienne n'avait guère d'action.

De là les applications les plus intéressantes pour la civilisation. Les dangers particuliers que présente l'emploi de la nitroglycérine ont été en grande partie conjurés par son adjonction à la silice, ce qui constitue le mélange appelé *dynamite*. Ce mélange s'est répandu chaque jour davantage, de façon à supplanter en grande partie la vieille poudre de mine.

On reconnut par là l'infériorité des anciennes poudres de guerre et de mine. Tout l'avantage de ces mélanges grossiers, transmis par la tradition des âges barbares, réside dans le caractère gradué de leur détente explosive ; car la réaction chimique elle-même n'utilise guère, comme je l'ai établi, que la moitié de l'énergie de l'acide azotique susceptible d'être mis en œuvre dans la fabrication des matériaux de la poudre. Espérons que celle-ci sera remplacée quelque jour par des substances mieux définies, où l'énergie de l'acide azotique sera mieux ménagée, enfin dont la combustion plus simple et plus complète deviendra susceptible d'être mieux réglée, suivant les besoins des applications, par les principes de la théorie.

Ici, comme dans bien d'autres champs d'applications, le caractère scientifique des industries modernes et la poursuite systématique par la théorie des effets pratiques les plus utiles se caractérisent chaque jour davantage. Non seulement on procède par une méthode régulière à la découverte de matières que l'empirisme n'aurait jamais conduit à soupçonner, telles que la nitroglycérine ou la poudre-coton ; mais l'emploi même de ces matières si puissantes ne peut avoir lieu avec sécurité, s'il n'est dirigé par une théorie certaine.

C'est cette théorie que les progrès récents des sciences modernes et surtout ceux de la Thermochimie permettent de construire. En effet, l'empirisme demeurait à peu près le seul guide dans la prévision exacte des propriétés de chacune de ces substances, lorsque la Thermochimie est venue, il y a treize ans à peine, établir les principes généraux qui définissent les matières explosives nouvelles, d'après leur formule et leur chaleur de formation. Elle marque ainsi à la pratique les horizons que celle-ci peut espérer atteindre, et elle lui fournit cette lumière des règles rationnelles, seules capables de lui permettre de prendre tout son développement.

C'est cette transformation de l'étude empirique des matières explosives en une science proprement dite, fondée, je le répète, sur la Thermochimie, que je poursuis depuis 1870. Elle résulte de la notion de l'énergie présente dans les matières explosives ; énergie dont le rôle est bien plus général que ne l'aurait fait

supposer l'ancienne notion purement chimique des corps comburants opposés aux combustibles. En effet, l'énergie d'une matière explosive exprime le plus grand travail qu'elle puisse effectuer, c'est-à-dire qu'elle touche à une notion pratique fondamentale. Or, la théorie nous enseigne que l'énergie n'est ici autre chose que la différence entre la chaleur mise en jeu dans la formation depuis les éléments et les chaleurs dégagées par la transformation explosive. Mais celle-ci n'est point assujettie à être une combustion proprement dite, comme on le croyait autrefois. La puissance de chaque matière explosive, les différences qui existent entre les composés en apparence analogues, tels que les éthers azotiques (nitroglycérine) et les corps nitrés (picrate de potasse), résultent de cette théorie. Elle permet de retracer *à priori* le tableau général des matières explosives, — je dis non seulement les matières actuellement connues, mais même toutes les matières possibles, — et elle assigne à l'avance l'énergie propre de chacune d'elles.

Plaçons-nous maintenant à un point de vue plus élevé et cherchons à dégager la philosophie des matières explosives.

V

L'étude des matières explosives a quelque chose qui séduit l'imagination, et cela à un double point de vue : en raison de la puissance qu'elle met entre les mains de l'homme, et en raison des notions plus profondes qu'elle nous permet d'acquérir sur le jeu des forces naturelles, amenées à leur plus haut degré d'intensité.

Au premier point de vue, la découverte de la poudre à canon, et surtout l'application de sa force explosive au jet des projectiles, ont marqué une ère nouvelle dans l'histoire du monde. C'est ici l'un des progrès les plus décisifs, parmi ceux qui ont concouru à amener une prépondérance des races savantes et civilisées sur les races barbares. L'écart entre le mode d'armement des unes et des autres n'était pas suffisant jusque-là pour ne pas être parfois surmonté par l'effort surexcité des énergies indivi-

duelles. C'est là en effet ce qui avait permis aux barbares de renverser la savante organisation de l'Empire romain. C'est par là que les tribus nomades de l'Arabie, fanatisées par l'Islamisme, avaient détruit, au VII^e^ siècle, l'empire persan et enlevé à l'empire byzantin ses plus belles provinces. Un tel effort a suffi pour que les hordes sauvages des cavaliers mongols, sortis des déserts de l'Asie centrale, aient réussi à établir, au XIII^e^ siècle, de la Pologne aux mers de Chine, sur les débris des civilisations chinoise et arabe, le plus vaste empire qui ait été connu jusqu'ici.

Au contraire, depuis l'emploi régulier des matières explosives à la guerre, les retours offensifs, jusque-là périodiques, de la barbarie ont cessé de se produire. Si de telles catastrophes paraissent désormais impossibles, si la puissance des races européennes s'étend partout à la surface de la terre, nous devons en savoir gré à la prépondérance insurmontable que les instruments scientifiques assurent aux races civilisées. Ce sont là des instruments que les races barbares ne sauraient ni construire, faute de connaissances théoriques suffisantes, ni maintenir longtemps en état, alors même qu'elles auraient réussi à se les procurer à prix d'or et à en connaître le maniement. Dès son apparition, la poudre de guerre a produit des effets comparables à ceux de l'Imprimerie; elle a mis fin à la féodalité et assuré la prépondérance des pouvoirs centralisés, seuls capables de former les approvisionnements nécessaires et de fabriquer les engins nouveaux, aptes à détruire aisément les plus puissantes des anciennes forteresses.

Cette forme rationnelle et scientifique de la civilisation s'accentue chaque jour davantage. Le XVIII^e^ siècle en avait proclamé l'avènement prochain, le XIX^e^ l'a réalisée et étendue à tous les ordres d'activité.

Mais de là résulte une nouvelle conséquence qu'il importe de ne jamais oublier. En effet, tous les peuples civilisés sont obligés, pour augmenter leur puissance matérielle, c'est-à-dire sous peine de déclin, de maintenir chacun chez soi le niveau des connaissances théoriques au point le plus élevé. Dans tous les ordres, dans celui des matières explosives en particulier, les armées se sont doublées de groupes de savants, principalement occupés à

développer incessamment la théorie et à en contrôler continuellement les conséquences *a priori* par les vérifications expérimentales.

Aucune force peut-être, à cet égard, n'est plus étonnante que celle que l'on tire des matières explosives; puissance également utile ou dangereuse, selon la direction que lui donne la volonté humaine, car la matière est indifférente à nos intentions. C'est ainsi que nous avons vu de notre temps, à côté des applications les plus utiles à l'industrie ou les plus efficaces pour la guerre, l'emploi de ces matières proposé par des esprits exaltés dans le but de changer par la force révolutionnaire et par la politique de la dynamite l'organisation des sociétés humaines. De grandes illusions se sont même élevées à cet égard : la force des matières explosives peut servir d'agent à des actes de vengeance personnelle; mais elle n'est guère susceptible d'être mise en œuvre d'une façon générale par des individus isolés, je dis de façon à produire des effets généraux sur la Société. De tels résultats exigent des engins coûteux, lents à construire, mis en œuvre par des bataillons disciplinés, bref une organisation savante et compliquée, organisation qu'un gouvernement seul peut coordonner et mettre en branle.

Il est un autre intérêt, plus grand peut-être au point de vue purement abstrait, qui se présente dans l'étude des substances explosives, cette étude nous montre les états extrêmes de la matière, comme pression, température, force vive, états que nous ne sommes pas accoutumés à mettre en jeu dans nos expériences ordinaires. En général, nous opérons sous la pression atmosphérique, pression voisine d'un kilogramme par centimètre carré, c'est-à-dire, après tout, peu éloignée du vide. Nous agissons sur des substances maintenues à la température ordinaire, qui est fort voisine du zéro absolu, c'est-à-dire à une température à laquelle les gaz ne possèdent qu'une force vive bien faible, si on la compare à celle qu'on peut leur communiquer. C'est à cette limite inférieure des phénomènes que se rapportent la plupart de nos connaissances chimiques et la plupart des lois de notre Physique.

Or, ce sont là des conditions bien éloignées de celles que la

matière réalise effectivement, soit dans la profondeur de la terre, où les pressions peuvent atteindre jusqu'à un million d'atmosphères ; soit à la surface des astres qui nous entourent, où les températures se comptent par milliers de degrés; soit encore dans le mouvement des projectiles lancés par les volcans et dans les révolutions des étoiles, des planètes et des comètes, astres animés de vitesses qui atteignent jusqu'à des centaines de kilomètres par seconde.

Sans prétendre atteindre ces limites extrêmes, placées hors de la portée de nos expériences et dont l'analyse spectrale nous permet seule d'entrevoir les effets chimiques, nous pouvons cependant étendre nos études bien au delà des données de nos expériences ordinaires, en nous attachant aux phénomènes offerts par les matières explosives. Les pressions qu'elles développent se mesurent par milliers d'atmosphères; leur température semble approcher de celle des astres eux-mêmes ; enfin, la vitesse avec laquelle se propagent leurs mouvements peut atteindre plusieurs milliers de mètres par seconde. Nous saisissons ainsi sur le vif une multitude de phénomènes, inaccessibles par toute autre méthode. De là une physique, une chimie, une mécanique spéciales, qui sortent de nos habitudes et de nos conceptions ordinaires. Dans l'ordre des actions naturelles, cependant, elles ne sont pas plus extraordinaires. Nous avons été habitués à construire nos théories et nos conceptions d'après un certain milieu, enfermé dans d'étroites limites. Or, ce nouvel ordre de phénomènes change le milieu, voilà tout. Par-là même, cette étude est éminemment intéressante pour le philosophe qui cherche à se rendre compte de la portée réelle et de la généralité absolue des lois naturelles.

M. BERTHELOT.

HISTOIRE

DES CONSEILS GÉNÉRAUX

I

Les théoriciens de l'idée révolutionnaire, les historiens et les critiques de la Révolution ont rarement pu parvenir à se mettre d'accord sur l'origine et la portée du grand mouvement de 1789. Autant de chefs d'écoles, autant de principes différents. D'après les uns, la révolution préexistait sous l'ancienne société française, arrivée à sa période de dissolution suprême, et les évènements n'ont fait que lui donner une consécration, que lui assigner une formule ; elle n'a donc rien établi, rien innové. Suivant les autres, au contraire, elle a rasé le sol à nu, tout réédifié après avoir tout détruit. Entre ces deux doctrines contraires, l'école éclectique de MM. de Tocqueville et Taine est venue s'interposer, et nous semble avoir fait de la façon la plus équitable la part de chacun des deux systèmes demeurés en présence. S'appuyant, non plus sur le sentiment, mais sur la réalité, évoquant en quelque sorte le passé, pour l'opposer et le comparer au présent, elle a montré que si l'ancien régime et le monde moderne n'étaient pas identiques, le second avait du moins emprunté au premier plusieurs institutions et lui restait uni par des liens aussi nombreux qu'incontestable. La centralisation, la justice, la tutelle administratives, la garantie des fonctionnaires, l'indépendance des magistrats, sont en effet des créations d'autrefois. Le suffrage à deux degrés existait,

lui aussi, longtemps avant 1789, et était appliqué, avec la plus grande liberté, à chaque convocation des États Généraux et des conseils de province.

Sans doute, il manquait beaucoup de choses aux premiers pour être des assemblées parlementaires, car ils ne possédaient ni périodicité, ni loi constitutionnelle, ni pouvoir législatif (1). Instruit des leçons du passé, effrayé de l'audace des députés du Tiers en 1355, en 1483, en 1560, en 1614, Louis XIV avait affecté de les tenir dans un outrageant oubli et, à diverses reprises, s'était opposé à leur réunion; mais les fictions, lorsqu'elles se perpétuent, finissent par devenir des réalités, et le despotisme du grand roi, comme celui de Napoléon, ne devait marquer qu'un simple temps d'arrêt dans le développement du régime constitutionnel en France. Les États existaient en droit et n'allaient pas tarder à montrer leur puissance par des actes.

Quant aux assemblées provinciales, rétablies par Necker dans les pays d'élection (2) et très régulièrement convoquées sous Louis XVI, elles n'avaient qu'une compétence restreinte (3). Seulement, comme la révolution était dans les mœurs avant de passer dans les lois, l'instant ne semblait pas éloigné, en 1789, où le pouvoir central allait abandonner, bien qu'à regret, aux assemblées, quelques-unes de ses prérogatives les plus importantes.

Les belles études de M. de Lavergne (4) nous ont montré la façon dont ces États au petit pied fonctionnaient dans le Berry, la Haute-Guyenne, l'Ile-de-France, la Champagne, la Picardie, le Soissonnais, le Hainaut, l'Orléanais, la Touraine, le Maine et l'Anjou, le Lyonnais, la Normandie, la Lorraine, l'Alsace et le duché de Bar, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Languedoc, la

(1) M. Georges Picot, *Histoire des États Généraux* (couronné par l'Institut).

(2) Presque toutes les assemblées des pays dits d'élection étaient tombées en désuétude ou même avaient été violemment dissoutes au XVIIe siècle, sous le ministère de Richelieu. Elles ne furent rétablies qu'après 1776. En 1787, Louis XVI décida que chaque province aurait une assemblée, au sein de laquelle le roi se ferait représenter par des commissaires ou par l'intendant de la généralité.

(3) Les questions d'impôts étaient cependant de leur ressort. On vit même quelques-unes de ces assemblées protester contre la taxation royale, solliciter une plus juste répartition des charges publiques et finalement obtenir gain de cause.

(4) *Les Assemblées provinciales en France.* Paris, 1862.

Provence. Elles ont mis en lumière non seulement leur programme et leur résultat, mais aussi leur composition et leur origine. En Champagne et dans plusieurs pays où le roi désignait les premiers membres, il était pourvu aux renouvellements par l'assemblée dite d'élection, nommée au sein des assemblées de paroisse que formaient le seigneur, le curé, membres de droit, et les autres électeurs, au nombre de trois, six ou neuf, suivant les feux, pris parmi les citoyens qui payaient dix livres d'imposition, de quelque classe qu'ils fussent. A coup sûr, il serait difficile de ne point voir là une première ébauche de nos assemblées locales.

La substitution des départements aux généralités devait nécessairement amener la dissolution des conseils de province. Aussi l'un des premiers soins de l'Assemblée nationale fut de constituer sur des bases solides l'organisation départementale. Aux termes de la loi de 1790, trente-six citoyens sont nommés dans chacune des nouvelles divisions territoriales par les électeurs primaires, dont le choix ne peut se porter que sur des personnes payant une contribution foncière égale à la valeur de dix journées de travail. L'assemblée ainsi formée, qui prend le nom de conseil général du département, élit elle-même, à la majorité des voix, un directoire exécutif composé de huit membres, lequel reste en permanence, tandis que le conseil ne se réunit qu'une fois par an pour recevoir les comptes, régler chacune des parties de l'administration, ordonner les travaux, fixer les dépenses, établir le budget. De plus, les électeurs primaires nomment un procureur général syndic, sorte d'organe du ministère public administratif. Ce fonctionnaire, rééligible tous les quatre ans, a la faculté d'entrer au conseil et d'y siéger, mais avec voix consultative seulement, son rôle étant limité au droit tout platonique de réquisition.

Trois ans et demi plus tard, la loi de 1790 subit une première modification. Le conseil général est supprimé, ainsi que le procureur général syndic ; le directoire départemental hérite de leurs attributions. Des assemblées nombreuses et, jusqu'à un certain point indépendantes, devenaient en effet suspectes aux Jacobins et aux hommes de la Commune de Paris

qui, s'ils avaient décrété l'égalité, faisaient bon marché de la liberté de chacun, car le despotisme n'est pas, comme on le croit généralement et comme on l'a trop souvent proclamé, l'unique apanage des gouvernements monarchiques. La Constitution du 5 fructidor an III simplifia encore l'organisation départementale en la modelant sur celle du pouvoir central. A partir de cette époque, les électeurs nomment 5 membres renouvelables par cinquième, qui forment le directoire du département. Mais le gouvernement possède le droit de suspendre les directeurs et de les remplacer par une commission. Il a, en outre, la faculté de leur adjoindre un agent chargé de requérir au sein du conseil l'application des lois.

C'est cet état de choses que remplaça le système du 28 pluviôse an VIII. Sous cette nouvelle législation, de 1800 à 1802, les conseillers généraux sont choisis parmi les citoyens portés sur un tableau dressé par les électeurs communaux qui, élus à raison d'un sur dix, désignent à leur tour un dixième d'entre eux pour établir la liste de notabilités départementales.

On conçoit que ce mode de nomination par catégories n'ait pu satisfaire l'esprit pratique de Napoléon. Le premier consul tendait à fortifier de plus en plus le pouvoir exécutif et à absorber toutes les libertés de la nation dans la puissante unité d'un gouvernement sans limites et sans frein. Aussi, en exécution du sénatus-consulte du 16 thermidor an X, les collèges ne conservèrent-ils que le droit de présenter pour chaque place vacante au conseil général deux candidats, entre lesquels le chef de l'État choisissait par décret. Un de ces éligibles devait être pris hors du collège qui le présentait, ce qui permettait au premier consul de nommer un étranger, si par hasard le candidat local ne lui était pas sympathique. En réalité, l'élection se trouvait confisquée au profit du pouvoir et supprimée de fait; elle ne sera rétablie que trente ans plus tard, lors de la promulgation de la loi organique de 1833.

En l'an XII, la centralisation administrative était telle que l'empereur n'eut rien à ajouter à l'œuvre du consul. Mais si nous n'étions suffisamment édifiés sur la justice avec laquelle Bonaparte traitait les réformes de ses prédécesseurs, lorsqu'elles

ne cadraient pas avec les principes généraux de sa politique, nous pourrions à bon droit nous étonner de la partialité de son jugement au sujet des assemblées provinciales. Dans une note dictée à l'un de ses secrétaires, pour la composition d'une histoire de France au point de vue césarien, Napoléon s'exprime ainsi : « Il faut faire remarquer le désordre perpétuel des finances sous l'ancien régime, le *chaos des assemblées provinciales*, les prétentions des parlements, le défaut de règle et de mesure dans l'administration de cette France bigarrée, sans unité de loi et d'administration... »

Certes, on aurait pu adresser le même reproche à la France impériale, car, de 1804 à 1814, les conseils généraux y végètent dans une indifférence absolue des affaires publiques. Composés de 16, 20, ou 24 membres, renouvelables par tiers tous les cinq ans, ils n'ont en réalité, pendant les trois ou quatre jours de leur session annuelle, d'autres attributions que celles dont le préfet veut bien leur abandonner l'exercice et se dessaisir en leur faveur : répartition des contributions directes entre les arrondissements communaux, décisions sur les demandes en réduction formées par les conseils desdits arrondissements, et fixation dans les limites de la loi du nombre des centimes additionnels.

Le droit était aussi reconnu à chaque assemblée d'émettre des vœux, d'exprimer son opinion sur les besoins du pays et d'adresser un rapport au ministre de l'intérieur sur l'état des routes, canaux, les haras, la police de roulage, les postes encore dans l'enfance, le commerce des foires et marchés, l'instruction publique, etc. Mais ce droit était dépourvu de sanction et aucun de ceux qui ont étudié l'histoire du premier empire ne s'illusionnera sur la valeur des prérogatives attribuées à ces conseils. Pas un de leurs membres admis dans les grandes députations envoyées tous les ans à l'empereur ne se signala autrement que par ces plates adulations où chacun s'appliquait à renchérir sur son voisin. Subordination absolue des conseils généraux aux préfets et de ceux-ci au pouvoir exécutif, centralisation aveugle, — voilà les deux principes qui dominent cette première phase de l'histoire de nos assemblées départementales.

En 1815, Napoléon, éclairé par l'expérience, comprend enfin

la nécessité de dégager la nation des entraves dans lesquelles il a comprimé ses mouvements. Déjà, l'*Acte additionnel* a rendu aux électeurs le droit si absurdement conféré au sénat de nommer les députés. L'acte constitutionnel du 29 juin applique la même réforme aux assemblées locales. Désormais, il y aura pour chaque département, pour chaque arrondissement, pour chaque commune, un conseil élu par les citoyens et un agent du gouvernement nommé par lui (article 96). Le nombre des membres de conseils de département, d'arrondissement et de commune, les conditions et le mode d'éligibilité, leurs fonctions et celles de l'agent du gouvernement seront réglés par une loi (article 97).

Cette loi ne fut jamais discutée; le glas funèbre de Waterloo vint sonner l'agonie de l'empire constitutionnel, comme celui de Leipzig avait sonné l'agonie de l'empire autoritaire. Et puis, il faut bien se le demander, si Napoléon fût revenu vainqueur, aurait-il accompli ses promesses et rempli ses engagements? aurait-il surtout accepté la lettre de change que la majorité de la Chambre des représentants venait de tirer sur lui? L'affirmative est plus que douteuse.

De 1815 à 1830, on eut le singulier spectacle d'un gouvernement qui, libéral au sommet, ne tenait aucun compte, au bas de la pyramide, du désir des populations, et confiait la discussion de leurs intérêts à des commissions honorées du nom de conseils généraux. Au sein de chacune de ces assemblées dominait la noblesse de province rappelée dans ses châteaux par l'empereur, qui n'avait gardé rancune qu'à un fort petit nombre d'émigrés endurcis, ou revenus à la suite des Bourbons. Cette aristocratie, souvent besogneuse, ne sut pas se rendre populaire. Elle envoya à la Chambre introuvable quelques-uns de ses membres les plus violents et, par son zèle réactionnaire, effraya tellement le pouvoir que, dès 1821, le ministère se crut obligé de proposer le rétablissement des candidatures pour les conseils de département et l'élection directe aux conseils municipaux. Le duc de Richelieu fut, il est vrai, renversé par les *ultras* avant d'avoir pu faire adopter son projet, et mourut peu de temps après; mais le principe de la loi survécut à son auteur.

Personne n'ignore que, sous le cabinet Martignac, ce principe s'imposa, pour ainsi dire de lui-même, à la discussion des représentants de la nation. L'opinion publique fort surexcitée, la majorité de la Chambre justement alarmée de la violence des préfets du ministère Villèle, réclamaient l'établissement d'un ordre de choses qui, sans porter atteinte aux droits de la couronne, « mettrait les lois en harmonie avec la Constitution » et ferait une part plus équitable aux conseils électifs. Charles X se rendit enfin à ces plaintes et autorisa la présentation d'un projet municipal et départemental où, en concédant trop peu de choses à l'élection pour satisfaire la gauche, il en accordait assez pour déchaîner les royalistes contre le cabinet et provoquer la chute de ses ministres.

Trois opinions restaient en présence lorsque la discussion générale s'ouvrit, le 30 mars 1829. Opposés à tout mode d'élection, les membres de la droite repoussaient la proposition ministérielle de la manière la plus catégorique et n'admettaient point de transaction. Au contraire, les députés de la gauche acceptaient le projet en principe, mais, par voie d'amendement, réclamaient du cabinet, qui résistait, la suppression des conseils d'arrondissement et l'extension du droit électoral aux citoyens payant 300 francs d'impôts directs. Les libéraux l'emportèrent et l'amendement fut adopté, de sorte que, en présence de l'abstention de la droite, M. de Martignac, n'ayant plus pour appuis que le centre droit et une faible partie du centre gauche contre toute la gauche, reçut de Charles X l'ordre de retirer le projet de loi. Quelques jours après, le ministère était renversé, et l'arrivée au pouvoir d'hommes plus dévoués qu'intelligents venait précipiter d'une façon irrémédiable la chute de la royauté légitime.

II

Dans les premiers jours de son installation, la monarchie issue des barricades de Juillet avait promis de réorganiser dans un sens libéral les conseils de département et d'arrondissement et de faire prévaloir le principe électif qui devait les modifier.

Les ministres de Louis-Philippe se mirent aussitôt à l'œuvre ; mais de graves évènements interrompirent leurs travaux, de sorte que le projet de réforme ne fut déposé sur le bureau de la Chambre des députés que le 11 septembre 1831 (1). Jugé inacceptable par la majorité, il se trouva renvoyé ensuite à une commission spéciale qui y introduisit de nombreux amendements et le remania de fond en comble. La commission présenta elle-même son rapport le 11 avril 1832; mais cette loi, dont le destin semblait être de porter malheur aux ministres assez audacieux pour en assumer la responsabilité, subit de nouveaux ajournements, un épouvantable fléau ayant décidé les législateurs à clore prématurément leur session.

Le 8 décembre 1832, la discussion publique recommença au Palais-Bourbon. Elle fut longue et des plus vives, car si les orateurs de la Chambre étaient tous ralliés au principe électif, ils manifestaient de grandes divergences d'opinions quant à la manière de l'appliquer. On vit, par exemple, les chefs de l'opposition se diviser et réclamer, les uns le maintien, les autres la suppression des conseils d'arrondissement. Chose étrange, et qui montre bien le rôle considérable que la passion joue dans la politique : beaucoup de députés qui, en 1829, avaient attaqué ces conseils pour faire échec au cabinet Martignac, dont ils blâmaient la tiédeur, les défendaient, quatre années plus tard, avec la plus grande énergie.

En résumé, trois systèmes s'entre-choquaient de nouveau : 1° celui de MM. Bérard, Lherbette et de Rambuteau, qui tendait à la suppression pure et simple des conseils d'arrondissement, comme inutiles, et à leur remplacement par des conseils cantonaux; 2° celui de M. Alph. Foy, qui maintenait les premiers et acceptait la création des autres ; 3° celui du gouvernement, qui établissait des conseils généraux et d'arrondissement. C'est ce dernier qui prévalut. Appelée à se prononcer sur chacune de ces institutions, la Chambre décida, à la presque unanimité,

(1) Dès 1831, l'article unique remplaçant l'article 23 de la Charte comprenait au nombre des notabilités parmi lesquelles le roi pouvait choisir les pairs, « les membres des conseils généraux *électifs*, après trois élections à la présidence » (29 décembre 1831).

qu'il y aurait un conseil électif dans chaque département, puis, à une très forte majorité, qu'un conseil d'arrondissement siégerait dans chaque sous-préfecture ; mais elle rejeta les conseils cantonaux, en dépit de la supériorité d'esprit et de l'éloquence de leurs défenseurs (1).

Plus vive encore fut la lutte quant aux conditions d'électorat et au mode d'élection. Sur cette question, les députés procédèrent timidement et par saccades. Au lieu de s'attacher à un ordre d'idées bien défini, ils oscillèrent entre les deux systèmes : celui de la centralisation et celui de l'indépendance des localités, n'osant répudier le premier, ni accepter résolument le second. A plusieurs reprises même, la Chambre se déjugea. C'est ainsi qu'après avoir décidé avec assez peu de raison que le scrutin aurait lieu au chef-lieu d'arrondissement, elle se laissa ramener. par une brusque volte-face, à l'opinion contraire, et, à la majorité de 4 voix sur 332 suffrages exprimés, statua que chaque arrondissement pourrait être divisé en trois assemblées élec-

(1) On sait, disait M. Bérard, avec quelles difficultés les citoyens se déplacent, même pour remplir les fonctions les plus honorables, lorsqu'ils sont forcés de s'éloigner beaucoup et longtemps de chez eux. Telle est l'une des principales causes de l'espèce d'abandon dans lequel sont tombés les conseils d'arrondissement. Cet inconvénient n'existera pas pour les conseils de canton. Les membres ne seront presque jamais obligés de découcher et l'on pourra, sans crainte de les fatiguer, multiplier les séances dans la proportion des besoins.

« On argumente de l'expérience, s'écriait M. Lherbette, de l'expérience qui, dit-on, a prouvé l'inutilité des conseils cantonaux créés par la Constitution de l'an III. D'abord, messieurs, les conseils cantonaux, tels que nous les demandons, diffèrent essentiellement de ceux de l'an III. Sous la législation de l'an III, chaque commune avait un agent municipal et un adjoint. La réunion au canton de ceux de plusieurs cantons formait le conseil municipal de canton, auprès duquel était un agent du gouvernement qui requérait et surveillait l'exécution des lois. Les conseils cantonaux avaient alors la délibération et l'administration collective de plusieurs communes. Ce mode offrait l'avantage de remplacer par une délibération réelle une délibération fictive, mais il avait l'inconvénient immense de supprimer l'individualité de la commune, qui existe de fait et qui doit exister en droit. Nos conseils la respecteraient. Les communes conserveraient leurs conseils municipaux et continueraient d'administrer elles-mêmes... Autre différence : les conseils cantonaux de l'an III avaient à la fois l'action administrative et la délibération; les nôtres n'auraient que la délibération et, si plus tard il nous arrivait de donner davantage à l'action des municipalités, nous le ferions sans nuire à l'action du gouvernement, car il ne faut pas nous accuser de vouloir détruire la centralisation. Nous pensons, nous proclamons avec le gouvernement qu'elle est un des plus grands bienfaits de la Révolution de 1789 : c'est à elle en grande partie que nous devrons encore nos améliorations à l'intérieur et notre force contre l'étranger. »

torales. C'était refaire par voie indirecte le projet gouvernemental, qui proposait tantôt de réunir, tantôt d'isoler les circonscriptions administratives.

Un pouvoir qui n'a pas à un plus haut degré le sentiment de sa force et de son indépendance court le risque d'être censuré par une autorité supérieure à la sienne. Aussi de profondes modifications furent-elles apportées à la loi. Sur la proposition de M. de Fréville, la Chambre des pairs décida que l'élection serait faite par canton, que chaque canton aurait un membre du conseil général, mais que le nombre total des conseillers de chaque département serait de trente au plus (1). Le droit d'éligibilité fut ensuite restitué au clergé, malgré les efforts du comte Alexandre de La Rochefoucauld et de M. de Montlosier. Mais la pairie fit un mauvais accueil à l'amendement du comte Rœderer qui, imbu des principes d'autorité de l'Empire, proposait de rendre au roi la nomination des conseillers entre candidats élus. Désavoué par le ministre de l'intérieur lui-même, le vieux constituant retira son projet, « ne contestant pas, déclara-t-il, au pouvoir une victoire plus malheureuse qu'une défaite ». Enfin, au lieu des bases assez larges pour l'époque posées par les députés, la Chambre haute n'attribua le droit de suffrage qu'aux citoyens portés sur les listes politique et du jury, auxquels on adjoignit les plus imposés dans les cantons qui ne compteraient pas cinquante habitants sur ces listes.

En exécution de la nouvelle loi, qui fut sanctionnée le 22 juin 1833 par Louis-Philippe, les élections eurent lieu dans le courant de novembre. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, le résultat se montra favorable à la royauté de Juillet. Après la révolution de 1830, un tiers environ des conseillers généraux légitimistes s'était empressé de résigner son mandat. Les deux autres tiers et un grand nombre des membres que, en 1831, le gouvernement avait donnés pour successeurs aux conseillers démissionnaires, n'affrontèrent pas le jugement des électeurs, de sorte que les conseils furent presque entièrement renouvelés.

(1) Par exception, le conseil général du département de la Seine se composa de 44 membres, dont 3 pour chacun des 12 arrondissements de Paris, 4 pour celui de Saint-Denis et autant pour celui de Sceaux.

C'est à peine si deux ou trois départements de l'Ouest protestèrent contre la déchéance de la branche aînée des Bourbons en envoyant siéger dans leurs assemblées quelques-uns des serviteurs les plus dévoués de Charles X.

Un certain temps devait se passer avant que les préfets et les conseils généraux fussent édifiés sur leurs attributions respectives. Voulant, du reste, concilier dans la mesure du possible les intérêts locaux avec le grand intérêt national, et l'unité de la centralisation avec l'indépendance de l'arrondissement et de la commune, le gouvernement de Juillet élabora un projet qui, présenté aux Chambres le 19 février 1838 et voté le 10 mai suivant, forme aujourd'hui encore, avec la loi de 1833, la grande charte des conseils généraux et d'arrondissement. Comme nous n'avons pas l'intention de faire ici un cours, même très succinct, de droit administratif, nous nous bornerons à signaler parmi les matières sur lesquelles, dès cette époque, les conseils généraux ont été admis à délibérer : les contributions extraordinaires à établir et les emprunts à contracter dans l'intérêt du département; les acquisitions, aliénations, échanges, mode de gestions des propriétés départementales; l'acceptation des dons et legs faits sans charges; le classement et la direction des routes; la part contributive du pays dans la dépense des travaux exécutés par l'État; l'établissement et l'organisation des caisses de retraite en faveur des employés de préfectures et sous-préfectures, etc.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, le conseil général donne aussi son avis sur les changements proposés à la circonscription du territoire, sur les difficultés élevées relativement aux travaux qui intéressent plusieurs communes, sur l'établissement, le changement, la suppression des foires et marchés. Enfin il peut émettre, comme par le passé, des vœux sur tout ce qui concerne l'organisation des services publics. Ces vœux doivent être transmis à l'autorité supérieure qui, bien entendu, n'est pas obligée de s'y conformer.

Renouvelés par tiers en 1836, en 1839, en 1842, en 1845, et exclusivement préoccupés des affaires locales, les conseils généraux ne firent guère parler d'eux jusqu'en 1848 ; mais la révolution de Février vint étendre davantage le cercle si borné

de leur horizon. En possession de la faculté de nommer leur bureau, ils obtinrent aussi le droit de donner de la publicité à leurs séances. L'année suivante, plusieurs de ces conseils s'associèrent même au mouvement de l'opinion publique en faveur d'une prompte séparation de l'Assemblée constituante, avec plus de hardiesse qu'ils n'en avaient mis à solliciter la réforme électorale.

La décentralisation fait alors de grands progrès, et, sur divers points de la France, les populations ne se montrent guère d'humeur à supporter la domination tyrannique de la capitale, qui pèse d'un poids si exagéré dans la balance des destinées du pays. A Rennes, à Lille, des orateurs protestent contre les prétentions de Paris. « Il ne faut plus, dit l'un d'eux, qu'on nous expédie des révolutions par la malle-poste, car, maintenant, ce ne serait plus une révolution politique que nous aurions, mais une révolution sociale. » Et comme deux ou trois membres s'étonnaient de ce langage : « Est-il vrai que nous ayons passé des jours qui s'appellent le 24 février, le 15 mai, le 23 juin? Est-il vrai que nous nous couchons chaque soir en nous demandant ce que nous serons le lendemain? » — « Il est inouï dans l'histoire que quelques milliers d'hommes turbulents et d'aventuriers politiques prêts à tous les coups de main aient pu, à diverses reprises, mettre en péril les destinées d'un peuple comme celui de la France, s'écria un autre conseiller. Nous offrons à l'Europe l'étrange spectacle d'une nation de trente-cinq millions d'habitants exposée à recevoir la loi de vingt à trente mille faiseurs de révolutions. Une résistance unanime se déclare contre la tyrannie parisienne, un violent désir de se soustraire à son joug éclate aux yeux mêmes du gouvernement central. Ce n'est pas une conspiration, encore moins une pensée de fédéralisme, c'est un dessein ouvert et réfléchi. Les provinces de France, comme les anciennes provinces des Gaules, ne veulent plus que leurs intérêts aillent s'engloutir dans Rome! »

Plusieurs autres conseils, notamment ceux de la Gironde et de la Loire-Inférieure, rédigèrent un véritable programme de décentralisation administrative; au sein même de l'Assemblée législative, cette doctrine trouva un éloquent interprète dans

M. Raudot, que nous avons entendu souvent depuis professer les mêmes principes à l'Assemblée de Versailles. Déjà, en 1849, l'honorable représentant de l'Yonne voulait que les départements et les communes eussent le droit de s'administrer, de vendre, acheter, restaurer, bâtir, plaider, transiger, comme toute personne morale, sans subir les entraves, sans s'exposer aux mille retards que nécessite l'intervention du pouvoir central dans les affaires. Mais, en réclamant des maires élus par les conseils municipaux, en prétendant remettre la garde des intérêts de chaque département à un conseiller général nommé par ses collègues, ce qui réduisait le préfet à une sorte de vizirat honoraire, M. Raudot dépassait la mesure et s'exposait à n'être plus compris de la majorité, qui était résolue à ne s'avancer dans cette voie nouvelle qu'avec lenteur et circonspection. Un homme allait du reste bientôt dénaturer à son profit le généreux programme de la commission de décentralisation et traiter les départements et les communes à peu près comme le suffrage universel, c'est-à-dire les soumettre à un joug de fer, sous le fallacieux prétexte de les protéger contre eux-mêmes, tout en les rétablissant dans la plénitude de leurs droits.

III

A cette époque, les conseils généraux auraient dû être en partie renouvelés ; mais l'Assemblée, exclusivement préoccupée du conflit entre les deux pouvoirs et des évènements qui s'y rattachaient, n'avait pas encore voté la loi qu'une commission spéciale élaborait depuis onze mois. On se décida donc à prolonger le mandat des assemblées départementales, alors sur le point d'expirer, malgré les clameurs de la Montagne qui voyait dans cette mesure un acheminement vers la prorogation de la présidence de Louis-Napoléon lui-même (14 juin 1851) (1).

(1) M. Laumondais, conseiller général de la Manche, et quelques autres démocrates donnèrent leur démission, « n'admettant pas qu'un acte émané du pouvoir législatif pût se substituer aux lieu et place du suffrage universel ». Dans la Nièvre, le citoyen Miot, membre de la Montagne, et deux ou trois de ses amis déclarèrent qu'ils ne conservaient leur mandat que dans le seul but de protester contre la violation de la loi.

Jamais session ne fut plus mouvementée ni plus orageuse que celle de 1851. Un désir ardent de se mêler à la politique active avait tout à coup envahi les quatre-vingt-cinq conseils généraux de France, naguère si humbles et si soumis ; une activité fiévreuse s'était emparée de chacun de leurs membres, dont la discussion des affaires locales semblait maintenant le moindre des soucis. La Constitution républicaine serait-elle revisée? telle était la question brûlante. A cette question, cinquante conseils répondirent *oui,* et dans le nombre ceux des départements les plus considérables : Bouches-du-Rhône, Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Gironde, Hérault, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme. Quinze autres renouvelèrent le vœu qu'ils avaient précédemment émis en faveur de la revision. Cinq accentuèrent le leur, en demandant que cette revision fût effectuée dans le plus bref délai (Aisne, Doubs, Meuse, Bas-Rhin, Haut-Rhin). Une seule assemblée départementale, celle de la Loire-Inférieure, formula un désir semblable, en manifestant ses sympathies « pour le retour à la monarchie traditionnelle, légitime et héréditaire ». Sept conseils sollicitèrent principalement l'abrogation de l'article 45, qui s'opposait à la réélection du Président (Ariège, Corse, Creuse, Oise, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Seine-et-Marne). Deux crurent devoir motiver leur abstention (Eure-et-Loir et Isère). Celui de Vaucluse sollicita la revision partielle et légale, « mais dans le but de maintenir et de consolider la république ». Enfin, les trois conseils du Cher, de la Drôme et de Saône-et-Loire, dont les opinions démocratiques n'étaient pas moins connues, se déclarèrent hostiles à tout changement.

Tandis que le pouvoir législatif et les conseils généraux usaient leur force dans ces débats stériles, le gouvernement de Louis-Napoléon prenait l'offensive et consommait l'acte du 2 décembre. Chacun alors s'inclina devant le fait accompli, et les assemblées départementales les plus résolues qui, deux années auparavant, juraient de venir au secours de celle des deux autorités de la République attaquée par l'autre, se confinèrent dans une prudente inaction. A l'heure du danger (bien que ceci ait l'air d'un paradoxe), les hommes réunis en corps perdent beau-

coup de l'intensité des passions qui les agitent individuellement, et leur circonspection s'accroît presque toujours en raison de leur nombre.

Si, au mois de décembre 1851, les conseils généraux avaient tenu le quart des promesses que chacun de leurs membres avait faites à ses électeurs, presque tous eussent été dissous : or, un seul d'entre eux, celui de Saône-et-Loire, encourut cette rigueur. La commission départementale de la Seine, créée par arrêté du pouvoir exécutif en date du 3 juillet 1848 et renouvelée le 8 septembre de l'année suivante, subit, elle aussi, de profondes modifications. Un décret de Napoléon, de quelques jours postérieur au coup d'État, mit fin à ses pouvoirs; un nouvel acte dictatorial la réorganisa, après en avoir exclu les membres suspects d'opposition ou de tiédeur : MM. Bixio, Paul Delaroche, Horace Say, Mortimer-Ternaux, Ramond de la Croisette, Vavin, Galis, Garnon, Ferdinand de Lasteyrie. Mais, en dehors de ces deux exécutions sommaires, aucune autre assemblée locale ne donna de prise contre elle.

Quant aux démissions individuelles, elles furent extrêmement nombreuses. Au lendemain du 2 décembre, les démocrates, de même que plusieurs membres des anciens partis, avaient résigné leur mandat. Cet exemple fut suivi, et presque tous les légitimistes refusèrent le serment que la circulaire ministérielle du 15 avril 1852 prétendait leur imposer. Cessèrent alors de faire partie de leurs conseils généraux respectifs : MM. le duc de Broglie, le comte Beugnot, les ducs Decazes et de Glücksberg, le marquis de Vogüé, les anciens représentants Casimir Perier, de Laboulie, Rodat, de Balzac, Cunin-Gridaine, de Goulard, Bigot, Monet, Aristide de Granville, de Kermarec, de Larcy, de Staplande, de Surville, Rigal, Gabriel de Vendeuvre, de Ladevansaye, Rioult de Neuville, des Rotours de Chaulieu, de Coislin, etc. Le prince de Berghes, le duc de Sabran, le général de Ségur et son fils, le marquis de Quatrebarbes, le vicomte Duchâtel, le comte de l'Aigle, MM. de Pontmartin, de Cornulier, de Rancougne, de Fougeroux, de Saint-Marceaux, de la Haye Jousselin, de Pontécoulant, de Toulouse-Lautrec, de la Pilorgerie, de la Ferronnays, et une foule d'autres

notabilités royalistes donnèrent également leur démission. Au mois de juillet 1852, il n'y avait pas moins de 500 sièges vacants au sein des conseils généraux de France.

Le gouvernement ne s'émut guère de cette espèce de grève, qui le débarrassait sans coup férir d'une opposition peu dangereuse, il est vrai, mais tracassière et quotidienne. Il appela les électeurs, les 31 juillet-1er août, à combler ces vides laissés au sein des assemblées départementales et, malgré de très nombreuses abstentions, remporta une éclatante victoire. Quelques extraits des circulaires préfectorales vont nous édifier sur la liberté laissée, en cette occasion, au suffrage universel.

Écoutons, par exemple, le préfet de la Côte-d'Or. « Les candidatures (officielles) au conseil général et aux conseils d'arrondissement sont combattues dans quelques cantons, dit ce fonctionnaire, par des rivalités intempestives dans les circonstances actuelles et, ce qui est plus condamnable encore, *des hommes qui devraient comprendre leur position et se montrer reconnaissants de l'indulgence dont ils ont été l'objet après les événements de Décembre, osent se mettre sur les rangs pour prouver, sans doute, qu'ils persistent dans les principes qu'ils professent, et qui auraient entraîné la ruine du pays sans l'énergique résolution du Prince, digne neveu de l'Empereur*... Il est de mon devoir de protester hautement et de vous prémunir contre de pareils choix. »

Le préfet de la Haute-Vienne donne aux électeurs de paternelles admonitions : « Vous voterez, leur dit-il, pour des hommes recommandés par vos magistrats qui sont vos guides, vos conseillers naturels et sûrs, parce qu'ils ne vous indiqueront que des hommes honnêtes et dignes de vous. »

Dans la Charente, l'organe officieux de la préfecture stimule le zèle des maires ruraux et leur annonce « qu'ils doivent combattre énergiquement et *d'une manière plus directe* les faits de propagande qui viendraient à se produire dans leur commune. »

Composés de partisans de la dictature, privés du droit d'admettre le public à leurs séances, de nommer leur bureau, de désigner leurs orateurs dans le compte-rendu officiel de chaque session, les conseils généraux reprennent leur existence paisible

et effacée d'avant 1848, avec cette différence qu'ils se sentent plus directement placés sous l'autorité parfois tyrannique des préfets, dont le décret de décentralisation administrative a fort étendu les attributions (1).

Les adresses politiques sont pourtant tolérées lorsqu'elles ne portent pas ce nom et doivent être favorables au pouvoir. Aussi les plus zélés ne laissent guère passer d'année sans présenter à Napoléon III la respectueuse expression de leur dévouement. En 1852, neuf assemblées émettent un vœu en faveur du rétablissement « de la dignité impériale ». Plus tard, presque tous les conseils généraux félicitent le souverain de l'heureuse direction qu'il a donnée à la guerre d'Orient et du succès de ses armes en Crimée. Après la naissance d'un héritier de la couronne, nouvelles adresses, nouvelles félicitations... Depuis longtemps, aucune voix discordante ne s'élève plus au Corps législatif ni dans les conseils ; les quelques légitimistes qui ont protesté contre l'empire, après avoir accepté la dictature, MM. de Nicolaï, de Champgrand, de Villeneuve-Bargemont, Lyle-Taulanne, de Rodez-Bénavent, Frayssinous, n'ont pas trouvé le moindre écho dans le pays.

Effrayés de leur isolement et de leur impuissance, les membres des anciens partis se rapprochent peu à peu de Napoléon. Aux élections de 1855, les candidats officiels sont réélus à de fortes majorité, et parmi eux on compte un certain nombre de monarchistes qui sont loin de dédaigner la protection d'un gouvernement dont ils ont appris à respecter la solidité. Trois années se passent ; au renouvellement du second tiers, en 1858, un semblable spectacle se reproduit. Des conseillers légitimistes, démissionnaires après le coup d'État, sollicitent même, avec plus ou moins de succès, le patronage officiel. Ni le public indifférent, ni la presse étroitement surveillée, n'attachèrent, du reste, d'importance à cette manifestation du suffrage universel. Aussi, pendant son voyage à Cherbourg et en Bretagne, l'empereur s'efforça-t-il de relever à leurs propres yeux le prestige

(1) Voyez le décret de décentralisation du 25 mars 1852 et les tableaux A, B, C, D, annexés.

des assemblées départementales. « C'est par vous, répondit-il au président du conseil général des Côtes-du-Nord, que je puis connaître les besoins et les intérêts du pays. »

Il était difficile que les élections de 1861 ne se fissent pas sous l'influence des préoccupations causées par les évènements politiques du temps. Sans doute, la notoriété personnelle continua, comme par le passé, à jouer le plus grand rôle dans le scrutin : mais les deux questions qui alors passionnaient tout le monde, celles du pouvoir temporel et du libre-échange, n'en modifièrent pas moins certains résultats.

Des candidats indépendants parvinrent à se faire nommer dans l'Aisne, le Nord, la Somme, la Sarthe, les Basses-Pyrénées, la Gironde, la Lozère. MM. Casimir-Perier, Cornélis de Witt, Dupont-Delporte, Th. Roussel, furent élus. M. Glais-Bizoin ne se trouva distancé que de quelques voix ; M. Magnin l'emporta dans la Côte-d'Or, M. Rampont-Léchain dans l'Yonne. Quant aux royalistes et aux défenseurs du Saint-Siège, ils échouèrent, à peu d'exceptions près, partout où le gouvernement, assez bien disposé pour eux à cette époque, ne leur accorda point son patronage. MM. Ancel et le vicomte Anatole Lemercier, notamment, se virent refuser la continuation de leur mandat. En résumé, 742 conseillers officiels rentrèrent dans nos assemblées départementales (1). 171 réussirent, dont les préfets n'avaient ni attaqué ni soutenu la candidature. On compta aussi au nombre des vainqueurs 26 démocrates, 9 orléanistes, 7 légitimistes purs, qui n'avaient pas dissimulé leur drapeau, et parmi ces derniers le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.

Une scandaleuse affaire révéla, quelque temps après, combien peu nos mœurs s'étaient améliorées sous l'influence du suffrage universel. Déjà, en 1857, le triste procès Migeon avait édifié le pays sur les pratiques électorales de l'époque (2) ; celui que le ministère public et M. de la Bigottie intentèrent à

(1) Il ne faut pas oublier que Paris et Lyon étaient administrés par des commissions mnnicipales.

(2) Voir dans la *Nouvelle Revue* (numéro du 15 mars 1883) les *Évolutions du suffrage universel.*

M. Plassiart, élu dans le canton de Coulonges (Deux-Sèvres), livra à la publicité un ensemble de faits incroyables et tout au plus dignes des bourgs pourris de l'Angleterre. Un maire numérotant les bulletins à la seule fin de connaître ceux qui n'ont point voté pour lui, persécutant ses adversaires, décachetant les lettres à la poste, falsifiant le scrutin en le faisant interpréter selon son bon plaisir, voilà les procédés que trois juridictions eurent à apprécier et à punir. Le conseil de préfecture cassa l'élection de M. Plassiart, puis M. de la Bigottie traduisit ce fonctionnaire peu délicat devant les tribunaux pour fraudes et diffamation. L'issue de l'affaire fut telle que la morale publique pouvait la désirer : des condamnations sévères atteignirent M. Plassiart et ses acolytes (1) ; mais combien d'autres faits délictueux demeurèrent impunis, quand toutefois le pouvoir ne les encouragea pas (2)!

A partir de 1863, la candidature officielle commence à décliner, et ce moyen d'action perd beaucoup de sa valeur. 35 députés de l'opposition entrent, cette année-là, au Corps législatif, et plus de 200 conseillers généraux non recommandés l'emportent sur leurs adversaires en 1864. Les candidats de la démocratie sont élus à Lyon, à Bordeaux, à Marseille. La Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, la Manche, les Vosges, se signalent par leur indépendance. Quelques notabilités parlementaires : M. Léon de Malleville, M. Baze, le duc Decazes, M. Larrieu, puis MM. Waddington, Ferrouillat, de Gasté, Labiche, obtiennent un siège dans l'assemblée de leur département. Si le résultat total du scrutin n'est pas une victoire pour l'opposition, il en constate du moins les progrès avec le déclin de l'Empire qui, arrivé au point où il ne peut plus monter, doit fatalement descendre.

(1) Sur l'appel *a minimâ* du ministère public, M. Plassiart père, qui était aussi prévenu d'attentats à la pudeur, fut condamné, le 13 mars 1862, par la cour de Poitiers, à trois années d'emprisonnement et à l'interdiction de toute fonction publique pendant dix ans; son fils, à 100 francs d'amende; la directrice des postes de Coulonges à six mois de prison, et les autres accusés à diverses peines. (*Gazette des Tribunaux* des 24, 25, 27, 30 novembre, 3, 10 décembre 1861 et 15 mars 1862.)

(2) Dans Tarn-et-Garonne, M. Marqueyrac, élu conseiller général, fit également condamner un instituteur et un agent des ponts et chaussées qui l'avaient diffamé, et sollicita vainement du conseil d'État l'autorisation de poursuivre le préfet.

Certes, il serait puéril de prétendre juger de la solidité et de la force d'un gouvernement d'après les sympathies qu'il rencontre dans les assemblées locales, ces assemblées étant nommées par des électeurs infiniment moins préoccupés de politique que d'affaires et dévoués au pouvoir quel qu'il soit. Cependant des symptômes significatifs apparaissent dans la façon dont, de 1864 à 1870, se recrutent les conseils généraux où le gouvernement, parfois, ne conserve plus la majorité qu'en prenant sous son patronage les légitimistes et les orléanistes, si irrités contre lui au lendemain du 2 décembre, si boudeurs depuis cette époque. Le mandat de conseiller général devient d'ailleurs plus recherché, depuis que la loi de 1866 a élargi le cercle d'attributions des assemblées départementales, beaucoup trop restreint en présence du surcroît d'autorité conféré aux préfets par la décentralisation administrative. Seize espèces d'affaires sont maintenant rangées dans les catégories sur lesquelles les conseils sont appelés à statuer en dernier ressort (1). Ces conseils peuvent en outre voter, dans les limites d'un maximum fixé chaque année par la loi de finances, des centimes extraordinaires affectés à des dépenses également extraordinaires d'utilité départementale, ainsi que les emprunts remboursables dans un délai de douze ans au plus.

Tant de concessions parurent insuffisantes à la minorité libérale, et la fameuse commission extraparlementaire, dont M. Odilon Barrot accepta la présidence dans les premiers jours

(1) Voici les principales : 1° acquisition, aliénation et échange de propriétés départementales non affectées à certains services publics; 2° mode de gestion des propriétés départementales; 3° baux à ferme, quelle qu'en soit la durée; 4° changement de destination des propriétés et des édifices départementaux, autres que les préfectures, sous-préfectures, locaux des cours et tribunaux, etc.; 5° acceptation ou refus, dans certains cas, des dons et legs faits sans charge au département; 6° classement et direction des routes; 7° classement et direction des chemins vicinaux et répartition des subventions; 8° offres faites par les communes ou les particuliers de concourir à la dépense des routes et chemins; 9° déclassement de ces voies; 10° désignation des services auxquels sera confiée l'exécution des travaux; mode d'exécution de ces travaux; 11° emploi des fonds libres provenant d'emprunts ou de centimes extraordinaires; 12° assurance des bâtiments; 13° actions à intenter ou à soutenir au nom du département, sauf les cas d'urgence où le préfet est compétent; 14° transactions; 15° recettes et dépenses des établissements d'aliénés et approbation des traités; 16° service des enfants assistés.

de 1870, inscrivit dans son programme bien d'autres *desiderata*. A mesure que l'Empire allait s'affaiblissant, ses adversaires, publics ou cachés, redoublaient d'audace et manifestaient leur opposition sous toutes les formes, assez peu soucieux du choix des moyens, pourvu que ces moyens leur permissent d'atteindre leur but. C'est ainsi que la réduction des forces militaires, si absurdement sollicitée, était devenue le sujet de perpétuelles attaques contre le gouvernement; que l'économie dans les services publics se trouvait à l'ordre du jour, et que la décentralisation passionnait des hommes dont le zèle pour elle semble s'être fortement ralenti depuis cette époque.

Les conseils généraux, disait-on en 1870, ont surtout pour but, ont même exclusivement pour but, dans l'état actuel de notre législation, les intérêts du département ; pourquoi dès lors ne pas accorder la publicité de leurs séances à ceux qui ont tant besoin de connaître ce qui s'y passe? Pourquoi ne pas laisser, d'autre part, chaque assemblée choisir elle-même son bureau, au lieu de lui en imposer un nommé par le chef de l'État et composé d'hommes éminents, à coup sûr, mais dont l'indépendance est suspectée, dont le prestige se montre de nature à peser d'une façon abusive sur le vote des autres membres ? Quelle peut bien être l'attitude d'un juge en présence du garde des sceaux, et celle d'un fonctionnaire de l'Université en face du ministre de l'instruction publique ?

C'est à ces deux points de vue que se plaça la commission de décentralisation. Elle émit le vœu que le principe de la publicité des séances fût adopté, que chaque conseil eût le droit d'élire son bureau, enfin qu'une commission dite départementale, devant se réunir tous les deux mois, se trouvât investie, durant l'intervalle des sessions, de ses attributions principales.

Hélas ! ces dernières concessions de l'empire libéral ne devaient pas recevoir de sitôt leur application. Elles étaient à peine accordées, les conseils généraux venaient à peine de se compléter par le renouvellement de leur troisième tiers sortant (1), quand la plus folle des guerres et la plus épouvantable

(1) L'esprit de ces élections se traduisit par les nominations de MM. Henri Martin, Toupet des Vignes, Brochier, Girault (Cher), Lavertujon, Crémieux, Andrieux,

des catastrophes livrèrent notre pays à un ennemi sans générosité, qui allait nous le rendre mutilé et vaincu.

IV

Violemment dissous dans la journée du 4 septembre, le Sénat et le Corps législatif ne firent pas l'ombre d'une résistance. Contre les malheurs qui, grâce à leur trop aveugle complaisance, venaient de fondre sur la patrie, ni les pères conscrits, ni les députés officiels ne se sentaient de force à lutter. Tous crièrent à l'escamotage ; mais on les aurait bien embarrassés si on les eût réunis en congrès à l'effet de nommer un gouvernement autre que celui qui venait de s'effondrer sous le poids de ses propres fautes et dont la restauration était déclarée impossible. Seule, l'autorité des conseils généraux demeurait alors intacte et l'on eut, un moment, la pensée d'y faire appel. C'était là une idée sage, raisonnable, élevée, inspirée par un sentiment de déférence pour la volonté nationale ; mais elle ne pouvait satisfaire les impatients, les ardents, les organisateurs de la résistance ; aussi ne prévalut-elle pas au sein de la dictature. Pour en finir avec ces conseils, un décret du gouvernement de la Défense nationale, qui fut presque unanimement blâmé, prononça même leur dissolution, le 25 décembre 1870.

Pendant plus de six mois, il n'y eut en France ni pouvoir responsable, ni parlement, ni assemblées locales ; mais dès les derniers jours de juillet 1871, la nouvelle loi sur les conseils généraux passa en seconde lecture devant l'Assemblée de Versailles. Naturellement, l'occasion parut bonne aux faiseurs de constitutions pour développer leurs systèmes et produire leurs

Lecesne, etc. Cependant le résultat du scrutin fut loin d'être défavorable au gouvernement. 434 conseillers obtinrent le renouvellement de leur mandat, dont 425 étaient sympathiques à l'Empire. Sur les 271 nouveaux, on compta 230 conservateurs et 41 démocrates. Une centaine de conseillers sortants appartenaient aux anciens partis monarchiques.

Les trois départements de l'Algérie furent dotés, à la même époque, d'un conseil général électif, avec cette restriction que, dans le territoire militaire, les membres continueraient à être nommés par l'empereur.

plans. Celui de M. Raudot, décentralisateur à outrance, ne tendait à rien moins qu'à bouleverser nos divisions administratives actuelles, car l'honorable député revenait aux anciennes provinces; sans y penser peut-être, il se rapprochait par-là de M. Émile de Girardin, qui, pendant la Commune, avait proposé de partager la France en dix-huit groupes fédératifs, ayant leurs états et leurs usages particuliers. Il en était de ces utopies comme de certains remèdes qui produisent, au début, les mêmes effets que les maladies dont ils sont destinés à combattre les progrès.

Fort heureusement, l'Assemblée ne s'arrêta pas longtemps à cette œuvre synthétique faite de toutes pièces, singulier mélange des institutions du passé et de celles du présent, dont le moindre défaut était d'être absolument inapplicable. Elle ne fit pas un meilleur accueil à la proposition de MM. Magnin et Bethmont qui, poussés par la crainte de donner trop d'autorité aux préfets, voulaient concentrer les diverses attributions du pouvoir exécutif entre les mains d'un conseiller élu par ses collègues et pourvu de deux adjoints. En fin de compte, le projet de MM. Moulin, Savary, Waddington, Anisson-Duperron, Lefèvre-Pontalis et de quelques autres députés trouva seul grâce devant la majorité.

Si ce projet n'était pas le meilleur, il semblait au moins le plus pratique. Consacrant les principes de la décentralisation administrative, des deux sessions annuelles, de la publicité des séances, du droit accordé aux conseils de nommer leur bureau et d'élire aussi les membres de la commission départementale, réduisant la durée du mandat à six années au lieu de neuf, la nouvelle loi réalisait les progrès qu'on était en droit d'attendre d'une législature éclairée. Son article 15, abrogé depuis, causa même une véritable révolution dans la manière d'être des conseils, en donnant aux électeurs de chaque canton le droit de protester contre les opérations électorales et à chaque assemblée la prérogative de vérifier les pouvoirs de ses membres.

Remarquons encore l'article 24, qui accorde aux conseils généraux le droit de se réunir suivant les besoins du service, soit en vertu d'un décret, soit même sur la demande écrite

adressée au président par les deux tiers au moins des membres ; l'article 26, qui autorise le conseil à déterminer l'ordre de ses discussions et à faire son règlement intérieur ; l'article 51, aux termes duquel les assemblées peuvent émettre des vœux sur les questions économiques et d'administration générale, mais non des vœux politiques ; l'article 89, relatif aux délégations à des conférences interdépartementales sur des objets intéressant plusieurs divisions administratives; enfin la disposition additionnelle du 15 février 1872 qui, en cas de dissolution illégale de l'Assemblée nationale, autorise les conseils à nommer des délégués pour former, avec les députés et les membres du gouvernement restés libres, une assemblée nouvelle.

Dans les premiers jours d'octobre 1871, les conseils généraux de France, dissous depuis près d'un an, sont renouvelés en entier et leur composition se trouve modifiée d'une manière très sensible. De même qu'au scrutin de février, c'est le parti bonapartiste qui reçoit les coups les plus terribles : 120 seulement de ses membres échappent à son grand naufrage électoral. 225 légitimistes purs et plus de 500 conservateurs sans nuance déterminée sortent victorieux de l'urne. Un nombre à peu près égal de libéraux, plus tard appelés constitutionnels, 700 républicains environ et 200 radicaux : telle est la répartition de chaque groupe dans cette imposante consultation des comices populaires.

Les conseils révélèrent leur esprit par le choix de leurs bureaux : 43 d'entre eux nommèrent des réactionnaires à la présidence, 7 choisirent des radicaux (ceux de l'Allier, Aude, Hérault, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire). L'autre moitié de nos assemblées départementales confia le soin de diriger ses délibérations à des hommes de la nuance de M. Thiers, orléanistes ralliés à la nouvelle forme du gouvernement, républicains modérés, libéraux sans couleur et sans passions politiques, comme MM. Germain, Michel, Chanzy, le comte Rampon, Mathieu-Bodet, Limpérani, Lévesque, Vautrain, Laurier. Un seul conseil, celui de la Corse, occasionna lors de sa réunion des scènes regrettables. Le prince Napoléon (Jérôme), n'ayant pu arriver à en obtenir la présidence, envoya

sa démission avec éclat et fut, bientôt après, expulsé de France. A Nîmes, le conseil d'arrondissement, en formulant des vœux politiques, donna le premier exemple du mépris et de la violation de la loi ; il vit sa délibération annulée.

Si maintenant nous jetons un rapide coup d'œil d'ensemble sur la composition des conseils généraux depuis cette époque, il ne nous sera pas difficile de constater les progrès qu'y a accomplis l'opinion républicaine. Au lendemain du renouvellement intégral, 40 conseils au plus étaient favorables au gouvernement. Après les élections de 1874, cette proportion est déjà changée. A Paris, 12 conservateurs sont alors vaincus de haute lutte et remplacés par des radicaux. Dans les départements, 581 républicains, 541 monarchistes, 130 bonapartistes sont d'abord nommés, et le scrutin de ballottage donne en grande partie la majorité aux premiers. Dans les Bouches-du-Rhône, dont le conseil a été dissous par décret du 26 mai 1874, les conservateurs ne parviennent à gagner que deux sièges. Ils l'emportent, au contraire, dans les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Ariège, l'Aveyron, le Calvados, la Charente, la Charente-Inférieure, le Cher, la Corrèze, la Corse, les Côtes-du-Nord, la Dordogne, le Doubs, l'Eure, le Finistère, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, l'Indre, les Landes, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Lot, la Lozère, Maine-et-Loire, la Manche, la Marne, la Mayenne, la Meuse, le Morbihan, la Nièvre, le Nord, l'Oise, l'Orne, le Pas-de-Calais, les Basses et Hautes-Pyrénées, la Haute-Saône, la Sarthe, la Seine-Inférieure, les Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, la Vendée, la Vienne, la Haute-Vienne : total, 47.

Survient la crise du 16 mai. Après la session si orageuse et si peu féconde en résultats du mois d'août 1877, les républicains engagent la lutte avec confiance, les réactionnaires non sans une certaine mollesse ; aussi les républicains gagnent-ils 111 sièges au premier tour de scrutin et 18 au second. Ils ont désormais la majorité dans 49 départements, notamment dans le Doubs, la Gironde, le Lot, la Manche, la Marne, la Haute-Saône, les Deux-Sèvres, enlevés à leurs adversaires, et dans les trois circonscriptions administratives de l'Algérie ; mais ils perdent l'Ariège, le

Haut-Rhin (Belfort) et Vaucluse. En résumé, plus de 850 conseillers généraux sont élus qui ont fait acte d'adhésion à la République, et seulement 600 conservateurs de toute nuance.

Les élections des 1er-8 août 1880 n'ont pas été moins favorables au gouvernement ; il y a conquis 297 sièges et ses amis ont gagné 9 départements, ce qui réduit à 18 le nombre de ceux dans lesquels les partis monarchistes dominent encore aujourd'hui (1).

V

Celui qui espérerait trouver ici une critique raisonnée des avantages de la décentralisation fera bien de ne pas nous suivre dans la fin de cette étude, car nous estimons que, abstraction faite de toute opinion politique, de tels avantages se démontrent suffisamment par eux-mêmes. Le principe que, si l'on peut gouverner de loin, on n'administre bien que de près, se trouve, pour ainsi dire, passé en adage et il ne semble pas que notre pays ait à regretter d'être entré dans la voie que de bons esprits lui avaient tracée depuis longtemps. Comparons la situation administrative actuelle avec celle d'avant 1833. A cette dernière époque, la propriété départementale est vague, incertaine, contestée ; un timide essai d'ordonnancement se fait sous le titre modeste de « Vote de dépenses fixes et diverses » ; véritables tyrans des po-

(1) Le nombre des conseillers sortants était de 1,432 (y compris 9 élections de la deuxième série). Sur ce nombre, on comptait 719 républicains et 713 conservateurs. Les premiers ont obtenu 1,017 nominations, dont 144 au scrutin de ballottage ; les autres 377 seulement, dont 54 au scrutin de ballottage. Différence en faveur des républicains : 297 sièges. Les républicains ont la majorité dans 69 départements, savoir : Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, *Aveyron,* Bouches-du-Rhône, Cantal, *Charente-Inférieure*, *Cher,* Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, *Finistère,* Gard, *Haute-Garonne*, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot, *Lot-et-Garonne*, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, *Meuse*, *Nord,* Oise, Puy-de-Dôme, *Hautes-Pyrénées*, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, *Seine-Inférieure*, Deux-Sèvres, Somme, *Tarn-et-Garonne*, Var, *Vaucluse*, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, et dans les trois départements d'Alger, Constantine, Oran. (Les départements marqués en italiques ont été conquis depuis 1880.)

Les conservateurs dominent dans le Calvados, la Charente, les Côtes-du-Nord, la Dordogne, l'Eure, le Gers, l'Indre, la Loire-Inférieure, la Lozère, Maine-et-

pulations sous le premier empire, à l'exemple du maître qu'ils servent, les préfets sont uniquement occupés, sous la Restauration, à plaire à la noblesse de cour, à *faire* de bonnes élections, à préparer leur propre candidature, grâce à l'absence d'incompatibilité entre le mandat de député et leurs fonctions. Aujour-

Loire, le Morbihan, la Nièvre, l'Orne, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées, le Tarn, la Vendée, la Vienne.

Les Landes, la Manche et le Haut-Rhin (Belfort) sont douteux. Le premier et le troisième de ces départements ont un bureau mixte.

Voici, au surplus, une répartition aussi exacte que possible des forces des deux partis dans chaque département :

DÉPARTEMENTS.	RÉPUBLIC.	CONSERVAT.	DÉPARTEMENTS.	RÉPUBLIC.	CONSERVAT.	DÉPARTEMENTS.	RÉPUBLIC.	CONSERVAT.
Ain	36	»	Garonne(Haute-)	26	13	Puy-de-Dôme	36	14
Aisne	30	6	Gers	10	19	Pyrénées (Basses)	19	21
Allier	25	3	Gironde	30	18	Pyrénées (Hautes-)	17	9
Alpes (Basses-)	22	8	Hérault	30	6	Pyrénées-Orientales	13	4
Alpes (Hautes-)	20	4	Ille-et-Vilaine	24	19	Rhin (Haut-) (Belfort)	2	3
Alpes-Maritimes	20	5	Indre	9	14	Rhône	25	4
Ardèche	23	8	Indre-et-Loire	20	4	Saône (Haute-)	20	8
Ardennes	23	8	Isère	40	5	Saône-et-Loire	41	9
Ariège	12	8	Jura	28	4	Sarthe	20	13
Aube	19	7	Landes	14	14	Savoie	27	2
Aude	22	9	Loir-et-Cher	21	3	Savoie (Haute-)	25	3
Aveyron	23	19	Loire	26	4	Seine	79	9
Bouches-du-Rhône	23	4	Haute-Loire	15	13	Seine-et-Marne	27	2
Calvados	18	20	Loire-Inférieure	14	31	Seine-et-Oise	31	5
Cantal	17	6	Loiret	22	9	Seine-Inférieure	24	27
Charente	7	22	Lot	19	10	Sèvres (Deux)	19	12
Charente-Inférieure	20	19	Lot-et-Garonne	23	12	Somme	27	14
Cher	20	9	Lozère	8	16	Tarn	16	18
Corrèze	21	8	Maine-et-Loire	9	25	Tarn-et-Garonne	13	11
Corse	32	30	Manche	24	24	Var	26	2
Côte-d'Or	31	5	Marne	21	11	Vaucluse	16	6
Côtes-du-Nord	14	34	Marne (Haute-)	22	6	Vendée	12	18
Creuse	20	5	Meurthe-et-Moselle	22	8	Vienne	12	19
Dordogne	28	19	Meuse	19	9	Vienne (Haute-)	16	11
Doubs	17	10	Morbihan	13	24	Vosges	25	4
Drôme	26	26	Nièvre	12	13	Yonne	31	6
Eure	14	22	Nord	35	26	Alger	27	»
Eure-et-Loir	18	6	Oise	20	15	Constantine	30	»
Finistère	22	21	Orne	12	24	Oran	28	»
Gard	29	11	Pas-de-Calais	19	25			

Du 8 août 1880 au 15 juillet 1883, il y a eu en France 332 élections de conseillers généraux. Ces élections, au point de vue du résultat politique, se partagent en 256 républicains et 69 conservateurs. Elles se répartissent ainsi : 1880 (du 8 août au 31 décembre) : 22 élections, dont 15 républicaines et 7 conservatrices; 1881 : 135 élections, dont 107 républicaines et 28 conservatrices; 1882 : 115 élections, dont 90 républicaines et 25 conservatrices; 1883 (du 1er janvier au 15 juillet) : 39 élections, dont 31 républicaines et 8 conservatrices.

d'hui, au contraire, la décentralisation, pratiquée sur une large échelle, a agrandi la sphère d'action des assemblées locales et rendu le département maître chez lui. Elle a amélioré l'œuvre bizarre du législateur de 1852 qui, à dessein, n'avait établi aucun contrepoids à l'arbitraire préfectoral et qui, pour être logique, aurait dû concéder au pouvoir législatif une part correspondante de l'autorité qu'il donnait si libéralement à ses agents. Depuis la loi de 1838, la propriété départementale a, du reste, été constituée dans ses grands établissements et la timide récapitulation de jadis se trouve devenue le budget ordinaire et extraordinaire de chaque session.

Maintenant, est-ce à dire que la grande charte de 1871, dont nous avons indiqué les principales innovations, soit parfaite et réalise les suprêmes progrès dans cette matière? Nous sommes loin de le croire; elle restera cependant la création la plus utile et le titre le plus glorieux peut-être de l'Assemblée nationale, car si on considère les difficultés qu'ont eu à surmonter ses auteurs, on ne pourra s'empêcher de rendre justice à leur patriotisme, à leur persévérance, à leur généreuse ténacité.

Obligés de lutter contre le souvenir détestable des idées fédératives qu'on prêtait fort généreusement à la Commune, contre l'extrême gauche, contre certains préjugés de la droite, contre la tiédeur du gouvernement enfin, MM. Moulin, Waddington et leurs collègues n'opérèrent et ne pouvaient opérer qu'un compromis, une transaction entre tant de principes opposés, entre le passé et l'avenir. Certaines dispositions de la loi portent même à un haut degré ce cachet d'éclectisme qui a présidé à sa confection. C'est ainsi que l'institution nouvelle des assemblées départementales commence à peine à entrer dans nos mœurs. Au début, chacune de ses commissions n'était qu'une autorité en quelque sorte inconsciente, ignorante de ses doubles attributions, que parfois elle excédait bien innocemment ou qu'au contraire elle négligeait d'exercer. Poussée par un sentiment de défiance à l'égard des préfets, la majorité de l'Assemblée avait voulu renfermer ces fonctionnaires dans un rôle purement politique et leur enlever, avec certaines parties de l'administration, l'exécution des délibérations du conseil général; de là les com-

missions départementales. Mais ce n'est pas tout que de créer un nouveau rouage ; il faut assurer son fonctionnement régulier et prendre des mesures pour qu'il ne devienne pas une force passive simplement destinée à en neutraliser une autre, sans agir elle-même.

La prérogative accordée aux assemblées départementales de vérifier le pouvoir de leurs membres offrait aussi de nombreux inconvénients. Elle n'était pas équitable, parce qu'elle s'exerçait en face de passions mal éteintes et par le ministère d'hommes qui n'avaient point l'habitude de la posséder ; elle était dangereuse, parce qu'elle exposait chacune des assemblées à établir dans cette matière si délicate une législation différente. A tout prendre, l'incapacité ou l'arbitraire des conseils de préfecture est encore préférable à la partialité que ne pourraient manquer de déployer certains conseils généraux et à l'écrasement systématique des minorités qui en serait le but et le résultat. On a donc renoncé à ce système, non sans raison suivant nous ; il ne suffit pas de décentraliser pour accomplir une œuvre utile ; il faut encore le faire avec opportunité, sagesse et méthode, et prendre garde de substituer un arbitraire à un autre.

Quant au droit accordé aux conseils d'émettre des vœux sur toutes les questions économiques et d'administration générale, mais non des vœux politiques, il est, avouons-le, absolument byzantin. Dans bien des cas, la différence des premiers vœux aux autres est si minime, si peu apparente, si mal définie, que les plus savants jurisconsultes risquent de se mettre en contravention et que, comme l'a fort bien fait observer M. Moulin lui-même, « les conseils généraux, en pensant n'émettre qu'un vœu d'administration qui leur est permis, se trouveront souvent avoir formulé un vœu politique qui leur est défendu ».

La loi de 1871 n'a guère été plus libérale pour les conférences interdépartementales. Elle ne les admet qu'avec réserve et défiance ; elle a entouré le droit accordé aux conseils généraux de les provoquer, d'une foule de restrictions gênantes qui en diminuent l'efficacité. Jamais pourtant le besoin de ces réunions ne s'est fait plus vivement sentir. Des congrès provinciaux, réunissant les députés de trois ou quatre départements, tranche-

raient bien plus rapidement que ne le font les assemblées les questions soumises à leurs délibérations ; mais comme une loi n'est pas une œuvre d'art devant atteindre sa perfection du premier jet, comme elle reste, si on peut ainsi s'exprimer, toujours ouverte au progrès, nous espérons et nous aimons à croire qu'en présence de l'impulsion donnée par toute la France aux travaux publics, la réforme que nous sollicitons ne se fera pas attendre.

A l'ouvrage d'ailleurs on reconnaît l'artisan, et à ses résultats la valeur d'un système. Cela étant, examinons quelle a été chez les divers peuples avec lesquels nos relations sont les plus fréquentes l'influence de la décentralisation.

Sans parler de la Suisse et de l'Union américaine, où les États s'administrent eux-mêmes et dont les républiques ont atteint, sous le régime fédératif, un haut degré de richesse et de prospérité, que voyons-nous en Belgique, en Prusse ? Des libertés municipales très développées; en Angleterre, l'indépendance entière des comtés (dont quelques-uns sont moins vastes que nos départements) et la pratique absolue du *self government*. Ces libertés, cette indépendance ont-elles empêché la Belgique d'être heureuse et respectée ? l'Angleterre, d'acquérir dans les deux mondes une puissance sans égale? la Prusse, d'accroître, ses forces, de nous tenir tête et finalement de nous vaincre ? Au contraire, en Autriche, en Russie, dans l'Empire ottoman, l'aspect change : la centralisation, la bureaucratie ont tout envahi. Aussi, la première de ces trois puissances ne s'est-elle soustraite à la ruine qu'en répudiant le système désastreux qui pesait sur elle et préparait sa dissolution; la seconde a réagi trop faiblement et trop tard pour jamais recouvrer sa force et son unité perdues sans retour; la troisième, enfin, est travaillée par un mal endémique, mystérieux, terrible, qui la mine et l'étreint en dépit des généreux efforts d'une dynastie nationale et populaire. Tels sont, en regard des bienfaits de la liberté et de l'indépendance locales, les misères d'un despotisme aveugle et d'une centralisation surannée. On peut choisir.

Léonce de BROTONNE

LA FEMME RUSSE

DANS

LE DRAME ET LE ROMAN [1]

La transition de la paysanne russe, dont nous avons essayé de donner un aperçu dans notre première étude, à notre bourgeoise ou marchande nationale, est loin d'être aussi tranchée qu'on pourrait le supposer. La bourgeoise, dans le sens qu'on attache à ce mot dans l'Europe occidentale, n'existe presque pas en Russie, ou du moins elle ne se trouve encore qu'aux débuts de sa formation. La classe sociale qui correspond de plus près à la bourgeoisie européenne est un composé de la petite noblesse foncière et des fonctionnaires publics des degrés inférieurs, mais elle se distingue de la première par ses moyens de fortune plus que modestes, atteignant rarement le niveau d'une honnête aisance. La richesse se concentre exclusivement entre les mains de la classe marchande qui, par son éducation, ses traditions, ses mœurs et ses idées, a formé jusqu'ici une caste entièrement séparée de la noblesse et ne se confondant que fort rarement avec elle.

Le terme de *bourgeois* s'applique, dans notre langue, aux artisans, aux petits industriels et aux commerçants en détail qui, par leur éducation, leurs mœurs et leur niveau intellectuel, ne diffèrent que peu de la population rurale, parmi laquelle ils ne cessent de se recruter. La classe marchande qui s'élève au-des-

(1) Voir la *Nouvelle Revue* du 1er et du 15 mars 1881.

sus de ce niveau se confond, dans ses couches inférieures, avec les simples artisans, tandis que ses sommets exercent une influence notable sur le pays, grâce à leur fortune.

Les marchands se partagent en trois *guildes* ou corporations, d'après le montant de la contribution qu'ils versent au trésor pour les patentes de commerce. La *première* comprend les négociants en gros, tous les millionnaires faisant la pluie et le beau temps dans l'industrie, monopolisant les prix, faisant la loi tant aux propriétaires fonciers qu'aux paysans, et détenant entre leurs mains le commerce international. La *deuxième* renferme les commerçants moyens, se bornant d'ordinaire au trafic dans l'intérieur du pays ; et la *troisième* représente le commerce de détail ou le degré inférieur de l'échelle.

Malgré les immenses différences de fortune et de position sociale séparant la première guilde de la troisième, les besoins intellectuels et les mœurs y ont longtemps été presque identiques. Il fallut l'introduction du service militaire obligatoire pour forcer les millionnaires de la première guilde à donner de l'instruction à leurs fils. Jusque-là, ils trouvaient les gymnases et les universités parfaitement inutiles aux gens de leur condition, et se montraient franchement hostiles à l'égard d'une éducation qui, à leurs yeux, ne pouvait qu'être préjudiciable aux vrais intérêts du commerce. Plus routiniers peut-être que les simples paysans, ils conservaient pieusement les traditions de leurs ancêtres et se tenaient à l'écart de tout progrès. C'est seulement tout récemment que cet état de choses a subi quelque modification, sans que le changement ait pu pénétrer dans la masse, restée fidèle à ses idées arriérées et à ses mœurs de l'ancien régime.

Dans la vie de famille, le despotisme absolu du chef et l'obéissance passive des autres membres en forment encore la pierre angulaire. Le pouvoir arbitraire qui, en principe, ne diffère point de celui qu'exerce le paysan dans son *isba,* a cependant un caractère encore plus tranché et plus odieux. Au village, le père de famille, quelque puissance qu'il ait chez lui, est soumis à son tour à des autorités qui lui imposent ; ses exigences sont donc restreintes, d'un côté par les devoirs de sa position, et de

l'autre par ses conditions économiques. Du temps du servage, sa femme appartenait au propriétaire et les droits qu'il avait sur elle étaient contre-balancés, en quelque sorte, par ceux de leur maître à tous deux. S'il voulait la tourmenter au point de rendre son travail improductif, elle pouvait demander protection au seigneur, dont l'intérêt consistait à la secourir. Le rôle de maître a passé depuis au *mir,* aux tribunaux ruraux, aux juges de paix. Par conséquent, la paysanne n'est pas complètement livrée à l'arbitraire du chef de famille ; elle peut, en cas de besoin, réclamer contre des abus trop criants. Étant membre de la commune rurale, à la prospérité économique de laquelle elle ne contribue pas moins que l'homme, il est de l'intérêt du *mir* de la protéger dans une certaine mesure.

Il en est tout autrement de la marchande, surtout dans les couches supérieures de cette classe. Son mari ou son père, dont le niveau intellectuel et moral ne s'élève que peu au-dessus de celui du paysan, ne rencontre aucun obstacle à l'accomplissement de ses volontés, y compris les fantaisies les plus bizarres. Au-dessus de lui, il n'y a pas de maître qui lui impose, tandis que son argent, qu'il sème à profusion lorsque cela lui plaît, l'aide à renverser les obstacles que lui opposent les lois, les règlements et les agents de police. Comment ces derniers n'hésiteraient-ils pas à prendre des mesures contre lui ? Ne compte-t-il pas parmi les premiers citoyens de la ville ou de la province ? sa bourse n'est-elle pas toujours ouverte en cas d'urgence publique ou privée, et n'a-t-il pas les moyens de faire un tort sérieux à chacun, si on le met en colère ? Cette situation privilégiée que lui confère sa richesse, il en profite pour se passer toutes ses fantaisies, quitte à payer ses transgressions de la loi en se moquant de ceux qui croient mettre un frein à ses caprices.

On comprend que, telle étant sa position vis-à-vis des agents du gouvernement, il rencontre encore moins d'entraves dans le pouvoir exercé sur sa famille. Qui donc, au monde, pourrait l'empêcher de se livrer aux idées les plus saugrenues ? Aussi la femme se trouve-t-elle, là, sous bien des rapports, plus malheureuse et plus sans défense qu'au village. Il est vrai qu'elle n'est pas soumise à de rudes travaux et qu'elle jouit du confort des

gens aisés; mais, d'un autre côté, l'oisiveté qui lui est imposée par sa situation et l'exemption de tout souci matériel aggrave les ennuis de son assujettissement. L'unique droit que ne lui conteste pas son seigneur et maître, c'est celui de manger à satiété, de prendre du thé à toutes les heures du jour et de dormir à son aise. Dès qu'elle sort de là, qu'il s'agisse de promenades, de réceptions, etc., tous ses actes sont minutieusement réglés ; souvent même il lui est interdit de choisir la robe qu'elle voudrait porter. Ce despotisme est encore plus lourd pour les jeunes épouses, vivant, comme c'est généralement l'usage, dans la maison de leurs beaux-parents et soumises aux ordres de leur belle-mère.

Peu instruites généralement, on voit cependant quelques jeunes filles élevées dans des pensionnats privés, d'où elles rapportent des notions fort imparfaites de français, de piano et de danse; mais ce sont là plutôt des exceptions. Le plus grand nombre ne reçoit qu'une éducation domestique très insuffisante; la jeune fille s'habitue de bonne heure à envisager philosophiquement le sort qui lui est réservé, à accepter le mari que lui choisira son père et à chercher des consolations dans le thé et la parure. S'il arrive parfois que l'une d'elles se révolte, qu'une fille cherche à attendrir son père et à choisir elle-même son époux, qu'une femme mariée trompe la surveillance dont on l'entoure pour jouir de l'amour défendu, ce sont des cas assez rares qui finissent d'ordinaire par la victoire du plus fort et la soumission du faible. Ces drames n'aboutissent que trop souvent à une comédie burlesque, où les vaincus ne récoltent que le ridicule. C'est que les femmes de cette classe n'ont pas encore atteint le niveau intellectuel et moral requis pour que leur résistance puisse dépasser les bornes d'un simple caprice, et, chose plus grave encore, les hommes sur lesquels elles s'appuient dans leurs velléités de liberté, ne valent guère mieux qu'elles. Ce sont pour la plupart des individus occupant une position inférieure et dépendant du bon vouloir de leurs patrons. Poltrons par nature et par éducation, leur courage ne dure qu'autant qu'ils comptent sur l'impunité et qu'ils agissent à l'ombre du mystère; il suffit du moindre éclat pour qu'ils perdent la tête. Au lieu de se consti-

tuer les défenseurs des femmes dont ils ont clandestinement recherché l'amour, ils sont les premiers à les abandonner et à capituler à leur détriment.

Cette caste, presque fermée aux classes éclairées de la société, a longtemps été ignorée par notre littérature, malgré ses particularités si curieuses ; elle n'est devenue un objet d'études sérieuses qu'à une époque assez récente, et c'est à M. Ostrovsky, le plus célèbre de nos dramaturges vivants, que revient l'honneur de l'avoir mise en lumière. Né dans une famille peu aisée, le futur auteur dramatique eut l'occasion, dès son enfance, d'observer les types de la classe marchande. Son père, qui habitait un quartier éloigné de Moscou, exerçait des fonctions d'avocat et d'homme d'affaires qui le mettaient sans cesse en rapport avec les commerçants de la ville. Plus tard, le jeune Ostrovsky, étant entré au service public dans *la cour de commerce*, fraya avec eux pour son propre compte et put les étudier dans leur vie intime. Il en profita pour incarner dans la comédie, vers laquelle le portaient ses aptitudes naturelles, les types nouveaux si pleins d'originalité que l'observation lui avait fait découvrir. De ces types, le plus réussi et le plus populaire fut celui de *Samodour,* terme intraduisible, dont le sens équivaut à « homme abêti par la facilité de réaliser toutes ses fantaisies. » L'appellation appliquée au marchand millionnaire avait tant d'à-propos, qu'elle lui est restée aussi solidement attachée, dans la langue usuelle, que celle de nihiliste ou révolutionnaire national.

Quoique Ostrovsky, dont la carrière littéraire compte déjà plus de trente années de date, ait fait école et trouvé nombre d'imitateurs, personne n'est encore parvenu à le surpasser, ni même à l'égaler. C'est en 1850 qu'il fit paraître sa première comédie : *Il faut faire ses comptes en famille,* qui toutefois ne put être représentée que quelques années plus tard, lorsque les sévérités de la censure se furent relâchées. Depuis, il s'est rarement passé une année sans qu'il ajoutât une nouvelle œuvre au vaste répertoire dont il a enrichi notre scène, et si, dans ces répertoires, tout n'est pas également réussi, si l'on y compte même quelques échecs, cela n'empêche pas l'auteur de garder sa place à la tête de la comédie nationale.

Tout en mettant en lumière la vie de famille et les mœurs de nos marchands, M. Ostrovsky a laissé cependant de côté une des particularités les plus caractéristiques qui les distinguent, leur doctrine religieuse. Ce fut dans leur sein que le schisme né dans notre église à la fin du XVII^e^ siècle trouva le plus d'adhérents, et c'est grâce à la fidélité obstinée conservée par eux à leurs vieilles croyances, que la secte des anciens sectaires n'a fait que croître en nombre et en influence. Leur foi, dans laquelle ils se montrent fanatiques, comme le sont les membres de toute église persécutée, tend encore à les isoler de la société s'appelant faussement orthodoxe. Tandis que la partie des négociants appartenant à l'église établie commence à se coaliser et à se rapprocher de plus en plus des couches éclairées de la nation, les vieux croyants résistent de toutes leurs forces à ces tentations de Satan. A leurs yeux, la communauté orthodoxe est entachée de l'hérésie la plus horrible, pour avoir accepté les corrections des livres saints et la hiérarchie ecclésiastique du patriarche Nikone. Ils ne marchandent donc ni leur fortune ni leur activité à la préservation de la foi de leurs ancêtres, et ils forment entre eux une espèce de confrérie, dont le premier devoir consiste à s'entr'aider pour lutter contre les persécutions de l'État. Quoique divisés en sectes variées et ne s'accordant guère sur les dogmes essentiels, ils s'unissent cependant contre les empiètements du pouvoir civil et ecclésiastique, et le mystère dont ils sont obligés de s'entourer, ainsi que la résistance sourde qui est une conséquence naturelle de leur position illégale, leur imprime un cachet particulier.

Malgré la difficulté pour tout étranger de pénétrer dans la vie intime de cette confrérie, il s'est trouvé un auteur, publiciste et romancier à la fois, qui l'a prise pour objet de ses études et y a voué sa plume. Dans une série de tableaux de mœurs réunis sous le titre général de *Dans les Forêts* et *Sur les Hauteurs,* M. Melnikof, plus connu sous le pseudonyme de Pestchersky, nous a donné les aperçus les plus curieux sur les mœurs de nos dissidents, complétant ainsi ce qu'il y avait d'inachevé dans les œuvres de M. Ostrovsky. L'auteur ayant été chargé par le gouvernement de plusieurs enquêtes sur la situa-

tion des sectaires, il en profita pour les étudier à fond, tandis que son talent de narrateur l'aida à les incarner dans des personnages pleins de vie et à les dépeindre avec vérité et relief. Ses héros de roman, qui ne sont d'ailleurs pour la plupart que des portraits, ont plus contribué que les dissertations savantes à faire connaître la nombreuse population des sectaires russes, et c'est là un des plus grands mérites de l'écrivain. Ayant toujours cet objectif en vue, il ne se laisse guère emporter par son imagination et garde jusque pour les moindres détails une exactitude scrupuleuse dans la copie de ses modèles. Tout ce qu'il raconte est pris sur le vif, tout est conforme à la réalité, et par conséquent chacun de ses récits a la valeur de matériaux ethnographiques et historiques.

C'est ainsi qu'en nous appuyant d'un côté sur les types créés par M. Ostrovsky et de l'autre sur les peintures de M. Melnikof, nous parviendrons à reconstituer l'image de la femme appartenant à la classe sociale qui, en Russie, tient le milieu entre les couches éclairées et le peuple, sa situation économique l'élevant au premier rang et son niveau intellectuel l'abaissant presque à celui de la population rurale.

I

Le nombre des pièces d'Ostrovsky ayant pour objectif les mœurs de nos marchands est si grand, qu'il nous faut en choisir les plus caractéristiques et, parmi celles-là mêmes, nous borner à quelques citations.

La comédie intitulée : *Pauvreté n'est pas vice*, l'une des premières en date, est aussi l'une des œuvres les plus réussies de l'auteur. On y voit d'un côté un spécimen complet du *samodour* et de l'autre ceux, non moins tranchés, de la résignation et de la soumission féminines, sans lesquelles l'arbitraire du chef de famille n'eût jamais pu atteindre à ses formidables proportions.

La scène se passe à Moscou, dans une des premières maisons de commerce de la ville. Gordeï Karpotch Tortzof, millionnaire

sans éducation, règne en despote, tant sur sa famille que sur ses nombreux commis. Sa femme, la vénérable Pélagie Jegorovna, et sa fille unique Luba, tremblent également en sa présence et s'unissent volontiers pour le tromper dans de petites choses. Comme il leur défend de voir du monde sans sa permission expresse et qu'elles s'ennuient dans leur éternelle solitude, elles profitent de ses absences pour s'égayer un peu, en invitant des compagnes de la jeune fille et des commis de magasin. La jeunesse ainsi rassemblée furtivement rit, chante et danse de bon cœur, mais il suffit qu'on entende de loin la voix du terrible maître de la maison pour que chacun se hâte de fuir et de se cacher.

C'est dans ces réunions clandestines, protégées par sa mère, que Luba apprend à connaître un jeune commis, Dmitry, élevé par charité, et qu'un roman s'engage entre eux. Dmitry sait très bien que jamais le richard Tortzof ne lui accordera sa fille, mais cela ne l'empêche pas d'adresser une déclaration en vers à Luba; celle-ci, profondément touchée de sa verve poétique, y répond en lui jurant un amour éternel.

Pendant que les jeunes gens échangent leurs serments, Gordeï Karpotch décide à sa manière de la destinée de sa fille. S'étant lié d'amitié avec un riche vieillard, Africane Savitch Korchounof, il lui promet la main de Luba, sans s'arrêter à la mauvaise réputation de son futur gendre, connu comme un fripon et un homme sans cœur. Tout le monde sait que ses mauvais traitements ont conduit au tombeau sa première femme, que sa fortune a été gagnée le plus malhonnêtement possible; mais toutes ces considérations n'influent guère sur le *samodour*. Puisqu'il est bien disposé pour Africane Savitch, qu'importe le reste!

Les pleurs et les supplications de sa femme et de sa fille ne le touchent guère; est-ce aux femmes de raisonner quand il a prononcé sa volonté? Leur devoir est d'obéir et non de discuter.

Lorsque Dmitry apprend la nouvelle, il se sent saisi de désespoir et propose à Luba un enlèvement et un mariage secret, avec la bénédiction et l'assentiment de sa mère. Toutefois les deux femmes repoussent ce projet avec une indignation profonde, comme un sacrilège dont elles sont incapables. Le dia-

logue qui s'engage à ce sujet est des plus caractéristiques, surtout de la part de la jeune fille.

« Cesse de m'accuser, Dmitry, répond-elle aux reproches du commis, et surtout ne dis pas que je t'ai trompé. Pourquoi l'aurais-je fait? Je t'ai aimé et j'ai été la première à te le dire. Pas moins, je ne dois pas désobéir à mon père. C'est sa volonté que j'épouse Korchounof et il me faut m'y soumettre. Tel est notre lot ici-bas, à nous autres filles, et telle est la coutume datant de loin. Je ne veux pas me révolter contre mon père et devenir la fable de la ville. Quand même mon cœur devrait en être brisé, il me restera au moins la consolation de n'avoir pas enfreint la loi, et je saurai que personne n'osera me railler. Adieu donc et pour toujours. »

Dmitry ne trouve rien à objecter à cette argumentation et se résigne à son tour. Cependant, il va quitter son patron pour ne pas être obligé d'assister au mariage de Luba, lorsqu'un nouveau caprice du maître change encore une fois la face des choses.

Gordeï Karpotch a un frère, nommé Lubime, lequel, après avoir été ruiné par les agissements de Korchounof, s'est adonné à la boisson et au vagabondage. Bien que l'accès de la maison Tortzof lui ait été défendu, il réussit à forcer la consigne pendant la célébration des fiançailles de sa nièce. Complètement ivre, il apparaît brusquement au milieu des invités et accable d'invectives le prétendu, en présence de sa fiancée et de nombreux témoins. Gordeï Karpotch a beau faire, il ne parvient pas à arrêter le flux de paroles de l'ivrogne et Korchounof, se mettant à son tour dans une horrible colère, s'en prend à lui de cette offense publique. Alors Tortzof, peu habitué aux reproches et à la contradiction, riposte sur le même ton, s'indignant de s'entendre accuser. La dispute s'envenime et se termine par une brouille complète entre les deux *samodours*. Africane Savitch se retire en disant que ce sera maintenant à Gordeï Karpotch de l'implorer pour qu'il consente à épouser sa fille, et ce dernier, blessé à mort, s'écrie qu'il ne se moque pas mal du prétendu et qu'il va à l'instant trouver un autre mari à Luba. En ce moment entre Dmitry pour prendre congé de son patron. Gordeï Karpotch l'arrête au passage, lui ordonne d'épouser Luba et, le pous-

sant à la place occupée il y a un instant par Korchounof, il déclare que la fête va continuer, comme si elle n'avait pas subi d'interruption.

C'est ainsi que, cette fois, le *samodour* décrète, sans le savoir, le bonheur de tous les intéressés; mais cette décision inattendue rentre évidemment dans la catégorie des hasards heureux, pareils au gain du gros lot, sur lesquels la majorité n'a pas le droit de compter. Les idées dans lesquelles sont élevées les victimes de ce despotisme absolu les aident, toutefois, à supporter patiemment les vicissitudes de leur sort. Puisque, à leurs yeux, la révolte contre l'autorité du père est le pire des crimes, puni par le mépris général, elles acceptent ses ordres avec la même résignation que les orages ou les mauvaises récoltes envoyés par le ciel.

Il va de soi que la femme pratique la même soumission à l'égard de son mari. L'infaillibilité de l'homme vis-à-vis de la femme, dans les relations paternelles comme dans les relations conjugales, constitue le premier dogme social de cette classe. Quoi qu'il arrive, quels que soient les torts de l'époux, l'épouse n'a jamais le droit de se soustraire à ses devoirs, de lui refuser un dévouement absolu, encore moins celui de le quitter.

Une des plus belles comédies de l'auteur, d'où a été tiré le libretto de l'opéra si populaire de Séroïo, *la Force du démon*, peut servir d'illustration à ces principes.

Le héros est le fils d'un riche marchand fort dévot qui, au lieu de diriger sa maison, passe sa vie dans des couvents, laissant le jeune homme vivre à sa guise. Pierre est marié à une femme qu'il déteste d'autant plus qu'elle lui a voué un amour passionné et qu'elle ne cesse de verser des larmes sur son indifférence. Cette haine qu'il éprouve pour la pauvre Dacha s'est encore accrue depuis qu'il a rencontré la jolie et espiègle Grounia, fille d'un hôtelier des environs, et qu'il en est devenu éperdument amoureux. Comme l'auberge tenue par Stepanide se trouve hors de la ville, Pierre parvient aisément à se faire passer pour un célibataire aux yeux de la mère et de la fille. Il se met sur les rangs des candidats à la main de Grounia, et la jeune fille, ne doutant pas de sa parole, partage l'amour brûlant qu'il lui avoue.

Un hasard met à nu toute cette intrigue habilement ourdie et dessille les yeux de Grounia. Dacha, que son mari maltraite de plus en plus, la sommant avec énergie de le laisser tranquille et de quitter la maison, se décide enfin à retourner auprès de ses parents et se met en route dans ce but. En même temps, les parents, inquiets de ne pas avoir de ses nouvelles, se proposent à leur tour de lui faire la surprise de leur visite. Ils se rencontrent dans l'auberge de Stépanide et, sous l'empire de la première émotion, Dacha leur raconte ses épreuves et ses chagrins sans se soucier d'être entendue par la fille de l'aubergiste.

Ayant découvert ainsi la tromperie dont Pierre a usé à son égard, Grounia repousse les cadeaux qu'il lui apporte le même soir, le chasse de chez elle et, pour le désespérer plus sûrement, accorde sa main à un jeune soupirant dont elle s'était impitoyablement moquée jusque-là. Alors Pierre au désespoir écoute les mauvais conseils du forgeron Eremka et se décide à asseoir son bonheur sur un crime. Il attire sa femme dans un guet-apens, où il l'assassine selon la version de l'opéra ; dans la comédie originale, le remords le saisit durant les préparatifs de meurtre et il revient à Dacha repentant et soumis.

Pendant qu'il en veut ainsi à la vie de sa femme et qu'il trame le complot où elle doit périr, les parents de cette dernière ne peuvent assez s'indigner du projet impie qu'elle a conçu en voulant quitter son mari. Elle a beau leur expliquer qu'en agissant ainsi, elle n'a fait que se conformer à ses désirs à lui, ils n'entendent guère de cette oreille et la ramènent presque par force sous le toit conjugal. Les humiliations et les tourments qu'elle endure sous leurs yeux ne les induisent aucunement à modifier le rigorisme de leurs principes.

« Je ne refuse pas de souffrir, — dit Dacha à son père, — quoique mes maux soient intolérables ; je ne lui en veux pas, je lui pardonne ; mais je ne puis vivre avec lui. »

A cela son père répond : « Tes raisonnements ne valent rien, ma fille ; il faut souffrir et toujours souffrir. Où as-tu vu que les femmes s'enfuient de chez leur mari ? Est-ce dans l'ordre des choses ? Et si tu l'abandonnes sans plus de façons et que le désespoir le gagne plus tard, à qui en sera la faute, dis ? Et s'il tombe

malade, qui le soignera? C'est là cependant ton premier devoir. Et si l'heure de la mort sonne pour lui et qu'il veuille prendre congé de toi, tandis que tu l'auras quitté par orgueil, que diras-tu alors? »

Dacha se laisse convaincre. Elle reste à son poste, y risquant même sa vie, et elle en est récompensée, car son mari lui revient corrigé.

A côté de ces femmes soumises et résignées à leurs devoirs, aux yeux desquelles l'époux et le père représentent des êtres infaillibles contre qui la révolte constitue un péché irrémissible, on trouve dans les œuvres d'Otrovsky une héroïne d'une tout autre trempe. Dans sa pièce intitulée *l'Orage*, il nous montre enfin une âme énergique et aimante à la fois qui ne se contente pas de l'existence mesquine à laquelle elle est vouée et cherche à satisfaire les besoins de son cœur en dehors des règles reçues. Il est vrai qu'elle expie cruellement sa faute et qu'elle trouve le plus grand châtiment dans ses propres remords ; malgré cela Catherine Kabanof se distingue sous bien des rapports de ses compagnes d'infortune, et c'est pourquoi elle est devenue un des personnages les plus populaires du théâtre russe.

Le despotisme qui empoisonne sa vie ne vient pas de son mari. Tichone Kabanof est un être doux et faible, qui ne songe pas à tyranniser sa jolie femme et qui se contente de trembler devant sa mère, aux volontés de laquelle il est complètement soumis. Cette belle-mère, le type du *samodour* féminin, exerce sa domination sur les deux époux, les traite en enfants, ne leur laisse de liberté en rien, leur prescrit leurs actions et leurs paroles, et les tourmente sans relâche. Tichone, qui n'ose pas contredire sa mère, lui échappe autant que possible en s'absentant fréquemment de la maison et en cherchant des consolations dans l'ivresse ; en revanche, Catherine est obligée de subir ses exigences sans trêve ni repos, son mari débonnaire ne songeant même pas à la protéger ou seulement à s'enquérir de ses souffrances.

Ne trouvant d'appui en personne, la jeune femme rencontre un individu dont la destinée lui semble offrir plus d'un point de

ressemblance avec la sienne, et elle se sent attirée vers lui par une vive sympathie. A défaut de père, Grégoire a été élevé par un oncle, surnommé Dikoï (sauvage), dont le despotisme brutal ne le cède guère à celui de la vieille Kabanof et qui y joint encore la plus sordide avarice. Chaque fois qu'il s'agit d'un paiement à effectuer, il entre ou plutôt feint d'entrer dans des colères épouvantables qui effrayent ses créanciers et les poussent souvent à lui accorder des délais, ou même à renoncer à leurs réclamations. Son neveu, qui dépend de lui, ne le craint pas moins que ces créanciers et passe sa vie à se lamenter sur sa cruelle destinée, sans avoir l'énergie d'y échapper.

Catherine lui inspire ce qu'il s'imagine être une grande passion et, la compassion aidant, cet amour ne tarde pas à devenir mutuel. Au moment où la jeune femme commence à voir clair dans son cœur et à s'en effrayer, Tichone lui annonce qu'il va entreprendre un voyage d'affaires qui le tiendra éloigné pendant quelque temps. Cette nouvelle lui cause une grande terreur et elle supplie son mari de l'emmener, de ne pas se séparer d'elle. Tichone, qui n'est pas indifférent à la beauté de sa femme, se laisse attendrir par ses prières, mais la vieille intervient dans le débat et tranche la question en déclarant que ce sont là des sottises et que son fils n'a pas besoin de s'empêtrer d'une femme pour aller conclure des affaires de commerce. Tichone se soumet, comme d'habitude, à la décision de sa mère; d'ailleurs il n'est pas bien sûr qu'elle n'ait pas raison après tout et que Catherine ne l'eût gêné.

Son mari parti, la jeune femme se laisse de plus en plus entraîner par sa passion pour Grégoire et court rapidement à sa chute. Mais, la faute une fois consommée, elle devient à moitié folle de remords et de douleur. Elle n'ose plus regarder son mari en face. Pendant un terrible orage, survenu bientôt après le retour de Tichone, orage dans lequel elle croit apercevoir les signes de la colère de Dieu, elle perd la tête et avoue publiquement sa faute en présence de sa famille et de nombreux témoins. Après cette confession, à laquelle elle a demandé un soulagement momentané, sa vie devient un véritable martyre; les persécutions dont elle est l'objet de la part de sa belle-mère pren-

nent un caractère si violent que, incapable de les supporter davantage, elle y met fin en se noyant.

Que devient pendant ce temps son amant? Au premier bruit du scandale, il l'abandonne aussi bêtement que l'a abandonné son mari quand elle implorait son aide contre sa propre faiblesse. Son oncle lui ayant ordonné de quitter la ville de province qui avait été le chef-lieu de ses amours, il n'essaye même pas de résister et quitte Catherine, ne lui laissant que quelques banales paroles de consolation.

Ne voyant autour d'elle que des tyrans et des lâches, le suicide lui paraît l'unique issue à sa triste situation, mais ce n'est pas le seul motif qui la conduise au tombeau. Les principes dans lesquels elle a été élevée ont pénétré trop profondément dans son cœur pour qu'une transgression de la foi conjugale lui semble excusable. N'ayant pu se résigner à sa vie, elle ne songe point cependant à rejeter sur autrui la responsabilité de sa faute, à en accuser son mari ou son séducteur. Non, elle l'accepte tout entière et succombe sous le poids. Ce trait, fidèlement reproduit par Ostrovsky, est très caractéristique. Nulle part peut-être la sainteté du lien conjugal n'est placée aussi haut qu'au sein de notre classe marchande, nulle part l'adultère n'inspire une horreur plus profonde. Cela ne veut pas dire certainement qu'il y soit inconnu, mais il est considéré comme un péché, presque comme un crime qu'aucune circonstance atténuante ne saurait justifier.

Nous avons déjà vu que la soumission filiale n'est pas moins rigoureusement exigée que la fidélité à la foi conjugale. Une autre comédie de l'auteur : *Il ne faut pas se mettre dans le traîneau d'autrui,* nous montre le châtiment mérité qui suit l'insubordination à la volonté paternelle. Ici, l'héroïne, une fille de marchand, se prend d'amour pour un noble ruiné qui ne recherche en elle que sa fortune. Son père s'oppose à ce mariage et Dounia permet à son bien-aimé de l'enlever. Toutefois, à peine a-t-elle quitté la maison paternelle, qu'une cruelle déception l'attend. Le jeune homme, ayant appris qu'elle serait déshéritée par son père et que rien ne pourrait fléchir ce dernier, refuse de continuer le voyage et lui déclare brutalement qu'il

ne l'a jamais aimée. Force lui est de retourner à la maison et d'amasser sur elle la terrible colère de son père. Heureusement, il se trouve à point nommé un honnête marchand qui l'aime depuis longtemps et n'hésite pas à lui offrir le mariage malgré le scandale dont elle vient d'être l'objet. Tout s'arrange donc pour le mieux, et Dounia reconnaît, par expérience, combien il est difficile à une jeune fille de décider elle-même de son sort.

C'est ainsi que nous voyons le même thème revenir dans toutes les œuvres d'Otrovsky. Quelque peu attrayants que soient les hommes et surtout les chefs de famille, la qualité prédominante des femmes consiste dans une soumission aveugle à leurs ordres. Oisives et d'une intelligence peu développée, elles ne savent pas réagir contre le despotisme qui les prend au berceau et les conduit jusqu'à la tombe, à moins que, restées veuves ou maîtresses d'une grande fortune, elles n'atteignent elles-mêmes ce poste de chef de famille, comme la vieille Kabanof, et ne tyrannisent à leur tour leurs enfants. Il faut dire que cet état de choses a déjà notablement changé, dans ces dernières années, et, dans quelque temps d'ici, les fidèles tableaux de notre dramaturge deviendront peut-être des anachronismes ou des caricatures.

II

Les doctrines, les mœurs et la situation de nos dissidents forment encore un des domaines les plus obscurs et les plus sujets à l'erreur de notre vie nationale. En proie aux plus cruelles persécutions depuis leur naissance, ces sectes n'ont pu exister qu'à l'ombre du plus profond mystère et grâce à la condescendance largement pratiquée par les employés publics. L'argent a été pour elles la clé magique qui ouvre toutes les portes ; c'est par cette voie seulement qu'elles ont réussi à temporiser avec leurs persécuteurs et à acheter le droit de vivre.

Le clergé orthodoxe ne se montrant pas moins accessible à la séduction que les agents civils, les dissidents en profitent également. Payant l'exemption des sacrements plus cher que les or-

thodoxes n'en payent l'administration, ils se faisaient inscrire au nombre des fidèles par les prêtres, dont la statistique, ainsi falsifiée, induisait en erreur le gouvernement. D'ailleurs, tout le monde s'accordait à le tromper sous ce rapport, et les *isproniks* (maires) avaient autant d'intérêt que les prêtres à diminuer les chiffres effectifs des sectaires. Comme le pouvoir central exigeait qu'ils travaillassent à faire rentrer les hérétiques dans le giron de l'Église établie, attribuant l'insuccès à leur manque d'habileté et de zèle, ils se vantaient à l'envi des résultats obtenus, et, pour y parvenir, falsifiaient les chiffres.

C'est ainsi qu'il y a une trentaine d'années à peine, les documents officiels ne portaient les dissidents de toutes les sectes qu'à *un million,* tandis qu'en réalité ils formaient un effectif de *neuf* à *dix* millions. Depuis quelque temps, l'État s'est aperçu que s'endormir dans une trompeuse sécurité n'était pas le meilleur moyen de triompher de ses ennemis, et aussi que les persécuteurs atteignent rarement leur but. En conséquence, il a institué des enquêtes qui l'ont renseigné sur le chiffre réel des dissidents, et il a inauguré un système de tolérance comparative à leur égard. C'est alors seulement, c'est-à-dire dans l'espace de ces vingt dernières années, que la lumière a commencé à se faire sur ces problèmes si obscurs jusque-là. On sait aujourd'hui que le chiffre des dissidents ne s'élève pas à moins de 13 ou 14 millions, que leur propagande, loin de s'affaiblir, ne fait que croître, et que le nombre des sectes nouvelles augmente, tandis que les anciennes recrutent sans cesse de nouveaux adeptes.

Ces sectes, très nombreuses, se partagent en trois catégories principales. Ce sont : les vieux croyants, qui ne se distinguent des orthodoxes que par quelques rites et qui, jusqu'à la correction des livres saints par Nikone, ont fait partie de l'Église établie ; les sectes de provenance occidentale et protestante, telles que les Molokhans, les Stundistes, les Évangélistes, etc., dont quelques-unes sont antérieures aux vieux croyants, et d'autres d'origine toute récente ; enfin les sectes dites subversives et dangereuses, comme les khlyots, les skoptzi, etc., qui sont plutôt païennes que chrétiennes, quoiqu'elles admettent Jésus-Christ au nombre de leurs prophètes.

De ces trois catégories, c'est la première qui est surtout réputée routinière et rétrograde. Cependant cette réputation est très exagérée. Si les vieux croyants attachent, en effet, une grande valeur aux rites et à l'orthographe des livres saints, leur séparation d'avec l'Église orthodoxe tenait encore à d'autres causes, parmi lesquelles les empiètements du clergé supérieur occupaient une place proéminente. En tous cas, leur position les obligea de s'instruire et d'acquérir des connaissances dogmatiques qui manquent complètement à leurs compatriotes orthodoxes; de là provient le succès de leur propagande dans les campagnes et ainsi s'explique l'influence qu'ils continuent à exercer.

Toutefois ils ne parvinrent pas à conserver l'unité dans leur propre sein et ne tardèrent pas à donner naissance à de nouvelles hérésies. Comme ils ne reconnaissaient pas le clergé ordonné par les évêques nikoniens, il leur devint de plus en plus difficile de se procurer des prêtres non entachés d'hérésie. Ils les faisaient venir à grands frais des pays slaves et de la Grèce, ce qui ne les empêchait pas de se trouver fréquemment dupes de charlatans et de coquins. Rebutés par ces difficultés, une partie des vieux croyants résolut de renoncer complètement au clergé et proclama que chaque fidèle avait le droit de donner les sacrements. Cette nouvelle secte reçut la dénomination de *bespopovtzi* (sans prêtres), pour la distinguer de celle qui avait conservé le clergé et qui s'appela dès lors *popovtzi*.

La première ne s'arrêta pas là; elle se subdivisa graduellement en diverses branches, dont les unes conservèrent l'usage de quelques sacrements, tels que le baptême, la communion et le mariage, tandis que les autres les rejetèrent en partie ou en bloc. Sous le rapport du mariage, on y trouve les idées les plus radicales; c'est ainsi que, d'après l'avis de ces dissidents, l'union légitime est celle où règnent l'amour et la concorde, qu'elle ait été bénie à l'église ou non, tandis que le sacrement par lui-même ne saurait sanctifier celles où ces conditions essentielles font défaut.

Un trait distinctif de toutes ces sectes est le rôle qui y est dévolu à la femme. Promue à l'égalité complète avec l'homme,

elle y exerce, comme lui, les fonctions de prêtre et de prophète. Dans les sectes subversives, chez les *Khlistys* par exemple, chaque communauté ou *navire* est dirigé par une *sainte vierge* qu'on révère comme un être divin et à laquelle les membres sont tenus d'obéir. Chez les *bespopovtzi*, les femmes prêchent, distribuent les sacrements et ne sont point considérées inférieures à l'homme. Aussi sont-elles de beaucoup plus instruites et plus développées que les femmes du peuple orthodoxes et ferrées à glace sur les dogmes et les textes; beaucoup d'entre elles pourraient-elles tenir tête au prêtre de village.

Chez les vieux croyants qui forment l'extrême droite du schisme, la femme n'a pas encore obtenu son émancipation du joug de famille; en revanche, c'est elle qui règne dans le domaine de la foi, qu'il lui incombe de préserver de toute atteinte hérétique. En ce sens, les couvents de nonnes, qui existent en grand nombre dans les forêts longeant le cours du Volga, exercent une influence décisive sur le maintien intact de l'ancienne doctrine. Les femmes qui les peuplent portent un zèle excessif dans leurs convictions religieuses et empêchent toute innovation d'y pénétrer. Ce sont les apôtres les plus ardents de la vieille foi, contre la fermeté desquelles se sont brisées toutes les persécutions conduites jusqu'ici par le bras séculier.

Les récits de M. Melnikof, dont nous allons enfin nous occuper après cette digression indispensable, ont surtout pour objet les *popovtzi;* les couvents de femmes, qu'il a étudiés *de visu*, lui fournissent ses descriptions les plus intéressantes. Rien de plus curieux et de plus véridique en même temps que le type d'abbesse d'une de ces maisons religieuses, portant le nom de mère Manepha.

C'est une femme entre deux âges, gardant encore les traces de sa beauté d'autrefois, grande, bien faite, pleine d'orgueil et de courage. L'ascendant qu'elle exerce, tant sur les membres de sa communauté que sur la série des couvents avoisinants, tient autant à son individualité supérieure qu'à la richesse de son frère, le marchand Potape Maximitch Tchapourine. Ce dernier, qui doit sa fortune à ses heureuses entreprises commerciales, jouit d'une considération méritée dans les alentours; son nom

est connu et respecté dans la contrée entière, et les sectaires l'envisagent à juste titre comme un des appuis les plus solides de leur parti. Tout en ayant beaucoup d'ordre dans ses affaires et sachant bien calculer, il paie largement les employés et les ecclésiastiques s'attaquant aux vieux croyants, et c'est grâce à sa générosité que les couvents de la forêt, plus d'une fois voués à la destruction, peuvent continuer leur existence.

La mère Manepha lui doit donc une vive reconnaissance, qu'elle lui manifeste aux occasions requises, bien qu'elle ait fréquemment des doutes sur la pureté de sa foi et qu'elle craigne beaucoup pour son âme les embûches de l'esprit mondain ; Manepha est d'une piété à toute épreuve, bien que ce ne soit pas la vocation qui l'ait poussée à prendre l'habit. Un drame poignant signala sa jeunesse et il lui a été plus difficile d'en perdre le souvenir qu'elle ne l'a cru. Fille d'un riche paysan habitant les bords du Volga, la jeune Matrena, douée d'une beauté extraordinaire, voyait toute la jeunesse des environs à ses pieds, sans que son cœur se laissât toucher par leurs hommages. Mais cette superbe indifférence ne fut pas de longue durée et la rencontre de Jakime Stoukolof décida de son sort.

A peine eut-elle jeté un regard sur ce garçon, qu'une passion ardente s'éveilla dans son âme et qu'elle ne put plus y résister. Après quelque temps, Jakime fit les démarches nécessaires pour obtenir sa main, mais le vieux Tchapourine, qui avait d'autres vues sur sa fille, n'entendit pas la donner à un homme de rien, tel que son prétendu. La demande de Jakime le mit même dans une si grande colère qu'il ne se contenta pas d'y répondre par un refus dédaigneux, mais résolut immédiatement de mettre Matrena en sûreté, pour prévenir la possibilité d'un enlèvement. Il faut observer à ce propos que les mariages par enlèvements sont fort répandus chez les vieux sectaires, où les jeunes gens recourent à ce moyen pour se soustraire aux unions imposées par les parents. Un fait très curieux, c'est que ces mariages clandestins se contractent d'ordinaire dans les églises orthodoxes avec le but *d'en rendre les liens plus solides*. Le culte des dissidents n'étant pas reconnu par l'État, et le mariage civil n'étant que d'institution toute récente, leurs unions sont consi-

dérées comme illégitimes et peuvent toujours être rompues au gré des contractants. Malgré cela, les mariages arrangés ou consentis par les parents sont généralement bénis par des prêtres dissidents, tandis que les jeunes filles consentant à se laisser enlever préfèrent le pope orthodoxe. C'est ainsi que le défendu et le clandestin devenaient légitime, tandis que l'obéissance des enfants à leurs parents et à leur foi était punie par le cachet de l'illégitimité.

Redoutant donc un danger pareil pour sa fille, Tchapourine la conduisit en hâte à une de ses cousines, qui était supérieure d'un couvent et chargea cette dernière de la surveiller étroitement et d'empêcher toute espèce de communication entre elle et Jakime. La mère Platonide, qui tenait beaucoup aux généreux dons de son riche cousin, promit de lui obéir strictement. La détention de Matrena fut des plus rigoureuses et une confession qu'elle ne tarda pas à faire à sa tante ne tendit pas à l'adoucir. L'abbesse fut terrifiée en apprenant que les choses étaient allées bien plus loin que Tchapourine ne l'avait supposé et que Matrena allait devenir mère. Craignant la colère du vieillard, elle promit à la jeune fille de cacher sa faute à tout le monde, y compris son père, à condition qu'elle l'expierait en vouant sa vie et sa dot à Dieu.

Au premier moment, Matrena ne goûta que fort médiocrement cette proposition; jeune et vive, le monde lui souriait trop pour qu'elle y renonçât si facilement, et les prédications de la supérieure se heurtèrent à une résistance obstinée. Mais Platonide ne perdit pas courage et quand vinrent les terribles douleurs de l'enfantement, elle en profita pour assurer à sa nièce que Dieu n'aurait pitié d'elle et ne la délivrerait que lorsqu'elle aurait prêté le serment voulu. A cela l'abbesse ajoutait que si elle s'obstinait, sa mort était imminente, et que, plongée directement dans l'enfer, elle y souffrirait éternellement les douleurs qu'elle éprouvait en ce moment. L'imagination frappée par ces discours et affaiblie par ses souffrances, Matrena jura tout ce qu'on voulut et se trouva liée pour la vie. Malgré les regrets qu'elle en éprouva plus tard, elle n'osa pas se rendre coupable d'un parjure et entra en religion. La fille à laquelle elle avait donné le jour fut éle-

vée dans un village voisin ; après quelques années elle put la prendre auprès d'elle à titre d'orpheline pour la préparer à son tour à la vie monastique.

Petit à petit, la jeune femme se résigna à son sort. Élue abbesse à la mort de Platonide, elle ne songea plus qu'aux intérêts de la communauté, tant à sa prospérité matérielle qu'à son perfectionnement moral. Menant les sœurs tambour battant, elle se préoccupait aussi bien de la partie économique que de la ponctualité dans les exercices religieux. Elle inspirait du respect et de la crainte à la fois. Supérieure à la plupart des sœurs par son intelligence et son caractère, elle n'admettait pas la moindre familiarité et veillait à ce que les formules prescrites dans les relations des sœurs avec la supérieure ne fussent jamais omises. Quelque pressante que fût la communication qu'on venait lui faire, — quand même le feu eût pris à la maison, — elle exigeait que l'on commençât par les saluts d'usage, qu'on s'inclinât trois fois jusqu'à terre en disant : « Pardonne, ma mère, et bénis-moi. » A quoi elle répondait : « Je pardonne et je bénis. » Après cela seulement elle procédait à l'affaire. Ne tolérant aucune infraction à la règle, elle punissait sévèrement quiconque y manquait par distraction ou par impatience, car, à ses yeux, la foi et la vie monastique ne pouvaient s'appuyer que sur une discipline inflexible. Cela ne l'empêchait pas de se montrer bonne et charitable, et les pauvres étaient sûrs qu'elle viendrait à leur secours en cas de besoin.

Rien ne la préoccupait autant que le maintien de la vraie doctrine dans toute son intégrité ; aussi se montrait-elle particulièrement sceptique à l'égard des prêtres venant de loin, qu'on prétendait ordonnés par des évêques étrangers. Elle les soupçonnait volontiers de fourberie et les évènements lui donnaient souvent raison ; par suite, elle recommandait les précautions les plus minutieuses sur leur compte, et quand on lui en envoyait un, chargé d'apporter les sacrements aux croyants, elle le soumettait à un examen méticuleux et flairait la tromperie à cent lieues.

Cependant cette femme si forte, dont bien des hommes eussent pu envier l'énergie, éprouva à son tour un moment de

faiblesse qu'elle eut bien de la peine à surmonter. Près de vingt années s'étaient écoulées depuis le jour où le vieux Tchapourine avait enfermé sa fille dans le couvent de la mère Platonide et, pendant cette longue période de temps, Manepha n'avait jamais eu de nouvelles de l'homme dont on l'avait si brusquement séparée. Dans son cœur, elle le croyait mort, et si elle y songeait encore c'était avec le calme que donne l'idée de la tombe. Un jour, cependant, il reparut vivant sous ses yeux et elle en éprouva une secousse terrible. C'est à une fête que donnait son frère pour fêter son anniversaire de nom qu'elle vit reparaître son Jakime, sous l'habit d'un saint pèlerin venant de Jérusalem, aux discours onctueux duquel toute l'assistance prêtait une pieuse attention. Quoiqu'elle gardât sa découverte pour elle-même et n'en laissât rien paraître, son saisissement fut tel que, prétextant un malaise soudain, elle dut se retirer dans sa chambre et y tomba évanouie. Le passé qu'elle s'était imaginé avoir réduit à néant se dressa tout d'un coup devant elle avec toute la puissance du présent. Elle se revit jeune fille, les chants des rondes familières se firent entendre distinctement à ses oreilles, les douces paroles de son amant, les mille détails de leurs entrevues défilèrent devant ses regards fixés dans un espace imaginaire. Toute frémissante, elle se leva et se prosterna devant les images saintes, demandant l'appui de la force divine pour résister à cette tentation imprévue. Elle résolut de quitter sur-le-champ la maison de son frère et de chercher un refuge dans son couvent; mais, ici encore, elle devait se heurter à des obstacles. Potape Maximitch, qui ne se doutait pas des tortures morales qu'endurait sa sœur, se montra si offensé de son départ projeté au milieu de la fête, qu'elle dut y renoncer. Alors, voyant la nécessité de se maîtriser, elle y parvint ; après une nuit passée dans les larmes et la prière, elle se leva calme et sereine, ne portant plus trace de l'orage qui s'était abattu sur sa tête.

Malgré les souffrances de la vie monastique, la mère Manepha, — et c'était là un phénomène assez étrange, — ne désirait rien tant pour sa fille que de lui voir suivre la même carrière. Il est vrai que Fléna, étant une enfant illégitime, n'avait qu'un

triste avenir devant elle, qu'entre les murs du couvent elle était sûre au moins de ne pas manquer du nécessaire et que, d'ailleurs, sa mère espérait lui léguer son poste d'abbesse ; mais, en dépit de ces considérations, le désir de faire une nonne de cette jeune fille, qui n'en avait guère la vocation, paraît inexplicable. D'une gaieté et d'une vivacité que la règle la plus sévère ne parvenait pas à contenir, la gentille Fléna semblait faite pour le monde et ses joies. Boute-en-train de la communauté, elle amusait ses compagnes par ses réparties et ses chansons, et n'était jamais plus heureuse que quand elle pouvait les aider dans leurs aventures romanesques. C'était surtout pendant les visites qu'elle faisait avec la mère Manepha à la famille de Potape Maximitch que la joyeuse enfant se sentait aussi à l'aise que le poisson dans l'eau. Amie intime des filles de la maison, Nostia et Prascovie, qui avaient été élevées chez leur tante, elle apportait un entrain inconnu dans leur intérieur. Contente de pouvoir se soustraire à la règle du couvent, elle riait, chantait et inventait des romans à ses compagnes. Son rêve consistait à arranger un de ces mariages par enlèvement, comme il s'en pratiquait assez fréquemment chez les dissidents, et d'y jouer le second rôle à défaut du premier. Et cependant elle n'aurait eu qu'à vouloir pour en être l'héroïne principale ; elle était aimée par un jeune marchand, de fort agréable figure, qui lui plaisait beaucoup, et Daniel ne demandait pas mieux que de l'enlever. Mais elle savait qu'en agissant ainsi elle chagrinerait mortellement la supérieure et quoiqu'elle n'eût que des doutes sur les vrais liens qui l'attachaient à la mère Manepha, elle ne pouvait méconnaître l'amour que celle-ci lui portait et les soins dont elle l'avait toujours entourée. Malgré sa légèreté apparente, Fléna avait des sentiments nobles et élevés ; elle ne voulut pas se rendre coupable d'ingratitude et résolut de refouler son amour pour se dévouer à celle qu'elle croyait sa mère adoptive.

Cette décision une fois prise, elle essaya de se consoler et de se distraire en arrangeant les affaires de cœur des autres, et elle y porta une énergie extraordinaire. C'est ainsi qu'elle se fit l'intermédiaire entre Nostia, la fille aînée de Potape Maximitch,

et un commis de ce dernier, Alexis, dont la beauté enflammait tous les cœurs. Voyant que son amie en était frappée, elle leur arrangea des entrevues clandestines et rêva de terminer l'affaire par un enlèvement. Malheureusement le moral du héros n'était guère en accord avec son physique ; travaillé de vues ambitieuses, il se lassa bientôt de la jeune fille qui s'était abandonnée à son amour sans arrière-pensée. Nostia s'aperçut de sa froideur et, pendant un voyage qu'il faisait par ordre de son patron, elle tomba gravement malade. Avant de mourir, elle avoua sa faute à ses parents et il se passa, à cet effet, une scène des plus touchantes. Ni sa mère, ni même son père, ordinairement si sévère, ne lui adressèrent le moindre reproche et tous deux l'assurèrent de leur pardon complet; mais ces bonnes paroles ne lui suffirent pas. Elle demanda que ce pardon fût étendu à son séducteur ; et comme son père hésitait à l'accorder, elle lui dit de sa voix affaiblie par la souffrance : « Comment, petit père, tu hésites ? Et demain, quand tu me verras couchée dans mon cercueil et ne pouvant plus te parler, n'auras-tu pas regret d'avoir refusé la dernière demande de ta Nostia ? »

Cette image de sa mort prochaine, qu'elle évoque à propos, touche le vieillard, et il lui donne la promesse qu'elle attend pour expirer tranquillement. Un trait de mœurs intéressant, c'est que personne parmi ceux rassemblés autour de ce lit de mort d'une toute jeune fille, ne songe à la rassurer et à lui parler de guérison : ce serait un mensonge, dont les gens du peuple ne sont pas capables. Et d'ailleurs pourquoi y recourir ? La mort n'a rien de terrible à leurs yeux, et Nostia dit un suprême adieu à tous les gens de la maison avec autant de calme que si elle s'apprêtait à faire seulement un long voyage.

La triste issue du roman de Nostia ne découragea pas l'entreprenante Fléna : au bout de quelque temps elle en organisait un autre, dont l'héroïne était Prascovie, la sœur de la défunte. Cette fois elle eut le plaisir de voir l'enlèvement se faire dans toutes les règles. Comme le fiancé était le prétendu que Potape Maximitch destinait en secret à sa fille, la comédie se termina heureusement. Les jeunes mariés vinrent se jeter aux pieds des parents, qui s'efforçaient de se montrer plus courroucés qu'ils

ne l'étaient réellement. Selon l'usage, Potape Maximitch leur administra un certain nombre de coups de cravache, après quoi il les serra dans ses bras et ordonna une grande fête en leur honneur.

Dans toutes ces affaires de famille, le rôle d'Aksima Zacharovna, l'épouse de Potape Maximitch, est de second ordre. Complètement soumise à la volonté de son mari, elle ne se permet aucune initiative, même par rapport à ses filles, se laissant guider dans les grandes comme dans les petites choses par les ordres du maître de la maison. C'est ainsi que la mère Manepha étant tombée gravement malade pendant une absence du vieux Tchapourine, elle refuse net à Nostia la permission d'aller soigner sa tante, tout en approuvant complètement son désir. Elle n'ose pas laisser partir sa fille sans l'assentiment de son mari et elle a raison de ne pas avoir dépassé ses pleins pouvoirs. Lorsqu'elle rend compte de ces évènements à son seigneur et maître et qu'elle ajoute timidement : « Je n'ai pas osé envoyer Nostia sans toi », — il s'écrie avec indignation : « Je le crois bien ! Il ne manquerait plus que cela ! »

Et cependant cette même épouse, si exemplairement soumise, se montre, quelques instants plus tard, sous un tout autre aspect. Elle déballe les effets que Potape Maximitch vient d'apporter et ses regards tombent sur les œufs de Pâques qui sont au fond du panier. Une exclamation indignée lui échappe, sa voix devient forte et vibrante, et la voilà lancée dans des imprécations qui contrastent étrangement avec sa douceur de tout à l'heure.

« Veux-tu bien jeter cette horreur au plus vite ! crie-t-elle en montrant avec indignation des œufs de Pâques portant des insignes niconiens prohibés par les vieux croyants. Vieux pécheur que tu es, n'as-tu pas honte de les avoir apportés dans ta maison? Jette-les à l'instant et lave-toi les mains, maudit impie ! Où avais-tu les yeux pour te souiller de pareilles horreurs? »

Potape Maximitch ne songeait même pas à interrompre le flot d'injures que sa femme lançait contre lui et courbait humblement la tête sous ses reproches. Il sentait qu'elle avait raison

et qu'elle était là dans son département. C'est que, dans ces familles de sectaires, le soin de veiller à la pureté de la foi est spécialement dévolu à la femme, tandis que l'homme, maître absolu dans tous les autres domaines, est tenu ici à une obéissance passive.

Les couvents épars dans ces solitudes servent encore de refuge à de pieuses âmes qui, sans vouloir prononcer des vœux éternels, cherchent une vie retirée et vouée à Dieu. Dans le voisinage immédiat de celui dirigé par la mère Manepha, on voyait s'élever une jolie maisonnette, habitée par une jeune et riche veuve, Marie Gavrilovna Maslennikof. L'abbesse entretenait avec elle des relations suivies et amicales, à travers lesquelles on entrevoyait une nuance de respect pour la grande fortune de la jeune femme. Peut-être s'y joignait-il le secret espoir que le calme du monastère finirait par l'attirer et qu'elle échapperait ainsi aux tentations d'un monde pervers. Potape Maximitch, de son côté, tenait sa voisine en grande estime; il envoyait volontiers ses filles lui tenir compagnie et se sentait très blessé lorsqu'elle répondait par un refus à ses fréquentes invitations.

Comment se faisait-il que Marie Gavrilovna fût venue s'enterrer au fond de cette solitude, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté auxquelles s'ajoutait la puissance d'une fortune considérable? Son sort, même dans le milieu despotique où elle était née, avait été d'une cruauté exceptionnelle, et l'on ne pouvait en entendre le récit sans se sentir saisi de pitié.

Fille unique d'un marchand de Kazan, elle venait à peine d'entrer dans sa dix-septième année, lorsque son père songea à la marier. Jolie comme un chérubin, douce et docile, Marie avait été choyée et gâtée depuis sa naissance. Son père, si sévère et si intraitable pour les autres, se déridait à la vue de la gracieuse enfant et lui passait volontiers ses petites fantaisies.

L'usage de *montrer* les jeunes filles à marier à certains jours de l'année, c'est-à-dire de les mener à la promenade publique parées de leurs plus beaux atours, s'est encore conservé jusqu'ici dans quelques villes de province. A Kazan, il se pratique pendant les processions religieuses des grands jours

de fête, et les parents de Marie Zaletof résolurent de conduire leur fille à la première en date. L'ayant habillée avec un soin particulier, ils la menèrent donc à cette espèce d'exposition où se trouvaient rassemblés les jeunes gens de l'endroit désireux d'entrer en ménage et de trouver une épouse de leur choix.

La foule était grande et Marie se vit tout d'un coup séparée de ses parents; effrayée, elle ne savait comment faire pour les rejoindre, lorsqu'elle trouva un sauveur. Un charmant jeune homme lui offrit sa protection, et, pendant qu'ils cherchaient ensemble les parents de la jeune personne, il réussit à lui voler son cœur. Le chevalier s'appelait Eustache Maslennikof; il était le fils d'un des plus riches marchands de Moscou, et comme son père voulait absolument le marier sans retard, il était venu passer en revue les demoiselles de Kazan. Marie le charma et il se hâta de se présenter dès le lendemain dans la maison des Zaletof et de faire une cour assidue à la jeune fille.

Les parents de Marie ne demandaient pas mieux que de la voir faire un aussi brillant mariage, mais le difficile était d'obtenir le consentement du vieux Maslennikof, qui ne trouverait guère ce parti digne de son fils. Tandis que les Maslennikof comptaient parmi les maisons les plus riches de Moscou, Zaletof n'était qu'un marchand de troisième guilde et ne pouvait guère prétendre à l'égalité avec eux. Avec cela, le père d'Eustache avait la réputation d'un *samodour*, et l'on prétendait que ses mauvais traitements avaient mené au tombeau ses deux femmes. Toutefois le jeune homme ne désespéra pas du succès. Son père commença par accueillir sa prière de fort mauvaise grâce; mais après l'avoir tourmenté pendant quelque temps, il lui dit brusquement un beau jour : « Il m'est revenu beaucoup de bien de ton Zaletof; c'est un homme d'esprit qui s'inscrit dans la troisième guilde par calcul et qui n'en fait que mieux ses affaires. Je m'en vais faire sa connaissance à la foire de Nijni Novgorod, et s'il me convient, je te permettrai d'épouser sa fille. La seule chose que j'exige, c'est qu'elle me soit soumise, le reste ne me regarde pas. »

Eustache fut ravi de cette décision et se hâta de communi-

quer la bonne nouvelle aux Zaletof. Dès ce moment, tout marcha comme sur des roulettes : les futurs beaux-pères se convinrent parfaitement, et l'affaire fut définitivement conclue. Les fiancés qui s'adoraient étaient fous de bonheur et attendaient impatiemment le jour qui devait les unir à jamais.

Deux jours avant la noce, Zaletof donnait une grande fête. Le souper fut magnifique et le vin coula à flots. Le vieux Maslennikof, qui ne détestait pas la bouteille, s'en donna, à cette occasion plus que de coutume ; et quand il fut à moitié ivre, il s'écria tout d'un coup, en s'adressant à Zaletof :

— Mon futur allié, je te fais mon compliment ; on ne trouverait pas à dix lieues à la ronde une fille aussi belle et aussi sage que la tienne !

— Je la livre telle quelle, — repartit celui-ci en plaisantant, — sans tromperie ni tricherie.

— Il n'est pas facile non plus de trouver un prétendu pareil à Eustache Makaritch, — dit à son tour la mère de Marie, voulant rendre au vieillard compliment pour compliment.

— Quelle idée ! — s'écria celui-ci, saisi brusquement par l'esprit de contradiction, — mais il y en a des milliers qui valent mieux.

— Où cela? Je n'en vois pas ! — s'obstina son interlocutrice.

— Et moi donc, le premier? Est-ce que je ne vaux pas mieux que lui ?

La discussion, commencée sur un ton de plaisanterie, prit bientôt des allures plus sérieuses.

— C'est vraiment trop d'honneur pour un garçon de rien comme Eustache de posséder une si belle femme, — lança enfin le vieillard en s'adressant à Zaletof. — Voyons, Gavrila Markelitch, — dit-il, — plante-le là et accepte-moi pour gendre. Je vais de ce pas inscrire au nom de ta fille ma maison de Moscou et cinquante mille roubles de capital.

Eustache devint pâle comme un linge, la fiancée fondit en larmes et une consternation générale mit fin à la fête. Cependant on espérait encore que l'ivresse avait fait divaguer le vieillard et qu'il reviendrait à la raison après avoir cuvé son vin. Il n'en fut rien. Le lendemain il persista dans sa résolution. L'idée

d'épouser la belle jeune fille lui souriait toujours davantage. Il fit les offres les plus avantageuses aux Zaletof, menaçant en même temps de déshériter son fils s'ils persistaient à conclure le mariage projeté d'abord ; le père de Marie se laissa séduire et sacrifia sa fille à son intérêt.

Le désespoir des fiancés se laisse difficilement décrire. Cependant il fallut obéir. Eustache, envoyé pour des affaires de commerce sur les confins de la Sibérie, gagna en route une maladie qui l'emporta en quelques jours. Quant à Marie, enchaînée à ce vieillard capricieux, despote et morose, elle mena une véritable existence de prisonnière. Son mari, qui était jaloux d'elle, l'enfermait entre les quatre murs de sa maison et ne lui permettait pas la moindre distraction. Souvent elle croyait périr d'ennui dans l'appartement luxueux qui, pour elle, n'était qu'une prison, et elle enviait le sort d'Eustache, que la mort avait délivré de tous ses chagrins. Au bout de huit années de ce martyre, elle se vit enfin délivrée de son tyran ; restée veuve, elle eut peur du monde qu'elle ne connaissait pas, et alla chercher un abri près de la mère Manepha, qu'elle avait connue dans son enfance.

Marie Gavrilovna croyait son cœur à jamais mort et pensait vouer le reste de sa vie à Dieu. Cependant les vœux monastiques lui faisaient peur, et, malgré les persuasions de l'abbesse, elle ne se dépêchait pas d'échanger sa jolie maison contre une cellule de nonne. L'évènement prouva qu'elle avait raison. Le souvenir cuisant de ses douleurs s'apaisa peu à peu, et elle sentit encore une fois le besoin de vivre. Ce fut à ce moment qu'elle rencontra le bel Alexis, le séducteur de la malheureuse Nostia ; lui découvrant une ressemblance frappante avec le défunt Eustache, elle fut immédiatement envahie par une passion violente pour lui. Alexis s'en aperçut et exploita cette passion à son profit. Comme Marie Gavrilovna était aussi ignorante de la vie réelle qu'un enfant nouvellement né, il ne lui fut pas difficile de la plier à sa volonté. Il l'épousa et s'empara de sa fortune, qu'elle ne tarda pas à mettre sous son nom et à lui livrer entièrement. Que lui importait l'argent, pourvu qu'il l'aimât ? Mais, ici encore, une déception l'attendait. Alexis, après

avoir obtenu d'elle tout ce qu'il voulait, ne se gêna plus vis-à-vis de la pauvre femme, et la rendit peut-être plus malheureuse encore que son premier mari. C'est ainsi que, après avoir été victime du calcul intéressé de son père, elle devint victime de sa propre inexpérience des hommes et de la vie. Au fond, la mère Manepha avait vu juste : en présence des embûches du monde, elle eût mieux fait de se réfugier entre les murs du couvent.

III

Quelle est la conclusion à tirer de ces types de la marchande russe, que nous venons de passer sommairement en revue? Si on les considère sous le rapport de leur niveau intellectuel et moral, on s'aperçoit aisément que la différence qui les sépare de la paysanne est plus apparente que réelle. Quoique le degré de culture dont jouit la riche bourgeoisie soit plus élevé que celui auquel la femme du peuple peut prétendre, il ne suffit pas à lui donner le sentiment de sa dignité et le désir de l'indépendance. Il y a plus encore : le travail obligatoire de la paysanne constitue une espèce de supériorité sur la fainéantise de la marchande. Nécessaire à la culture des champs comme au bien-être de la famille, la première acquiert par son travail un degré d'égalité avec l'homme qui lui mérite le respect, tandis que la seconde, vivant dans le luxe et consommant sans rien produire, n'a aucun point d'appui contre le despotisme du chef de famille.

Il faut aller jusqu'en Orient pour voir la femme réduite à un rôle pareil. Nulle part peut-être elle n'est considérée davantage comme la propriété exclusive de l'homme, comme un objet de luxe à son usage. Toutefois une brèche commence à s'ouvrir dans ces mœurs surannées, et la nouvelle génération de cette classe, sortant graduellement de son état de torpeur, se laisse gagner à d'autres idées. Dans une vingtaine d'années d'ici, l'évolution, aux débuts de laquelle nous assistons aujourd'hui, aura achevé probablement son cours et les *samodours* d'Os-

trovsky deviendront une réminiscence du passé comme le sont déjà les anciens tyrans des serfs.

Pour la femme, nous avons vu que c'est parmi les dissidents qu'elle jouit de la plus grande dose de liberté et que, dans les sectes les plus avancés, elle a atteint son émancipation complète. Un fait curieux à noter, c'est que le degré de la liberté qu'on lui accorde se trouve dans une corrélation exacte avec l'activité et le succès de la propagande religieuse, où les femmes jouent un rôle non moins actif que les hommes. Lorsqu'on analyse de plus près l'histoire de la situation actuelle des partis dans notre pays, on voit que la femme russe occupe là une place prépondérante et qu'il n'y a pas de cause qui puisse prospérer sans son concours. Plus on la refoule, plus on la réduit à l'état passif, plus la classe sociale ou la corporation qui use de ce procédé semble condamnée à l'état stationnaire. En revanche, plus elle est appelée à participer à la chose publique et plus le progrès qu'on y constate est rapide.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de la femme passive par excellence, que l'éducation et les mœurs condamnent à une soumission absolue, et qui en est encore à ses premières tentatives pour secouer le joug séculaire qui pèse sur elle. Dans une prochaine étude, qui aura pour objectif la *noble*, ou autrement dit la femme appartenant aux classes éclairées de la société, nous verrons enfin la femme sous un autre aspect et nous pourrons suivre la voie qu'elle a parcourue dans ce dernier demi-siècle, avant d'arriver à sa situation actuelle.

T. SVÉTOF.

TATIANA SVETOF

Depuis bientôt dix ans les lecteurs des *Débats* se demandaient quel pouvait bien être l'auteur des « Lettres de Saint-Pé-

tersbourg » qui paraissaient de temps en temps dans leur journal. Ces correspondances étaient si complètes sous le rapport de l'information, elles abondaient tellement en observations pleines de vérité et de justesse que, tout en renonçant à l'espoir de démasquer l'anonyme, les chercheurs et les curieux furent tous tacitement d'accord pour décider que ces lettres non signés ne pouvaient émaner que d'un fonctionnaire russe, très haut placé même.

De son côté le *Journal de Saint-Pétersbourg* publiait presque chaque semaine des chroniques littéraires signées T. S., dans lesquelles un critique fin sans affectation et sincère sans brutalité passait en revue les publications russes et étrangères.

Ces deux mystérieuses initiales figurèrent aussi à la fin d'un article sur la politique et la littérature russes, qui parut dans la *Contemporary Review* de Londres et fut fort remarqué.

Si on avait pu se douter que le correspondant des *Débats*, le critique du *Journal de Saint-Pétersbourg* et le collaborateur accidentel de la *Contemporary Review* n'étaient qu'une seule et même personne, on en serait peut-être venu à deviner que c'était une femme qui se cachait derrière les fameuses initiales T. S. Encore aurait-on hésité à adopter cette solution, en songeant à la profonde connaissance des sciences politiques et économiques que dénotaient tous ces articles et d'autres encore, signés des mêmes lettres, qui avaient trouvé place dans le *Journal des Économistes*.

En tout cas, de quel nom ces deux lettres étaient-elles les initiales? De Tatiana Svetof. Mais ce n'était encore là qu'un pseudonyme dont on retrouvait la trace dans la *Rivista Europea*, et qui devait figurer dans la *Nouvelle Revue*, sans qu'il fût possible aux lecteurs de ces deux publications de savoir si ce pseudonyme abritait un homme ou une femme. Il n'y avait rien d'invraisemblable, en effet, à supposer qu'un homme de lettres eût eu la coquetterie de se dissimuler sous ce nom féminin.

La mort seule de l'écrivain devait donner la clef d'un mystère, jusqu'alors impénétrable même pour la société littéraire, d'ordinaire si bien renseignée.

Tatiana Svetof n'était autre que M^me^ Élise de Besobrasoff,

femme d'un économiste russe fort renommé et membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Notre collaboratrice s'est éteinte, il y a quelques mois, à Tzarskoë-Tzelo ; sa perte sera vivement ressentie par tous ceux qui ont quelque souci des lettres. M^me^ de Besobrasoff, douée d'une incroyable facilité d'assimilation, parlait et écrivait couramment le russe, le français, l'anglais et l'allemand ; sous l'enveloppe frêle d'une femme elle possédait une grande énergie morale, et la sûreté de son jugement, la droiture de son caractère, l'avaient fait estimer de tous ceux qui l'avaient approchée.

La *Nouvelle Revue* est certaine d'être l'interprète de ses lecteurs en adressant à M. le conseiller Vladimir Besobrasoff les plus sympathiques compliments de condoléance.

Angelo de GUBERNATIS.

L'IRRÉPARABLE

(ÉTUDE)

PREMIÈRE PARTIE

... « 13 *février* 1883. — Bonne journée, de celles à marquer avec un caillou blanc, comme dit le poète ancien. Travail *at home* jusqu'à trois heures. Puis visite à M. R***. Conversation philosophique sur la complexité de la personne humaine. Le soir, chez M^me^ V***. Appris le détail de l'histoire de M^lle^ Hurtrel. Transcription exacte de la même idée dans la vie réelle. Plaisir aigu d'intelligence à ces deux visions successives, l'une abstraite, l'autre concrète, d'un fait unique... » Feuilletant le *memorandum* de mes heures mortes, dans la solitude d'un hôtel gothique d'Oxford, j'y retrouve ces lignes énigmatiques et je me souviens du moindre détail de cet après-midi. J'entends encore la voix de M. R***. Je revois son beau regard errant de métaphysicien, le cabinet encombré de livres, et, par la fenêtre, les squelettes des arbres du jardin des Plantes, dans le voisinage duquel habite le célèbre professeur. Autour de lui gisaient sur le tapis mal raccommodé les épreuves de son grand ouvrage : *De la dissociation des Idées*, où il a étudié les maladies de la volonté consécutives à celles de l'Intelligence. Trois gravures, accrochées à la partie de la muraille que les rayons de la bibliothèque n'avaient pas envahie, représentaient Aristote, Léonard de Vinci et Spinoza... « Non, disait le savant, ses deux mains croisées sur sa large poitrine, ses deux pieds allongés contre le feu et sa tête énorme secouée par un tic qui lui est habituel, — non, la

personne humaine, la personne morale, celle dont nous disons *moi*, n'est pas plus simple que le corps lui-même. Par-dessous l'existence intellectuelle et sentimentale dont nous avons conscience, et dont nous endossons la responsabilité, probablement illusoire, tout un domaine s'étend, obscur et changeant, qui est celui de notre vie inconsciente. Il se cache en nous une créature que nous ne connaissons pas, et dont nous ne savons jamais si elle n'est pas précisément le contraire de la créature que nous croyons être. De là dérivent ces volte-face singulières de conduite qui ont fourni prétexte à tant de déclamations des moralistes... Nous dépensons notre activité à poursuivre un but dont nous nous imaginons que dépend notre bonheur, et, ce but atteint, nous nous apercevons que nous avons méconnu les véritables, les secrètes exigences de notre sensibilité. Que d'exemples de ces erreurs intimes fournirait l'histoire des conversions religieuses, si elle était étudiée par un psychologue!... Hé! Pourquoi remonter à ces témoignages de l'ordre mystique, lorsque l'expérience quotidienne nous permet d'observer sur place la dualité de notre être? Cette métamorphose de caractère, provoquée chez la plupart des femmes par la révélation des réalités physiologiques dont s'accompagne la première possession, qu'est-elle donc, sinon la mise en lumière, soudaine et parfois si douloureuse, d'un être inconnu à lui-même et qui sommeillait dans la vierge? Nous tenons ici la formule de presque tous les drames secrets du mariage. La jeune fille se croit douée d'un certain caractère; elle organise à l'avance sa félicité d'après ce caractère. Elle se marie ou elle se laisse marier. Puis, cinq fois sur six, dans l'année qui suit, parfois dans la semaine, parfois dans les vingt-quatre heures, elle découvre qu'elle s'est trompée sur sa propre personne. Elle s'imaginait qu'elle aimerait son mari, elle le hait; qu'elle le haïrait, elle l'adore; — et ainsi du reste. Elle s'est réveillée comme d'un songe, et transformée. Ou plutôt non, aucune magie n'a opéré sur elle. Tout simplement elle a découvert un *moi* mystérieux jusqu'alors, qui pensait et qui sentait en elle, — à son insu... Ah! mon cher enfant, quelle artiste en mystification que cette nature, si plaisamment qualifiée de bonne par l'ironique Montaigne!... » — Quelques heures

plus tard, — il n'y a que Paris pour fournir à de pareils contrastes, — je regardais M^me^ V*** s'accouder sur les innombrables petits coussins brodés qui s'amoncellent dans le coin de son divan familier. Tout en blanc et si fine, elle jouait, en me parlant, avec un éventail garni de plumes d'autruche blanches et frisées, et ses pieds, chaussés de bas de soie et de mules de couleur noire, faisaient une charmante opposition à la blancheur vaporeuse du reste de sa toilette. Avec sa voix musicale elle me racontait la tragique aventure d'une de ses amies de jeunesse, bien cruellement punie de la faute de n'avoir pas vu clair dans son cœur, — commentaire mondain et mélancolique de la doctrine de mon Maître en psychologie sur la multiplicité du *moi!* C'est le détail de cette aventure que je m'amuse à transcrire, d'après mes notes d'alors, en complétant ces notes par quelques inductions personnelles, — mais à peine, et sans dramatiser une histoire dont les grands évènements furent des pensées : « Nous sommes faits, a dit Shakspeare, de la même étoffe que nos rêves... »

I

C'est en 1877, au mois de mai, que M^lle^ Noémie Hurtrel devint, d'un jour à l'autre, célèbre pour sa beauté dans ce que les journaux plus particulièrement Parisiens appellent le Monde. Entendez par-là cette société, à demi européenne, à demi française, qui peuple la plus grande partie des hôtels situés autour du parc Monceau et de l'Arc de Triomphe, ainsi qu'un petit nombre des vieux hôtels de la rive gauche. Cette société a ses revenus bien établis, son étiquette stricte, ses galeries de tableaux authentiques, ses équipages soigneusement tenus, ses loges à l'Opéra, ses réceptions retentissantes, bref, tout un opulent décor de haute vie, — et c'est bien le Monde, mais plus du tout au sens où les chroniqueurs de l'élégance auraient pris ce mot voici cinquante ans. Ce Monde moderne ressemble à l'époque dont il forme l'aristocratie luxueuse. Il est, comme cette époque, mouvant et improvisé, tout contradictoire et dépourvu de tradition. La grande fortune, pourvu qu'elle ait été

acquise sans trop de scandale, en force la porte, comme le talent, pourvu qu'il ne se montre pas dans son natif égoïsme. La ruine, en revanche, met à cette porte une barrière qui ne se lève guère. Mais, précisément parce qu'il est ainsi, incertain et momentané, ce Monde nouveau ne saurait pratiquer dans ses mœurs la logique de l'ancienne société. Il a ses exclusions cruelles et inexplicables, comme il a ses surprenantes indulgences. La mère de Noémie bénéficia d'une de ces indulgences. Elle arrivait de Bruxelles où son mari, le comte Hurtrel, homme de finance et de politique, avait plus que décuplé par des spéculations habiles une fortune déjà considérable, et elle parut d'abord dans le salon de la princesse Wierschownia, une très grande dame russe et très à la mode. Les deux femmes s'étaient connues aux eaux avant leurs mariages. C'avait été entre elles une de ces amitiés de la dix-huitième année qui précipitent deux jeunes filles aux bras l'une de l'autre, et les font se tutoyer dès le premier jour, quitte à s'oublier dès la première absence. Mais il reste convenu, de part et d'autre, qu'on est demeuré amies intimes, et lorsqu'on se retrouve après de longs intervalles on s'accable des preuves de cette amitié, plus sincère peut-être que bien des liaisons d'une apparente intimité; car deux amis, ou deux amies qui ne vivent jamais ensemble n'ont à se reprocher aucun des cruels abus de la familiarité, cette rançon trop fréquente de tant d'affections menteuses. Et puis, ceux qui nous ont été chers tout jeunes et que nous avons perdus de vue, c'est le moment idéal de notre jeunesse que nous continuons de chérir en eux! La princesse Wierschownia fit donc pour sa chère Sylvie, — comme elle avait continué d'appeler cette amie de passage, — tout ce qu'elle aurait fait pour une sœur, quand la comtesse Hurtrel manifesta le désir de s'établir à Paris, sous le prétexte de mieux marier Noémie. Elle donna en son honneur une fête choisie, et qui révéla du même coup, à tous et à toutes, le magnifique coucher de soleil de la beauté de la mère et la délicieuse aurore de celle de la fille. Mais à qui cette dernière avait-elle pris cette beauté-là? Car le comte Hurtrel était épais et court avec un visage d'homme de proie, tout en nez et en menton, et la comtesse avait une splendeur un peu massive, un visage

pâle et mat, des cheveux presque trop noirs, des sourcils qui faisaient barre sous un front bas, et une ombre de duvet dans le coin des lèvres. — Oui, de qui donc Noémie tenait-elle cet or fluide de sa chevelure, cet ovale si finement allongé, cette transparence de son teint, cet éclat si clair de deux yeux bleus qui, dans la même minute, pétillaient d'esprit, ou se noyaient de rêve et s'alanguissaient, cette souveraine aristocratie de ses gestes et de ses sourires? Beaucoup de femmes, qui ne connaissaient la physiologie que par leur expérience d'alcôve, — mais cette expérience possède ses terribles certitudes, — durent penser, en considérant la grâce aisée des attitudes de Noémie, le je ne sais quoi de merveilleusement souple répandu sur toute sa personne, les attaches menues de ses mains un peu longues et de ses jolis pieds, qu'il y avait derrière ce charme suprême quelque mystère d'amour clandestin. Et plusieurs hommes, de ceux auxquels les médisances de cet ordre sont si habituelles qu'ils n'en sentent plus la férocité, — et qui peut aller beaucoup dans le Monde sans risquer d'y devenir à la fois féroce et insouciant? — racontèrent qu'en effet un jeune lord anglais, — et ils le nommèrent, — mort depuis des années, — et ils dirent la date et comment, — avait été l'ami très intime de M^me^ Hurtrel aux environs de la naissance de Noémie. Et c'était vrai. Seulement, quoique personne ne mît en doute une minute la vérité de cette anecdote, personne non plus n'y crut tout à fait, la prodigalité des médisances et des calomnies qui se débitent à Paris ayant du moins ce bon résultat d'établir à leur endroit une sorte de scepticisme fondamental qui se résume dans la formule banale : « On dit tant de choses!... » Et nul ne se soucia de vérifier plus exactement l'origine de l'adorable figure de M^lle^ Hurtrel qui apparaissait plus adorable encore dans le cadre que lui faisaient les salons de la princesse, — qui sont si joliment disposés et qui mélangent avec un goût si habile le large luxe des grands seigneurs d'autrefois à la minutieuse opulence de notre mode contemporaine.

Dès le premier soir où elle fit cette entrée triomphale dans l'admiration des hommes et des femmes qui composaient le cercle de l'hôtel Wierschownia, M^lle^ Hurtrel fut jugée d'une façon sévère par l'opinion, — invisible arbitre aux arrêts duquel

nous nous soumettons d'autant plus volontiers, lorsqu'ils frappent sur autrui, que nous y trouvons d'ordinaire de quoi satisfaire nos secrètes rancunes, et cela sans responsabilité. Ce fut, de la part des femmes, la revanche de l'envie que leur inspira aussitôt l'indiscutable supériorité de cette créature, parée, comme d'un triple collier de perles sans prix de jeunesse, de richesse et de séduction. Ce fut, de la part des hommes, l'effet de la malveillance innée qui les porte à flétrir les femmes dont ils admirent le plus la beauté, comme si, en avilissant d'abord par la pensée une créature charmante, ils se vengeaient d'avance de celui qu'elle aimera et qui ne sera pas eux. « Cette fille-là est née adultère... », avait dit d'elle l'affreux vicomte de Teyde, qui a sur sa conscience de vieux Beau de cinquante ans tous les crimes privés qui peuvent impunément se commettre dans les ténèbres des intrigues galantes. Et, de fait, Noémie adopta tout de suite vis-à-vis des hommes un ton hardi et libre, et qui le parut davantage tant il contrastait avec l'aspect romanesque de sa personne physique. Très décolletée, et montrant de ses jeunes épaules délicatement modelées dans leur maigreur tout ce que la coutume, aujourd'hui si complaisante, permettait d'en montrer, elle avait une manière de regarder les gens bien en face qui ressemblait à de la provocation. Mais son rire surtout pouvait, au jugement des observateurs vicieux qui l'entouraient, corroborer le mot méchant du vicomte, pronostiquer et autoriser le plus dangereux avenir. C'était, aux minutes où elle se laissait aller à sa gaieté, un de ces rires très hauts et très éclatants que connaissent bien les hommes qui ont beaucoup fréquenté les filles, — rire provoquant comme il en retentit dans les cabinets particuliers, — rire de femme insolente, qu'elle lançait en montrant ses jeunes dents blanches. Et tout cela faisait un ensemble qui n'était pas loin d'être de mauvais goût, d'autant qu'aussitôt installée dans le monde, elle affecta les longs tête-à-tête dans les coins de canapé, les appels adressés à un homme de l'un à l'autre bout d'un salon et d'une voix claire; bref, toutes les habitudes de la flirtation la plus abandonnée. Mais, si c'était là de quoi la distinguer un peu des autres jeunes filles de sa société, ce n'était pas de quoi la distinguer beaucoup de la plupart des jeunes femmes, et puis,

la princesse et sa toute-puissante coterie avaient adopté les dames Hurtrel, leurs millions étaient bien et dûment avérés ; l'hôtel qu'elles avaient loué dans l'avenue du Bois-de-Boulogne parfaitement situé ; leurs réceptions, quand elles en donnèrent, furent d'une élégance irréprochable. Le comte, qui avait continué d'habiter Bruxelles à cause de ses affaires, se montrait à Paris assez souvent pour que la mère et la fille ne pussent, en aucune façon, prendre une tournure d'aventurières. D'ailleurs, elles s'acquittèrent de leurs devoirs sociaux avec une ponctualité scrupuleuse. On ne connaissait pas d'amant actuel à la comtesse, et quant à Noémie, si son allure demeurait à peine dans les limites des bienséances convenues, du moins cette hardiesse avait-elle, au regard de tous les hommes, l'avantage de rompre l'affreuse monotonie de certaines réunions mondaines : grands dîners, grands bals et jours de visite officiels. Une fois de plus on excusa l'excentrique attitude de Noémie, en prononçant à propos d'elle une de ces formules qui sont des pensées à l'usage de ceux qui ne pensent pas. On répéta : « Ces étrangères !... » Et on s'amusa de l'esprit et de l'audace de la jeune fille, en attendant qu'on s'en servît pour la déshonorer.

II

Les observateurs de salon, n'étant jamais désintéressés, ne remontent guère des faits, qu'ils savent si utilement et si justement constater, aux natures qu'ils n'auraient aucun profit à connaître. Aussi pas un d'eux ne reconnut-il qu'il y avait un mystère dans cette jeune fille. Mais n'y en a-t-il pas un dans toutes les jeunes filles qu'on mène dans le monde, — pouvu qu'elles pensent? Et si cela est moins fréquent que ne le feraient croire leurs beaux yeux profonds, c'est aussi moins rare qu'on ne l'imaginerait à entendre leurs conversations. Trop intelligentes pour ne pas pressentir que le décor de la société dissimule des coulisses où elles ne peuvent pas entrer, obligées de se former des idées sur ces arrière-plans de la vie avec les éléments incomplets que leur fournit une phrase ambiguë, un regard échangé, un silence,

leur imagination est toujours en travail. Il en résulte parfois un curieux mélange de réelle innocence et de dépravation factice, de virginité ignorante et d'incomplète divination. Cela fait des têtes singulières, dans l'intimité desquelles personne ne pénètre ; leur mère qui vit chaque jour avec elles, ne s'aperçoit pas de leurs insensibles évolutions d'esprit ; avec leurs amies, même les plus ingénues pratiquent toujours un peu le précepte du prudent proverbe, elles les traitent d'instinct sinon comme des ennemies, au moins comme des rivales du lendemain. Et leurs fiancés, dans leur égoïsme naïf d'amoureux, s'efforcent de les voir non pas telles qu'elles sont, mais telles qu'ils les désirent. Aussi l'existence intime d'une jeune fille riche est-elle, le plus souvent, quelque chose d'étrangement solitaire, et celle de Noémie Hurtrel plus qu'aucune autre, à cause de sa situation de famille. Elle était réellement, comme le racontait la chronique, la fille d'un lord d'Angleterre, pour qui la comtesse Hurtrel avait éprouvé une des dix passions éternelles de sa vie. Semblable sur ce point à beaucoup de femmes qui valent mieux que leurs actes, la comtesse, qui avait été très galante, pouvait se croire très romanesque, car elle s'était donnée à chaque amant nouveau avec l'idée qu'elle n'avait jamais aimé auparavant et qu'elle n'aimerait plus jamais dans la suite, — et, chaque fois, elle avait été sincère. Mais son sentiment pour ce malheureux marquis de Banbury, — lequel fut plus tard assassiné au coin d'une des routes du Connemarra, en Irlande, et d'une façon si atroce, — avait duré plus que tous les autres. C'était le seul qui l'eût rendue mère, et, par un de ces miracles de ressemblance transfigurée, comme les fortes passions en produisent quelquefois, tous les traits déjà charmants du jeune lord se retrouvaient dans ceux de son enfant, mais plus charmants encore, et comme auréolés du souvenir de l'extase où s'était accompli ce prodige d'une incarnation presque idéale. Personne n'avait pu savoir si le comte Hurtrel, fort détaché de la comtesse dès les premières années de son mariage, avait soupçonné ou non le secret de la naissance de Noémie. C'était un homme positif jusqu'au cynisme, qui avait épousé sa femme pour sa fortune et ses relations de famille, avec des habitudes d'un

libertinage méthodique, et trop réfléchi pour se mettre en colère contre un fait accompli, quel qu'il fût, surtout lorsque ce fait le gênait aussi peu que l'existence de cette fille. Il la voyait une fois par jour, lorsque la comtesse habitait Bruxelles et que lui-même déjeunait ou dînait à la maison, — juste le temps de recevoir d'elle, dans le coin de ses favoris grisonnants et coupés très courts, un baiser qu'il ne lui rendait pas. L'absolue indifférence avec laquelle il avait traité cette enfant, l'unique enfant de son ménage cependant, provenait-elle d'une conviction raisonnée sur sa naissance, ou bien d'une insensibilité naturelle pour tout ce qui n'était guère succès de vanité ou satisfaction des sens ? Il est probable qu'il y entrait un peu d'une de ces causes et un peu de l'autre, et que le comte ne s'était jamais donné la peine de résoudre une énigme qui lui était indifférente. L'instinct de la paternité n'existait pas chez cet homme. Existe-t-il chez beaucoup de ses contemporains? Il est permis d'en douter, à voir la multiplication des enfants naturels non reconnus, et la prospérité de ces usines à éducation, aménagées pour l'abandon légal des fils et des filles, qu'on appelle les internats : collèges ou couvents. Noémie Hurtrel n'avait donc, à la lettre, pas eu de père. D'autre part la comtesse, en avançant en âge, n'avait fait que s'abîmer davantage dans ce gouffre de frivolité que la vie mondaine couvre de ses fleurs. Elle avait trompé de son mieux, et à force d'étourdissement, le morne, le tragique ennui qui est, aux environs de la quarantaine, l'expiation des galanteries de la trentième année. Elle ne pouvait plus s'intéresser qu'aux choses de l'amour, et elle sentait l'amour lui échapper. C'est ainsi qu'entre ces deux abandons, l'un presque systématique, l'autre involontaire, Noémie avait grandi seule, — abandonnée, jusqu'à l'âge où elle devint la compagne forcée des sorties de sa mère, à des gouvernantes qui se succédaient hâtivement. La comtesse, comme toutes les maîtresses de maison qui ne suivent pas le détail de la conduite des personnes qu'elles emploient, faisait, aux minutes de ses surveillances subites, des découvertes qui la mettaient hors d'elle-même, et corrigeait sa négligence par des colères et des ruptures. Et ce désordre s'accompagnait de déplacements continuels. Pendant son enfance et sa jeunesse,

Noémie avait erré à travers toutes les villes d'eaux et toutes les villes de plaisir, à la suite de sa mère qui, sous un prétexte ou bien sous un autre, était toujours loin de sa maison et de son mari. Elle menait cette vie spirituellement surnommée « de table d'hôte » par un humoriste de ce temps. C'est aussi la vie de tout un clan de personnes très riches, en Europe, lesquelles, sans trop s'en douter, révèlent ainsi, par leur besoin continuel de mouvement, l'inoccupation foncière de leur esprit et de leur cœur. C'avait donc été des hivers passés tout entiers en Italie, de longs séjours d'été installés dans les stations les plus différentes, de Trouville à Saint-Maurice, et de l'île de Wight à Biarritz. Tantôt ces dames occupaient un appartement dans un hôtel, tantôt elles louaient une villa ou un chalet. Parfois elles emmenaient avec elles une partie de leurs chevaux et de leurs gens. D'autres fois elles se contentaient du personnel strictement nécessaire et s'improvisaient, pour un séjour de quelques semaines, une écurie et une domesticité de rencontre. Le comte donnait, sans discussion, avec l'indifférence d'un homme entre les mains duquel le roulement des plus grandes affaires industrielles et politiques d'un pays fait passer des sommes considérables, les deux cent mille francs par année qui soldaient les dépenses de ce cosmopolitisme luxueux, — cosmopolitisme tout moderne, dont les Américains, les Anglais et les Russes sont plus coutumiers que les Français; vagabondage presque contre nature, à moins qu'il ne faille y voir un cas d'atavisme inconscient, et qui aboutit, d'une façon presque fatale, ou bien à la singularité psychologique la plus inattendue, ou bien à l'effacement complet de l'âme et de la physionomie.

Noémie Hurtrel avait échappé à cet effacement, mais pour devenir un personnage d'exception, — ce qu'il est si dangereux d'être, surtout lorsque la grande fortune, en vous exemptant des menues attaches, vous permet de pousser jusqu'au bout l'originalité de votre nature. Toute différence trop marquée avec ceux qui vivent auprès de nous n'a-t-elle pas pour résultat certain de nous en faire des ennemis naturels?... Le premier effet de cette existence de voyages et de luxe effréné avait été d'atrophier dans cette âme la puissance de l'attachement aux choses réelles.

Elle avait été si comblée que rien ne lui était devenu précieux. Et puis, elle n'avait pas grandi, comme il faut peut-être grandir pour que le cœur se développe tout entier, parmi les mêmes objets et les mêmes êtres, que nous aimons alors, pour peu que nous soyons capables d'aimer, parce que nos moindres souvenirs se rattachent à eux, et qu'une partie de nous y demeure unie nécessairement. Les appartements somptueux, les décors des villes, les lignes des paysages, les figures des personnes avaient passé devant ses yeux calmes d'enfant trop riche, à la manière d'une figuration d'opéra. Aucune impression directe et concrète n'avait donc été assez forte pour s'opposer en elle au développement de la faculté d'imaginer, et cette faculté avait surtout grandi par l'influence des livres. Comme elle connaissait très bien plusieurs langues et plusieurs pays, les occasions de connaître plusieurs littératures s'étaient offertes à elle, et elle les avait saisies avec l'avidité de lecture propre à la jeunesse, lorsqu'il n'y a pas un complet rapport entre les aliments d'émotion fournis par l'expérience quotidienne et les appétits de la sensibilité grandissante. Noémie s'était donc habituée peu à peu à substituer les excitations de la vie rêvée aux excitations de la vie vécue. C'est ainsi qu'elle avait tour à tour été l'héroïne de tous les romans qui tombaient dans ses mains spirituelles et à demi masculines. Et quels romans ! Accoudée sur l'oreiller de son lit de jeune fille et ses beaux cheveux blonds tressés en une grosse natte, elle avait feuilleté tour à tour les œuvres de Balzac et de Spielaghen, *Monsieur de Camors* et *Cometh up as a flower*, confusément, sans jamais se placer au point de vue impersonnel qui seul établit la perspective des œuvres de cette sorte et permet de s'affranchir de leur ivresse en les comprenant. Elle avait agi de même avec les poètes, et, comme elle avait eu tout un printemps pour gouvernante la fille d'un professeur de Bonn, avec quelques philosophes. Elle avait souligné, de la pointe du crayon d'or qu'elle portait à l'extrémité d'une chaîne qui faisait bracelet autour de son poignet, un certain nombre de phrases de Spinoza et de Darwin, d'Herbert Spencer et de Hartmann. Il lui était arrivé d'aller chez sa couturière avec une *Éthique* dans sa voiture, et d'ouvrir au retour du bal l'*Autobiographie* de Stuart

Mill, sans trop se douter qu'elle faisait là une action prodigieusement excentrique, tant l'habitude d'une vie arbitraire et improvisée l'emprisonnait dans l'étrangeté de ses caprices. Grâce à cette improvisation et à cette incohérence, il s'était accompli en elle un phénomène plus commun qu'on ne pense chez les personnes que les hasards de l'éducation conduisent trop tôt à un éveil cérébral qui n'est pas proportionné à l'éveil sentimental. Elle cessa peu à peu de distinguer entre la créature qu'elle était réellement et la créature qu'elle s'imaginait ou qu'elle voulait être. Ajoutez à cela qu'elle avait fréquenté beaucoup d'hommes de plaisir. Ils affluaient chez la comtesse et dans toutes ses installations, attirés, un peu par la grâce de son accueil, un peu par ses facilités de maîtresse de maison. Cette femme avait trop aimé l'amour depuis sa jeunesse, pour ne pas fermer les yeux sur les intrigues qui se nouaient autour d'elle. C'est à l'école de ces hommes, qui s'amusaient de son parler d'enfant spirituelle, que Noémie avait achevé de se former ses idées sur elle-même. Quand elle parut chez la princesse Wierschownia, ces idées étaient définitives. Elle se considérait comme blasée et croyait tout connaître du monde, alors qu'elle était d'une innocence physique aussi entière que celle de la vierge élevée dans le couvent le plus fermé. Les libertins qu'elle avait vus chez sa mère avaient causé avec elle sans l'instruire : les uns parce que, la croyant déniaisée, ils lui disaient des phrases trop fortes et dont elle ne saisissait pas bien le sens ; les autres, parce qu'ils avaient le respect des jeunes filles, dernier scrupule de beaucoup de viveurs. Enfant unique, elle n'avait jamais eu, à défaut d'une sœur ou d'un frère, quelque amie intime de son âge avec laquelle entretenir de ces conversations dangereuses où deux demi-naïvetés s'éclairent l'une l'autre. Dès l'âge de quinze ans elle avait obtenu de sa mère qui, en sa qualité de femme sentimentale, s'était d'abord insurgée là contre, puis avait cédé par faiblesse, de ne plus pratiquer ses devoirs religieux, sous le prétexte, sincère d'ailleurs, de doutes philosophiques ; de manière que les imprudentes questions du confessionnal n'avaient pu la faire réfléchir sur toutes sortes de sujets. Elle se croyait insensible, parce que ses coquetteries avec un écrivain célèbre ren-

contré aux eaux et qui s'était marié richement six mois après cette flirtation de hasard, l'avaient laissée froide ; et, cependant sa physionomie d'enfant de l'amour ne mentait pas ; si elle s'était intéressée jusqu'à la passion aux sentiments de ses lectures, c'est qu'elle était tendre et romanesque au plus haut degré. Elle se croyait misanthrope, parce qu'elle avait pris l'habitude, par affectation de supériorité, de toujours mêler une ironie moqueuse à ses jugements sur les caractères et sur les actions, et il n'y avait pas de plus généreuse nature, ni de plus étrangère à l'utile et déshonorante habitude de la défiance. Elle s'était persuadée qu'elle aimait le luxe et les succès de vanité, bien qu'avec le sang paternel elle eût hérité ce profond pouvoir de bonheur ou de malheur solitaire qui est le propre de la race anglaise. Mais c'était la vie, cette vie qui nous révèle à tous ce que nous aurions pu être alors qu'il n'est plus temps de le redevenir, qui devait lui apprendre combien elle se trompait sur son propre cœur, et non pas cette société de femmes à demi hostiles et d'hommes à demi méprisants, qu'elle côtoyait sans la voir, dans la grâce de sa beauté blonde, — toute pareille à une somnambule que la sécurité de son ignorance fait marcher, légère et droite, sur le bord d'un abîme...

III

Au mois d'octobre de cette même année 1877, la comtesse et sa fille quittèrent Paris afin de passer trois semaines au château des Oseraies, chez leurs amis les Taraval. Ces dames disaient « leurs amis » parce qu'elles avaient le même cercle de relations que M^me^ Taraval, et parce que, dans la saison, elles l'avaient rencontrée deux ou trois fois la semaine aux visites et aux dîners, aux soirées et à l'Opéra. Et puis, on était si vite des amies de M^me^ Taraval ! Pour peu que l'on fût à la mode à un titre quelconque, il fallait un bien adroit effort pour esquiver cette amitié, qui se présentait d'une façon si sincère et si confortable. Le confortable ! C'était la manie et c'était l'art de cette femme qui, à trente-deux ans, aurait été délicieuse comme à vingt, sans un

embonpoint commençant, et qui possédait précisément l'intelligence nécessaire pour organiser d'une manière accomplie les menus détails de la vie matérielle. Son hôtel de la rue Murillo était tenu avec une entente incomparable du luxe le plus utilitaire. Tout y était parfaitement aménagé en vue du plus grand bien-être possible, depuis les chaises de la salle à manger jusqu'aux fauteuils du boudoir, et depuis l'écurie jusqu'à la table; et ce qui achevait de donner un air d'installation plus définitif encore à tout ce luxe, c'était la physionomie de la maîtresse de maison, si heureusement installée elle-même dans sa taille un peu courte, avec ses grands yeux bruns et calmes, avec son visage d'une fraîcheur inaltérée, avec cette sorte d'atmosphère de sécurité où elle se mouvait, — sécurité fondée sur la réunion de toutes les chances. Elle avait une santé qui ne soupçonnait même pas la migraine, une grosse fortune, deux enfants dont la joliesse faisait se retourner les passants lorsque leur gouvernante anglaise les promenait dans les allées du parc Monceau, un mari qu'elle aimait, et une absence entière d'Idéal d'aucune espèce : « Elle pense objets... », disait Noémie, et, pour une fois, cette jeune fille sans observation voyait très juste.

Quant au mari de cette belle personne, c'était assurément, de tous les hommes que M^lle^ Hurtrel avait rencontrés dans son séjour de six mois à Paris, celui qu'elle avait remarqué avec le plus de complaisance. Hugues Taraval avait alors trente-six ans. C'était un homme d'une taille moyenne, demeuré mince grâce à un entraînement de vie physique bien compris et ininterrompu. Tous ses mouvements disaient la force. Il avait un visage un peu long, d'une pâleur ambrée, comme pris dans un casque de cheveux très noirs. Une moustache blonde et fine éclairait joliment ce profil que son nez busqué achevait de rendre hardi et presque militaire. Tout dans ses manières révélait la certitude que donne le succès des entreprises, et cette certitude était si profonde chez lui, qu'elle s'imposait même à ses ennemis. Il semblait impossible qu'on le surprît jamais en faute, et il devait évidemment réaliser chacune de ses prétentions. Il avait hérité de son père, un des plus solides agents de change de Paris, une richesse loyalement acquise, que la dot de sa femme

avait doublée, — et il ne vivait, en apparence du moins, que pour les choses du sport, dans lesquelles il excellait. Montant à cheval comme un homme qui a été mis en selle à six ans, tirant l'épée et le pistolet avec une supériorité qui lui avait épargné toute affaire, capable d'enlever comme un cocher de la Grande Bretagne les quatre postiers de son mail de promenade, et de diriger sans une erreur le détail compliqué d'un cotillon, il avait passé à bon droit, depuis des années, pour un des maîtres de la haute vie. Les jeunes gens de son club prenaient son tailleur, copiaient ses toilettes, citaient ses jugements. Et sa correction morale valait sa correction extérieure. Il avait la réputation d'être un *gentleman*, dans toute la force de ce terme par lequel la société élégante, qui emprunte tout à l'Angleterre, — depuis des coupes d'habit jusqu'à des valets de chambre, et depuis son argot de courses jusqu'à ses formules de convenances, — résume nettement toutes les exigences de sa morale particulière. Taraval s'était, dès sa première jeunesse, conformé avec le soin le plus scrupuleux aux préceptes de ce code, et ceux que le contraste de la couleur de ses cheveux et de sa moustache, souvent significatif d'une nature double, ainsi que la nuance de ses yeux d'un jaune brouillé, autre indice d'une race ambiguë, auraient rendus défiants pour sa bonne foi, n'auraient su articuler un seul fait précis contre lui. Des esprits chagrins pouvaient remarquer qu'une telle perfection d'attitude ne va pas sans calcul, et aussi que la surveillance trop soutenue de soi-même procède d'un amour-propre poussé à son dernier excès. Ce sont là des subtilités de raisonnement bonnes pour des moralistes en chambre, et si Taraval vivait dans un impénétrable quant à soi, personne parmi ses amis ne songeait à lui en demander compte. Car, précisément, cette surveillance infaillible qu'il exerçait sur sa personne et qui faisait de lui l'esclave des convenances, constituait une flatterie constante pour toutes les idées reçues dans la société. Une tenue minutieuse et quotidienne n'est-elle pas un implicite aveu qu'on a pour but de plaire au Monde? et n'est-ce pas là une sorte d'hommage muet envers tous ceux qui composent ce Monde? Cette infaillibilité souveraine de tenue, jointe à une auréole de royauté d'élégance,

avait séduit Noémie par-dessus toutes choses, et quoiqu'elle se piquât d'une prématurée connaissance du cœur humain, elle était bien incapable de déchiffrer un personnage de cette profondeur de perversion et de deviner ce qu'il y avait — derrière cette tenue !...

Ce qu'il y avait derrière cette tenue ? Uniquement, en effet, un amour-propre, mais porté à la suprême puissance et développé aux dépens de toutes les autres forces de l'âme par une éducation de luxe qui s'était résumée dans cette formule : paraître ! Dans cet homme encore jeune s'épanouissait pleinement le vice habituel à la Bourgeoisie Parisienne : cette Vanité, bafouée déjà par Molière, signalée par Stendhal et qui pousse tous ses membres à passer grands seigneurs, aussitôt la fortune faite. Faut-il attribuer à une autre cause l'incapacité politique de cette classe moyenne dans laquelle les larges situations d'argent deviennent un terreau pour la frivolité orgueilleuse et inutile, au lieu d'en devenir un pour le talent ? Mais le talent, et c'est sa noblesse foncière, suppose toujours une part de désintéressement. L'homme qui le possède, fût-il affamé de succès, éprouve à de certaines minutes un plaisir tout idéal à exercer les facultés par lesquelles il excelle, sans souci de l'effet à produire. Taraval était incapable d'aucune espèce de désintéressement, comme il était d'ailleurs incapable d'aucune espèce de talent, du moins dans un quelconque des domaines de l'esprit. Mais si son intelligence était très médiocre, elle était très juste. Il se connaissait jusque dans ses insuffisances, et il se les avouait à lui-même, ce qui sera toujours un principe de succès dans la conduite de la vie. Il s'était donc interdit, se souciant peu des dixièmes rangs, toutes les carrières que la fortune ouvrait devant lui, depuis la finance jusqu'à la diplomatie, et il avait concentré son énergie sur les succès de la vie mondaine, où du moins tous ses mérites trouvaient leur emploi. Il s'était vite blasé de la jouissance d'apparat que procure à un oisif la constante supériorité dans l'accomplissement des rites de l'élégance, et, peu à peu, il était arrivé à reporter toutes les énergies de son être intime sur les choses de la galanterie. Tout jeune, il avait eu des aventures avec des personnes de la société de sa famille qui lui avaient

fait trouver banales et insipides les excursions dans le demi-monde. Il avait d'abord accepté ces bonnes fortunes, puis il les avait choisies, et c'était maintenant l'unique affaire de sa vie de les provoquer. Il était ainsi devenu un séducteur de profession, si l'on peut dire, et sa médiocrité d'intelligence l'avait singulièrement servi dans ce genre d'existence, en lui évitant ces écarts d'imagination auxquels beaucoup d'hommes supérieurs doivent d'échouer auprès des femmes, faute de les voir telles qu'elles sont. En se mariant vers la trentaine, Taraval n'avait pas renoncé à l'occupation favorite de sa première jeunesse. Il avait choisi sa femme avec une rare entente de ses propres besoins. Il lui fallait une maison montée pour que son existence d'homme du monde eût sa pleine surface, et il avait eu assez de sens pour comprendre que cette position de mari, si volontiers plaisantée par les jeunes gens, est une des plus fortes qui soient pour réussir dans nombre d'intrigues amoureuses. D'abord elle fournit une occasion de faire vibrer d'une manière plus intense la corde de la vanité dans le cœur de celles qu'il s'agit de conquérir. Où rencontrer une femme qui ne soit flattée de se voir sacrifier une autre femme, surtout quand cette femme est éprise de son mari, et qu'elle possède la perfection de beauté de M^me^ Taraval? Puis, un homme marié offre à sa maîtresse des garanties d'une discrétion supérieure, en même temps qu'avec un peu de diplomatie conjugale il possède mille moyens de voir cette maîtresse sans la compromettre, qui ne sont pas à la portée d'un célibataire. Ainsi armé pour l'attaque de la femme, cet homme marié ne l'est pas moins pour sa propre défense. N'a-t-il pas là, tout près de lui, dans son ménage même, dans ses enfants, dans ses devoirs de famille, cet immanquable prétexte d'une rupture digne, auquel commencent par songer, cinq fois sur dix avant trente ans, et neuf fois après trente, les libertins qui s'embarquent dans une soi-disant grande passion? Grâce à la connaissance approfondie qu'il avait acquise de la stratégie amoureuse, et à l'adroit maniement de ses divers avantages, Hugues Taraval pouvait se dire que peu d'hommes de sa société avaient eu plus de succès que lui auprès des femmes de son monde. Mais il se le disait à lui-même et à lui seul, car jus-

tement son maladif amour-propre l'avait conduit à cacher ses triomphes, par un de ces étranges détours du cœur qui seront une énigme éternelle pour le psychologue. En se taisant sur ses bonnes fortunes, il savourait la sensation de deux victoires : — victoire sur les femmes qui avaient été à lui, et qui demeuraient, dans les profondeurs de leur conscience, les témoins forcés de sa réussite ; victoire sur le monde qu'il trompait si parfaitement, et la perfection de cette hypocrisie lui était nécessaire pour prévenir la défiance de ses futures victimes. Car elles étaient bien des victimes, celles qui, cherchant une tendresse, coupable mais profonde, s'engluaient aux pièges de cette âme sèche et dure, rendue plus sèche et plus dure encore par l'habitude de l'assouvissement. Comme tous ceux qui ont beaucoup pratiqué l'adultère, Taraval professait pour les femmes un mépris digne d'un Oriental. Il en avait trop fait mentir pour croire jamais à la sincérité complète d'aucune. Mais par instinct il pratiquait la maxime du sage qui a dit que le mépris doit être le plus mystérieux de nos sentiments, et son égoïsme se dissimulait sous un vernis de respect chevaleresque de l'amour auquel de plus expérimentées que Noémie s'étaient laissé prendre. C'est bien aussi cette faculté des femmes à croire aux protestations généreuses des hommes, qui les excuse de beaucoup de leurs choix. Il leur est difficile de se défier tout à fait des étalages de sentiment auxquels répugnent justement les êtres les plus tendres, au lieu que c'est le procédé infaillible des personnages pour qui tout moyen est bon, et qui veulent seulement *avoir* des femmes, verbe brutal et qui décèle bien la secrète brutalité de ces sortes de rapports cruels entre les sexes, qu'on appelle pourtant du beau nom d'amour.

IV

Donc Taraval s'était dit, du premier soir où il avait été présenté à Noémie Hurtrel, qu'il *aurait* cette jeune fille, ou avant ou après son mariage; la date lui importait peu, n'étant pas de ces insensés qui souffrent du mal des jalousies rétrospectives, et pour qui le partage est une sensation insupportable, même dans le passé. Au contraire, cela était doux à Taraval que sa

maîtresse immolât devant lui et des réalités présentes et des souvenirs. Mais, avant ou après, il s'était promis de faire tous ses efforts pour que Noémie se donnât à lui, d'abord parce qu'elle avait eu un succès éclatant dans le monde, puis il jugeait, sur sa familiarité comme sur la réputation de sa mère, qu'elle aurait des amants, et il voulait en être. D'ailleurs, en sa qualité de libertin, comment n'eût-il pas apprécié, au premier coup d'œil, les attraits physiques de Noémie : sa taille ronde, l'aisance des mouvements, les lignes harmonieuses de sa toilette qui disaient la perfection de tour de toute sa personne, la tendresse de ses prunelles qui promettait un complet abandon d'elle-même le jour où elle croirait aimer ? Cependant, si exact observateur qu'il fût du menu détail des choses, et justement parce qu'il était pratique au plus triste sens de ce terme qui sert à justifier tant de bassesses, il était loin d'avoir compris tout le caractère de la jeune fille. Il n'en avait vu que ce qui pouvait lui servir à s'emparer d'elle. Certes, il ne la prenait pas pour ce qu'elle s'imaginait être, et il avait vite reconnu la part de naïveté qui se trouvait en elle, quoique enveloppée d'un si mauvais ton ! Il la jugeait comme une enfant encore, très mal élevée, très imprudente, ingénument dépravée, douée à la fois des défauts et des qualités qui devaient en faire un jour une des reines de Paris ; et cela lui plaisait, à lui, le petit-fils d'un paysan vendeur de biens nationaux, — car la fortune de leur famille avait commencé ainsi, — d'avoir tenu entre ses bras, abandonnées et vaincues, et d'avoir soumis aux caprices de ses sens quelques-unes des femmes de cet ordre. C'était le gibier dont ce chasseur d'adultères était friand. Ses minutes les meilleures étaient celles qu'il passait debout contre la portière d'un salon, — il ne dansait plus guère maintenant, — à regarder l'éblouissement d'un bal ; et il se dénombrait celles des grandes dames qui étaient là, parées, étincelantes, divines, entourées du respect de tous, et dont il avait été le maître. Il y avait eu des soirées où il avait pu compter ainsi jusqu'à cinq de ses anciennes maîtresses parmi les plus adulées de la fête, et cette pensée lui chatouillait délicieusement la conscience. Tant il est vrai que le sentiment du devoir accompli revêt les formes les plus inattendues !

Tous ces projets, qui étaient demeurés vagues et incertains dans cette tête lucide, devinrent précis lorsque la comtesse et sa fille s'installèrent aux Oseraies, — où on leur réserva un petit appartement composé de deux chambres que séparait un salon. Et Taraval commença le siège de Noémie avec la méthode qu'il apportait à de telles entreprises. S'il donnait beaucoup au hasard, d'après cette idée que le caractère des femmes se compose surtout de moments et de passages, il avait toujours soin de rendre le hasard possible. Son premier souci avait été d'écarter la surveillance de la comtesse, qui, malgré sa légèreté coupable, aurait défendu sa fille héroïquement si elle l'avait vue menacée ; car elle aimait Noémie à sa manière, qui, pour être inégale et négligente, n'en était pas moins tendre. Comme elle attribuait ses propres égarements à la misère de son mariage, elle voulait que sa fille se mariât bien, c'est-à-dire selon son cœur et pure. Seulement elle avait été galante, et c'est la punition des femmes qui ont trop vécu par l'amour qu'elles ne puissent pas y renoncer, même quand leur beauté les abandonne, et avec elle, le pouvoir d'inspirer cet amour auprès duquel aucune des sensations d'ici-bas n'a de prix pour leurs nerfs. Elles vont alors, affolées et douloureuses, le demandant à ceux qui peuvent leur en donner du moins l'illusion et la chaleur, aux tout jeunes gens, au regard de qui elles apparaissent transfigurées à travers l'intensité d'un désir sans comparaisons. Taraval, qui avait bien jugé la situation morale de la comtesse, avait prié à son château, en même temps que Noémie et que sa mère, le marquis de Haën, un débutant de vingt et un ans, qui aurait, comme tous les enfants de cet âge, traversé le feu pour réaliser cet idéal, être l'amant d'une femme du monde, — et qui s'était montré des plus assidus auprès de M^me^ Hurtrel pendant tout le printemps. En outre, et pour avoir une occasion quotidienne d'étaler à Noémie la dépravante présence d'un exemple de bonheur dans la faute, — quitte à souligner cet exemple par un commentaire continu de tous ses discours, — il avait eu soin de faire coïncider le séjour de la jeune fille dans le château avec celui du ménage à trois le plus harmonieux qu'il eût dans son intimité. Ce ménage se composait d'une madame Donvé, toute brune, toute mince et

toute charmante, de son mari, et d'un ami d'enfance à lui Taraval, un beau et solide gaillard, nommé Jacques Seldron. Dès la seconde année du ménage des Donvé, ce Jacques Seldron s'était installé auprès d'eux dans une intimité que les mauvaises langues expliquaient par la confusion des affaires d'argent du jeune couple, tandis que les revenus de Seldron étaient nets et considérables. C'était là une moitié de calomnie, mais une moitié seulement. Car si Mme Donvé était la maîtresse de Seldron, c'est tout simplement qu'elle l'aimait. Contrainte par ses parents à un mariage de convenance avec un jeune vieillard pour qui elle éprouvait une répulsion physique, elle s'était presque aussitôt consolée en s'abandonnant à des sensations sincères. Mais c'était ce presque aussitôt que ne lui pardonnaient guère les femmes : les unes, parce que, étant foncièrement pudiques, elles trouvaient cette facilité de mœurs une chose abominable ; les autres, parce qu'ayant commis la folie de se défendre contre l'amour toute leur jeunesse, pour lui demander de cuisantes consolations quand il était trop tard, elles jalousaient jusqu'à la rage cette insolente béatitude d'une adultère de vingt-deux ans. En revanche, la bonne Mme Taraval s'insurgeait contre ce qu'elle appelait une indignité, car elle ne pouvait croire à de telles vilenies, et elle avait pris la petite Mme Donvé sous sa protection. C'était, comme on pense, à une sorte de franc-maçonnerie tacite entre Seldron et Taraval que cette protection était due. Elle suffisait pour que beaucoup d'hostilités fussent paralysées, car elle était sincère, et, si la médisance est encouragée par les demi-démentis qui semblent défendre les gens afin de les faire mieux attaquer, sa lâcheté naturelle la rend timide devant les démentis catégoriques. Aussi n'est-ce pas seulement la politesse qui veut que ces derniers soient si rares dans les conversations parisiennes.

Dès la première semaine de l'arrivée aux Oseraies les prévisions du maître du logis se réalisèrent. Il avait été convenu qu'on ferait de longues promenades, le matin à cheval, dans les bois qui jouxtent le parc, et ils sont magnifiques. Les Oseraies, situées à quelques heures seulement de Compiègne, confinent à des débris de chasse royale de la plus rare beauté. Il arriva qu'à la

troisième promenade, la cavalcade fut réduite à quatre personnes : Noémie et Mme Donvé, Taraval et Seldron. Mme Taraval s'occupait, à ce moment de la journée, de l'économie intérieure du château. Mme Hurtrel ne montait pas à cheval. Le petit Donvé, de qui la calvitie, les yeux plombés, les dents douteuses disaient l'épuisement précoce, était, par-dessus le marché, malade imaginaire, et demeurait au lit jusqu'aux dernières limites de la matinée. Le marquis de Haën inventait un prétexte ou un autre pour s'excuser ; la comtesse et lui avaient commencé déjà de prendre l'habitude d'une causerie solitaire, par ces beaux débuts des derniers beaux jours, dans le vaste et profond jardin du château. Les teintes dorées de ce mois d'octobre à peine entamé frémissaient dans les arbres. C'était la floraison des suprêmes roses, qui, toutes rouges et toutes blanches, s'ouvraient largement et s'effeuillaient, au pied de leur rosier, pétale à pétale ; et la femme de quarante-six ans, qui ne voulait pas vieillir et que ce tête-à-tête trouvait déjà parée, se laissait enivrer par les paroles que prononçait dans les allées de ce jardin d'automne un jeune homme qui aurait pu être son fils. Elle ne songeait plus à sa fille, qui, à la même minute, galopait sous les branches, seule avec Taraval... Les montures de Seldron et de Mme Donvé prenaient toujours l'avance. Leur couple apparaissait au tournant des allées, chevauchant botte à botte, elle charmante de coquetterie tendre et d'une expression de félicité contagieuse ; lui, moins élégant cavalier que son grand ami Taraval, mais athlétique et superbe de carrure sur sa forte bête. Puis ils disparaissaient de nouveau, vivant symbole des idées qui tout de suite avaient formé l'objet des conversations de Taraval et de sa compagne. Car cet homme pensait, comme un observateur connu, que parler de l'amour avec une femme, c'est un peu faire l'amour. Aussi ne s'agissait-il jamais d'autre chose entre la jeune fille et lui.

Au cours de ces chevauchées du matin, parmi l'enivrement du grand air et dans ce paysage d'une langueur enveloppante où les bouleaux blancs mêlaient le frisson de leurs feuilles jaunissantes à la vapeur des brumes, elle racontait toutes les idées qu'elle s'était façonnées à travers ses lectures et ses réflexions personnelles. Elle concluait qu'elle n'aimerait jamais, d'abord

parce qu'aucun homme n'était digne des sacrifices qu'elle voudrait acccomplir, si elle aimait ; et puis, disait-elle, parce que l'esprit d'analyse avait tari dans son cœur les sources de la passion. Elle parlait avec cette attitude de désabusement prématuré dont elle était coutumière, laissant tomber de ses lèvres délicatement sinueuses des axiomes d'un pessimisme qu'elle croyait sincère... Ses blonds cheveux massés sous le chapeau d'homme brillaient dans la lumière avec les tons d'une soie vivante. Le clair azur de ses yeux se fonçait jusqu'au saphir dans le rose tendre et transparent de son visage que fouettait le vent de la course, et le drap noir de son amazone moulait délicieusement son corsage. La grâce animale, en même temps que spirituelle, qui était dans cette fille née de la rencontre de deux passions brûlantes, se décelait tout entière par sa jolie manière de s'asseoir sur son cheval et de ne faire qu'un avec le rythme de la bête. Et le charme de cet ensemble parlait aux sens de Taraval, pour le moins autant que la perspective de dompter cette élégante créature parlait à son amour-propre. Après quelques matinées de ce genre, cet homme fut monté au plus haut degré du désir moral et physique, et si la chaleur d'âme excitée par le désir ne ressemble à celle que produit l'amour ni par la noblesse ni par la durée, ces deux exaltations ont ceci de commun qu'elles rendent également éloquents ceux qu'elles dominent, et aussi qu'elles sont également irrésistibles, — lorsqu'elles ne sont pas répugnantes. Or, la belle mine de Taraval, jointe à son allure de supériorité constante, n'était point pour produire un effet de répulsion. Et lui, de son côté, parlait à Noémie et développait des théories. Il avait tout de suite, et de parti-pris, choisi la thèse contraire à celle de la jeune fille, en sorte qu'en face de cette enfant au cœur jeune et tendre, qui défendait la cause de la sécheresse de l'âme, c'était ce libertin, égoïste et féroce, qui soutenait le principe de la divinité de l'amour. Il le faisait avec le plus grand sérieux, ayant éprouvé que le badinage est une erreur de conduite avec les femmes, même très légères, à plus forte raison avec une personne qui n'a pas vécu. La gravité au contraire, voire la déclamation tragique, projettent un magnétisme fascinateur. Les protestations les plus exorbitantes trou-

vent crédules presque toutes les oreilles, féminines ou masculines. Il nous est si difficile de ne pas croire à la sincérité d'une passion dont nous sommes l'objet! Des hommes, jeunes ou vieux, beaux ou laids, innocents ou roués, se croient bien aimés par des drôlesses dont ils savent qu'elles ont appartenu à cinquante amants, et qu'ils payent. Jamais l'adorateur n'a paru mentir tout à fait au regard de l'adoré. Aussi Taraval, après avoir, dans les premières de ces causeries du matin, formulé avec conviction la théorie du Grand Sentiment, passa bientôt du général au particulier. Il déclara tout simplement à Noémie qu'il éprouvait pour elle une passion désespérée et qu'il était le plus malheureux des hommes depuis le bal de la princesse Wierschownia. Il dit cela sans une parole qui pût effaroucher la pudeur physique de la vierge, d'un accent profond, avec un regard ardent de ses yeux jaunes, et l'exagération de ses phrases paraissait d'autant plus sincère qu'elle contrastait davantage avec la froideur habituelle de sa manière d'être. Mais cette sincérité n'était-elle pas réelle, et ne brûlait-il pas de toutes les flammes sensuelles, tandis qu'il voyait la silhouette de celle qui serait un jour la *professional beauty* de trente salons s'envoler sur les feuillages roussissants des arbres, avec la grâce svelte de son buste jeune? Et, tandis qu'il parlait, ce buste était agité d'un souffle involontairement plus rapide, et l'habile calculateur voyait la main qui tenait les rênes de la ponette alezane trembler un peu.

Pour une très honnête femme, il y a une insulte cachée au fond de toutes les déclarations d'amour. Traduites en clair et franc langage elles signifient : je vous désire, et si je vous le dis, c'est que j'espère. Mais la plupart des femmes, même celles qui sont sincèrement vertueuses, affectent de ne pas voir ce désir et cette espérance afin de se donner la sensation troublante du danger moral. Noémie, elle, ne voyait réellement pas le désir qui montait vers elle, et l'espérance de Taraval ne lui représentait rien de défini. En revanche, le terrain nouveau sur lequel son compagnon l'entraînait lui fournissait une occasion trop précieuse de jouer son rôle de femme forte pour qu'elle agît comme le lui commandaient et la prudence et l'honneur. Elle laissa parler Taraval et lui répondit par des discours de scepti-

cisme d'abord, puis de consolation, auxquels il se prêta de bonne grâce, parce qu'ils lui paraissaient offrir l'avantage de la familiariser avec l'idée de ce grand amour qu'elle avait inspiré. Dès le second jour, elle y croyait et commençait de se mettre en règle avec sa conscience, — car, malgré tout, quelques scrupules remuaient dans son cœur, principalement à la vue de sa mère et de la femme de Taraval, — en se disant tout bas à elle-même, et en lui disant tout haut à lui, que de cet amour malheureux naîtrait une heureuse et durable amitié. Comme une personne qui a mesuré sa vie par avance, et tout l'avenir, elle promettait qu'elle n'aurait jamais pour aucun autre des sentiments plus tendres que ceux qu'elle lui portait : « Mais vous vous marierez... », disait-il. Et avec un sourire fin, elle répondait : « On se marie comme on va au bal. Cela rentre dans notre métier de femme du monde. Est-ce que vous êtes jaloux, lorsque à Paris je danse avec le vieux M. de Teyde, ou avec le jeune M. de Haën ?..» Il ne répliquait rien, et l'étudiait de toute la force de son attention, car il finissait par se demander si elle n'était pas une déterminée coquette, à certaines complaisances de ses yeux et de son langage, tandis qu'à d'autres minutes elle parlait comme une ingénue de comédie... Et l'heure du retour arrivait parmi ces dangereuses causeries. Les deux couples se rejoignaient et reprenaient ensemble le chemin du château. Les vastes bâtiment de style composite se profilaient dans l'air bleu avec leurs tourelles en poivrière, et la vie officielle commençait, pareille à celle qui se mène dans toutes les intimités de cette sorte. — C'était, après une première toilette, un déjeuner tardif, puis une séance dans le salon ou dans les chambres à écrire des lettres, une seconde toilette pour quelque promenade en voiture ou à pied, enfin une troisième toilette pour le dîner, qui était reculé jusqu'à huit heures. La soirée se passait à de menus ouvrages poursuivis tout en causant, dans le grand salon que la flambée du premier feu rendait comme plus familier. Ou bien on écoutait de la musique exécutée par de Haën, qui déchiffrait au piano, avec un talent de second ordre mais assez sûr, de longs morceaux d'opéra. Il jouait aussi des fragments de Chopin, tandis que la comtesse Hurtrel laissait retomber sa broderie pour mieux goû-

ter la voluptueuse et maladive mélodie qui lui caressait l'âme à sa place endolorie. En leur qualité d'hommes de cercle, Donvé, Seldron et Taraval se relayaient à une table de bésigue. Quand c'était à ce dernier d'être libre, il venait s'asseoir auprès de sa femme et de Noémie, lesquelles se trouvaient, le plus souvent, l'une à côté de l'autre. Car la jeune fille était attirée vers la femme de celui dont elle se croyait aimée, par une de ces inexplicables sympathies qui, dans l'adultère, poussent si souvent un amant à rechercher, en toute sincérité de cœur, l'amitié du mari. Le contraste était complet entre les propos du matin et l'attitude très réservée de Taraval durant ces soirées calmes, qu'éclairaient les hautes lampes coiffées d'abat-jours japonais et les petites lampes anglaises aux globes roses et bleuâtres. Noémie savait gré de cette extrême réserve à son compagnon de promenade, comme d'un triomphe sur lui-même et comme d'un respect pour elle ; et puis, ce contraste lui faisait ressentir un peu de ces délices du mensonge, qui seront toujours la poésie tentatrice des liaisons défendues... Vers minuit, elle et sa mère remontaient chez elles. Quelques minutes elles s'arrêtaient à causer dans leur salon commun, puis le silence envahissait le château et un sommeil profond enveloppait la jeune fille, toute lassée de ses chevauchées dans l'air des bois. Elle dormait, ses beaux yeux clos, sa fraîche bouche à peine ouverte, son doux esprit noyé dans les rêves, et ne se doutait pas qu'à ce moment une forme s'échappait de la chambre la plus voisine de la sienne, et c'était la comtesse elle-même qui se glissait jusqu'à la porte d'une autre chambre qu'elle trouvait entre-bâillée. Elle allait ainsi, à travers la nuit, s'abattre sur le cœur de ce marquis de Haën ; car ce jeune homme était devenu son amant, — presque aussitôt. Il faut bien le dire, ce n'est point par les mauvais côtés de sa nature qu'elle avait cédé si vite, mais par un instinctive horreur de toute coquetterie ; aimer, pour elle, c'était se donner, — et elle aimait ! Seulement un reste de pudeur maternelle et un de ces compromis de conscience qui sont les sophismes des passions lui avaient fait paraître horrible l'action de se donner à côté de la chambre de sa fille. Noémie dormait toujours. Elle ne voyait pas Taraval se promener de long en large au lieu de se coucher

et se demander quand il profiterait de l'absence de la mère, — dont il avait eu soin de s'assurer,— pour pénétrer dans la chambre de la fille. Non, elle dormait avec sa natte blonde enroulée autour de son adorable visage, en ce moment rendu par le sommeil à son véritable caractère de tendresse innocente. Elle dormait. Elle rêvait. Pourquoi son rêve ne lui montrait-il pas son Destin qui venait vers elle?...

V

Un évènement non prévu brusqua les choses. La seconde semaine s'achevait à peine qu'une dépêche arriva, disant que le comte avait été frappé d'une attaque dans sa maison de Bruxelles, et qu'il était malade assez gravement. Cette nouvelle tomba comme un coup de foudre sur l'intimité de cette vie de château, laquelle, par un hasard peu fréquent dans cet ordre de rapports sociaux, était heureuse, sans doute parce que les égoïsmes et les vices des uns et des autres se trouvaient, depuis ces deux semaines, s'entr'aider au lieu de se combattre;— problème de toute société! Il fut décidé que ces dames partiraient le lendemain dès la meilleure heure, juste le temps de laisser les femmes de chambre préparer celles de leurs malles qu'elles emporteraient tout de suite. Et les regrets exprimés par les divers hôtes des Oseraies étaient sincères. M^me^ Taraval avait arrêté que la comtesse passerait un mois plein au château; son automne avait été organisé ainsi, d'après un plan qu'il lui fallait changer. M^me^ Donvé et Seldron songeaient que c'en était fini de leurs tête-à-tête du matin. Si discret que fût Taraval, il ne pouvait, ni à leurs yeux, ni aux siens propres, devenir le complice avéré de leur adultère. Ce sont des confidences qu'on ne reçoit, pas plus qu'on ne les fait, à un certain âge; elles lient d'un lien trop étroit et celui qui raconte et celui qui écoute. M^me^ Hurtrel eut le cœur déchiré à la perspective de quitter son amant de ces huit jours, qu'elle chérissait en ce moment d'une de ces passions propres à l'âge mûr des femmes, où la jouissance des voluptés données et reçues s'avive de l'implacable perception de leur brièveté. De Haën, qui se croyait

follement amoureux, bien qu'il ne fût qu'enivré, voyait s'en aller sa maîtresse avec un cuisant regret. Mais surtout pour Noémie, cette soirée d'adieux fut énervante. Elle avait pleuré à la nouvelle de la maladie du comte, tout émue du danger de celui qu'elle croyait son père, et à cette émotion s'était ajouté le trouble causé par les discours qu'elle avait entendus. Tandis que le petit Donvé, devant qui l'on ne pouvait prononcer le nom d'une maladie sans le faire penser à lui-même, entretenait tout le salon de sa santé, Taraval l'avait entraînée, elle, sur un coin de canapé, et il lui avait murmuré des phrases de la plus folle exaltation. Il se réjouissait, dans son for intérieur, de la nouvelle qui affligeait tout le petit cercle, car c'était l'occasion offerte de provoquer une scène décisive entre la jeune fille et lui. Il l'avait amenée au point où les audaces physiques peuvent être mises sur le compte des égarements de la passion, et son système avait toujours été de créer, fût-ce par la violence, quelque chose d'irréparable dans ses rapports avec les personnes qu'il courtisait. Cet irréparable une fois établi, sa conviction profonde était que les femmes aiment mieux en profiter que de s'en venger. Il ne s'était pas encore trompé en spéculant sur cette triste idée, qui le décida lorsque la compagnie se fut séparée, qu'il fut environ une heure et qu'il eut entendu la comtesse glisser dans le couloir, à entrer tout simplement chez Noémie, — comme si elle lui eût donné un rendez-vous.

La jeune fille était assise de côté sur le rebord de la fenêtre, qui faisait saillie à l'intérieur, et à travers les carreaux, ayant sans doute demandé qu'on ne fermât point les volets par cette belle nuit, elle regardait le paysage de bois et d'eaux qu'un mélancolique et solennel lever de la pleine lune enveloppait d'une vapeur bleuâtre. Tout alanguie encore des émotions de la soirée, elle était vêtue d'une robe de chambre en mousseline de soie blanche, que des dentelles garnissaient du haut jusqu'en bas, et cette toilette frissonnante, d'une légèreté impondérable, seyait merveilleusement au caractère de sa beauté, quasi-diaphane à force de délicatesse et de transparence. Comme elle entendit qu'on ouvrait la porte du salon, elle crut que c'était sa mère, et s'attendant à une tendre gronderie pour être demeurée

éveillée si tard, elle se retourna dans un sourire. C'est alors qu'elle aperçut Taraval qui se tenait debout à deux pas d'elle. Il avait son costume du soir, avec le mince bouquet de fleurs qu'il portait, à l'anglaise, dans la boutonnière du revers de son habit, — ce petit détail révélait l'homme qui n'a même pas essayé de se déshabiller pour dormir. Cette apparition saisit la jeune fille d'une façon si vive qu'elle se sentit trembler tout entière. Elle posa ses pieds sur le plancher, et se redressa, mais sans avoir la force de bouger. Ses deux mains se crispèrent contre le rebord de la fenêtre, ses yeux s'ouvrirent démesurément, et dans cette minute de surprise toute déconcertée, elle ne put que balbutier une phrase, dont l'insignifiance même était, à cette minute, la plus dangereuse des faiblesses : « Vous ici, monsieur, vous ici, et de quel droit?... »

Cela suffit pour soulager d'un grand poids la poitrine de Taraval. Son visage, d'ordinaire si ferme, était en ce moment couvert d'une pâleur mortelle, et cette pâleur n'était pas une feinte. Il avait craint que, dans le saisissement des trente premières secondes, Noémie ne jetât un cri ou ne se précipitât sur la sonnette. Ce péril, le seul qu'il eût à redouter dans son entreprise, était évité. « Ah ! répondit-il, sans s'avancer, — car avant tout il s'agissait de ne pas l'effaroucher, — quelle folie n'aurais-je pas faite pour vous parler encore une fois, la dernière peut-être, car vous partez demain et jamais plus vous ne serez pour moi ce que vous avez été !... J'ai voulu entendre encore le son de votre voix, vous regarder encore... ne me grondez pas... Qu'avez-vous à craindre d'un homme qui vous aime jusqu'à l'idolâtrie, et qui s'en ira tout de suite si vous le lui ordonnez... mais vous ne ferez pas cela... ». Ces derniers mots furent prononcés d'une manière câline, et avec les mêmes inflexions intimes qu'il avait dans leurs causeries du matin. « Il faut vous en aller, répliqua-t-elle sans faire un geste. C'est déjà trop que vous soyez ici depuis deux minutes... » — « Hé bien, fit-il, je m'en irai, mais laissez-moi seulement tenir votre main une minute, et vous voir ainsi... » Et réellement Noémie était admirable à contempler, tandis que les bougies posées sur la cheminée l'éclairaient par-devant, et que derrière elle, par-delà la fenêtre dont les

rideaux étaient relevés, le clair de lune faisait comme un fond infini et mystérieux. Il marcha jusqu'à elle, et son accent avait été si touchant qu'elle n'avait plus peur. Elle croyait à la sincérité de son sentiment pour elle, et à son respect. Son innocence était si entière qu'elle n'avait pas la notion vraie du péril qui la menaçait. Il lui prit la main. Elle ne la retira pas. Il eut alors le tact de ne pas prononcer un seul mot, comptant sur la puissance communicative de l'émotion, et il s'assit sur le rebord de la fenêtre, contre laquelle Noémie continuait de se tenir droite. Elle ne savait plus que dire à cet homme qui venait de lui parler avec tant de douceur, et comme, dans ces minutes d'un silence presque électrique, elle crut l'entendre qui pleurait, une étrange pitié s'empara d'elle qui lui fit, ainsi que dans un songe, serrer la main qui avait continué de tenir la sienne. « Vous m'aimez donc!... » dit-il en réponse à cette caresse qui lui fut comme un signal d'agir, et, commençant de lui parler avec l'éloquence du désir, il lui décrivit le désert de ses jours quand elle ne serait plus là, la mélancolie de son intérieur sans amour, et qu'il avait, à des heures noires, l'idée de quitter sa femme et ses enfants pour fuir avec elle, pour vivre tous les deux ensemble à jamais et bien loin. Silencieuse, elle l'écoutait, tout son être envahi par une langueur mortelle. Il la prit tout à coup dans ses bras, et sentit son corps souple et tiède sous la molle étoffe. Cette impression lui fit perdre la tête. Brusquement, il la souleva de terre et la porta jusque sur le lit, dont la blancheur virginale transparaissait sous les rideaux. Un éclair farouche passait sur son visage qui ne se composait plus. Il y eut une lutte silencieuse de quelques minutes. Car l'affolement de la jeune fille était tel qu'aucun cri ne sortait de sa gorge serrée... Son énergie nerveuse diminuait... Elle eut un instant de prostration, et l'Homme fut le plus fort. Elle lui appartint à travers toutes les révoltes de son âme et de sa chair, blessée, vaincue, et abandonnée, comme un cadavre, à cette brutalité soudainement révélée.

Lorsqu'elle se rendit compte de ce qui venait de se passer et qu'elle vit cet homme auprès d'elle, toutes ses forces lui revinrent, décuplées par une colère aveugle. Elle le repoussa violemment et s'élança, les yeux hagards, le visage bouleversé :

« Mais, allez vous-en ! lui cria-t-elle, mais allez vous-en »!... L'accent furieux dont elle prononça ces simples mots ne surprit point Taraval. Il était accoutumé à des récriminations pires. Il savait que ces rages tombent presque aussitôt. Ce sont les repentirs momentanés par lesquels les femmes rachètent leurs faiblesses, surtout lorsqu'elles n'ont pas l'habitude du libertinage, et il venait d'avoir la preuve que l'innocence physique de Noémie était, jusqu'à ces dernières minutes, aussi entière qu'il est possible. Il pensa donc que c'était là une exaltation nerveuse qui s'en irait dans une crise de larmes et s'achèverait dans un nouvel abandon, cette fois volontaire et tendre. Il demeura sans réponse derrière le rideau du lit, tandis qu'il l'écoutait au fond de la chambre, marcher de long en large, comme si elle attendait qu'il fût prêt à partir. Elle trouva sans doute qu'il tardait trop longtemps, car elle vint elle-même jusqu'au lit, souleva le rideau et, avec cette même voix d'un mépris frémissant, elle répéta, sans le regarder : « Allez-vous-en!... » Il fit mine de s'approcher d'elle avec la douceur de gestes d'avant son accès de délire sensuel, le visage de Noémie exprima une horreur indicible. Elle parut chercher autour d'elle une arme, puis elle s'élança jusqu'à la fenêtre. Elle l'ouvrit, monta sur le rebord : « Si vous ne partez pas, d'ici à une minute, je me jette en bas, lui dit-elle. Vous m'avez déshonorée, vous m'aurez tuée. Décidez... » Son beau visage exprimait en ce moment toute la démence de la fierté révoltée. Taraval, qui n'avait pas peur de beaucoup de choses, eut peur de ce visage-là. Un souvenir terrible lui traversa la pensée, celui d'un de ses amis auquel une maîtresse avait proféré une menace analogue en maniant un poignard et qui avait répondu : « Faites donc, ma chère », par ironie, — et elle s'était frappée. Subitement il vit le corps de Noémie dans la cour du château, ses membres brisés, sa tête inerte, et, quoique cet homme fût très capable d'aller jusqu'au crime pour satisfaire ses passions, cette image lui fut intolérable. Il se dit à lui-même qu'il fallait obéir, et qu'elle lui en saurait gré plus tard. Mais comment sortir, sans être ni odieux ni ridicule? « Dieu veuille, mademoiselle, fit-il avec une tristesse dans son regard et dans sa voix, que vous ne sachiez jamais le mal que

vous me faites en ce moment... » — Et il s'en alla sans se retourner. — Il y avait une demi-heure qu'il était entré.

« Oh ! le lâche ! le lâche ! le lâche !.. » s'écria Noémie aussitôt qu'elle fut seule. Et tous les détails de l'odieuse scène lui revenant à la fois dans une nausée physique et morale, elle ressentit une douleur si aiguë qu'elle erra éperdue dans la chambre, en tordant ses mains. Puis une idée surgit en elle, qui redoubla son épouvante... Si sa mère avait tout entendu ?... Et le cœur étouffé comme dans un étau, retenant son souffle, faisant tourner la porte du salon dont le petit grincement l'angoissa, elle marcha sur la pointe de ses pieds jusqu'à la chambre de la comtesse... Aucun bruit... Sa mère dormait sans doute, et en ce moment où la jeune fille venait de voir avec un tel frisson de dégoût et d'horreur ce qu'il y avait au fond de la passion d'un homme en qui elle avait cru, un besoin irrésistible s'empara d'elle de pleurer auprès d'un cœur dont elle fût bien sûre, d'embrasser un être qui fût bien à elle. Et doucement, pour ne pas réveiller la comtesse, elle ouvrit la porte ; d'un coup d'œil elle vit le lit préparé, mais vide, et qui ne portait l'empreinte d'aucun corps. Les bougies allumées sur la cheminée brûlaient silencieusement. Où était sa mère?.. A cette question une torture plus forte que la mort s'empara de Noémie. Un soupçon la traversa, et, comme dans un éclair, une vision lui apparut, qu'elle chassa de toute la force de sa volonté. — Vision atroce où le souvenir des réalités révoltantes qu'elle venait de subir elle-même avec une si soudaine épouvante s'unissait à la pensée de M^me^ Hurtrel ! En même temps, la sorte d'induction involontaire que nos associations d'idées nous infligent parfois si cruellement évoquait devant ses yeux la figure du marquis de Haën. Mille détails de son intimité avec la comtesse lui remontaient à la fois dans la mémoire... Elle luttait contre ce raisonnement spontané, puis les minutes passaient, puis les quarts d'heure, et le bruit de l'horloge dans la chambre vide résonnait tragiquement aux oreilles de la pauvre fille, qui, vaincue par une évidence affreuse, finit par se jeter sur le lit de sa mère, en pleurant, comme eût pu faire une enfant abandonnée. « Ah ! maman ! maman ! » sanglotait-elle, le front dans l'oreiller, ne sachant pas si

elle souffrait davantage du malheur qui l'avait frappée elle-même, ou bien de ce qu'elle venait de découvrir et qu'elle n'osait pas, qu'elle ne pouvait pas nommer. Elle était là, depuis combien de temps ! elle ne se le demandait point, lorsque la porte s'ouvrit et la comtesse entra... Ce fut une de ces minutes où le sang, comme dit l'énergique langage des gens du peuple, ne fait qu'un tour. Noémie s'était retournée et avait regardé sa mère. Il n'y eut pas d'explication entre les deux femmes. L'angoisse de leurs deux visages était plus éloquente que toutes les paroles. Heureusement pour la comtesse, l'émotion fut si forte qu'elle défaillit. Tous les objets tournèrent autour d'elle, qui s'affaissa. La fille, à qui la peur de voir mourir sa mère devant elle rendit son énergie, la porta sur le lit et s'agenouilla à côté d'elle, le front sur sa main. Elle resta ainsi, pleurant toujours, et les heures de cette nuit s'achevèrent, — car tout s'achève, même ces heures-là, — sans qu'un mot fût prononcé.

Paul BOURGET.

(*A suivre.*)

JEAN-BAPTISTE LULLY

I

Qu'on se figure un petit homme, court, trapu, replet, avec une tête énorme, le teint brun, le nez épaté, les lèvres lippues, la bouche large, le rire sensuel, les sourcils épais, les yeux petits et brillants, le regard mat par suite d'une extrême myopie ; laid dans son ensemble, mais avec une physionomie très vive, pleine de malice et respirant l'intelligence ; vulgaire en ses allures, mais avec une agilité de corps, une vivacité de mouvements tout à fait particulières ; brusque en ses manières, malgré une sorte de rondeur familière et d'apparente bonhomie ; par-dessus tout cela, le ton net, la parole brève, l'accent gouailleur, enfin mobile à l'excès et toujours parlant, s'agitant, remuant, sautant, gesticulant, — et l'on aura le portrait physique exact de ce Lully, qui fut, non point, comme on l'a trop répété, le créateur de l'Opéra français, mais son régulateur, son organisateur, celui qui eut le talent d'en faire, en peu d'années, une des institutions artistiques les plus brillantes, les plus célèbres et les plus vantées de l'Europe entière.

Quelle était l'origine de Lully ? On sait qu'il était né à Florence ou aux environs de cette ville en 1633, mais les historiens ne sont pas d'accord sur la condition de sa famille. Un de ses ennemis, Guichard, dont j'aurai lieu de parler plus loin, le prétendait fils d'un meunier et en parlait ainsi dans un libelle contre lui : « Chacun sçait de quelle trempe et de quelle farine est Jean-Baptiste ; le moulin des environs de Florence, dont son père était meunier, et le bluteau de ce moulin qui a esté son

premier berceau, marquent encore aujourd'huy la bassesse de son origine. Quand un vent meilleur que celui de son moulin l'eut poussé en France, à l'âge de treize ans, peut-on dissimuler que le hasard le jetta dans le commun de Mademoiselle, parmy les galopins ? Ignore-t-on qu'il sçeut adroitement se tirer de la marmite avec son archet ? Les comptes de la maison de cette princesse ne font-ils pas foy qu'il fut, peu de temps après, valet des valets de sa garde-robe, puis petit violon, puis plus grand violon, et n'est-il pas plaisant après cela de vouloir appliquer faussement aux autres ce qu'on luy peut si légitimement reprocher ? » Un autre écrivain, La Viefville de Freneuse, aussi contemporain de Lully, et son admirateur, semblerait confirmer dans les lignes que voici son humble origine : « M. le duc de la Ferté contoit qu'à un voyage qu'il avait fait à Florence, il avoit encore vû chez M. le grand duc un vieux jardinier qui étoit l'oncle ou le cousin de Lulli, s'appelant de ce même nom et lui ressemblant. »

D'autres, bien loin de croire que Lully était de basse extraction, en font un gentilhomme, et voici comment Fétis s'exprime à cet égard : « Des titres semblent établir d'une manière certaine que Lully était gentilhomme, ce qui importe peu pour sa gloire, mais ce qui intéresse la vérité. D'abord, les lettres de naturalisation, qui lui furent accordées par Louis XIV au mois de décembre 1661, et qui furent enregistrées en la chambre des comptes le 30 juin 1662, lui donnent le titre d'*écuyer*, et le déclarent fils de Laurent de Lully, gentilhomme florentin, et de Catherine del Serta. A ces lettres était joint son acte de naissance en italien, légalisé en latin; en second lieu, son contrat de mariage, qui fut passé le 14 juillet 1662, et signé par le roi, la reine, la reine-mère, etc., le 23 du même mois, lui donne les mêmes qualités. Enfin, on lit ce qui suit dans la *Gazette de France* du 21 mai 1661, page 476, à l'article *Fontainebleau :*
« Le roi, voulant conserver sa musique dans la réputation
« qu'elle a d'être des plus excellentes, par le choix de personnes
« capables d'en remplir les dites charges, a gratifié le sieur Bap-
« tiste Lully, *gentilhomme florentin*, de celle de surintendant et
« compositeur de la musique de sa chambre, et le sieur Lambert

« de celle de maître de ladite musique, vacante par le décès du « sieur Cambefort. »

Il est difficile de faire la lumière sur ce chapitre des origines de Lully. Il est certain qu'on n'a jamais rien su en France à ce sujet que ce qu'il en a bien voulu dire, et comme le personnage n'enrageait pas pour mentir en toute occasion, on ne peut accorder à ses assertions qu'une créance relative. D'ailleurs, toute l'histoire de son enfance, passée en Italie, et de sa jeunesse, passée en France, est très obscure et manque absolument de précision. Ce qu'on sait ou ce qu'on croit savoir, c'est qu'il fut confié, dès ses plus tendres années, à un moine cordelier qui, après lui avoir enseigné à lire et à écrire, lui donna quelques leçons de musique et lui apprit à jouer de la guitare, instrument fort à la mode alors en Italie. Son instruction musicale était donc assurément très imparfaite encore lorsqu'il fut amené en France par le chevalier de Guise, à l'âge de dix ou douze ans, pour entrer au service de M^lle^ de Montpensier. Dans ses *Mémoires*, cette princesse a fait connaître elle-même, à la date de 1659, que Lully avait fait partie de sa maison : « Le jour des Rois, Monsieur donna un grand souper... On dansa un petit ballet assez joli pour avoir été fait en un moment. Le roi a un baladin, nommé Baptiste (c'est ainsi qu'on désignait ordinairement Lully), qui triomphe en cette matière : il fait les plus beaux vers du monde. Il est Florentin ; il étoit venu en France avec feu mon oncle le chevalier de Guise, lorsqu'il revint de Malte. Je l'avois prié de m'amener un Italien, pour que je pusse parler avec lui : pour lors j'apprenois cette langue. Après que Baptiste eut été quelques années avec moi, je fus exilée ; il ne voulut pas demeurer à la campagne : il me demanda son congé, que je lui donnai. Depuis ce temps-là, il a fait fortune, et assurément c'est un illustre baladin. »

M^lle^ de Montpensier, et cela se conçoit, ne fait pas connaître la véritable cause qui l'amena à se priver des services de Lully. Ceci, comme on va le voir, est une histoire assez curieuse et qu'elle ne pouvait vraiment pas raconter.

On peut supposer que le chevalier de Guise avait dû faire au jeune Lully, pour le décider à quitter son pays et à le suivre en

France, des promesses qu'il ne s'occupa guère de tenir une fois arrivé à Paris. En effet, si l'enfant fut placé chez M^lle^ de Montpensier, ce fut dans les cuisines, en qualité de marmiton, et il est permis de croire que ce n'était pas là l'avenir qu'il avait rêvé. Néanmoins, il était marqué au front par la Fortune, et, si obscurs qu'ils fussent, ces commencements n'apportèrent point d'obstacle à la carrière brillante qu'il était appelé à parcourir. Dans l'intervalle de ses travaux, qui sans doute n'étaient pas exténuants, le petit Lully, qui avait mis la main sur un violon, s'exerçait sur cet instrument ; et comme il était né musicien, il acquit, sans maître, une sorte d'habileté. Un jour, il fut entendu du comte de Nogent, l'un des familiers de Mademoiselle, qui fit connaître à cette princesse les dispositions artistiques de son marmiton, en lui disant qu'il mériterait un maître capable, auquel il ferait certainement honneur. Mademoiselle le retira alors des cuisines, lui donna un maître en effet, et bientôt l'admit au nombre de ses musiciens. Le jeune Lully, se trouvant enfin dans un milieu favorable à ses penchants et à ses goûts, fit des progrès très rapides, et se fit promptement remarquer, non seulement par son talent sur le violon, mais par la facilité avec laquelle il composait des airs et des chansons.

Or, voici qu'un jour il arriva à Mademoiselle un... accident, fâcheux par ses conséquences, quoique après tout naturel. Se trouvant seule en sa chambre, il advint, paraît-il, que cette princesse laissa échapper un bruit qui n'était pas précisément un soupir. Par malheur, une de ses femmes l'avait entendu et s'empressa d'aller conter la chose, qui devint le sujet d'une foule de plaisanteries, comme si une princesse, en dépit de sa naissance, n'était pas soumise à ces infirmités dont

> ... la garde qui veille aux barrières du Louvre
> Ne défend pas les rois!

Toujours est-il qu'une chanson fut vite improvisée sur l'événement, que Lully commit l'imprudence de la mettre en musique, et que l'aventure, ainsi mise en vers et accompagnée d'un air plein de gaîté et d'entrain, fit, c'est le cas de le dire, un bruit du diable. On devine aisément la fureur et le dépit de Made-

moiselle lorsqu'elle apprit que son... secret était connu de toute la cour, et que Lully avait pris une part importante à sa divulgation. Elle le chassa aussitôt, et il faut convenir, après tout, qu'il ne l'avait pas volé.

Il est difficile d'établir de quelle façon Lully fit son éducation musicale. On sait cependant, d'après un document certain, qu'il fut l'élève de trois artistes qui étaient renommés de leur temps ; Métru, Roberdet et Gigault. En effet, on lit dans un Mémoire publié par les compositeurs clavecinistes et luthistes, lors du procès qu'ils soutinrent contre la communauté des « Menestriers et joueurs d'instrumens tant haut que bas », que Lully « s'étoit adonné au clavecin et à la composition sous la discipline des feus sieurs Métru, Roberdet et Gigault ». Nicolas Métru était un maître de chant à qui l'on doit une messe *ad imitationem moduli*, et qui fut, dit-on, l'un des adversaires les plus résolus du monstrueux système de la solmisation par muances ; François Roberdet ou Roberday remplissait, au dire de Fétis, les fonctions de valet de chambre de la reine, mère de Louis XIV, en même temps que celles d'organiste de l'église des Petits-Pères, et il a publié un recueil de *Fugues et caprices à quatre parties, mises en partition pour l'orgue* (1660) ; quant à Gigault, qui était organiste de plusieurs églises, entre autres de Saint-Nicolas-des-Champs, il est l'auteur d'un *Livre de musique pour l'orgue, contenant plus de cent quatre-vingts pièces de tous les caractères, dédié à la Vierge,* et d'un *Livre de Noëls diversifiés à deux, trois et quatre parties.* Ce dernier surtout paraît avoir été un artiste fort distingué. On comprend que sous de tels maîtres Lully ait pu profiter et, avec son intelligence et ses facultés naturelles, acquérir rapidement les connaissances qui lui étaient nécessaires. Ce que l'on imagine moins, c'est la rapidité de sa fortune auprès de Louis XIV, puisqu'en 1652 il était déjà le favori de ce prince, et qu'à la mort de Lazarini, en 1653, alors qu'il n'était encore âgé que de vingt ans, il obtenait la succession de cet artiste comme compositeur de la chambre du roi. Comment Lully avait-il pu réussir, si jeune, à entrer ainsi dans les bonnes grâces du monarque, à obtenir une protection qui le couvrit plus tard jusque dans ses plus graves écarts et dans ses actes les plus

indignes? C'est ce que personne n'a songé à expliquer jusqu'ici, et ce dont on trouverait peut-être la raison dans la situation d'un de ses maîtres, Roberdet. On a vu que celui-ci était attaché à la reine-mère en qualité de valet de chambre; il n'y aurait rien d'étonnant sans doute à ce que, par le crédit de cette princesse, il ait cherché à produire son élève à la cour et à le faire présenter au roi comme un sujet exceptionnel. Le talent véritable de Lully, son savoir-faire, sa souplesse intrigante, son originalité très réelle auraient fait le reste ensuite.

Ce qui paraît certain, c'est que dès que le roi le connut, il le prit en affection et lui accorda sa faveur. Charles Perrault, qui, dans ses *Hommes illustres*, a consacré une notice à Lully, rappelle ainsi ses commencements, et l'on pourrait croire volontiers que ces lignes ont été écrites presque sous la dictée du musicien : « Le Roy, qui a le goust si exquis pour toutes les belles choses, n'eut pas plus tost oüy des airs de sa composition qu'il voulut l'avoir à son service. Il luy ordonna de prendre soin de ses violons, car il joüait de cet instrument d'une manière dont personne n'a jamais approché, et mesme Sa Majesté en créa une nouvelle bande en sa faveur, qu'on nomma les Petits-violons, qui, instruits par luy, égalèrent bien-tost et surpassèrent mesme la bande des vingt-quatre, la plus célèbre de toute l'Europe. Il est vray qu'ils avoient l'avantage de joüer des pièces de la composition de M. de Lully, pièces d'une espèce toute différente de celles que jusques-là on avoit entenduës. Avant luy on ne considéroit que le chant du dessus dans les pièces du violon; la basse et les parties du milieu n'estoient qu'un simple accompagnement et un gros contrepoint, que ceux qui joüoient ces parties composaient le plus souvent comme ils l'entendoient, rien n'estant plus aisé qu'une semblable composition; mais M. Lully a fait chanter toutes les parties presque aussi agréablement que le dessus, il y a introduit des fugues admirables, et surtout des mouvemens tout nouveaux et jusques-là presque inconnus à tous les maistres; il a fait entrer agréablement dans ses concerts jusqu'aux tambours et aux timbales, instrumens qui n'ayant qu'un seul ton sembloient ne pouvoir rien contribuer à la beauté d'une harmonie, mais il a sçu leur donner des mouvemens si

convenables aux chants où ils entroient, qui la plupart estoient des chants de guerre et de triomphe, qu'ils ne touchoient pas moins le cœur que les instruments les plus harmonieux... »

Il faut tenir pour certain que le talent de Lully comme violoniste, qui le fit tout d'abord bien venir de Louis XIV, était prodigieux pour l'époque. Tous les contemporains s'accordent à dire que Lully, sous ce rapport, était un enchanteur ; l'un d'eux en parle ainsi : « Du jour que le Roi le fit sur-intendant de sa musique, Lulli négligea si fort son violon qu'il n'en avoit pas même chez lui : soit qu'un peu de vanité lui fît éloigner de sa vûe une chose qui pouvait le faire ressouvenir de la cuisine de Mademoiselle, ce que je ne croi pas, car il n'étoit point vain, quoi qu'il eût tout le droit qu'on pourroit avoir de l'être : soit qu'occupé d'orénavant du soin de composer et de celui de ses plaisirs, ce qui partageoit tout son tems, il voulût s'affranchir de la sujétion d'un instrument qui demande de l'assiduité, et dont il ne se seroit pas plû à jouer d'une manière médiocre, après en avoir joué comme il avoit fait. Je dirois qu'il en jouoit divinement, sans que j'aie de la peine à me servir de ce terme, que je n'ai jamais employé que pour les dames, et encore pour des coups de partie. Mais en un mot, depuis Orphée, Amphion, et ces messieurs-là, on n'a point tiré d'un violon les sons qu'en tiroit Lully. Mille gens lui en demandoient par grâce quelque petit air, il en refusoit aux grands seigneurs et à ses amis de débauche, n'étant rien moins que timide ou complaisant, et s'étant mis sur le pié de ne connoître qu'un maître. M. de Grammont avoit un laquais nommé la Lande, qu'il fit depuis son valet de chambre, et qui est aujourd'hui un des meilleurs violons de l'Europe. A la fin d'un repas, il prioit Lulli de l'entendre, et de lui donner seulement quelques avis. Lalande venoit, jouoit, et faisoit sans doute tout de son mieux. Cependant Lulli ne manquoit pas de s'apercevoir qu'il passoit mal quelque note. Il lui prenoit le violon des mains ; et quand une fois il le tenoit, c'en étoit pour trois heures : il s'échaufoit, et ne quittoit qu'à regret. Ce n'étoient pourtant pas ceux qui l'écoutoient qui lui disoient de le quitter. Au contraire, lorsqu'il voyoit une guitare chez lui ou ailleurs, il s'amusoit volontiers à battre ce chaudron-là,

duquel il faisoit plus que les autres n'en font. Il faisoit dessus cent menuets et cent courantes qu'il ne recueilloit pas, comme vous le jugez bien : autant de perdu. Je crois, encore une fois, que cette différence ne venait que de ce que la guitare est un instrument badin, d'un petit mérite, et dont il ne se soucioit pas de jouer au premier ou au second degré : au lieu que le violon, qui est d'une autre conséquence, lui paroissoit mériter une autre attention. Il craignoit de se commettre, il faisoit assez de cas de la réputation que son violon lui avoit donnée, pour ne vouloir pas s'exposer à la diminuer (1)... »

Toutefois, ce n'est pas à son seul talent de violoniste, à la seule habileté qu'il apporta dans l'instruction de la bande de violons que Louis XIV créa pour lui, que Lully dut de voir se prolonger et s'accroître outre mesure la faveur dont il était l'objet de la part de ce monarque. Son caractère et ses façons d'être aidèrent singulièrement à sa fortune, et l'on peut dire que chez lui le savoir-faire de l'homme, supérieur encore peut-être au savoir de l'artiste, contribua puissamment à entretenir et à exciter la chance qui signala les diverses parties de sa carrière. Adroit, subtil, avisé, ingénieux, plein de ruse et d'astuce, souple à l'occasion, exempt de scrupules comme de préjugés, plat courtisan avec le prince, humble avec les grands quand ils le pouvaient servir, dédaigneux de ceux dont le crédit était nul, méprisant qui n'était pas à même de se faire craindre, audacieux jusqu'à l'infamie, aimant la lutte parce qu'il s'y sentait le plus fort, envieux, haineux, vindicatif, sans pitié pour qui gênait sa route et lui portait ombrage, prompt à tirer parti de tout et de tous, toujours prêt à sacrifier à ses intérêts jusqu'à son meilleur ami, même celui auquel il aurait dû les plus grands services (Molière en sut quelque chose), d'ailleurs étonnamment doué par la nature, supérieurement intelligent, joyeux compagnon, spirituel à l'occasion, artiste jusqu'au bout des ongles, ayant cette force de ne redouter ni le ridicule ni le mépris, Lully, on le comprend, était né pour parvenir, aucun moyen ne devant lui coûter pour écarter les obstacles et triompher de toutes les difficultés.

(1) Lecerf de la Viefville de Freneuse : *Comparaison de la musique françoise avec la musique italienne.*

A l'époque de son introduction à la cour et de ses premiers succès auprès de Louis XIV, ce prince, encore enfant et à peine âgé de quinze ans, commençait à montrer le goût passionné qu'il eut pendant si longtemps pour le spectacle et pour la danse. Benserade écrivait des divertissements, des ballets, que divers artistes mettaient en musique et qui étaient représentés à la cour, dansés par le roi lui-même et les plus hauts personnages, mâles et femelles, de son entourage. Ce plaisir fut pendant vingt ans une sorte de fureur, et c'était, par intérêt et par courtisanerie, à qui s'ingénierait à aider le jeune monarque dans la recherche des amusements de ce genre les plus brillants et les plus curieux. Lully, comme on le pense, ne se fit pas prier pour entrer dans le jeu et se mettre de la partie. Il avait déjà donné, par les nombreux airs qu'il écrivait pour ses violons et les chansons qu'il mettait en musique, des preuves de ses facultés de compositeur; il parvint bientôt, sans grand'peine apparemment, à compter au nombre des artistes qui travaillaient à la musique des ballets de la cour, ouvrages dans lesquels les danses étaient entremêlées de récits chantés et de morceaux symphoniques. Tout d'abord, il introduisit simplement quelques morceaux de sa composition dans quelques-uns de ces divertissements, puis, peu à peu, il en vint à écrire les partitions entières, faisant preuve d'ailleurs, en cette circonstance, d'un talent très réel. Au reste, adroit comme il l'était et désireux de s'insinuer toujours plus avant dans les bonnes grâces du roi, il ne bornait pas là sa participation très active à ces jeux scéniques, et se pliait à toute besogne, selon le besoin, le hasard ou l'occasion. C'est ainsi qu'il eut une part importante au *scenario* de la *Galanterie du temps* (1656), qu'il chanta un air dans le *Ballet de l'Impatience* (1661), qu'il dirigeait l'orchestre à l'exécution du *Ballet des Arts* (1663), qu'il jouait le rôle d'Orphée dans le *Ballet des Muses* (1666)... Bon à tout, toujours prêt, toujours dispos, doué de facultés multiples et diverses, l'imagination sans cesse éveillée et secondée par une activité infatigable, tantôt réglant une entrée de danse, tantôt écrivant les paroles d'un air français ou italien et les mettant aussitôt en musique, ou bien encore donnant son avis sur l'exécution des costumes et s'occupant de

la mise en scène et de la marche générale d'un divertissement, il savait se rendre utile en toute occasion, s'acquitter des besognes les plus opposées, et à la longue devenir indispensable.

C'est ainsi que Lully fit son chemin à la cour, où l'on peut dire que sa fortune fut singulièrement rapide et où le roi le combla de faveurs jusque-là sans exemple (1). Il est vrai que son activité et sa fécondité tenaient véritablement du prodige. On est stupéfait en présence de tant de travaux exécutés par un seul homme au cours d'une existence dans laquelle le plaisir tenait pourtant une place fort importante, et qui ne s'est pas prolongée au delà de sa cinquante-quatrième année! Successivement ou simultanément chef de la bande des petits violons, compositeur et surintendant de la musique de la chambre, maître de musique de la famille royale, secrétaire du roi, directeur de l'Opéra, Lully trouva moyen d'écrire la musique de près de vingt ballets pour la cour, celle d'une demi-douzaine de pièces de Molière, celle de vingt opéras, des messes, des motets, de nombreux morceaux symphoniques, des chansons, etc. Et si l'on songe qu'il dansait, jouait ou chantait dans la plupart des ballets de la cour, qu'il remplit, sur le théâtre de Molière, plusieurs rôles dans les divertissements écrits par lui pour diverses pièces, qu'il était le seul maître, l'organisateur et l'unique main dirigeante de cette immense machine qui avait nom l'Académie

(1) On peut s'en rendre compte par cette énumération donnée par Fétis, d'après des actes authentiques : « Le 16 mars 1653, brevet par lequel le roi lui confère la charge de compositeur de la musique instrumentale, vacante par le décès de Lazarin. — Le 16 mai 1661, deux brevets portant que le roi lui a fait don des charges de compositeur et de surintendant de la chambre, vacantes par la mort de Cambefort. — Au mois de décembre de la même année, lettres de naturalisation, avec exemption de droits. — Le 3 juillet 1662 : 1° brevet par lequel le roi lui accorde la charge de maître de musique de la famille royale, que Michel Lambert tenait en survivance; 2° brevet qui fixe à 10,000 livres la somme qui devra être payée aux héritiers de Lambert et de Lully pour la charge de maître de musique, si ceux-ci viennent à décéder; 3° brevet qui fixe à 20,000 francs l'indemnité qui devra être payée à la veuve et aux héritiers de Lully, pour être pourvu après lui des charges de compositeur et de surintendant de la musique de la chambre du roi. — Le 21 avril 1668, brevet par lequel le roi accorde la survivance des trois charges de Lully à celui de ses enfants qu'il voudra choisir, et fixe la valeur de ces charges à 30,000 livres. » (V. *Biographie universelle des Musiciens.*) — Cette liste est encore incomplète, puisqu'elle ne mentionne ni la charge de secrétaire du roi ni le privilège de la direction de l'Opéra, dont Lully sut aussi se faire gratifier.

royale de musique, on reste confondu de la dépense d'activité, d'intelligence, d'énergie, de volonté, dont fit preuve cet artiste étonnant, que la nature avait doué avec une généreuse libéralité.

Lully écrivit, soit en partie, soit en totalité, la musique des ballets suivants pour le service de la cour : *l'Amour malade*, 1657 ; *Alcidiane*, 1658 ; *Ballet de la Raillerie*, 1659 ; *Ballet de l'Impatience*, 1661 ; *Ballet des Saisons*, 1661 ; *les Noces de Village*, 1662 ; *Ballet des Arts*, 1663 ; *les Amours déguisés*, 1664 ; *la Naissance de Vénus*, 1665 ; *Ballet des Gardes*, 1665 ; *Ballet de Créquy*, 1666 ; *Ballet royal des Muses*, 1666 (1) ; *la Mascarade de Versailles*, 1668 ; *Ballet de Flore*, 1669 ; *les Jeux pythiens*, 1670. Certains auteurs croient encore pouvoir lui attribuer la musique du *Ballet de la Nuit* (2), ainsi que celle du *Ballet des Sept Planètes*, de *Cariselli* (3), du *Ballet du Carnaval*, 1668, et de la *Galanterie du temps*, 1656 (4). C'est encore Lully qui écrivit la musique des divertissements dansés dans deux grands opéras italiens représentés à la cour, *Xerxès*, de Cavalli, en 1660, et *Ercole amante*, en 1662.

Les premiers ballets écrits ainsi par Lully pour le service du roi lui avaient valu dans l'entourage de ce prince une véritable renommée. Bientôt il allait trouver l'occasion de briller davantage encore, grâce à une aide puissante, celle de Molière, qui l'avait pris en affection, et dont plus tard il devait si indignement reconnaître les services et le dévouement. Lully amusait Molière, qui lui trouvait de l'esprit, de l'imagination, et que ses saillies et ses pantalonnades divertissaient beaucoup. Lorsque le grand homme prit en quelque sorte la succession de Benserade et qu'il se vit presque officiellement chargé de la conception et de l'organisation des divertissements destinés à être représentés dans

(1) C'est dans le *Ballet des Muses*, qui excita une si grande fureur d'enthousiasme à la cour et qui y obtint un si grand nombre de représentations, que Molière intercala successivement *Mélicerte*, la *Pastorale comique* et *le Sicilien* ; Lully écrivit la musique de *Mélicerte* et celle du *Sicilien*.

(2) V. la *Bibliothèque des Théâtres*, de Maupoint, et le *Dictionnaire des Théâtres* de de Léris.

(3) V. *Histoire de l'Académie royale de musique* (par Travenol et Durey de Noinville).

(4) V. l'*Histoire du ballet de cour*, dans le tome II des *Contemporains de Molière*, par Victor Fournel.

les différentes résidences royales, il associa sa muse à celle de Lully, qui devint son collaborateur à peu près exclusif pour la musique de ces divertissements. Molière et Lully se voyaient journellement, leurs rapports étaient tout à fait intimes ; avec La Fontaine, Chapelle, l'austère Boileau lui-même, ils formaient une petite société d'amis dont les réunions étaient fréquentes et qui se rencontraient surtout à la table de l'auteur du *Tartuffe*, où celui-ci, lorsqu'il avait envie de se divertir, disait parfois au Florentin : « Allons, Lully, fais-nous rire ! » On se rappelle assez l'histoire de ce fameux souper d'Auteuil, raconté par Grimarest, et qui se serait terminé par une immersion générale sans l'intervention de Molière, seul de sang-froid alors que Lully, Chapelle et jusqu'à Boileau, avaient laissé leur raison au fond de trop nombreux flacons (1). Molière, toujours dévoué et bon, ne laissait échapper aucune occasion d'être agréable à Lully, même publiquement et avec une sorte d'ostentation ; c'est ainsi qu'au premier acte des *Fâcheux* il faisait dire à Lisandre, parlant à Eraste :

> ... Adieu. Baptiste le très cher
> N'a point vu ma courante, et je le vais chercher :
> Nous avons pour les airs de grandes sympathies
> Et je veux le prier d'y faire des parties.

C'est ainsi encore que dans l' « Avis au lecteur » placé en tête de l'édition de l'*Amour médecin*, il dit : « ... Ce que je vous dirai, c'est qu'il serait à souhaiter que ces sortes d'ouvrages pussent toujours se montrer à vous avec les ornements qui les accompagnent chez le roi. Vous les verriez dans un état beaucoup plus supportable ; et les airs et les symphonies de l'incomparable M. Lulli, mêlés à la beauté des voix et à l'adresse des danseuses, leur donnent sans doute des grâces

(1) C'est pourtant Boileau qui, plus tard, édifié sur le compte de Lully et fixé sur sa valeur morale, écrivait à son sujet les vers suivants ;

> En vain par sa grimace un bouffon odieux
> A table nous fait rire et divertit nos yeux ;
> Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre ;
> Prenez-le tête à tête, ôtez-lui son théâtre,
> Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux ;
> Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

dont ils ont toutes les peines du monde à se passer. » On pourrait presque croire que c'est dans le but d'être à la fois agréable et utile à Lully que Molière imagina cette forme de la comédie-ballet, inconnue avant lui, et qui procurait au musicien l'occasion la plus aimable de déployer ses talents et de développer toutes les ressources de son imagination.

Il me semble bien que ce dut être avec les *Fâcheux* que commença la collaboration du poète et du compositeur, quoique les biographes ne citent jamais cet ouvrage au nombre des productions de Lully. En tout cas, il est certain que Lully écrivit la musique du *Mariage forcé*, dont le ballet fut dansé par le roi en personne, et celle de la *Princesse d'Élide*, qui, comme le dit M. Victor Fournel, fit « le principal ornement de cette fête extraordinaire de la cour, mêlée de danse, de musique, de machines, de courses de bagues, de feux d'artifice, dont le souvenir est resté dans l'histoire sous le nom des *Plaisirs de l'isle enchantée* ». Le *Mariage forcé* et la *Princesse d'Élide* datent de 1664. L'année suivante, Lully fit la musique de l'*Amour médecin*, en 1666 celle de *Mélicerte* et du *Sicilien*, qui, nous l'avons vu, firent partie du divertissement très élastique donné à la cour sous le titre de *Ballet royal des Muses*. Puis, en 1669, il écrivit les intermèdes de *Monsieur de Pourceaugnac* (qui fut connu d'abord sous le nom de *Divertissement de Chambord* lorsqu'il fut donné en ce château), en 1670 ceux du *Bourgeois gentilhomme*, et en 1671 toute la musique de *Psyché*, ouvrage pour lequel il se trouvait collaborer tout à la fois avec Molière, Pierre Corneille et Quinault. Outre son titre de compositeur, Lully prit une part personnelle importante à l'exécution musicale de *Monsieur de Pourceaugnac* et du *Bourgeois gentilhomme* ; dans le premier, il remplit avec un grand succès le personnage burlesque du Muphti ; dans le second il représentait l'un des deux médecins grotesques, tandis que l'autre était personnifié par le chanteur Gaye. Et il ne se contenta pas de jouer ces deux rôles à la cour ; il les conserva encore lorsque ces deux pièces parurent à la Comédie-Française ; seulement, sans doute par une sorte de dignité, ce n'est pas sous son nom de Lully, mais sous le pseudonyme de *Chiacchierone*, qu'on le désignait alors au public. On

raconte cependant que ce n'est que dans le but de recouvrer les bonnes grâces du roi qu'il résolut de se montrer dans *Pourceaugnac*, lors de l'apparition de cet ouvrage à la cour. Lully, que de fréquentes incartades avaient, selon un de ses biographes, mis déjà dans le cas d'être congédié deux ou trois fois par Louis XIV, voulut rentrer en faveur à l'aide d'une de ces pasquinades qui lui étaient familières. Dans la fameuse poursuite des médecins et des apothicaires, il se livra donc à une course effrénée, et tout d'un coup, sur le point d'être atteint, sauta lestement de la scène dans l'orchestre, où il tomba sur un clavecin qu'il creva, comme bien on pense et mit en mille pièces. A ce spectacle inattendu, le roi, dit-on, rit à se tordre et se montra ensuite de si belle humeur qu'il pardonna à son favori (1).

II

Nous arrivons à l'époque caractéristique de la carrière de Lully; nous allons le voir directeur de l'Opéra, écrivant pour ce théâtre les nombreux ouvrages qui ont fondé sa renommée et consacré sa gloire. Mais il faut dire que si cette haute situation valut à l'artiste une notoriété éclatante et légitime, les indignités dont il se rendit coupable pour l'obtenir lui firent, comme homme, un renom que bien peu sans doute seraient désireux d'acquérir.

C'est ici qu'il est bon d'insister sur ce fait que Lully ne fut point, comme on le croit communément, le créateur de l'opéra, ainsi qu'on l'a trop répété depuis deux siècles. L'opéra existait avant lui, il eût existé sans lui, et il est juste de dire qu'il en fut

(1) Plus tard, à l'apogée de sa brillante carrière, alors que déjà depuis longtemps il était directeur de l'Opéra, que Molière était mort, Lully crut devoir se montrer de nouveau dans le *Bourgeois gentilhomme* pour quelques représentations de cette pièce qui furent données à la cour. C'était en 1681, et le *Mercure* en parlait ainsi : « M. de Lully a représenté le personnage du Mufty dans le *Bourgeois gentilhomme*. C'estoit luy qui le joüoit dans les premières représentations de cette pièce qui fut faite pour le Roy dans un voyage qu'il fit à Chambord, et il a crû le devoir continuer pour donner plus de plaisir à Sa Majesté, parce qu'ayant composé toute la musique récitative de ce personnage, aucun n'en peut avoir une plus parfaite intelligence, ny le joüer d'une manière plus juste. »

même, tout d'abord, l'un des plus violents détracteurs, comptant au nombre de ceux qui affirmaient que l'alliance de la poésie française avec la musique était chose impossible, bonne à reléguer au rang des chimères.

Pierre Perrin, celui qu'on appelait à tort « l'abbé Perrin », car il n'était pas prêtre, est le premier qui ait conçu la pensée de faire représenter des « pièces en musique » sur paroles françaises, c'est-à-dire de véritables opéras, à l'imitation des Italiens. Mais il comprit ce que ceux-ci avaient de défectueux et il eut la sagacité d'accommoder ce genre théâtral à notre goût, à nos habitudes et à nos mœurs. Après un premier essai tenté en 1659 par la représentation de sa *Pastorale*, dont il avait fait écrire la musique par Cambert, compositeur de la musique de la reine mère et artiste d'une haute valeur, il obtint, dix ans plus tard, de Louis XIV, un privilège pour la création et l'exploitation d'une « Académie des opéras », privilège dont il s'appliqua aussitôt à tirer parti. Il s'associa pour cela d'abord avec son collaborateur Cambert, qui devait écrire la musique des ouvrages dont il tracerait les poèmes, puis avec un financier nommé Bersac de Champeron, lequel devait faire les fonds de l'entreprise, et enfin avec le marquis de Sourdéac, homme très expert en matière de machinerie théâtrale et qui avait fait ses preuves sous ce rapport. Je ne saurais entrer ici dans tous les détails relatifs à cette véritable création de notre opéra (1); je me bornerai à rappeler que les quatre associés, après avoir fait construire une salle sur un terrain connu sous le nom de Jeu de paume la Bouteille, situé dans les rues de Seine et des Fossez-de-Nesle, en face de la rue Guénégaud, firent très brillamment, au mois de mars 1671, l'ouverture de leur Opéra par la représentation d'un ouvrage intitulé *Pomone,* dont le succès fut tel qu'il fut joué pendant huit mois consécutifs.

Peu de personnes avaient cru d'avance à ce succès, et, parmi les railleurs les plus acharnés de l'entreprise dont Perrin et Cambert devaient être les plus solides soutiens, se trouvait

(1) Je renvoie pour cela le lecteur à un ouvrage fertile en documents inédits et publié récemment : *les Vrais Créateurs de l'Opéra français, Perrin et Cambert*, par Arthur Pougin. (Paris, Charavay, 1881, in-12.)

Lully. Mais lorsque celui-ci vit que ses prévisions étaient démenties et que l'existence d'un théâtre d'opéra français était très possible à Paris, il n'eut plus qu'une pensée : celle de déposséder les propriétaires de ce théâtre et de son privilège, et de se substituer à eux. Profondément jaloux de tous ses confrères, surtout lorsqu'il était obligé de tenir compte de leur valeur, Lully haïssait cordialement Cambert, dont la situation allait lui porter ombrage ; d'autre part, cupide à l'excès, il ne pouvait supporter l'idée qu'une entreprise musicale pût faire la fortune d'autrui et ne lui profiter en rien. De ce moment, il jura donc la perte de ceux qu'il considérait comme ses rivaux et fut décidé à ne reculer devant rien pour la consommer en s'appropriant le fruit de leurs travaux. Aidé dans ses projets par certains dissentiments qui se produisirent entre les quatre associés, il sut circonvenir Perrin, qui avait été évincé par Sourdéac, et lui donna une somme d'argent pour se faire céder par lui son privilège ; mais cela ne suffisait pas ; comme Sourdéac, Cambert et Champeron continuaient l'exploitation de leur théâtre, où ils avaient donné même un nouvel ouvrage, Lully exigea du roi (c'est presque le mot) que le privilège de Perrin lui fût transféré. Voici ce que dit à ce sujet Charles Perrault dans ses *Mémoires :* « Lulli, qui s'étoit mocqué jusque-là de cette musique, voyant le gain qu'elle produisoit, demanda au Roi le privilège de faire seul des opéras et d'en avoir le profit. Perrin et Cambert s'y opposèrent, aussi bien que M. Colbert qui ne trouvoit pas qu'il y eût de justice à déposséder les inventeurs ou du moins les restaurateurs de ce divertissement. Lulli demanda cette grâce au Roi avec tant de force et d'importunité, que le Roi, *craignant que de dépit il ne quittât tout,* dit à M. Colbert qu'il ne pouvoit pas se passer de cet homme dans ses divertissemens et qu'il falloit lui accorder ce qu'il demandoit : ce qui fut fait dès le lendemain. Deux ou trois jours après, j'entendis dire à ce ministre que les courtisans trouvoient à redire à ce qu'on faisoit pour Lulli, parce que cet homme alloit gagner des sommes immenses, qu'il auroit mieux valu les laisser partager entre plusieurs musiciens ; que ce gain les auroit engagés par émulation à se surpasser les uns les autres et à porter notre musique à

sa dernière perfection. « Je voudrois, disait M. de Colbert, que « Lulli gagnât un million à faire des opéras, afin que l'exemple « d'un homme qui auroit fait une telle fortune à composer « de la musique engageât tous les musiciens à faire tous leurs « efforts pour parvenir au même point que lui. » Tant il est vrai que les ministres sçavent faire toujours valoir les résolutions de leur maître. »

La réflexion timide de Perrault montre bien l'iniquité de la mesure prise par Louis XIV en faveur de Lully. Non seulement il dépouillait, au profit de celui-ci, des hommes qui avaient fait des sacrifices considérables pour l'organisation d'une vaste et noble entreprise, non seulement il consommait d'un coup leur ruine irrémédiable, non seulement il décourageait un grand artiste, Cambert, qui, pensant n'avoir plus rien à faire en France, prit le parti de s'expatrier et d'aller se réfugier en Angleterre, mais il faisait tout cela au profit d'un seul homme, d'un étranger, aux seules mains duquel il remettait les destinées de la musique française, et qui allait exclure absolument tous les artistes nationaux de l'arène qu'on aurait dû leur croire ouverte. En effet, pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, Lully se constitua d'office l'unique producteur, l'unique fournisseur de son Opéra, et en ferma obstinément les portes à tous ceux qui auraient cru avoir quelques droits à y pénétrer et à se mettre, avec son aide, en communication avec le public.

Ce n'est pas tout, et c'est ici qu'on voit, dans toute son abjection, éclater le caractère du fourbe Florentin. A peine est-il en possession du privilège si ardemment convoité par lui, qu'il se tourne vers son ami Molière, le considérant alors comme un rival, ou plutôt comme un concurrent, et, prétendant que ce concurrent lui porte préjudice, veut lui interdire, de par ses lettres patentes, le droit dont il avait usé jusque-là d'employer sur son théâtre le chant, la danse et la symphonie. « Molière, a-t-on écrit à ce sujet, Molière, indigné, a réclamé auprès du roi ; l'arbitraire a corrigé l'arbitraire, et, en dépit du monopole octroyé, Louis XIV a maintenu ses comédiens dans le droit de faire servir à ses divertissements les instruments et les voix, ou plutôt il s'est maintenu à lui-même le droit de faire

servir Molière à ses divertissements avec le chant et la musique (1). » Mais Molière ne doit pas vivre longtemps, et le lendemain même de sa mort, alors que son corps est à peine refroidi, Lully va demander au roi de le mettre en possession de la salle du Palais-Royal, occupée par la troupe du grand homme, et il fait chasser celle-ci pour se mettre à sa place ! Et à cette époque Lully était redevable à la succession de Molière d'une somme de 11,000 livres que celui- ci lui avait prêtée ! Et bientôt après, comme on le pense, il présente de nouvelles réclamations au sujet de l'emploi de la musique à la Comédie-Française, et obtient du roi que celle-ci ne pourra désormais avoir plus de tel nombre de chanteurs et de tel nombre de musiciens. Voilà l' « honnête homme » à qui Louis XIV avait créé une situation unique dans son royaume, celui à qui il devait donner bientôt une nouvelle preuve de sa faveur en consentant à être le parrain de son fils, dont la reine serait la marraine (2) !

Mais ce n'est pas tout encore, et là ne se bornent pas les exploits de Lully pour être unique et paisible possesseur du privilège de l'Académie royale de musique. Après avoir mis en mouvement, pour obtenir la fermeture du théâtre de la rue Guénégaud, dont les entrepreneurs persistaient à continuer leurs représentations, le procureur général, Colbert, et jusqu'au roi lui-même, qui prit la peine de donner à ce sujet des ordres écrits de sa main, Lully se trouva tout à coup en présence d'un certain Guichard, ancien conseiller d'État, gentilhomme ordinaire et intendant général des bâtiments et jardins de Monsieur, frère du roi, personnage qui n'était point sans quelque importance et qui allait lui donner de la tablature. Ce Guichard s'était abouché avec Perrin, après l'éviction de celui-ci de la combinaison Sourdéac-Champeron-Cambert, et tous deux s'étaient associés avec un musicien nommé Sablières, pour la représentation d'un opéra dont Guichard avait écrit les paroles et Sablières la musique. Cette association amena la situation la plus singulière, la plus em-

(1) *Registre de Lagrange,* notice sur Lagrange, p. 13.

(2) Lully avait épousé Madeleine Lambert, fille de Michel Lambert, musicien renommé. Il en eut six enfants, trois fils et trois filles, dont l'aîné fut effectivement tenu sur les fonts de baptême par le roi et la reine.

brouillée et la plus compliquée qui se puisse concevoir, par ce fait que Perrin, possesseur du premier privilège de l'Opéra, s'opposa, soutenu par Guichard et Sablières, à l'enregistrement des nouvelles lettres patentes accordées à Lully, que Sourdéac, Cambert et Champeron se croyant forts de l'occupation de la salle Guénégaud, s'y opposaient de leur côté, et que ceux-ci étaient poursuivis d'une part par Lully, qui leur faisait défendre de continuer leurs spectacles, de l'autre par Perrin, qui, ne s'étant pas encore arrangé avec Lully, demandait sa réintégration parmi eux. De là procès entre Lully et Sourdéac, procès entre Sourdéac et Perrin, procès entre Perrin et Lully, procès enfin entre Lully et Guichard. A force d'intrigues et d'activité, Lully finit par avoir raison tout d'abord contre tout ce monde, en obtenant l'enregistrement tant combattu de ses lettres patentes, ainsi que la fermeture, le 1er avril 1672, de la salle Guénégaud, et en désintéressant Perrin. Mais bientôt il allait retrouver devant lui Guichard, plus ardent et plus obstiné que jamais, et l'on verra plus loin quels moyens infâmes il employa pour en venir à bout et le réduire au silence.

Toutefois, au milieu de toutes ces compétitions, il s'occupait sans désemparer de la création et de l'organisation de son théâtre. S'étant associé avec le fameux architecte et machiniste italien Vigarani, qui s'était distingué dans les spectacles de la cour, il fit élever par lui une salle dans le jeu de paume du Bel-Air, situé rue de Vaugirard, non loin du Luxembourg. Puis, sans perdre de temps, il procéda à la réunion de sa troupe, ayant d'ailleurs sous la main, dans le personnel de la musique du roi placé sous ses ordres, les éléments propres à la constitution de son orchestre et de ses chœurs. Il fit un traité avec Quinault, traité par lequel celui-ci s'engageait, moyennant une rétribution annuelle de 4,000 livres, à lui écrire chaque année un poème d'opéra; tout d'abord, comme ouvrage de début, il lui fit faire une sorte de pastiche formé d'un grand nombre de scènes et de morceaux dont lui-même avait composé la musique pour les divertissements de la cour, et il en conserva les paroles, qui pour la plupart avaient été écrites par Benserade et Molière; Quinault n'eut qu'à imaginer une sorte de sujet d'ensemble et à

relier entre eux ces morceaux par quelques vers de sa façon. C'est ainsi que fut construite la pièce d'inauguration, qui eut pour titre : *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*. Lully avait mené tous ces travaux avec son habileté et son activité ordinaires, et, le 15 novembre 1672, sept mois et demi après la clôture de la salle Guénégaud, il faisait solennellement l'ouverture de son « Académie royale de musique ».

On ignore quels étaient les artistes qui jouaient dans ce premier ouvrage, bâclé un peu à la hâte par Lully dans le but surtout de prendre position le plus rapidement possible. Ce qu'on sait, c'est que le succès n'en fut pas moins très grand et tout à fait de nature à l'encourager. Aussi, avec l'aide de Quinault, s'empressa-t-il de se remettre à l'œuvre, mais cette fois d'une façon plus sérieuse et de manière à frapper un coup décisif. C'est alors qu'il écrivit *Cadmus et Hermione*, qu'on peut considérer, quant à l'ensemble scénique, quant à la coupe de la pièce et à la conduite rationnelle du sujet, comme le premier opéra régulier, le premier drame lyrique véritable qui ait été représenté en France. Les deux rôles principaux, ceux de Cadmus et d'Hermione, étaient tenus par Beaumavielle et M^lle^ Brigogne, tandis que les autres avaient pour interprètes Cledière, Miracle et M^lle^ Cartilly, tous artistes qui avaient fait partie de la troupe organisée par Cambert et que Lully avait amenés à son théâtre, ainsi que le fameux danseur Beauchamps, qui brillait aussi dans *Cadmus*, en compagnie de plusieurs autres fort habiles, Le Basque, Faure et Laîné. L'ouvrage nouveau, offert au public dans les premiers mois de 1673, fut accueilli par lui avec une faveur marquée. C'est peu de temps après son apparition que Lully, profitant de la mort de Molière, fit demander au roi par Colbert la jouissance de la salle du Palais-Royal, occupée jusqu'alors par le grand comique et sa troupe ; il prit prétexte, pour justifier cette demande, du peu de solidité de son théâtre, « qui, disait-il, construit avec trop de précipitation, menaçait déjà ruine et pouvait devenir la cause de sérieux accidents ». Louis XIV, qui n'avait rien à refuser à son favori, pas même ce qui constituait une criante injustice, lui accorda sans sourciller ce qu'il désirait, et pendant que Lully s'installait au

Palais-Royal, les pauvres comédiens de Molière, expulsés par lui et n'ayant pas d'autre ressource, se virent obligés d'aller se réfugier dans la salle de la rue Guénégaud, laissée vacante par la déconfiture de l'entreprise de Cambert et de Sourdéac (1).

Les représentations de *Cadmus* se prolongèrent jusqu'à l'extrême limite de l'année 1673. Cet ouvrage fut suivi d'*Alceste*, dont le succès, qui ne fut pas moins grand, a été célébré par M^me^ de Sévigné. Puis vinrent le *Carnaval*, et bientôt après *Thésée*, qui excita une sorte d'enthousiasme et se maintint pendant plus d'une année sur l'affiche de l'Opéra. Mais l'apparition de *Thésée* est une date dans la vie de Lully, car c'est à ce moment qu'il commença à avoir sérieusement maille à partir avec Guichard. Celui-ci, qui avait dû lui céder en ce qui concernait l'exploitation de l'Opéra, mais qui, paraît-il, était enragé de théâtre, avait eu l'adresse d'obtenir du roi, grâce à son parentage et à ses hautes protections, le privilège d'une nouvelle et vaste entreprise de ce genre qui devait prendre le nom d'*Académie royale des spectacles*. Il s'était vu délivrer à cet effet, à la date du mois d'août 1674, des lettres patentes qui lui donnaient un droit réel, et il s'apprêtait à mettre à profit la faveur qui lui était octroyée par le souverain, lorsque Lully se mit résolument en travers de son chemin. Louis XIV avait cependant stipulé formellement, dans les lettres patentes accordées à Guichard, que celui-ci ne pourrait faire représenter « aucune pièce de musique » ; il ne s'agissait donc, en aucune façon, d'une concurrence à créer à l'Opéra. Mais Guichard ayant eu l'imprudence de chercher à s'attacher Vigarani, qui conduisait les machines et les décorations de Lully, celui-ci en conçut un vif ressentiment contre lui et résolut de le perdre. Or, sait-on ce qu'il imagina pour en arriver à ses fins? Il ourdit une trame vraiment infer-

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date précise à laquelle Lully prit possession de la salle du Palais-Royal. Les frères Parfait (*Histoire* [manuscrite] *de l'Opéra*) fixent cette date au 28 avril 1673; Travenol et Durey de Noinville (*Histoire de l'Académie royale de musique*) la reculent au mois de juillet; Castil-Blaze (*l'Académie impériale de musique*) dit le 15 juin. Je pencherais volontiers pour l'époque indiquée par les frères Parfait, d'abord parce qu'elle est la plus rapprochée de la mort de Molière, ensuite parce que ces écrivains, presque contemporains de Lully, durent être les mieux informés à ce sujet.

nale, s'assura du concours de plusieurs faux témoins, accusa publiquement Guichard d'avoir tenté de l'empoisonner, porta plainte contre lui, et fut assez habile pour le faire jeter en prison en attendant le jugement de cette affaire monstrueuse. Cela serait à ne pas croire si des pièces probantes, officielles, authentiques, n'étaient là pour éclairer ceux qui voudraient à ce sujet fermer les yeux à la lumière. Guichard, qui savait à quel drôle il avait affaire, se défendit avec vigueur, comme bien on pense, et publia, même du fond de sa prison, où il resta quinze mois, de nombreux et volumineux mémoires dans lesquels il retraçait les infamies de Lully, et faisait connaître ses inconcevables procédés. Des témoins furent appelés de part et d'autre, la justice fut mise en mouvement, Lully répondit aux mémoires de Guichard par des mémoires aussi violents, et l'on peut supposer le scandale qu'une telle affaire provoqua dans tout Paris, où Lully était aussi méprisé comme homme qu'admiré comme artiste. Le procès ne dura pas moins de quatre ans, et fut prodigieusement fertile en incidents de tout genre, grâce surtout aux faux témoins soudoyés par Lully et parmi lesquels se trouvaient des assassins! Et pourtant le roi ne cessa de protéger son favori, qui, sans lui, aurait peut-être passé un mauvais quart d'heure. Guichard put, naturellement, démontrer son innocence et échapper aux suites de l'horrible accusation qu'on avait fait peser sur lui; plusieurs des témoins appelés par Lully, convaincus de mensonge, passèrent à leur tour à l'état de prévenus et, en définitive, diverses condamnations furent prononcées. Lully lui-même se vit condamner à voir ses mémoires contre Guichard brûlés publiquement en Grève, et il dut s'estimer heureux d'en être, grâce à la protection royale, quitte à si bon compte. Mais, en somme, il en était venu à ses fins et avait atteint son but. En effet, au cours du procès, il avait obtenu du roi le rappel des lettres patentes accordées à Guichard, et la défense de les faire enregistrer.—Que pouvait-il désirer de plus (1)?

(1) Pour tous les détails de ce procès peu connu et qui mériterait de l'être, je renvoie le lecteur au livre que je lui ai déjà signalé : *les Vrais Créateurs de l'Opéra français, Perrin et Cambert*. Il trouvera là, réunis pour la première fois, tous les renseignements désirables et sera édifié sur la valeur morale de Lully.

Mais pendant ce temps, Lully, dont la prodigieuse activité suffisait à tout, ne négligeait en aucune façon les soins que l'Opéra réclamait de lui. A la suite de *Thésée*, il avait donné *Atys*, dont Louis XIV s'était montré tellement charmé qu'on l'avait surnommé « l'opéra du roy ». Puis, à cet ouvrage, il avait fait succéder *Isis*, qui fut moins heureuse et qui amena la disgrâce momentanée de Quinault, accusé bien à tort d'avoir voulu, dans la fameuse querelle entre Io et Junon se disputant l'amour de Jupiter, faire allusion à la situation des deux favorites, Mme de Maintenon et Mme de Montespan, entre lesquelles semblait flotter alors l'amour de Louis XIV. *Psyché*, *Bellérophon*, *Proserpine*, vinrent ensuite d'année en année, et enfin ce fameux ballet du *Triomphe de l'Amour*, qui, après avoir été d'abord dansé à la cour par la fine fleur de la noblesse de France, devint une date dans l'histoire de l'Opéra, parce que c'est dans cet ouvrage que pour la première fois on vit paraître des danseuses sur ce théâtre. Parmi celles-ci on remarqua surtout une jeune artiste pleine de grâce et de talent, Mlle de Lafontaine, qui conquit aussitôt la faveur du public. Cette innovation fit fureur et consolida, en l'augmentant encore, la vogue que déjà l'Opéra s'était attirée, vogue qui se continua avec *Persée*, *Phaéton* et *Amadis de Gaule*. Le succès de ce dernier ouvrage fut surtout éclatant, non seulement à cause de la valeur de la musique, non seulement en raison d'une exécution tout à fait supérieure, à laquelle concouraient Beaumavielle, le ténor Dumény, Mlles Le Rochois et Moreau, mais encore grâce à la magnificence du spectacle, au luxe des costumes, à la splendeur des décorations dont les dessins avaient été fournis par Bérain, grâce enfin au jeu des machines, qui émerveillaient absolument le public. C'est Louis XIV qui avait pris la peine d'indiquer à Quinault, rentré en grâce, le sujet d'*Amadis;* c'est encore lui qui lui fournit celui de *Roland*, dont le poème ne laissa pas cependant que de susciter d'assez nombreuses critiques. *Roland* n'en obtint pas moins un grand succès, pleinement justifié par la beauté de la partition, qui reste un des chefs-d'œuvre de Lully, et par le talent incomparable qu'y déploya Marthe Le Rochois, pleine de grandeur et de sensibilité dans le rôle d'Angélique.

Une simple mention est due à deux courts divertissements en un acte, l'*Idylle sur la paix*, dont Racine écrivit les vers, et l'*Églogue de Versailles,* ainsi qu'à un grand ballet, *le Temple de la Paix*, qui fut représenté à Fontainebleau et dans lequel la plupart des rôles étaient tenus, comme quatre ans auparavant ceux du *Triomphe de l'Amour*, par quelques-uns des plus grands personnages de la cour. Mais nous arrivons à celui des ouvrages de Lully qui, de tout temps, a excité l'admiration la plus vive. *Armide* est en effet considérée, à tous les points de vue, comme son œuvre la plus achevée ; on y a toujours également loué la fermeté du style, la richesse de l'inspiration et la puissance du sentiment passionné. Il a fallu que Gluck, à sa venue en France, s'emparât du poème de Quinault et traitât ce sujet à son tour, pour qu'on en vînt à délaisser l'*Armide* de Lully, dont récemment encore on avait fait une reprise brillante, *soixante-seize ans* après sa création. Il est certain qu'aujourd'hui même la lecture de cette partition offre un grand intérêt et qu'on y rencontre, soit au point de vue musical, soit comme sentiment scénique et dramatique, des beautés de premier ordre et des pages admirables. Et pourtant, chose singulière ! l'effet produit à la première représentation par ce chef-d'œuvre, sur un public toujours si bien disposé en faveur du compositeur, fut absolument nul. Ce public fut-il surpris par les qualités vraiment nouvelles que Lully avait déployées dans *Armide ?* fut-il dérouté de n'avoir pas, avant de donner son opinion, celle de la cour pour se guider, l'ouvrage, contre la coutume, ayant été joué tout d'abord à Paris? Ce qui est certain, c'est que le jour de la première représentation (16 février 1686), la salle de l'Opéra sembla complètement insensible aux beautés d'*Armide*, resta impassible devant l'exécution de cette œuvre magistrale et n'accorda pas même une marque de sympathie ou de satisfaction aux excellents artistes qui prenaient part à l'exécution, artistes qui n'étaient autres que Dumény et M^lle^ Le Rochois et qui dépassaient pourtant tout ce qu'on en pouvait espérer. Devant un tel résultat, on conçoit que Lully, qui possédait à un haut degré le sentiment de sa valeur et qui avait la conscience de celle de son œuvre, ait été pris d'un mouvement

de dépit. Il ne récrimina pas pourtant et usa, pour se consoler, d'un moyen original. Dès le lendemain, il donnait une seconde représentation d'*Armide ;* mais cette représentation, réservée à lui seul, avait lieu, si l'on peut dire, à huis clos : assis dans son fauteuil, il en était l'unique auditeur et savourait sans crainte, sans arrière-pensée, les beautés de son œuvre, en même temps qu'il goûtait les prodiges d'une interprétation qui ne laissait rien à désirer. On rapporta le fait à Louis XIV, qui, ayant eu connaissance de l'effet négatif de la première soirée, dit en apprenant cette excentricité de son favori : « Puisque Lully trouve si fort à son gré la musique d'*Armide,* c'est qu'elle le mérite, car il s'y connaît. » Ces paroles, aussitôt répétées de tous côtés, ramenèrent promptement le public à une plus saine appréciation et le disposèrent favorablement à l'égard d'une œuvre qu'il n'avait pas comprise de prime abord ; bientôt on admira, comme elles méritaient de l'être, les belles pages de cette partition, c'est-à-dire les superbes récitatifs d'Armide et ses deux airs les plus importants : l'air du Sommeil de Renaud, le duo d'Armide et d'Hidraot, la scène de la Haine et les adorables divertissements du quatrième et du cinquième acte ; on rendit justice à l'incomparable talent de Marthe Le Rochois, sublime dans ce rôle écrasant ; enfin l'on vint en foule applaudir un chef-d'œuvre que sa complexité relative n'avait peut-être pas permis d'apprécier immédiatement selon ses mérites. De même qu'*Atys*, par suite de la préférence du souverain, avait reçu le nom d'opéra du roi, qu'*Isis,* par le fait de sa valeur musicale, avait été appelée l'opéra des musiciens, que *Phaéton*, en raison de la magnificence d'un spectacle qui lui avait valu les suffrages populaires, s'était vu donner la qualification d'opéra du peuple, *Armide*, par son caractère touchant, par la tendresse et la passion qui y dominaient et qui lui attiraient toutes les sympathies féminines, fut désignée sous le nom d'opéra des femmes. Au reste, après deux siècles écoulés, elle reste l'un des produits les plus parfaits, les plus achevés, du génie qui l'a enfantée.

Après *Armide*, Quinault déclara à Lully qu'il se refusait désormais à travailler pour l'Opéra. Depuis longtemps déjà Quinault était poursuivi par des idées de dévotion, idées

auxquelles sa femme, très pieuse, était loin d'être étrangère. A partir de ce moment, dit-on, il ne voulut plus que chanter les louanges divines, et l'on a rappelé à ce sujet les premiers vers d'un poème qu'il commença alors sur la destruction de l'hérésie :

Je n'ai que trop chanté les Jeux et les Amours ;
Sur un ton plus sublime il faut nous faire entendre :
Je vous dis adieu, Muse tendre,
Et vous dis adieu pour toujours.

Quelques instances que fît Lully auprès de son ami, il ne put ébranler sa résolution et le décider à lui continuer une collaboration qui avait porté de si heureux fruits. Il lui fallut donc chercher un autre poète pour un ouvrage que le roi lui avait commandé en l'honneur du Dauphin, à l'occasion d'une fête que le duc de Vendôme devait donner à ce prince dans son château d'Anet. Cette fois il choisit Campistron, qui lui fournit le livret d'un opéra intitulé *Acis et Galatée*. Lully eut bientôt mis ce livret en musique, et l'ouvrage fut représenté à Anet, avec une grande magnificence, le 6 septembre 1686. Le poète La Fare, l'ami de Chaulieu, dit à ce sujet dans ses *Mémoires :* — « Cette fête coûta 100,000 livres à M. de Vendôme, qui n'en avoit pas plus qu'il ne lui en falloit; et comme M. le grand-prieur, M. l'abbé de Chaulieu et moi, nous avions chacun notre maîtresse à l'Opéra, le public malin dit que nous avions fait dépenser 100,000 livres à M. de Vendôme pour nous divertir, nous et nos demoiselles. » Après avoir été joué à Anet, *Acis et Galatée* le fut à Paris, où il obtint un très grand succès.

Ce fut le dernier ouvrage dramatique de Lully, qui mourut, dans toute la force de l'âge, des suites d'un accident singulier. Dans les derniers mois de 1686, le roi avait été malade ; pour célébrer son retour à la santé, de grandes solennités religieuses furent ordonnées par tout le royaume, et des *Te Deum* furent chantés dans toutes les églises. « Lulli, dit un contemporain, ne fut pas des derniers à faire chanter le sien, qui fut alors remarquable par sa beauté, et qui est devenu mémorable pour toujours par le malheureux accident qui y arriva. C'étoit aux Feuillans de la rue Saint-Honoré. Lulli n'avoit rien négligé à la

composition de la musique et aux préparatifs de l'exécution; et pour mieux marquer son zèle, il y battit la mesure. Dans la chaleur de l'action, il se donna sur le bout du pié un coup de la canne dont il la battoit : il y vint un petit ciron, qui augmenta peu à peu. M. Alliot, son médecin, lui conseilla d'abord de se faire couper le petit doigt du pié, puis après quelques jours de retardement, le pié entier, puis la jambe. Il se présenta un aventurier de médecine qui se fit fort qu'il le guériroit sans cela. Messieurs de Vendôme, qui aimoient Lulli, promirent à ce charlatan, en cas qu'il vînt à bout de cette cure, deux mille pistoles. Mais la bonté si noble et si bien placée de Messieurs de Vendôme et les efforts du charlatan furent inutiles. *Patrocle gît,* pour user de l'expression brusque d'Homère, que j'ai apprise dans Sarrazin. Le 22 mars 1687, Lulli, âgé de 54 ans, s'en alla en l'autre monde composer, sans doute, pour les concerts des Champs-Élysées (1). »

III

Sept mois et demi après la mort de Lully, le 7 novembre 1687, on donnait à l'Opéra, qui avait été placé sous la direction de son gendre, Jean-Nicolas de Francine, un ouvrage nouveau intitulé *Achille et Polyxène*, que le compositeur avait laissé inachevé, en ayant écrit seulement le premier acte, et qui avait été terminé par Pascal Colasse, son secrétaire et son élève. On a raconté à ce sujet que son confesseur, tandis qu'il était

(1) La Viefville de Freneuse, *Comparaison de la musique italienne avec la musique françoise.*

Voici, extrait des registres de la paroisse Sainte-Madeleine-Ville-l'Évêque, l'acte mortuaire de Lully, qui, à ma connaissance, n'a jamais été publié :

« Le vingt-deuxième jour de mars 1687, Messire Jean-Baptiste de Lully, escuyer, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, et de ses finances, et surintendant de la musique de Sa Majesté, est décédé en cette paroisse, en sa maison rue de la Magdeleine, aagé d'environ cinquante-cinq ans, le corps duquel ayant esté apporté dans cette église pour y faire les prières ordinaires, il a esté ensuite conduit par nous soussigné, curé..., dans celle des religieux Augustins déchaussés de la place des Victoires, à Paris, où ledit sieur défunt avoit choisy sa sépulture par son testament, au convoy duquel ont assisté Messire Louis de Lully fils aîné, Messire Jean-Baptiste de Lully, abbé de Saint-Georges-sur-Loure, second fils; Messire Jean-Louis, surintendant de la musique du Roy, troisième fils dudit sieur défunt. »

malade, ayant exigé qu'il détruisît l'opéra auquel il travaillait, Lully lui aurait montré le meuble dans lequel se trouvaient les morceaux d'*Achille et Polyxène*, et que le prêtre les aurait jetés au feu ; après quoi un des princes de Vendôme, étant venu voir Lully et ayant appris ce fait, lui aurait dit : « Eh quoi, morbleu ! es-tu fou de brûler ainsi ta musique » ! A quoi Lully lui aurait répondu tout bas : « Paix, paix, monseigneur, je savais bien ce que je faisais ; j'en avais une seconde copie. »

Cette supercherie est tout à fait digne de Lully, dont la mort fut considérée par bien des gens comme un bienfait et une délivrance. Si l'artiste était admiré en lui, l'homme, il faut le dire, était haï, méprisé au delà de toute expression, et l'on doit reconnaître que, par le mal qu'il avait fait toute sa vie, les inimitiés qui s'étaient ameutées contre lui n'étaient que trop justifiées. Sa ladrerie, qui était proverbiale, lui avait permis, en accaparant et en cumulant les places, les honneurs et les emplois, d'amasser une fortune colossale, si bien qu'après lui on trouva dans ses coffres une somme de 630,000 livres en or qui venait s'ajouter à la valeur de cinq maisons qu'il possédait : une rue Neuve-des-Petits-Champs (qu'il avait fait bâtir), une rue des Moulins, deux rue de la Ville-l'Évêque et une à Puteaux. Sa jalousie et sa cupidité l'avaient naturellement fait détester de ses confrères, dont il entravait à chaque pas la carrière et auxquels il barrait toujours le chemin. Enfin son libertinage éhonté, sa débauche crapuleuse et ses goûts infâmes en faisaient un objet de honte et de dégoût pour qui le connaissait bien. On n'a, pour s'en rendre compte, qu'à lire certaines chansons du recueil de Maurepas (qui sont impossibles à reproduire), aussi bien que le pamphlet de Sénecé : *Lettre de Clément Marot à M. de ***, touchant ce qui s'est passé à l'arrivée de Lully aux Champs-Élysées,* et un autre écrit du même genre : *la Musique du diable, ou le « Mercure galant » dévalisé*, et l'on saura à quoi s'en tenir sur les mœurs hideuses de cet être vil et corrompu. Au reste, on peut se faire une idée du mépris qu'il excitait, par ces vers indignés qui coururent après sa mort, sous forme d'épitaphe, alors que sa veuve venait de lui faire élever le mausolée qu'on peut voir encore dans l'église des Petits-Pères :

O mort, qui cachez tout dans vos demeures sombres,
Vous par qui les plus grands héros,
Sous prétexte d'un plein repos,
Se trouvent obscurcis dans d'éternelles ombres,
Pourquoi, par un faste nouveau,
Nous rappeller la scandaleuse histoire
D'un libertin indigne de mémoire,
Peut-être même indigne du tombeau?
S'est-il jamais rien vu d'un si mauvais exemple?
L'opprobre des mortels triomphe dans un temple
Où l'on rend à genoux ses vœux au roi des cieux!
Ah! cachez pour jamais ce spectacle odieux;
Laissez tomber, sans plus attendre,
Sur ce buste honteux votre fatal rideau,
Et ne montrez que le flambeau
Qui devroit pour jamais l'avoir réduit en cendre.

Ces vers sont un écho fidèle des sentiments que Lully inspirait à ses contemporains et de l'opinion que ses infamies, ses turpitudes, ses bassesses, ses crimes même, en avaient fait concevoir. On a vu avec quelle absence de scrupules il en agit avec Perrin et Cambert, les vrais fondateurs de notre opéra, pour les dépouiller sans vergogne et se mettre en leur place ; on a pu juger ses procédés dans sa fameuse querelle avec Guichard, à qui il aurait pu faire perdre la fortune, la liberté et même la vie. Dans des circonstances moins graves, il se faisait un jeu des intérêts d'autrui, du moment qu'ils étaient en balance avec les siens, et se souciait de sa parole comme d'un fétu de paille ; on en peut citer pour exemple son différend avec La Fontaine, à qui, lors de la disgrâce de Quinault, il avait demandé avec instances un poème d'opéra, et qui, ce poème une fois fait et malgré ses réclamations, ne put jamais réussir à le lui faire accepter. La Fontaine se vengea ingénument de ce mécompte en publiant sur Lully sa satire intitulée *le Florentin*. Il est vrai que celui-ci s'inquiétait peu des haines qu'il s'attirait, ayant toujours pour lui l'appui du roi, qui le soutenait en toute occasion. Aussi, son esprit courtisanesque s'en donnait-il à cœur-joie envers le monarque ; il faut lire, pour s'en rendre compte, les platitudes qu'il inscrivait, sous forme de dédicaces à Louis XIV, en tête de ses partitions.

Ainsi, pour *Amadis :* « ... Dès qu'il a fallu faire paroistre un

héros d'une nation à la gloire et au divertissement de laquelle j'ay consacré toutes mes veilles, je me suis plus senti d'enthouziasme et de fureur divine qu'il ne s'en élevoit autrefois des trépieds d'Apollon. » Ainsi encore, pour *Armide* : — « J'avoueray que les loüanges de tout Paris ne me suffisent pas; ce n'est qu'à vous, Sire, que je veux consacrer toutes les productions de mon génie. Je ne puis aspirer à un moindre prix qu'à la gloire de vous plaire, et sans l'approbation de Votre Majesté, je compte pour rien celle de tout le monde. » Enfin, pour le *Triomphe de l'Amour* : — « J'ay bien jugé que j'avois besoin d'un puissant secours, et j'ay voulu suivre l'exemple des Muses, qui, toutes sçavantes qu'elles estoient dans le bel art de l'harmonie, ont eu recours à un Dieu qui les éclairoit de ses lumières et qui présidoit à leurs concerts ; mais j'ay ressenty dès mes plus jeunes années que l'Apollon qui me devoit inspirer les chants que j'avois dessein de composer n'estoit ny dans les lieux de ma naissance ny sur les sommets du Parnasse ; j'ay cru le pouvoir trouver dans le plus florissant empire de la terre, et je n'ay pas eu de peine à le reconnoistre aussitost que j'ay esté assez heureux pour voir Votre Majesté. » Et comme si ce n'était assez pour lui de la prose, c'est en vers que Lully en vient à chanter les louanges du souverain à qui d'ailleurs il devait tout ; ceux-ci se trouvent en tête de la partition de *Roland* :

Charlemagne vous cède, il vainquit; mais la suite
Détruisit après luy ces grands évènemens :
Maintenant cet Empire a par vostre conduite
D'inébranlables fondemens.

Mais si, laissant l'homme de côté, on veut bien ne considérer en Lully que l'artiste, on est amené à reconnaître que celui-ci était doué des facultés les plus rares, que la nature lui avait prodigué les dons les plus heureux, que son génie était véritable et puissant, et qu'il était digne en tout point de la gloire qui a illustré son nom. Louis XIV, qui n'avait pas deviné Cambert, avait deviné Lully, comme il avait compris Molière ; c'est ce qui explique ces paroles de La Bruyère : — « Les princes, sans autre science ni autre règle, ont un goût de comparaison ; ils sont nés et élevés au milieu et comme dans le centre des meil-

leures choses, à quoi ils rapportent ce qu'ils lisent, ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Tout ce qui s'éloigne de Lully, de Racine et de Le Brun, est condamné. »

Il n'y a point de chauvinisme à dire que, en tant que musicien, Lully appartient absolument à la France. Le sang italien coulait évidemment dans ses veines; mais, amené à Paris à l'âge de douze ans environ, c'est ici qu'il reçut son éducation musicale, et il est certain qu'il ne savait rien ou presque rien lorsqu'il quitta son pays. Il est probable, d'ailleurs, qu'il se forma à peu près lui-même et que les leçons qu'il reçut ne firent que le mettre sur la voie, son imagination et son génie lui faisant deviner ensuite ce qu'il ne connaissait point. Ce qui le prouverait, c'est que lui-même disait qu'à partir de dix-sept ans il n'avait plus rien appris. La France n'était pas, à cette époque, absolument déshéritée de musiciens estimables, voire même distingués en divers genres : les noms de Bacilly, de Boësset, de Chambonnières, de Louis et François Couperin, de Le Maire, de Michel de La Guerre et de plusieurs autres sont là pour le prouver ; mais, à part les essais dramatiques de Cambert, qui étaient extrêmement remarquables, on peut dire que, en ce qui concerne le théâtre, Lully n'avait point de modèle à suivre et qu'il dut tirer tout de son propre fond. Il avait bien entendu à la cour deux opéras italiens de Cavalli, *Xerxès* et *Ercole amante*, mais la grande école de musique dramatique italienne du XVII^e^ siècle lui était totalement inconnue ; il ne savait rien non seulement des œuvres de Monteverde, de Peri, de Gagliano, mais de celles, plus récentes et plus nombreuses, de Cesti et de Legrenzi, qui passionnaient alors la Péninsule. Et ici, il n'y a pas de doute possible : la forme dramatique de Lully est trop en retard sur celle qui avait cours en Italie, où l'opéra était né depuis quatre-vingts ans, pour qu'on puisse supposer un instant qu'il avait connaissance de ce qui se faisait sous ce rapport en ce pays. Lully, je le répète, s'est donc formé en France et il appartient bien à notre école musicale.

Il ne faudrait pas d'ailleurs s'exagérer la valeur purement musicale de Lully. C'est comme musicien dramatique qu'il est remarquable et qu'il a fait preuve de génie, non comme mu-

sicien proprement dit. Sous le rapport technique, s'il est assez bon harmoniste, il est pauvre en ce qui concerne l'accompagnement; ses contrepoints sont élémentaires, son petit orchestre n'est pas toujours très bien disposé, et l'on voit les parties s'y enchevêtrer avec une sorte de maladresse singulière; d'autre part, ses rythmes manquent souvent de variété, ses chants de régularité, de fréquents et insupportable changements de mesure donnent à la phrase musicale une tournure boiteuse et désagréable. Mais ces défauts sont largement compensés par d'inappréciables qualités. Lully est toujours dans la vérité de la situation dramatique, le sentiment est chez lui développé à un degré supérieur, et si le jeu mélodique n'est pas toujours abondant, il est parfois plein de charme, de grâce et de fraîcheur. Son récitatif est souvent superbe et plein de vérité, il a des accents dramatiques très puissants, ses chœurs ne manquent ni de couleur ni d'énergie, ses airs de danse sont souvent exquis, et il fait merveille dans les épisodes et les divertissements, où son inspiration se fait jour avec un rare bonheur. Ajoutons, ce qui qui n'est pas une mince qualité, que la prosodie de Lully est généralement excellente et qu'elle donne toujours toute sa valeur à la pensée musicale. En voilà assez sans doute pour justifier les succès qui ont accueilli au théâtre presque tous les ouvrages de ce maître si remarquable, pour justifier l'immense renommée qu'il s'est acquise et qui, après deux siècles écoulés, reste attachée à son nom. Qu'on lise attentivement quelques-unes de ses plus belles partitions : *Thésée, Isis*, *Roland*, *Armide*, qu'on se reporte à l'état de l'art français au temps où vivait Lully, et l'on ne sera pas surpris de l'enthousiasme dont les contemporains firent preuve à son égard, des triomphes éclatants qui signalèrent sa brillante carrière, de l'ascendant qu'il sut exercer sur tous ceux qui, à cette époque, se piquaient de bon goût et de dilettantisme.

D'ailleurs, chose assez singulière ! — cet être si peu scrupuleux en matière de morale était profondément honnête sous le rapport artistique. Il ne permettait à ses chanteurs aucun écart contre le goût, — plût au ciel qu'on pût agir de même envers ceux d'aujourd'hui ! — il exigeait d'eux qu'ils fussent bons

musiciens et qu'ils pussent lire couramment, de façon qu'on ne fût pas obligé de leur seriner leur rôle et de leur faire la leçon comme à des perroquets. A cet égard il rendit de signalés services aux artistes et à l'art de son temps, et cela non seulement comme directeur de l'Opéra, mais aussi en sa qualité de surintendant et de maître de la musique du roi ; Perrault nous l'apprend ainsi, dans ses *Hommes illustres* : — « On ne luy a pas seulement l'obligation d'avoir composé des pièces de musique qui ont fait pendant un très long temps les délices de toute la France et qui ont passé chez tous les estrangers, mais d'avoir donné une nouvelle face à la musique et de l'avoir rendue commune et familière à tout le monde. Quand il est venu en France, il y avoit près de la moitié des musiciens qui ne sçavoient pas chanter à livre ouvert, la pluspart mesmes qui chantoient chez le Roy apprenoient leur partie par cœur avant de la chanter. Aujourd'hui il n'y a presque plus de musiciens, soit de ceux qui chantent, soit de ceux qui touchent des instrumens, qui n'exécutent sur-le-champ ce qu'on leur présente, avec autant de justesse et de propreté que s'ils l'avoient étudié pendant plusieurs journées. On admiroit un maistre qui sçavoit accompagner sur la basse-continuë ; aujourd'huy une jeune fille qui jouë du clavecin ou du théorbe auroit de la peine à s'entendre loüer de si peu de chose. »

J'ai dit que Lully ne tolérait chez ses chanteurs aucun écart contre le goût ; il ne s'en permettait pas à lui-même, ou c'était à son corps défendant, et s'il fit tout d'abord quelques concessions à la frivolité du public et même des artistes, il s'y refusa lorsqu'il eut acquis l'autorité nécessaire pour imposer ses volontés. Il avait l'habitude d'envoyer ses chanteuses à son beau-père, Michel Lambert, chanteur extrêmement distingué, afin que celui-ci leur inculquât son style et sa façon de phraser ; mais Lambert, malgré son talent, avait les défauts de son temps : il aimait les ornements, les broderies et ce qu'on appelait alors les *doubles*, sortes de variations appliquées à la phrase musicale. « Lambert, dit un contemporain, qui se laissoit volontiers aller à son propre goût, leur faisoit de tems en tems couler un petit agrément dans le récitatif de Lulli, et les actrices hazardoient

de faire passer ces embellissemens aux répétitions. *Morbleu, Mesdemoiselles*, disoit Lulli, se servant quelquefois d'un terme moins poli que celui-là et se levant fougueux de sa chaise, *il n'y a pas comme cela dans votre papier, et ventrebleu, point de broderie; mon récitatif n'est fait que pour parler, je veux qu'il soit tout uni.* Il le vouloit si uni qu'on prétend qu'il alloit le former à la Comédie, sur les tons de la Champmeslé. Il écoutoit déclamer la Champmeslé, retenoit ses tons, puis leur donnoit la grâce, l'harmonie et le degré de force qu'ils devoient avoir dans la bouche d'un chanteur, pour convenir à la musique à laquelle il les approprioit de cette manière (1). » Quant au style personnel de Lully, voici ce que dit le même écrivain : — « Lulli, composant pour lui-même, rejettoit la moindre apparence d'agrémens et de roulades; Lulli composant pour le Roi n'en souffroit pas davantage. Mais Lulli composant pour le peuple se relâcha non pas jusqu'à faire des doubles, mais jusqu'à permettre que Lambert lui doublât quelque air une fois en deux ans. Si bien que le double de *la Grotte de Versailles* :

Dans ces déserts paisibles...

le petit double de la plainte de Pysché :

Rispondete a miei accenti...

placé pourtant à la honte de Lulli, qui ne devoit pas le souffrir en cet endroit, et tous les autres qui peuvent être dans les ouvrages de Lulli, sont de Lambert très constamment et sans exception. Lulli marquoit encore sa condescendance pour le peuple, et sa considération pour Lambert, d'une manière qui lui coûtoit autant : c'étoit en mettant deux ou trois roulades en un opéra, ce qu'il ne faisoit jamais qu'à regret et dans l'espérance de se défaire absolument de ces beautez indignes de lui, quand Lambert et le peuple s'en seroient désabusez. Observez qu'il en mettoit moins dans ses derniers ouvrages, et à mesure qu'il avançoit en âge dans sa réputation. Vous ne trouverez que de

(1) La Viefville de Freneuse.

petites roulades dans *Armide*, pas une dans *Acis et Galatée;* et là, pour les doubles, néant. »

On voit que Lully était un artiste consciencieux, respectueux de son art, et qui rendit de grands et réels services. Son influence sur les musiciens de son temps fut assurément utile, bienfaisante et féconde; son goût très pur réagit d'une façon salutaire sur des habitudes fâcheuses, et l'action prédominante qu'il exerça pendant trente ans sur la marche de l'art français ne fut certainement pas sans de grands avantages pour celui-ci. Que l'on considère à la fois Lully comme compositeur, comme directeur de l'Opéra, comme surintendant de la musique du roi, comme chef de la bande des petits violons, enfin comme régulateur et réformateur du goût musical de son temps, et l'on verra qu'il mérite à tous égards le titre de grand artiste, que sa gloire est légitime et que son nom peut marcher de pair avec celui de tous les hommes illustres dont le génie a signalé le siècle de Louis XIV.

Un mot pour finir. On a souvent reproché aux historiens et aux biographes d'employer l'*y* pour écrire le nom de Lully, par la raison que cette forme n'est pas italienne et qu'on devrait écrire *Lulli*. La remarque est juste en principe; mais, en fait, on doit constater que Lully a modifié en France l'orthographe originelle de son nom, qu'il a adopté l'*y*, qu'il a toujours signé *Lully*, et que, dans tous les actes publics où son nom se trouve inscrit, il est tracé de cette façon. Je suis donc de ceux qui croient qu'on doit écrire Lully et non Lulli, et que cette orthographe est la seule qu'on doive adopter (1).

Arthur POUGIN.

(1) On a vu que, sur son acte de décès, le nom de Lully est écrit avec un *y*. Il en est de même sur son acte de mariage, dont voici la transcription d'après les registres de l'église Saint-Eustache : « Le 24 juillet 1662, furent fiancés et mariés Jean-Baptiste de Lully, surintendant de la musique du Roi, de Saint-Germain-l'Auxerrois : et demoiselle Magdeleine Lambert, fille de Michel Lambert, maître de la musique du Roi, et de Gabrielle Dupuy. »

PETIT-PIERRE [1]

QUATRIÈME PARTIE

XIV

CONFESSION GÉNÉRALE

— Ce que je vais te dire, débuta Petit-Pierre, je ne l'ai jamais dit, aussi complètement du moins, à personne... pas même à maître Claude et à sa sœur, pas même à la tienne et à son mari, pas même à l'ami Gérard... Est-ce que je t'aimerais davantage, chère Mauricette ? Est-ce que j'aurais plus confiance en toi, arrivée seulement d'hier, qu'en tous les autres ?

— C'est peut-être, murmura-t-elle en lui tendant la main, comme dans le royaume des cieux, où les derniers sont les premiers... Continue.

Il poursuivit :

« Ah ! tu le disais bien, je serais un ingrat de trop me plaindre, car, dans mon abandon, que de dévouements se sont réunis pour m'en consoler ! Je les nommais tout à l'heure... Mais remontons plus haut, jusqu'au jour fatal où la mort, la ruine et le déshonneur sont entrés dans notre maison... la maison du principal notaire de la ville... Je la revois, avec sa cour entourée par les communs,... avec son grand jardin, clos par des charmilles latérales, et que baigne, à son extrémité, la rivière... Au rez-de-chaussée, les appartements de réception, qui ne s'ou-

(1) Voir la *Nouvelle Revue* des 15 juin, 1er et 15 juillet.

vraient que rarement... Au premier étage, l'étude, le cabinet et la chambre à coucher de mon père... Ma mère occupait le second... Peut-être vivaient-ils trop séparés..., lui travaillant... elle souvent absente... Jeune et belle encore, elle aimait le plaisir et les fêtes... Je ne l'accuse pas... Elle devait cruellement expier ses succès, ne guère leur survivre, et se conduire, pendant notre exil, comme une veuve digne de tous les respects, comme une excellente mère, jalouse de réparer le temps perdu pour le devoir et de laisser d'elle un bon souvenir à son fils.

« Mais mon père... Ah ! ce fut le meilleur des pères ! Toute sa récréation, tout son orgueil était en moi. Il avait guidé mes premiers pas, il partageait mes jeux, très fier de m'avoir auprès de lui dès qu'il le pouvait... Ce soir-là, le dernier soir, nous étions restés tous les deux, prolongeant avec un égal bonheur cette intime veillée... Je m'étais assis à son bureau, sur lequel il venait de m'ouvrir un livre à images... « Regarde-les, Petit-Pierre..., amuse-toi, pendant que je termine ma besogne. » J'ai dans l'oreille encore la douceur de sa voix ; devant les yeux, la bonté peinte sur son visage au mélancolique sourire, aux traits vieillis avant l'âge, mais que rajeunissait l'amour paternel. A chaque instant, il se retournait vers moi pour une explication, un conseil, une caresse. Il alla chercher dans sa caisse des billets de banque et de l'or qu'il compta sur le bureau... Une grosse somme... plus de cent mille francs... « A toi, papa ? » questionnai-je. « Non, répondit-il, c'est un dépôt que je dois rembourser demain matin. » Il ajouta plus tristement et comme une leçon pour l'avenir : « Payer ce qu'on doit, faire ce qu'on doit, sache-le, mon enfant, ça console de bien des choses ! » Puis, comme je m'endormais sur ses genoux, il me déshabilla lui-même, il me porta dans sa chambre, où il avait fait descendre mon petit lit... il m'y coucha, m'y borda mieux que n'eût fait Nanon..., il m'embrassa comme jamais encore ne m'avait embrassé ma mère... « Bonne nuit, bébé !... dis bonsoir à papa ! » Je lui jetai les bras autour du cou, je m'écriai : « Non ! non, pas seulement papa... maman aussi... Bonsoir, maman ! » Il avait des larmes de joie sur les joues... Tel devait être notre suprême adieu ! »

. . . . . .

— Voilà que tu me fais pleurer aussi ! dit celle qui écoutait ; mais c'est bon, cette rosée-là ! Achève.

« J'étais poltron, reprit Pierre Sorel. Il le savait, et laissait la porte entr'ouverte... Je l'entendais encore, je voyais ce cabinet éclairé, ce qui me rassurait... Tout à coup, dans la cour, le roulement de la voiture qui ramenait ma mère... Dans l'escalier, le frou-frou de sa robe de bal... Elle ne s'arrête pas, nous supposant endormis... Il ne s'en fallait de guère quant à moi... Le bruit d'un fauteuil remué dans la chambre voisine me réveilla... La lueur de la lampe vacille et disparaît... Un pas, celui de mon père, monte à l'étage supérieur... Pourquoi donc en redescend-il précipitamment ?... Pourquoi ferme-t-il de même cette porte qui me donnait de la lumière ?... Je me lève et cherche vainement à la rouvrir... J'appelle... pas de réponse... La peur et le froid me saisissent... Je me recouche, et, sous la couverture, je crois entendre des détonations... deux coups de feu... Puis, dans la maison, des bruits étranges... Au dehors, un orage !... Est-ce réel ?... est-ce un rêve ?... Je ne sais... Mais j'ai gardé la mémoire des moindres mots comme des moindres choses, et ne puis raconter cette terrible nuit sans la revivre tout entière...

« Terrible aussi, le lendemain... Ma mère très pâle, les vêtements en désordre et les yeux rouges... Nanon toute bouleversée, qui m'entraîne au dehors, dans la campagne, et qui ne me répond pas quand je lui demande où est papa... Au retour, des groupes, des rumeurs... A l'intérieur, la maison sinistre... On ne me permet d'aller au jardin que vers le soir... Des inconnus s'y promènent... A l'entrée de la tonnelle, une barrière... Sur le sable, des traces de sang... Ah ! comment n'ai-je pas deviné tout de suite que c'était le sang de mon père ! Il fallut bien me l'avouer enfin... « Ton papa, mon pauvre enfant, tu ne le verras plus !... » On clouait en bas... Un instinct m'y précipite... C'était le cercueil... Te dirai-je mon désespoir, Mauricia ? J'étais fou, je voulais qu'on nous emportât tous les deux, sous le même linceul, au cimetière !

« Au cimetière ! Sais-tu comment ils l'ont placé ? Parmi les condamnés, les réprouvés, les maudits ! Sa mort, un suicide ! Et pourquoi ? Parce qu'il aurait été insolvable... Mais non ! il était

en mesure de payer, heureux de payer, puisqu'il me l'a dit, puisque j'ai vu, puisque j'ai touché l'argent!

« D'ailleurs, est-ce qu'il m'aurait ainsi quitté, volontairement, sans un mot d'adieu, sans souci de mon avenir, ce père si prévoyant, si dévoué, si bon pour son fils, et qui l'aimait tant!

« Non! non! c'est une calomnie, c'est une infamie! Il ne s'est pas tué, on l'a tué! On l'avait volé! Mon devoir est de découvrir et de confondre les voleurs, les assassins, et je n'y faillirai pas! »

. . . . . .

L'émotion, l'exaltation de Pierre Sorel devenaient telles, que Mauricia se reprochait maintenant d'en avoir provoqué l'éclat. Ces pleurs, dont la source s'était rouverte à sa voix, elle les essuyait d'une main attendrie. Par de douces paroles, elle s'efforçait de le calmer. Et cependant, plus curieuse et plus attentive encore, elle l'engageait à compléter ses confidences.

— Tous ces souvenirs, reprit-il d'un ton plus réfléchi, tous ces raisonnements ne me sont venus que plus tard. Pendant des mois, des années, je fus malade... Oh! bien malade, surtout de la tête... et même alors qu'on ne craignait plus pour ma vie, j'entendais encore répéter autour de moi : « L'intelligence lui reviendra-t-elle? » C'est la perte de ma mère qui, par un chagrin nouveau, me réveilla le cœur. Elle m'avait sauvé de la mort; les gâteries de Nanon, la saine direction de maître Claude, me sauvèrent de la folie. Vous savez, n'est-ce pas? comment ils ont fait de moi un garçon studieux, assez instruit pour son âge, et, grâce à l'heureuse rencontre de l'ami Gérard, un artiste. Mais apprends-le, Mauricia, à présent comme autrefois, à cette heure même où je te parle, c'est surtout à mon pauvre père que je pense, et c'est à sa réhabilitation que je travaille. J'en ai fait le serment... Jusqu'au jour où il me sera permis de le bénir, je ne m'appartiens plus. Un instant, je me suis cru sur la piste des coupables.

Petit-Pierre, lisant une interrogation plus vive sur la physionomie expressive de la jeune créole, lui raconta l'épisode de la mort de Cochepain, la déception qui s'en était suivie, les quelques vagues indices qui lui en restaient.

— Si tu savais, poursuivit-il, quelles hypothèses j'avais bâties sur ce commencement de révélation ! que de fois j'y songe encore !... Ils étaient deux... L'assassin... le voleur... Ce dernier, je le connais... Je crains de soupçonner l'autre. Ne vous étonniez-vous pas de me voir inquiet, fiévreux et sombre ? Mais c'est que j'approche d'une grande épreuve, le concours du prix de Rome. Si je faiblis, et c'est là ma crainte, tout est ajourné... Si je l'emporte, toutes les audaces me sont permises et, le front haut, je réclame une enquête, un châtiment... On ne me fera pas disparaître comme Cochepain... Ah ! ce sera peut-être cruel pour moi-même. Un espoir m'avait souri, que je sacrifierai... Je sacrifierai tout, mon père, pour ne pas te manquer de parole et pour être ton justicier, ton vengeur !

— Hamlet, murmura-t-elle avec un sourire répondant à son regard.

— Non, dit-il humblement, je ne suis pas un fils de roi : je ne suis qu'un pauvre garçon, de sa classe et de son temps, qui n'ambitionne pas des représailles héroïques... Je ne veux qu'effacer la souillure de notre nom, prouver l'innocence de mon père, remettre en honneur sa mémoire indignement méconnue, replacer sa tombe parmi celles des honnêtes gens... Il compte sur moi... Il attend... Ah ! que n'ai-je réussi plus tôt, alors que je n'étais qu'un enfant, et comme je le rêvais, malgré les obstacles, à travers mille dangers !... J'y succombais, et, blessé, mourant, comme un chien fidèle sur la pierre qui recouvre son maître, je m'endormais entre les bras de mon père, reconnu comme irréprochable, couronné de la palme des martyrs, et je lui disais : « Je t'ai fait rendre justice, et nous voilà réunis... Es-tu content de moi ? »

. . . . . .

Rien de touchant, rien d'émouvant, comme la voix, comme l'attitude de l'orphelin. Ses yeux en pleurs s'étaient abaissés vers la terre comme y cherchant, à travers l'espace, l'image du cher mort auquel s'adressaient ses dernières paroles. Il courbait le front... il y reçut tout à coup le baiser de Mauricia, qui n'avait rien trouvé de mieux pour exprimer toute sa sympathie, toute son admiration...

— Pardonne-moi, lui dit-elle, oh! pardonne-moi de t'avoir poussé à cette douloureuse confidence... Mais ne t'en plains pas... Je te connais maintenant... Un si bon fils ne saurait être qu'un bon mari... le mien...

Et, comme il la regardait, étonné :

— Oui! le mien! poursuivit la jeune créole de plus en plus éperdue. Apprends à ton tour la vérité... Bien que je ne sois encore qu'une petite fille... ce qui n'est pourtant pas l'avis de sir Jonathan... on ne me cache rien, je devine tout... Ma sœur me destinait à toi... Je me donne à toi... Ce baiser, c'était le baiser des fiançailles...

— Mauricia!

— Assez! interrompit-elle, reprenant sa dignité anglaise. Engagement... Nous en reparlerons plus tard... Travaillons... C'est aussi pour notre bonheur que ce prix de Rome devient nécessaire, et tu l'auras! Je te le prédis... je le veux... il nous le faut!

XV

LA LETTRE

Quelques jours plus tard, les concurrents entraient en loge. Lorsque Petit-Pierre, de beaucoup le plus jeune, en ressortit, il doutait du succès.

— Et cependant, Mauricia, tu figures dans mon tableau... l'ange de Tobie... Tu me porteras peut-être bonheur!

Cet espoir se réalisa brillamment. A l'unanimité des suffrages, à l'applaudissement de ses rivaux eux-mêmes, Pierre Sorel fut proclamé vainqueur.

L'ami Gérard, glorieux de son élève, s'empressa de le conduire rue de Rivoli. C'était le soir; on les retint à dîner tous les deux. Quel joyeux repas! La petite sœur, encore plus charmante depuis ce triomphe, en rayonnait de plaisir.

— Oh! je veux, dit-elle, qu'il me promène demain à son bras dans tout Paris!

— Demain, répliqua-t-il, je dois aller à Saint-Florent.

— C'est juste, reconnut Mme Bréant; vos anciens amis auraient même dû passer les premiers... Nous ne vous retenons plus...

— Je le retiens, moi ! déclara vivement Mauricette, ne fût-ce que pour lui chanter toutes mes chansons créoles en l'honneur de sa victoire !

Minuit sonnait lorsque les deux artistes rentrèrent à l'atelier. Maître Claude, arrivé par le dernier train, les y attendait.

— Nous comptions, lui dit Gérard, aller vous apprendre dès demain matin qu'il a le prix...

— Partez quand même à la première heure, répondit-il après une expansion de joie; je vous rejoindrai presque aussitôt, par l'express, avec M. Bréant... Nous aurons là-bas comme un conseil de famille, mais lorsque ma sœur aura d'abord vu Petit-Pierre... Elle lui réserve sa plus belle récompense... Une révélation...

Il refusa de s'expliquer davantage; il avait un air de gravité solennelle qu'on ne lui connaissait pas.

Nos deux artistes, le laissant à Paris, partirent seuls pour Saint-Florent. Neuf heures sonnaient à l'horloge du clocher lorsqu'ils passèrent devant l'église. En traversant le village où s'était écoulée son humble enfance, parfois en butte au mépris, notre lauréat ne put se défendre de la légitime fierté de s'y revoir avec l'auréole d'un premier succès national.

La bonne Nanon, à demi paralysée, l'attendait assise dans le vieux fauteuil qui lui était si cher et dont elle ne bougeait presque plus. A son approche, elle retrouva la force de se lever; elle l'embrassa longuement. Des larmes d'orgueil et de joie ruisselaient parmi les rides sillonnant son visage. Puis, debout entre les bras du *p'tiot*, se soutenant d'une main à son épaule :

— Je t'ai parfois donné à entendre, lui dit-elle, que ta pauvre mère m'avait laissé pour toi quelque chose... un écrit, que je ne devais te remettre qu'à ta majorité... Mon frère Claude, qui voit juste, estime que ta bonne conduite et la récompense qu'elle vient de te mériter, t'émancipent... Te voici présentement un homme, et secondé par des amis, par des protecteurs, qui te

défendraient au besoin... Nous avons donc résolu de devancer l'heure... Aujourd'hui même, à l'instant, tu vas tout savoir...

Elle s'était retournée, toujours soutenue par Petit-Pierre. De ses mains tremblantes, elle prit des ciseaux suspendus à sa ceinture et parvint à découdre une pièce d'étoffe rajustée par elle au dossier du vieux fauteuil; elle en retira une lettre cachetée de noir.

— Voici le dépôt qui m'était confié, mon cher enfant... Comme tu le vois, j'y veillais de près... C'est le testament de ta mère... Il renferme ses dernières volontés... Afin d'en prendre connaissance, et seul avec son souvenir, ainsi qu'il convient, monte dans la chambre où elle est morte... Quand tu redescendras, nous serons à tes ordres, M. Gérard et moi... d'autres encore peut-être... pour te donner des explications, s'il est nécessaire, et, si tu le désires, un conseil.

Nanon n'était qu'une simple paysanne; mais son grand âge et son dévouement, sa physionomie vénérable, l'émotion profonde dont elle avait accentué ses dernières paroles, tout lui donnait en ce moment une telle autorité, une telle majesté, que son fils adoptif ne trouva d'autre réponse qu'un reconnaissant et pieux baiser sur les bonnes vieilles mains qui lui présentaient la lettre. Et, emportant cette lettre, il sortit.

L'ami Gérard, resté seul avec Nanon, l'aida doucement à se rasseoir. Puis, voyant que ses yeux restaient levés vers le ciel et que ses lèvres s'agitaient dévotement, il lui dit :

— Oui, priez... J'attends... Nous causerons ensuite...

Pendant ce temps-là, Pierre arrivait en haut.

— Enfin! murmura-t-il en prenant place auprès de la fenêtre, devant une petite table où M^me^ Sorel avait coutume de travailler.

Autour de lui, le silence... Quelques vagues bruits au lointain, dans la campagne ensoleillée. Il brisa le cachet.

L'enveloppe contenait deux écrits : un billet, signé d'initiales illisibles par une main inconnue ; celle de sa mère avait rempli les quatre pages de la lettre principale. Cette lettre était ainsi conçue :

. . . . . .

« C'est avec le pressentiment de ma fin prochaine, c'est à la

veille de paraître devant Dieu que je me confesse à toi, mon enfant...

« Une confession, tu m'entends... c'est-à-dire rien que la vérité, toute la vérité...

« Je n'hésite plus... Demain, peut-être, il serait trop tard... Je n'aurais plus la force... Allons, courage...! il le faut!

« D'ailleurs, tu ne liras cette lettre que plus tard, à l'âge de t'en servir efficacement pour la réhabilitation de ton père... et de me pardonner...

« Garde-toi de croire, même un instant, que je sois coupable... Tu n'auras pas à rougir de ta mère... Mon seul crime, et je m'en accuse, et je m'en repens, ô mon Dieu! fut de ne pas avoir su comprendre, apprécier, aimer ton pauvre père comme il le méritait.

« Je n'étais pas, je ne devins pas indigne de porter son nom. Mais était-ce bien le mari qu'il m'aurait fallu? On m'avait élevée dans le goût du monde et de ses plaisirs... Un entraînement de jeunesse, une première déception m'avait laissé dans le cœur sa blessure... Je cherchais à m'en distraire, je voulais oublier.

« Il se souvenait, lui... J'appréhendais son retour, et lui écrivis : « Ne revenez pas, je vous le défends!... »

. . . . . .

Pierre Sorel, après avoir lu ces derniers mots, s'interrompit :

— Ah! oui, le brouillon de la lettre, murmura-t-il, je comprends... Mais à qui donc s'adressait-elle?

La morte elle-même semblait avoir prévu cette question; elle y répondait d'avance en ces termes :

. . . . . .

« Je te nommerai plus tard celui que j'éloignais ainsi; je veux te prouver tout d'abord que tu ne dois pas le maudire... Ce ne fut pas sa main qui frappa... Non! ce fut la fatalité.

« Malgré mon ordre, malgré ma prière, il était revenu... Un soir, dans un bal qui fut le dernier pour moi, je le rencontrai... Je l'évitais... Il parvint à m'approcher un instant. « Accordez-moi « quelques minutes d'entretien, de suprême adieu, sous la tonnelle « du bord de l'eau, dans une heure, et je repars pour jamais...

« Sinon, je me tuerai... » Cette menace m'épouvanta... Il avait l'air si malheureux... Ah! ce fut une grande faute, et je l'expiai cruellement... Pardonne-moi, mon enfant!

« J'avais donc consenti... Je rentrai... Un filet de lumière, sous la porte devant laquelle je passe, m'apprend que ton père veille encore... Il ne quittera pas son travail... Toi, tu devais dormir auprès de lui... Par malheur, ton berceau n'était pas chez moi cette nuit-là! Un berceau, parfois cela sauve une mère imprudente. Mon baiser t'eût réveillé, tes petits bras autour de mon cou m'eussent arrêtée peut-être?... Mais non!... rien!... La fatalité! J'étais folle!

« Je redescends donc sans bruit... J'arrive au rendez-vous... Ah! si ton père avait pu nous entendre, il aurait compris que nous ne l'offensions que par nos regrets et par nos larmes. Hélas! soit qu'une dénonciation l'amène, soit que, ayant trouvé ma chambre vide, il me cherche, la jalousie n'en a pas moins armé son bras... En nous apercevant, il tire... Paul... Ah! je vais le nommer... Paul Bréant s'était précipité devant moi... Il se jette sur lui pour détourner le revolver... Une courte lutte s'engage entre eux... Le second coup part, et celui qui tombe, hélas! c'est ton père! »

. . . . . .

Ce paragraphe révélateur, Pierre Sorel l'avait lu tout d'un trait. A peine le nom du meurtrier involontaire lui avait-il arraché un geste significatif :

— Ah! je le pressentais!...

Sans s'arrêter, plus avidement encore, il poursuivit :

« Juge de notre désespoir. Je ne bougeais plus. Bréant se penchait, le touchait... C'est un médecin... « Mort! » déclara-t-il en se redressant tout à coup. Que faire? que devenir? Un homme survint. Ah! c'est celui-là qu'il faut haïr et punir... Fautrat!

« Il accourait, soi-disant, à notre aide ; il parut se dévouer à notre salut. « Fuyez! et pour toujours!... » dit-il à M. Bréant. Et à moi : « Permettez, madame, que je vous reconduise... Vous ne savez rien... Vous dormiez... Enfermez-vous... Je réponds de tout. Laissez-moi faire. »

« Comment me serais-je défiée? Le reste de la nuit s'écoula. Quelle nuit! Le jour enfin parut... Les bruits ordinaires se produisaient dans la maison... J'entendis des exclamations dans le jardin... On venait sans doute de découvrir le cadavre...

« Un peu plus tard, Fautrat, comme ayant accepté la mission, frappait à ma porte et me disait à voix haute : « Un grand « malheur! votre mari! suicidé! » Puis, tout bas : « Feignez la « surprise! » Ah! ma pâleur, mon effarement, mes larmes s'interprétèrent comme il l'avait résolu!

« Il était encore là, me disant du regard : « Silence! ou tout « est perdu! » lorsque les magistrats m'interrogèrent. Je ne répondis que par des gestes, des sanglots... Cela suffisait. Leur conviction, d'ailleurs, était faite. Oh! quelle journée! Des rumeurs, des menaces grondaient autour de moi... Je ne comprenais pas, je n'avais plus ma raison... Il fut arrêté que l'enterrement aurait lieu le soir même... On apporta le cercueil... je m'évanouis... Mais les clous semblaient m'entrer dans le cœur... Ce bruit sinistre parvint jusqu'à toi... Tu te précipitas... Je revois ton désespoir... Une horrible crise, et qui pouvait te tuer aussi... Nanon t'emporta... Je vous suivis jusqu'à Saint-Florent... Ton pauvre petit corps restait glacé, mais la tête était en feu... Le médecin du village craignit un transport au cerveau... Une fièvre ardente se déclara le lendemain... La fièvre typhoïde! Oh! je t'en guérirais! C'était bien le moins, puisque le père était mort par ma faute, que Dieu me permît de sauver l'enfant!

« J'oubliai donc tout le reste, hormis mes remords, pour ne plus songer qu'à toi... Tu te souviens, n'est-ce pas? Après bien des jours sans repos, bien des nuits sans sommeil... Je n'en sais plus le nombre! tu venais enfin d'entrer en convalescence, lorsque je vis reparaître Fautrat, qui venait sous prétexte de me rendre des comptes.

« — Votre mari est mort insolvable, me dit-il; mais nous conjurerons peut-être à nous deux la banqueroute à laquelle il n'a pas voulu survivre.

« Je le regardais, étonnée : non seulement nous étions seuls, mais encore cette nouvelle me surprenait étrangement. Je savais que maître Jousselin avait légué à son successeur des embarras,

que je dépensais trop, que nous étions gênés peut-être... Mais, de là à un pareil désastre, il y avait loin. Je vivais en dehors des affaires de mon mari, j'ignorais sa situation ; je sentis cependant qu'on m'annonçait une chose impossible, et je murmurai :

« — On n'a donc pas trouvé d'argent ?...

« Il s'assura du regard que personne autre que moi ne pouvait l'entendre et répondit :

« — Si fait !... Mais je l'ai pris, pour vous le rendre... ou plutôt pour le partager avec vous... Tel était mon but... Voilà dix ans que j'y travaille, rêvant que vous serez un jour madame Fautrat !... »

. . . . . .

A ce nom, qui pour lui venait d'être un dernier trait de lumière, Pierre Sorel s'était brusquement arrêté. Il passa les mains sur ses yeux, obscurcis par une explosion de colère que, d'ailleurs, la lettre avait prévue ; elle se terminait ainsi :

« Tu partageras mon indignation, mon horreur pour ce misérable. Je le chassai. Vainement il revint à la charge. Ne pouvant me parler, il osa m'écrire le billet renfermé dans cette même enveloppe, et qui, s'adjoignant à mon propre aveu, devient la preuve de son crime.

« Cette preuve, pourquoi ne l'en ai-je pas accablé ?... J'étais seule, ruinée, affaiblie, mourante... Je serai morte demain. Elle te sera remise un jour, à vingt ans, quand tu seras de force à te servir d'une pareille arme, sans danger pour toi-même et victorieusement pour l'honneur de ton père. Qui sait? L'avenir te réserve peut-être des alliés, des amis plus puissants que maître Claude et la bonne Nanon. Ceux-là connaissent tout, je vais leur lire cette lettre. Ils la complèteront de vive voix, si tu le désires... Ils te conseilleront... Dénonce hardiment le voleur, obtiens justice...

« S'il te fallait le témoignage de Paul Bréant, — oui, j'ose encore le nommer, — j'ignore ce qu'il est devenu, mais si la Providence vous plaçait en face l'un de l'autre, ne l'évite pas... Accepte l'appui qu'il te doit... C'est un noble cœur, et qui ne reculera devant aucun sacrifice pour mériter ton pardon.

« Pardonne enfin à ta mère... Elle meurt de repentir, et t'aimant de toute son âme, qui, de là-haut, veillera sur toi... »

. . . . . .

Après cette lecture, l'orphelin se laissa glisser à genoux, évoquant tour à tour deux chères ombres dont il connaissait maintenant les secrètes douleurs. Il les réunissait déjà dans une même prière, il les réunirait bientôt dans une même tombe. Puis, se rasseyant et la tête plongée dans ses deux mains, il réfléchit à l'avenir, au passé, à son devoir.

Quelques minutes plus tard, d'un pas grave, il redescendit vers la salle basse, où, d'autre part, sur le seuil extérieur, maître Claude introduisait Paul Bréant.

XVI

EN FUITE

Un mouvement, un silence, tels avaient été les premiers effets de la rencontre de Paul Bréant et de Pierre Sorel.

Puis celui-ci, s'avançant vers celui-là, lui présentant la lettre :

— A votre tour, monsieur, lisez!...

Cette façon loyale et hardie d'aborder la situation parut obtenir l'assentiment général. Maître Claude installa celui qu'il venait d'amener devant une petite table, auprès de la fenêtre, pour qu'il fût en pleine lumière pendant sa lecture. Petit-Pierre, dans la partie plus obscure de la salle basse, alla prendre la place que lui cédait l'ami Gérard, en face de Nanon; il embrassa tendrement, respectueusement, la vieille paysanne, et, les mains dans ses mains, les yeux dans ses yeux, il ne tarda pas à causer avec elle en sourdine.

Paul Bréant, bien que maître de lui-même, semblait profondément ému. Il resta pensif après avoir terminé la lettre. Puis, se levant pour la rendre à qui de droit :

— Je ne me serais pas mieux disculpé moi-même, lui dit-il. Que résolvez-vous?... J'attends vos ordres.

Un douloureux combat intérieur se lisait sur la physionomie expressive de Petit-Pierre. Entre la reconnaissance et l'amour filial, il hésitait.

Nanon, la vénérable Nanon, se redressait lentement. En vertu de son grand âge et de ses longs services, elle se permit d'intervenir; elle dit à son frère :

— Claude, toi qui connais comme moi toute la vie de ma chère maîtresse... toi qui as assisté à ses derniers moments... toi qui sais que M. Bréant mérite toute notre amitié... tends-lui ta main... Je lui offre la mienne...

Isolé par leur rapprochement, entraîné par l'exemple qu'il avait sous les yeux, Petit-Pierre l'eût peut-être suivi. Après avoir reculé tout d'abord, il s'avançait. Un geste et ces graves paroles de Paul Bréant l'arrêtèrent :

— Attendons !... Je comprends !... L'ombre de votre père se dresse entre nous... Si je n'ai pas frappé, je fus du moins la cause involontaire de sa mort... Ne songeons en ce moment qu'à venger sa mémoire, à lui faire rendre promptement justice... Dans cette œuvre, dans cette lutte, une part ne me revient-elle pas, celle du repentir?... J'ai des amis influents, et, cette lettre même semble l'indiquer, mon concours peut vous être utile... Ne le refusez pas...

Ces derniers mots, plus empreints de tristesse encore que les premiers, venaient d'être prononcés d'une voix presque suppliante.

— J'accepte !... s'empressa de répondre Pierre Sorel, qui, chancelant, fut heureux de reprendre pied sur ce nouveau terrain. Conseillez-moi tous... Que faut-il faire?...

— Aller droit au procureur impérial, proposa résolument le créole. Je me dénoncerai moi-même et me constituerai prisonnier, s'il le faut, pour mettre en cause aussi le misérable, obtenir immédiatement son arrestation, et...

— Il est déjà trop tard !... interrompit maître Claude. Si nous avons devancé l'heure de la révélation, si j'ai couru vous chercher à Paris, c'est surtout parce que j'avais appris la disparition, la fuite du notaire Fautrat, emportant l'argent de ses clients. Un mandat est décerné contre lui... On ignore quelle route il a prise...

— Oh! nous le retrouverons!... s'écrièrent d'une même voix les principaux intéressés à sa poursuite.

— Attendez donc!... fit spontanément l'ami Gérard, je flaire une piste... Oui, ce racontar que j'ai lu ce matin, en wagon.

Il fouillait dans ses poches. On en vit sortir divers journaux, parmi lesquels il rechercha vivement l'article en question.

— C'est bien cela!... « 20 juillet 1870... » Écoutez... « La déclaration de guerre précipite le départ de quelques-unes de nos jolies thésauriseuses, impatientes de mettre en sûreté leurs petites économies. ou d'en faire de nouvelles sur un terrain neutre. On signale l'arrivée, trois semaines plus tôt qu'à l'ordinaire, de la trop célèbre Zélie Floupin, surnommée Tout-y-passe, à son petit châlet d'Interlaken... et pas seule... »

— Eh bien? questionnèrent d'une même voix tous les assistants, d'ailleurs surpris par cette note discordante.

— Vous ne comprenez pas? reprit l'artiste, mais je connais de longue main la donzelle, et l'ai rencontrée plusieurs fois avec notre voleur, depuis un an. Ce n'est donc pas une simple parade. Elle le tient. Vous savez, tout y passe. Je ne vais pas jusqu'à l'accuser de recel; mais elle lui aura senti de l'argent, c'est assez pour admettre qu'ils aient filé de compagnie. En Suisse, songez donc... lieu d'asile! Pour plus amples renseignements, s'adresser au concierge de la belle, en y mettant le prix, mais adroitement, pour ne pas lui donner l'éveil... Je me distribue ce rôle, et cours le jouer immédiatement, à Paris.

Cette proposition acceptée, Bréant se retourna vers Pierre Sorel :

— Nous, lui dit-il, au parquet de Versailles... puis au ministère de la justice... Le secrétaire particulier du ministre, ancien consul à l'île Maurice, est précisément un de ces amis dont je parlais tout à l'heure... Il nous obtiendra sans délai la demande d'extradition et, pour l'exécuter, un des plus habiles détectives de la préfecture de police.

— Voici l'heure du train, conclut maître Claude. Partez...

— Et que Dieu vous conduise! ajouta Nanon.

. . . . . .

Rendez-vous avait été pris à six heures, ce même jour, à l'atelier de l'ami Gérard.

Pierre Sorel et M. Bréant l'y retrouvèrent, satisfait de son entrée en campagne et préparant sa valise de voyage.

— Je ne garantis pas encore l'identité, leur dit-il. Notre concierge se tenait sur ses gardes... Je ne lui ai permis de soupçonner en moi qu'un rival jaloux. En cette qualité, de l'or... En échange, de précieux indices... Pas de nom, mais le signalement approximatif et cet aveu final : un notaire de province ! Ce doit être notre homme. Afin de m'en assurer, je pars dans quelques minutes par l'express d'Interlaken.

— Nous vous y rejoindrons dès demain, promit le créole. Où cela ?

— Hôtel Ritschard, répondit l'artiste qui connaissait son Oberland.

XVII

CORDON, S'IL VOUS PLAIT

Si nous écrivions un roman d'aventures, ce serait ici le lieu de multiplier les complications, comme aussi de décrire le paradis helvétique où vont passer nos personnages, avec les deux pittoresques lacs qui y conduisent, Thoune ou Brienz; avec ses vastes prairies et ses épais ombrages, ses admirables promenades, ses coteaux verdoyants, ses profondes vallées... Lauterbrunen, Grindenwald... et, pour fermer ce merveilleux décor alpestre, les hautes cimes neigeuses, les étincelants glaciers de la Jung-Frau, de Münck et de l'Eiger.

Mais qui ne connaît Interlaken et ses féeriques alentours ! Les dernières péripéties de cette histoire, loin de se perdre en des embrouillements fabuleux, allaient se simplifier encore dans la clarté, dans la réalité.

Gérard, arrivé vers les quatre heures du soir, fit un bout de toilette et s'en alla pousser une reconnaissance aux environs de la villa Zélie.

On se le rappelle, il en avait connu la propriétaire dans la loge des auteurs de ses jours, alors concierges ou plutôt portiers (c'était dans un faubourg) de la maison où l'artiste, plus âgé de deux ou trois lustres que la fillette, avait eu son premier atelier. On s'était rencontré depuis çà et là, par hasard, — une fois même à Interlaken, où l'ancienne *Cordon s'il vous plaît,* récemment gratifiée de sa villa par un boyard quelconque, avait été glorieuse d'en faire les honneurs au voisin, à l'ami de sa jeunesse. Il en savait donc le chemin.

C'était un chalet suisse, en bois découpé, comme on les fabrique là-bas à l'entreprise. Il s'élevait entre cour et jardin. A l'extrémité de celui-ci, la petite porte de rigueur, en ce moment fermée à double tour, donnait sur des terrains vagues. En avant, sur la route, les volets de la grille arrêtaient le regard. La muraille entourant le tout ne permettait de voir que l'étage et le pignon. Stores baissés ou persiennes closes.

L'ami Gérard eût pu se présenter hardiment. Mais qui sait? Fautrat l'avait peut-être remarqué, antérieurement, avec Pierre Sorel... Il n'aurait qu'à déguerpir! Mieux valait attendre qu'on fût en mesure de le cerner et de le prendre au gîte.

Notre artiste rétrograda donc et revint tranquillement souper à l'hôtel. Après quoi, fumant son cigare, il se dirigea vers le Kursall. Il y avait justement, ce soir-là, grand concert, avec feux de Bengale et d'artifice. Peut-être la Floupin viendrait-elle y promener ses beaux yeux.

Cet espoir se réalisa. Dès le troisième tour, Gérard croisa Zélie. Elle arrivait, et seule encore. Craignant de se rendre suspect par trop d'empressement, il feignit de ne pas l'avoir aperçue. Ce fut elle qui l'appela par un petit « hum! hum! » des plus significatifs et, dès qu'il se fut retourné, par ce reproche amical :

— Comment! vous ici, monsieur Gérard! et l'on ne vous a pas encore vu montrer patte blanche à la grille du chalet de votre petite Lilie!

— J'aurais eu peur d'être indiscret.

— Un camarade? jamais! Si vous saviez comme je m'ennuie!

— La solitude? hasarda-t-il.

— Non! répondit-elle, la trop grande intimité... Monsieur ne sort pas... Il se compromettrait... Un maussade personnage, d'ailleurs, et par trop économe aujourd'hui de ce qui le rendait autrefois supportable.

— Tout y a donc passé?

— A peu près, je le suppose. Qui donc m'en débarrassera?

Cette dernière phrase satisfit doublement Gérard. Ne prouvait-elle pas, d'une part, que Zélie n'était pour rien dans le dernier crime du notaire; de l'autre, qu'elle ne le cacherait ni ne le défendrait, au contraire.

— Eh! eh! reprit-il gaiement, ce sont là de ces petits services qui ne se refusent pas entre voisins, ma voisine!

— Essaye, proposa-t-elle vivement, et, si tu réussis, je t'achète un tableau.

— Le tableau d'un ami? répliqua-t-il avec une fierté souriante; je ne suis point en peine de vendre les miens.

Elle le salua en façon d'amende honorable, et, redevenant moins familière :

— Excusez-moi de vous avoir offensé, maître Gérard, reprit-elle gracieusement. Mais l'offre n'en tient pas moins, n'est-ce pas? Faites-moi donc l'honneur de venir déjeuner avec nous demain. Un peu de galanterie de votre part, beaucoup de coquetterie de la mienne, et nous le rendrons jaloux... S'il pouvait filer! Ce serait pour le moins amusant.

— Déjeuner? fit l'artiste, réfléchissant que ses renforts ne seraient pas encore arrivés; non, je ne serai libre que vers le soir... Dîner, s'il vous plaît?

— Soit! A demain, six heures! Jusque-là, motus! et merci d'avance! conclut-elle en prenant congé de lui pour rejoindre des couples folâtres qui se dirigeaient à sa rencontre, avec de grandes démonstrations d'amitié.

L'ami Gérard s'éloigna, enchanté de cet heureux début. Le hasard venait de le servir à souhait. Pour le lendemain, les plus favorables chances. Il les tenait tous les deux.

Il dormit donc sur ses deux oreilles. Dès le matin, on le vit entrer dans le bureau de M. Ritschard, propriétaire de l'hôtel

et premier magistrat d'Interlaken. Notre artiste, qui était avantageusement connu de ce grand personnage, lui exposa les motifs de son présent voyage en Suisse ; et il lui fut promis que deux appariteurs l'aideraient à opérer l'arrestation de Fautrat, dès qu'en serait établie la légalité.

Il ne restait plus qu'à attendre. Pour tromper son impatience, Gérard s'en alla au-devant de ses amis jusqu'à Thoune. Il en revint avec eux par le même bateau. Un quatrième personnage les accompagnait discrètement; c'était le représentant de la justice française.

Le plan de campagne fut aussitôt arrêté, exécuté. A six heures précises, tandis que les policiers indigènes se faisaient ouvrir la petite porte de derrière, Gérard sonnait à la grille. Dès qu'elle se fut ouverte, il entra, suivi de M. Bréant, de Petit-Pierre et de l'exécuteur de la loi.

Déjà la dame du lieu, nonchalamment assise sous la véranda extérieure, se levait avec un geste de surprise.

— Je vous attendais, dit-elle à son invité, mais pas en si nombreuse compagnie.

— Ces messieurs, répondit-il en élevant à dessein la voix, ces messieurs viennent pour M. Fautrat.

Une jalousie, qui s'était légèrement soulevée de la façade du chalet, retomba tout à coup. Dans l'intérieur sonore, on entendit descendre des pas précipités. Fautrat cherchait à s'évader par le jardin.

Les deux appariteurs, gigantesques Oberlandais, l'en ramenèrent protestant contre cet attentat à la liberté individuelle. L'agent français se fit connaître, exhiba ses pouvoirs, et le notaire, bien compétent, courba la tête et se tut.

— Remontons, s'il vous plaît, lui fut-il dit. Vous permettrez, n'est-ce pas ? que je vous aide à faire vos malles.

Toute cette scène s'était passée si vite, que Zélie Floupin sollicitait encore une explication. Gérard la lui donna succinctement.

— N'était-ce pas convenu? Je t'en débarrasse... et radicalement, à perpétuité !...

La belle n'en pouvait revenir encore.

— Comment!... il emportait la grenouille, et je ne m'en suis pas même doutée? Impossible!

L'agent redescendit, porteur de deux objets réunis par des courroies solides.

— Heureusement, dit-il, nous avons retrouvé presque toute la somme... Ce nécessaire de toilette rempli d'or, et cette serviette d'avocat bourrée de valeurs et de billets de banque.

Tout-y-passe ne put retenir ce cri du cœur :

— Ah! si j'avais su!

— Nous t'arrêtions comme recéleuse, ma pauvre Lilie! conclut l'artiste. Tout est pour le mieux, va!... Tu me remercieras une autre fois... Fais-nous rouvrir la grille.

Et, tout bas, avec un sourire qui ne pouvait être compris que d'elle seule, il ajouta :

— Cordon, s'il vous plaît!

XVIII

1870

On était immédiatement reparti, par le dernier bateau, par le dernier train, qui ne va que jusqu'à Berne.

Fautrat fut déposé en lieu sûr, sous la garde des deux appariteurs. Du reste, il paraissait résigné.

L'agent avait télégraphié la nouvelle de sa capture, demandant en outre ce qu'il en devait faire. Réponse à la gare de Genève.

En raison de l'encombrement du réseau de l'Est, depuis le début de la guerre, on avait calculé que P.-L.-M. devenait la ligne la plus courte pour retourner à Paris.

A la gare de Lausanne, émoi général et consternation profonde. Une affiche, encore toute fraîche, annonçait les deux premiers revers de nos armées, Reichshoffen et Forbach.

Paul Bréant, bien que sujet anglais, n'en fut pas moins douloureusement affecté que ses deux compagnons. Qu'allait-il en advenir, d'ailleurs, relativement au prisonnier qu'ils ramenaient en France?

Deux heures plus tard, au bureau de police de la frontière, on trouva l'ordre de l'écrouer provisoirement à la prison de Bourg.

Il aurait jusque-là son compartiment réservé de seconde classe, en compagnie de deux gendarmes et de l'agent. Celui-ci, quand arriva le moment de la séparation, fut généreusement récompensé de son zèle.

— Vous le retrouverez en temps et lieu, avait-il dit.

Et Gérard :

— Au revoir, donc, monsieur Fautrat!

A Mâcon, les mauvaises nouvelles se confirmèrent. On avait trouvé quelques journaux. Décidément, la France était envahie. Un vent de malheur soufflait sur elle; un voile de deuil semblait l'envelopper avec l'ombre du soir. Des groupes se formaient aux abords des gares, pour attendre les trains venant de Paris. Ceux qui remontaient vers le Nord arriveraient-ils? On sentait déjà venir l'ennemi!

Nos trois voyageurs s'étaient attribués, dans l'express, un coupé-fauteuil, où plus libre serait l'entretien. Mais ils n'en profitaient guère et restaient plongés dans leurs réflexions, sauf l'ami Gérard, qui, de temps en temps, avait une fougue de patriotisme, de colère ou d'espérance. Il en vint à dire :

— Jusqu'à la victoire, voici notre procès de réhabilitation ajourné...

— Oui, répliqua Pierre Sorel; moi, je me présenterai devant le tribunal avec un droit de plus à sa justice.

— Quel droit?

— Celui du soldat qui vient de payer sa dette à la patrie. N'avez-vous pas là, dans ces journaux, l'appel à tous les Français en état de porter les armes?... N'en suis-je pas?... En arrivant, je m'engage...

— Mais si vous succombiez! se récria Bréant.

— Je crois pouvoir compter sur vous, lui fut-il répondu, pour achever ma tâche.

— Je vous le jure, et sur l'honneur!

L'ami Gérard s'empressait de protester à son tour :

— Mais ton prix de Rome t'exempte du service... Tu n'as que dix-huit ans...

Son élève lui coupa la parole avec cette question :

— N'agirais-tu pas de même, ayant mon âge ?

Le maître fut obligé d'en convenir.

— Parbleu ! je compte bien, malgré mes cinquante-sept ans, défendre mon vieux Paris... Et si j'avais de meilleures jambes...

— Tu vois ! interrompit Petit-Pierre, ne cherche donc pas à me détourner du devoir... C'est résolu.

Il disait cela simplement, mais d'un ton qui n'admettait pas de réplique pour quiconque connaissait ce brave enfant, élevé à la rude école du malheur et qui ne reculait devant aucune des épreuves de la vie. Un jeune spartiate.

Gérard l'attira sur son cœur et l'embrassa, murmurant :

— Oh ! cette guerre !

— Tout ce que je lui demande, dit Paul Bréant, c'est d'attendre que je me sois renseigné à l'état-major... Nous y avons un parent, à qui je le recommanderai dès en arrivant... et qui nous conseillera tous les deux, car je prétends aussi me rendre utile...

Il était près de minuit. Beaucoup de mouvement encore à la gare de Dijon. L'express repartait, emportant nos trois voyageurs, qui n'échangèrent plus que de rares paroles. Ils sommeillaient, ou du moins rêvaient. Qui dormit bien en France, cette nuit-là ?

Paris n'avait plus sa physionomie matinale des jours paisibles. Des hommes de tout âge et de toute classe allaient s'inscrire aux mairies comme gardes nationaux. Déjà même, sur les places, quelques impatients s'exerçaient au maniement des armes. On rencontrait, arrivant par le train de nuit, des soldats rappelés sous les drapeaux. Quelques jeunes volontaires passaient, réunis en groupe et chantaient la *Marseillaise*. Les femmes elles-mêmes, dans les faubourgs, avaient une allure martiale. Tout révélait la patrie en danger, tout rappelait 92.

Vers midi, suivant sa promesse, Paul Bréant sonnait à la porte de l'atelier de maître Gérard. Il apportait cette bonne nouvelle, que son parent venait d'être nommé colonel d'un régiment de marche en formation au camp de Châlons. Il acceptait comme secrétaire le jeune lauréat des Beaux-Arts, qui s'enrôlait immé-

diatement sous ses ordres. A peine lui restait-il le temps d'aller prendre congé de Nanon et de maître Claude.

La résolution de Petit-Pierre n'étonna pas celui-ci. Il le connaissait, il l'approuva. « Fais ton devoir. » La pauvre vieille paysanne pleurait et tremblait, se rappelant les anciennes invasions étrangères. « Ah ! je ne croyais pas en revoir ! Ah ! s'il n'allait pas revenir ! » Et, sur sa dernière étreinte, tandis qu'elle marmottait une prière, on se quitta.

Rue de Rivoli, le lendemain, autre séparation, d'un caractère plus élevé, mais peut-être encore plus douloureux. On n'a pas oublié, nous l'espérons du moins, l'affection presque maternelle de Mme Bréant, l'amour si franchement ingénu de Mauricia.

— Ne te fais pas tuer, dit la jeune fille, j'en mourrais !

Ce même soir, notre jeune volontaire arrivait au camp de Châlons, sous la conduite de l'ami Gérard, qui s'était réservé le suprême adieu !

. . . . . .

Voici donc Petit-Pierre soldat. Raconterons-nous sa campagne ?... Non... Les évènements de 1870 sont encore trop près, ou sont déjà trop loin de nous pour qu'on se permette d'y rattacher un intérêt romanesque. Bien obscur, d'ailleurs, fut le rôle de notre héros. Allons droit au seul épisode qui devait remettre son but en lumière et précipiter le dénouement de son histoire.

Il était à Sedan, mais dans le corps d'armée qui s'échappa de la fournaise en ne laissant aux mains de l'ennemi que quelques soldats d'arrière-garde. Quelques autres, — au nombre desquels Petit-Pierre, — avaient dû passer la frontière et se réfugier en Belgique. Désarmé, succombant à la fatigue et, d'ailleurs, légèrement blessé par un éclat d'obus, il fut recueilli chez de braves gens qui lui épargnèrent l'hôpital. A peine remis sur pied, quinze jours plus tard, il rentrait en France, à la recherche de son drapeau. Le régiment avait gagné la capitale investie déjà, sauf vers l'ouest. Il se dirige de ce côté, il atteint sa ville natale au moment même où quelques gardes nationaux, armés à la hâte, se dévouaient pour repousser l'attaque de l'ennemi.

Pierre Sorel est encore revêtu de son uniforme. Il se nomme. On lui donne un fusil. Le point menacé, c'est précisément le

cimetière, dont l'enclos, bien que dominé par les collines environnantes, est défendu par les plus braves. Il s'empresse de les rejoindre, et va prendre position vers l'angle infamant où repose encore son père. Quelques balles s'échangent. Une d'elles l'atteint en pleine poitrine. Il va rouler sur la tombe, il l'arrose de son sang.

Cependant l'ennemi s'avançait en force. Les défenseurs du cimetière l'évacuent, abandonnant le cadavre de leur jeune compagnon... Il ne bouge plus !... Il est mort !... Mais d'où vient que les assaillants s'arrêtent? Une simple velléité de résistance a donc suffi pour les intimider? Oui! ils rétrogradent, ils disparaissent... Hélas ! pour revenir le lendemain !

La joie de notre patriotique bourgade n'en fut pas moins délirante. Une victoire !... Pauvre Pierre Sorel ! un enfant du pays ! Le conseil municipal, qui siège en permanence, lui vote d'enthousiasme un terrain, un monument... Vers le soir, aucune autre alerte ne se produisant, c'est à qui s'offrira pour aller chercher le cadavre.

Il a déjà disparu, ramassé par les brancardiers de cette ambulance qui dresse ses tentes un peu plus loin, sur les plateaux que borde la lisière du bois.

XIX

JUSTICE

La blessure n'était pas mortelle, ou plutôt, pour qu'elle ne le devînt pas, il avait fallu des soins, une science, un dévouement providentiels.

Lorsque le blessé reprit enfin toute sa connaissance, — six semaines plus tard, — il était dans une ambulance anglaise, mais spécialement organisée par des Canadiens, des Mauriciens et autres compatriotes de nos anciennes colonies perdues.

Dans le médecin qui l'avait sauvé, il reconnut le docteur Bréant; Louise, dans l'infirmière qui le veilla cette même nuit... La nuit suivante, ce fut le tour de Mauricia.

En l'apercevant, il ne put retenir un cri de joie.

— Ne bougez pas! lui dit-elle. Oh! ne parlez pas; on le défend...

Elle avait un air de tristesse et de gravité qui ne lui était pas habituel; elle ne le tutoyait plus.

— Vous n'avez déjà que trop parlé dans le transport de la fièvre! poursuivit-elle. J'ai compris qu'il y avait un obstacle entre nous... Lequel? Je ne veux pas le savoir... Mais je me suis résignée... Ne voyez plus en moi qu'une amie... Oh! bien dévouée, par exemple, et qui disparaîtra dès que vous serez guéri, dès que vous serez heureux... Avec le chagrin, la raison m'est venue... Je ne suis plus une enfant... Je suis même assez forte pour ne plus vous aimer, s'il le faut.

Une douloureuse exclamation du blessé l'interrompit. Des larmes ruisselaient sur son pâle visage ; il tendait vers elle ses mains suppliantes...

— Oui, s'écria-t-elle en les couvrant de baisers, oui, tu m'aimes et je t'aime!...

Puis, relevant la couverture sur ses épaules, et, par une douce pression des doigts, lui refermant tour à tour les lèvres et les paupières :

— Dors!... conclut-elle ; je reste là, veillant sur toi...

Il obéit... N'avait-il pas rêvé?

. . . . . .

Quinze jours plus tard, en vertu d'une autorisation spéciale obtenue par l'ambassade anglaise, Pierre Sorel fut transporté dans le midi de la France, à l'établissement militaire d'Amélie-les-Bains. M^me^ Bréant et sa jeune sœur l'accompagnaient. Elles s'installèrent dans une des villas de cette délicieuse station hivernale. Il leur fallait aussi le repos, le soleil.

. . . . . .

Après la guerre, dès que les tribunaux se rouvrirent, Fautrat comparut devant la cour d'assises.

Il y avait prescription quant à ses premiers méfaits, remontant à plus de dix ans. Mais Petit-Pierre et ses amis furent appelés en témoignage, et la vérité, quant à la mort de M. Sorel, éclata dans tout son jour. Paul Bréant s'accusa, revendiquant

avec franchise sa part dans les malheurs qu'il avait si noblement réparés. Quant au vol, la lettre de Mme Sorel et le billet de Fautrat lui-même ne permettaient aucun doute. Il avoua tout, du reste, et, la mine hypocrite, il s'efforça, par un prétendu repentir, de mériter l'indulgence du jury : espoir, disons-le tout de suite, qui ne devait pas se réaliser. Mais, lorsque Petit-Pierre parut enfin, l'émotion de l'auditoire alla grandissant. Pâle encore de sa blessure, encore revêtu de son uniforme de soldat, que rehaussait la médaille militaire, le jeune lauréat des Beaux-Arts raconta son enfance, les souvenirs de la nuit fatale, le culte qu'il avait consacré à la mémoire de son père, ses efforts pour le remettre en honneur, l'épisode de la mort de Cochepain, tout ce qu'on a lu dans ces pages, mais exprimé par le héros lui-même avec l'entraînement du cœur, avec l'éloquence de la piété filiale.

— Ah ! s'écria-t-il en terminant, ah ! mon pauvre père, on va te rendre enfin justice !

— Justice immédiate et complète, lui répondit le président. Oui, ce fut un honnête homme... Oui, sa mémoire a droit à tous les respects... Je le proclame d'avance, et ses concitoyens n'ont pas attendu notre arrêt pour lui faire amende honorable... Le vote de leur conseil municipal en faveur du fils qu'il avait cru mort, ils le maintiennent, ils le renouvellent pour son père, pour sa mère, qui, dès demain, réunis dans cette tombe glorieuse, y reposeront au milieu des honnêtes gens... Pierre Sorel, n'était-ce pas là votre rêve ?... Eh bien, que ce soit votre récompense...

. . . . . .

L'inauguration du simple monument fut une cérémonie touchante. Tout le pays, tous nos personnages étaient là, voire même Nanon, fièrement appuyée sur le bras de maître Claude.

— Ah ! mais oui-da !... disait-elle en pleurant de joie, je me serais fait porter plutôt que de ne point venir !

Sur la pierre tombale, on lisait cette inscription :

A GUSTAVE SOREL

indignement méconnu,
glorieusement réhabilité par son fils.

— Nanon ! s'écria tout à coup Petit-Pierre, ma bonne vieille Nanon, dis donc à M. Bréant qu'il peut me tendre sa main... Voici la mienne...

Et, tandis que l'étreinte s'échangeait :

— C'est par vous que je suis arrivé à mon but, poursuivit-il. Vous m'avez fait revenir de parmi les morts... Je les avais revus, entendus... Ils pardonnent...

— Et les vivants aussi, conclut à demi-voix Mauricia, surtout les vivantes...

XX

ÉPILOGUE

A deux ans de là, M^me^ Bréant recevait de sa sœur, devenue M^me^ Sorel, une lettre lui notifiant la plus chère des espérances.

Elle y répondit aussitôt :

— Moi de même !... en même temps !... Juge de ma joie, du bonheur de Paul... notre maison ne sera plus la *maison sans enfants !...*

Paul PARFAIT et Ch. DESLYS.

REVUE DU THÉATRE

MUSIQUE

I

Lorsque la lueur de certaines étoiles nous arrive, ces étoiles sont éteintes depuis longtemps, s'il faut en croire les astronomes.

C'est précisément ce qui se passe en ce moment dans une région moins sidérale : j'ai à parler de deux petites pièces apparues un instant dans le ciel de l'Opéra-Comique et que le Sort a soufflées, après deux ou trois soirs, comme de simples chandelles.

Elles sont venues, il faut le dire, en ce mois de juin qui est, comme décembre, consacré aux holocaustes. Durant ces deux mois, quelques victimes propitiatoires sont offertes au dieu pourtant peu terrible qui préside aux destinées de ce théâtre et tient en sa droite le cahier des charges. Décembre termine l'année, juin termine la campagne. En Chine, toutes les exécutions ont lieu en une seule fois, à date fixe ; à l'Opéra-Comique, il y a plus de variété : comme je viens de le dire, on y exécute les jeunes compositeurs deux fois par an.

Et je parle d'exécution dans le sens le plus complet du mot, car, parmi ces auteurs, il en est bien peu qui reviennent de cette solennité bisannuelle.

MM. Lacome et Dutacq avec la *Nuit de la Saint-Jean* et *Battez Philidor!* nous ont été offerts en décembre ; MM. de Bertha et de Lajarte, avec *Mathias Corvin* et le *Portrait,* ont complété en juin la série des victimes de l'année théâtrale 1882-83.

Bien qu'il ne me reste que de très faibles espérances au sujet d'un retour sur l'affiche de ces deux derniers ouvrages, pour le moment de la rentrée, je vais pourtant les saisir au vol et en donner une rapide analyse. Ils appartiennent, si peu que ce soit, à l'histoire musicale de cette année, assez pauvre de nouveautés pour qu'on n'en néglige pas les moindres incidents.

Mathias Corvin est un ouvrage de très petite dimension et de très familier caractère, malgré son titre qui pourrait faire attendre quelque action d'héroïque allure. Les auteurs de ce poème, MM. Paul Milliet et Jules Levallois, ont supposé que le roi Mathias Corvin faisait sa police lui-même et nous l'ont montré venant, sous un déguisement, dans la maison du maître de chapelle Zecchi, où on lui a affirmé que se tramait une conspiration contre sa personne.

Le dénonciateur n'est qu'un galant éconduit qui veut se venger d'un amoureux, aimé de la fille du vieux Zecchi. Cette dernière et Ridolfo, son amant, se marient très promptement, car la pièce a cette qualité d'être fort courte ; pour la dénouer, il suffit que Ridolfo établisse, en chantant devant le roi, qu'il est non pas un conspirateur mais tout bonnement un ténor.

Le traître en est pour sa courte honte, et l'excellent Mathias Corvin s'éloigne satisfait d'avoir fait deux heureux et de n'avoir plus rien à craindre pour la tranquillité de la Hongrie.

Hongrois, comme le personnage que ses librettistes lui ont choisi, M. de Bertha a dû affectionner ce sujet, auquel il lui appartenait de donner une atmosphère musicale très particulière. Telle a été son intention sans doute, sans qu'on s'en soit fort aperçu, car la partition de *Mathias Corvin*, bien faite d'ailleurs, ne porte pas la marque d'une réelle personnalité.

S'il y a quelques recherches d'étrangeté dans cette partition, cette étrangeté s'affirme plutôt dans l'instrumentation que dans les parties écrites pour les voix, où, d'après certains renseignements, l'auteur aurait voulu faire l'application des procédés musicaux usités par les instrumentistes tziganes que l'on entend dans les czardas.

Si cette application a été tentée, ce n'est point d'une façon assez frappante ; on rencontre, je le répète, dans la partition

de M. de Bertha, des complications indiquant le désir de sortir de la formule banale, mais ces complications ne sont point suffisantes pour constituer par elles-mêmes une autre formule ; elles n'apportent à l'auditeur qu'une gêne pour l'appréciation du talent d'ailleurs réel de M. de Bertha, qui aurait beaucoup gagné à se montrer sous des dehors plus simples.

On a applaudi les couplets très francs de l'organiste Zecchi, ainsi qu'une scène-duo entre ce personnage et Lisbeth, sa servante. Ces pages ont un parfum antique assez agréable ; M. de Bertha s'y révèle très habile imitateur des vieux maîtres.

Pour le finale fort développé, qui est le morceau de résistance de la partition, je ne le goûte guère. Il est mal en scène, inégalement distribué et tout entier sacrifié au grand air que le ténor Ridolfo chante « devant son roi » pour établir sa parfaite innocence.

M. de Bertha, qu'une fortune des plus rares a conduit sur une scène fermée à bien des compositeurs français, est écrivain distingué en même temps que musicien de valeur. Il a donné dans *Mathias Corvin* un échantillon discret de son talent; on lui a pourtant compté, à bon droit, ce petit acte comme une sérieuse promesse.

Le vaudeville qui, sous ce titre : *le Portrait*, accompagnait *Mathias Corvin* sur l'affiche, et auquel son importance donnait la place d'honneur, est une agréable bouffonnerie faite pour se passer de musique. M. de Lajarte a pourtant écrit, sur les marges de cet ouvrage, pourrait-on dire, une très agréable et très fine partition, spirituellement scénique, et dont on devra regretter la trop courte apparition si le destin contraire la condamne à ne pas revenir sur l'affiche.

C'est presque une opérette que cet ouvrage badin ; j'avais dit d'abord vaudeville ; opérette convient mieux, puisque, après tout, on y chante, çà et là.

Le « portrait » dont il est ici question est celui de l'illustre poète Michel Cervantes, que l'on dit mort, et dont on doit apporter le corps chez le peintre Girellos, chargé de reproduire ses traits, faveur que Cervantes, paraît-il, n'aurait accordée de son vivant à aucun artiste.

Girellos n'est pas seulement peintre, il est père. Sa plus belle œuvre est sa fille Anita. Aussi a-t-elle deux amoureux, ce qui n'est point trop : un pour le bon motif, l'autre... pour le mauvais. Le galant bien intentionné est le jeune Octavio, fils de l'alcade local; le séducteur est le prince Fernand, de la maison d'Espagne.

Tous deux, comme cela est permis dans le joyeux pays du vaudeville, ont la même idée : apporter dans la maison de Girellos le faux cadavre d'un faux Cervantes et profiter de l'aventure pour enlever Anita.

L'un l'enlève, en effet : c'est Fernand; mais l'autre la reprend : c'est Octavio, à qui finalement on la donne.

C'est tout! Très peu de chose en somme, rien de bien original, mais beaucoup de gaieté, de bonne humeur et d'entrain. On a ri, ce qui est toujours un précieux résultat, et l'on a fait fête aux auteurs, lesquels sont deux vétérans, MM. Laurencin et Jules Adenis.

A l'actif de M. de Lajarte, le compositeur, on a compté, en les soulignant de vifs applaudissements, bien des pages charmantes, telles que la sérénade de la servante qui est, je crois, le premier numéro de l'ouvrage; un quatuor, et surtout le septuor de la clé et le finale du premier acte, dans lequel tous les personnages disparaissent un à un, laissant à Girellos le soin de la péroraison de l'ensemble. C'est de l'excellente bouffonnerie musicale.

Le même Girellos a, au deuxième acte, une chanson très gaie : « Je suis joyeux et je vois tout en rose. » On remarque aussi dans cet acte une ronde dont le motif est emprunté à un intermède précédemment fort applaudi.

Je ne pense pas que le *Portrait* ait l'importance suffisante pour constituer deux actes; je dirais plus volontiers que c'est un gros acte coupé en deux pour faire nombre.

Ces deux ouvrages étaient fort bien interprétés et montés avec beaucoup de soin; il est de toute justice de reconnaître que si, à l'opéra-comique, les ouvrages courts ont aussi de courtes destinées, on les loge et on les habille comme de futurs centenaires.

II

En suivant l'ordre chronologique des évènements accomplis, depuis le 1er juin, dans le monde musical, je rencontre une très importante nouvelle : celle de la reconstitution sérieuse d'un théâtre italien à Paris.

Cette nouvelle est faite pour ramener à l'ordre du jour l'examen de la situation de notre musique nationale. Tout d'abord, sans s'arrêter aux apparences, il faut considérer comme très heureuse pour l'art français cette restauration de la musique italienne, dans les conditions où elle doit se produire.

Il a été affirmé, en effet, qu'une compagnie composée d'artistes de toutes nationalités, au premier rang desquels figure M. Victor Maurel, le baryton bien connu, se réunirait, sous la direction des frères Corti, anciens directeurs de la Scala, pour interpréter au théâtre des Nations une série d'ouvrages qui, quoique de texte italien, appartiendraient à toutes les écoles.

Ces représentations auraient lieu le mardi, le jeudi et le samedi ; on ne ferait pas de frais de mise en scène considérables ; la musique serait, là, aimée pour elle-même et les places coûteraient fort cher. C'est l'idéal ! En parlant autrefois de la question toujours pendante du Théâtre-Lyrique, j'avais formulé un programme analogue, surtout en ce qui concerne les représentations réduites à douze ou seize par mois, si l'on veut compter une représentation exceptionnelle le dimanche.

Je n'avais pas rêvé, sans doute, le tarif seigneurial dont on parle pour le futur Théâtre Italien, où les moindres fauteuils doivent coûter quelque chose comme vingt-cinq francs ; mais au moins la musique appartiendra sans conteste à qui la voudra ainsi payer : nulle subvention ne venant grossir les ressources de l'institution, aucun contribuable ne sera autorisé à dire qu'il fait les frais d'un plaisir dont il ne profite pas, comme il le peut dire pour nos théâtres privilégiés.

Ce ne sera pas là, par conséquent, le théâtre de musique popu-

laire que peuvent désirer ceux dont l'enseignement artistique des masses excite à bon droit l'intérêt. Assurément, l'art dont le théâtre des Nations doit être le temple ne sera point cet art à bon marché dont l'idée éveille dans certains esprits de généreuses illusions.

Mais, le Théâtre Italien une fois reconstitué, un courant se trouvera créé, dans lequel se laisseront facilement entraîner ceux qui tiennent entre leurs mains les destinées de notre troisième scène musicale.

Déjà les efforts tentés au théâtre du Château-d'Eau par un directeur audacieux ont éveillé l'attention; on a vu que, dans ce théâtre imparfaitement agencé, avec des troupes recrutées comme au hasard, avec une parfaite insouciance de la mise en scène, en dépit de trente-cinq degrés de chaleur, on pouvait obtenir des résultats satisfaisants, créer un public et constituer un semblant de répertoire.

Il pourrait donc bien arriver que l'entreprise, de provisoire qu'elle semble être, devînt définitive, et que le directeur du Château-d'Eau se trouvât avoir fait l'Opéra populaire sans avoir eu, tout d'abord, la prétention de le faire.

D'autre part, on prête à M. Ritt, qui, un instant, a été présenté comme le candidat agréé par le Conseil municipal, l'intention de reprendre ses projets et de faire de la salle du Châtelet un Opéra National.

Enfin, un troisième impresario se disposerait à arriver en avril prochain, avec une pièce nouvelle d'un auteur français qu'il aurait fait, au cœur de l'hiver, représenter sur une grande scène étrangère et qu'il montrerait aux Parisiens, avec la même interprétation, sur un de nos grands théâtres.

Voilà bien des projets et bien des espérances. Et peut-être, la saison prochaine, en faudra-t-il venir, après avoir tant dit qu'il n'y avait pas assez de théâtres lyriques, à déclarer qu'il y en a trop !

En attendant, et pour nous en tenir à la réalité, voyons, suivant la coutume, ce que nous promet l'hiver 1883-84 dans les théâtres sur lesquels nous pouvons compter.

L'Opéra-Comique montera *Manon*, le nouvel ouvrage de

M. Massenet; ce sera la grande nouveauté et aussi la grande attraction de cet hiver que, très probablement, elle remplira tout entier. Manon, ce sera Mme Heilbronn; ce devait être Mlle Jeanne Granier; elle semblait faite à souhait pour le rôle, mais une carrière déjà longue au théâtre de la Renaissance l'a peut-être trop spécialisée pour qu'on ait osé lui confier, de prime saut, à l'Opéra-Comique, une création de cette importance.

A l'Opéra, l'illustre auteur de *Faust* reparaîtra avec l'œuvre de sa jeunesse, cette *Sapho* que personne ne connaît bien et qu'on dit si digne d'être connue. Un remaniement considérable de l'ouvrage en fera une quasi-nouveauté, même pour ceux qui l'ont vu il y a trente ans. La *Farandole*, de M. Th. Dubois, le *Tabarin*, de M. Hector Pessard, sont les deux ouvrages légers qui doivent suivre ou précéder, suivant l'état des études, la *Sapho* de Charles Gounod.

Il a été un moment question de donner aussi, à l'Académie nationale de musique, le *Sigurd* de M. Ernest Reyer, drame lyrique qui a déjà sa légende, et que son auteur a fait émigrer au théâtre de la Monnaie, où il sera représenté en décembre ou en janvier.

Deux autres opéras attendent une destinée qui leur sera probablement faite vers la même époque : *le Chevalier Jean* de M. Joncières et *les Guelfes* de M. Benjamin Godard.

Le *Richard III* de M. G. Salvayre ira encore plus loin que le *Sigurd* de M. Reyer; c'est en Russie qu'on doit le jouer.

En l'état actuel des choses, il n'est pas pour les musiciens de l'école contemporaine de théâtres plus parisiens que ceux de Bruxelles ou de Pétersbourg.

III

Tandis que les compositeurs, en pleine période militante, se mettent en quête d'un théâtre, l'Académie des beaux-arts prépare une nouvelle génération de musiciens et comble de lauriers des jeunes gens qui vont s'en aller à Rome chercher et perdre des illusions sur la carrière promise aux grands prix de composition.

Des six jeunes gens qui ont apporté à leurs juges, après une incubation de vingt et un jours, la musique de la cantate officielle, trois ont obtenu des récompenses.

Ce sont MM. Vidal, Debussy et René. Le premier est l'élève de M. Massenet ; il a, comme son maître, beaucoup de jeunesse et de charme et manie l'outil musical avec une remarquable dextérité. On lui a donné la récompense la plus haute. Ses deux émules, M. Debussy, élève de M. Ernest Guiraud, et M. René, élève de M. Léo Delibes, brillent par des qualités moins complètes, mais des plus estimables. Le premier révèle un tempérament heureux, d'une exubérance peut-être excessive que modéreront l'expérience et l'étude ; le second, imagination fort vive et en même temps esprit des plus méthodiques, accuse de réelles aptitudes scéniques.

Les cantates dans lesquelles les lauréats ont donné au jury et au public un échantillon de leur talent, se trouvaient confiées, cette année, à des artistes tels que Mme Krauss, Mlle Lureau, MM. Talazac, Taskin, Giraudet et Belhomme, auxquels s'étaient adjoints Mme Caron, M. Muratet et M. Van Dyck qui, bien que n'appartenant pas à nos grandes scènes, n'en ont pas moins brillamment complété l'interprétation de ces morceaux de concours.

Le poème choisi par l'Académie des beaux-arts pour l'épreuve annuelle était le *Gladiateur* de M. Émile Moreau, L'œuvre a sa valeur littéraire, mais sa valeur lyrique est fort discutable. Il s'agit, suivant la coutume, d'un tableau à trois personnages, dont l'action est pour ainsi dire réglée à l'avance.

Cette fois, M. Émile Moreau a présenté un fils de Jugurtha, du nom de Narbal, qui, révolté contre les Romains, a été pris et se trouve condamné à périr dans le cirque, de la mort des gladiateurs. Tandis qu'il se répand en imprécations contre les vainqueurs, la fille de Métellus, le consul qui l'a fait prisonnier, vient le voir dans sa prison et lui offre la liberté en même temps que l'amour. Fulvie, tel est son nom, va sauver Narbal, en effet, lorsque le père se présente, afin de constituer le trio final qui est dans le programme académique. Il va reprendre sa fille et envoyer le prisonnier au supplice sans plus attendre ; mais

Fulvie le prévient : elle donne du poison à son amant et meurt avec lui.

Il n'y a point de mal à dire de ce sujet, sinon qu'il manque absolument d'imprévu. Il offre à tout esprit banal un aliment suffisant ; à tout esprit original il semblera se traîner par trop dans l'ornière classique. Il ne faut pas s'en prendre au librettiste, mais bien à l'Académie des Beaux-Arts qui rédige encore ses programmes comme on les rédigeait en 1803, date de la fondation du prix de Rome.

Parmi les membres de l'Institut qui composent la section de musique, il est des esprits jeunes et indépendants, mais là, comme partout, la collection tue l'individualité ; tel qui, livré à lui-même, réclame et s'élève contre les errements du passé, se retrouve académique comme devant, par tradition ou par respect, quand il est rentré en séance.

On trouverait cependant quelque chose à faire, et quelque chose de très simple, pour élargir le champ ouvert chaque année aux concurrents inscrits pour le grand prix de composition musicale. Il suffirait de se préoccuper un peu des tendances diverses de notre époque, et de demander aux librettistes chargés de préparer les thèmes officiels l'introduction de quelques éléments nouveaux dans leur œuvre : des chœurs, des parties symphoniques ou pittoresques. Ainsi se trouverait rétabli, à très peu de frais, l'équilibre entre des concurrents qui tous ne doivent pas et ne veulent pas se consacrer au théâtre.

Le caractère uniforme du poème ne peut évidemment donner satisfaction à toutes les aptitudes dont il convient de se soucier ; il ne serait donc pas inopportun de faciliter aux symphonistes l'accès de la villa Médicis, à une époque où les compositeurs dramatiques, retour de Rome, ne trouvent aucun théâtre ouvert à leurs premiers essais.

Un musicien de la valeur de M. César Franck, par exemple, n'honorerait-il pas plus hautement l'école, bien que ses conceptions restent communément dans le domaine spéculatif, que tel ou tel compositeur de valeur médiocre ayant plus ou moins bien traité, suivant les poncifs, un sujet de commune invention?

Eh bien, c'est pour les musiciens appartenant à cette élite

qui, sans dédaigner le théâtre, se tient bien au-dessus des conventions de la scène ; c'est pour ceux qui, comme un Beethowen, sans se désintéresser de *Fidelio*, se trouvent entraînés davantage vers ces immortels chefs-d'œuvre qui s'appellent la *Symphonie en ut* ou la *Symphonie pastorale*, qu'il semble nécessaire de réformer le programme des concours.

Autrefois, quand on avait à envoyer les peintres à Rome, on mettait au concours périodiquement un paysage historique, au lieu de la scène mythologique formant le fond habituel des programmes. Il y a en musique aussi des paysagistes qui seraient très heureux de trouver à faire montre, sur un sujet de leur goût, des richesses de leur pinceau.

On objectera sans doute que, dans les envois annuels, chaque pensionnaire de Rome peut apporter sa note personnelle, se révéler avec son véritable tempérament, et que cela est aussi vrai pour les musiciens que pour les peintres. Mais le point de départ a une importance capitale : il ne faut pas que les musiciens qui ne se sentent aucune aptitude pour les choses du théâtre se trouvent éloignés du concours par la nature même de l'épreuve.

Le théâtre, on ne saurait se le dissimuler, est un genre inférieur pour les musiciens de grande race. Donc, tout ce qui étendra vers la symphonie le genre théâtral proprement dit, sera considéré comme un progrès et un encouragement par notre jeune génération musicale, beaucoup plus éclectique que les précédentes.

Le procédé qui consisterait à donner pour thème aux élèves en loge un fragment dramatique, coupé de parties symphoniques, avec quelque épisode choral, brisant tout à fait le moule de la cantate sacro-sainte, aurait l'inconvénient, — ce serait le seul et il ne serait point grave, — de ne pas permettre une interprétation complète devant le jury, car, dans ce cas, il faudrait rassembler des masses, alors qu'il faut aujourd'hui seulement des solistes.

Mais les juges de la section de musique sont de ceux que cette difficulté matérielle ne gênerait pas pour l'expression de leur opinion : ils savent « lire » et n'ont pas besoin d'une exécution d'ensemble pour apprécier la valeur d'une partition.

IV

Deux débuts assez importants ont eu lieu, pendant le mois de juin, à l'Opéra : celui de Mme Duvivier, dans les *Huguenots*, et celui de M. Pol Plançon, dans *Faust*.

Mme Duvivier est une élève de notre Conservatoire, où elle obtint autrefois un premier prix. Elle a chanté et brillé surtout à Bruxelles ; son succès y a été des plus grands dans l'*Hérodiade* de J. Massenet, et dans la Marguerite du *Méphistophélès* de Boïto.

A l'Opéra, elle s'est présentée dans ce redoutable rôle de Valentine, dont toutes les parties ne lui ont pas été également favorables. Mme Duvivier joue avec beaucoup de passion et d'énergie ; sa voix est généreuse et pleine ; mais, par instants, elle a paru faiblir, soit que l'émotion la paralysât, soit que son partenaire Salomon, visiblement fatigué et même malade, ne la secondât pas utilement dans des passages d'importance supérieure, tels que le duo du quatrième acte.

Malgré l'inégalité des effets obtenus, cette épreuve n'a point été défavorable à Mme Duvivier, qu'on doit revoir prochainement dans la *Juive* et qui semble faite pour rendre de sérieux services sur cette vaste scène si dangereuse aux voix de santé médiocre.

M. Pol Plançon est un jeune chanteur, grand, bien campé, d'une physionomie expressive, très intelligent et portant fort bien le costume. Sa voix de basse chantante est d'une belle sonorité et d'un mordant très favorable au rendu de ce rôle de Méphistophélès que M. Plançon a abordé avec une émotion visible, dont on lui a su gré, mais aussi avec une grande volonté et une véritable bravoure.

Quelques-uns lui ont reproché d'avoir un peu haché le débit, dans des passages où il aurait été convenable de bien établir la phrase musicale : ce sont des imperfections de la première heure que l'artiste en pleine possession de lui-même fera rapidement disparaître.

J'ajouterai que M. Pol Plançon chante juste, ce qui n'est pas un éloge banal. J'avais entendu ce jeune artiste à Lyon, dans le *Cinq-Mars* de Gounod et dans l'*Étienne Marcel* de Saint-Saëns ;

il me semblait alors destiné à faire son entrée dans le monde parisien par la grande porte, c'est-à-dire par celle de l'Opéra. Je suis heureux de ne m'être pas trompé.

Ces deux débuts nous ont permis de revoir une jeune cantatrice dont les commencements ont été des plus remarquables, Mlle Lureau, qui a été la Marguerite de *Faust* après avoir été la Marguerite des *Huguenots*. Bien qu'elle ne me semble pas jouer ce délicieux rôle de Marguerite avec la candeur enfantine qu'il comporte, elle y apporte au point de vue vocal une grâce, une émotion et une fraîcheur dont je ne saurais trop la louer.

L'acte de la prison lui permet de développer toute l'étendue et toute la richesse de cette voix qui semble faite pour d'éclatants et durables succès.

Les publications sont, comme les débuts, parmi les questions secondaires auxquelles peut s'intéresser la critique. Au nombre des ouvrages qui me sont arrivés, durant ce mois, je parlerai d'une composition de M. V. de la Nux, musicien distingué, sur un Sonnet adressé à Mme Sarah Bernhardt; d'un recueil de « Mélodies » publié par M. Alfred Mutel, un mélodiste irréprochable, qui a écrit sur des poèmes de Méry, de Musset, de Murger, et même de Voltaire, trente pièces vocales d'un sentiment toujours délicat et d'une expression parfois très dramatique ; enfin d'une nouvelle édition des *Saisons* de Victor Massé, cette œuvre exquise que l'Opéra-Comique doit nous rendre quelque jour.

Le maître, immobilisé par la souffrance, comme on le sait, mais d'un esprit toujours vivant et alerte, a remanié profondément cette partition. Ces remaniements ou additions ne portent pas sur moins de huit morceaux, parmi lesquels il faut surtout citer une ouverture entièrement nouvelle et qui donne une impression générale de l'ouvrage.

Au milieu de cette distribution de menus faits, que je verse sur le papier, au hasard de mes notes, je ne veux pas oublier une reprise du *Trouvère* au théâtre du Château-d'Eau, où l'on a applaudi M. Dulaurens, un ténor d'autrefois, resté fort jeune de voix et de talent, M. Quirot et Mme Calderazzi.

Les théâtres de genre eux-mêmes ont fermé leurs portes. Il en est un seul qui, spéculant peut-être sur la désertion générale des

directeurs des alentours, n'a pas craint de mettre sur son affiche un nouvel ouvrage en trois actes.

Ce théâtre, c'est celui des Folies-Dramatiques ; cet ouvrage, c'est l'*Amour qui passe*, opéra bouffe, de MM. Langlé et Jules Ruelle, musique de M. Amédée Godard.

C'est une cocasserie selon la formule du genre, un méli-mélo d'épiciers génois et de négociants vénitiens courant après des enfants qui ne sont pas perdus, de mandolinistes, de gitanas, d'estafiers burlesques et de pages en maillots abricot, le tout assez incohérent et prolixe, s'émaillant çà et là de quelque scène assez gaie et pétillant de loin en loin de quelque coup de pistolet chargé au gros sel.

La musique de cette littérature de carnaval n'est pas d'une marque aussi vulgaire : elle a de l'élégance, de la grâce et de la finesse. Une petite marche, une mandolinata, une berceuse, un joli quintette, un duo d'amour, ont été remarqués et méritaient de l'être.

Il y a là un jeune baryton, M. Bouvet, qui chante à ravir deux ou trois charmantes pages.

Bref, si l'on peut reprocher quelque chose à cette musique, distinguée sans être absolument originale, c'est de ne pas rester dans le ton du sujet et de ne pas représenter la musiquincaillerie de carrefour qui convient aux opérettes.

J'estime que, dans le domaine de l'extravagance, il convient d'aller jusqu'au bout, et j'ai toujours regretté de ne point trouver, en ce genre très spécial de l'opérette, la musique aussi folle que le dialogue, et les décors mêmes peints d'une touche aussi caricaturale ou aussi fantaisiste que les personnages.

Louis GALLET.

LETTRES

SUR

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Les maladies de M. de Bismarck servent souvent au chancelier de rideau protecteur pour dérober ses combinaisons, dissimuler ses échecs et préparer des retours offensifs. Aussi l'opinion publique est-elle incrédule sur des phénomènes trop de fois aggravés par les officieux eux-mêmes; quand M. de Bismarck se retire à Varzin, on a fini par croire qu'il médite de gros projets et que la paix du monde est compromise.

Le fondateur de l'unité allemande est pourtant mortel et les fausses nouvelles d'autrefois sont la réalité d'aujourd'hui. Sa robuste santé finit par sentir les atteintes de la vieillesse et s'altère au milieu des fatigues et des responsabilités croissantes de la dictature. On peut dire de lui, comme de Napoléon, qu'il n'a jamais utilisé que des manœuvres, sans faire un seul élève. Seul et sans héritiers, il succombe sous le fardeau compliqué du gouvernement qu'il résume tout entier.

Les derniers incidents de la politique parlementaire trahissent un trouble, une incohérence, un dédain de la mesure qui n'indiquent plus la force de la volonté, mais une obstination maladroite. Si son intelligence reste supérieure, elle perd sa souplesse essentielle, elle ne sert plus qu'à écraser les ennemis et aliéner les amis. Son exercice est inséparable d'une affectation de mépris général, que le génie même ne compense plus.

Si M. de Bismarck avait la sagesse de Charles-Quint, il sentirait que l'heure est venue d'aller au monastère de Saint-Just et d'abandonner la scène du monde. Les forces libérales, au dedans, les forces nationales, au dehors, lui font résistance;

s'il s'entête à les maîtriser, il s'impatientera et finira sa carrière par quelque grande excentricité. Il est mûr pour la retraite spontanée, qui est le premier besoin de l'équilibre européen.

Tout dépend de son caprice et cette servitude est fatale ; car tout le monde sent la fragilité d'un repos provisoire qui lassera d'un jour à l'autre l'homme infatigable. Le monde aspire à vivre de sa vie propre ; mais le réseau des influences souveraines est si mal construit que les plus redoutables questions se posent sur un signe de Varzin. Les aptitudes innées de chaque race sont faussées; leurs relations normales sont désorientées. Aucune individualité nouvelle ne peut se développer, parce que l'air n'est pas respirable autour de M. de Bismarck et que sa suprématie écrase tout effort d'indépendance et d'originalité.

Armé d'un pouvoir presque sans limites, disposant de moyens d'action irrésistibles, il dévore tout ce qui ne sert pas rigoureusement ses besoins ou ses vues. De là un malaise universel, des protestations sourdes, une conspiration inévitable de tout ce qui vit ou veut vivre ; de là certainement un désastre final ; un homme ne saurait faire impunément violence à la civilisation européenne.

Malgré les procédés dédaigneux avec lesquels il brise ou achète ses adversaires, le chancelier marche d'échecs en échecs. M. de Bennigsen est hors de combat à la suite d'un pacte qui honore médiocrement l'ancien chef des nationaux libéraux; les ultramontains qui ne voient que leur petite église ont voté le budget, à titre de concession momentanée.

Mais les avantages qu'ils ont conquis ont une bien plus vaste portée ; le centre revient insensiblement à l'état de choses qui précédait le Kulturkampf, et il y revient par une série de petits marchandages, dans lesquels il sacrifie la politique au cléricalisme. Le péril romain finira par renaître ; les ultramontains n'ont pas de scrupules sur le choix de leurs alliés; ils servent de noyau à tous les éléments dissolvants, tant que leurs exigences ne sont point satisfaites, et on sait qu'elles ne sont ni mesurées ni rassurantes. Après la liberté de l'Église, M. de Windthorst rêve de conquérir la liberté de l'école. M. de Bismarck est presque impuissant entre le Kulturkampf, qu'il ne restaurera

plus, et contre les chicanes d'un groupe dont la fidélité est instable, autant que la tactique insaisissable.

Si le rôle civilisateur du génie français en Égypte avait encore besoin d'être démontré aux Anglais récalcitrants, nous espérons que le dernier discours de M. Gladstone les délivrera de leurs préjugés endurcis. Après les nouveaux froissements motivés par la revendication de nos droits à Madagascar, l'hommage du premier ministre est un acte de courage et de haute loyauté : « Le peuple français est notre allié, et son alliance ne sera jamais, je l'espère, affaiblie par un acte de notre part. »

Cette belle déclaration a été applaudie chaleureusement, ce qui n'est pas moins significatif. Nous souhaitons que M. Gladstone, encouragé par ce succès, retourne au programme de politique extérieure dont il avait subi les déviations. Nous le retrouvons tel que nous le connaissions, tel que nous l'admirions ; rivalisant de générosité avec M. de Lesseps, il a prouvé une fois de plus que la morale pouvait, comme elle le doit, gouverner les grandes affaires.

Parmi les services que l'illustre créateur du canal de Suez nous a rendus dans sa longue carrière, la campagne diplomatique qu'il vient de mener et dénouer si heureusement restera au premier rang.

Après quelques défaillances désormais oubliées, M. Gladstone revient à ses modèles, à lui-même. Son dernier discours condamne les sottes prétentions des disciples de lord Beaconsfield. Il s'incline devant la légitimité d'une neutralisation des travaux de M. de Lesseps ; il affirme « la reconnaissance incontestable et sacrée à laquelle a droit un canal construit au bénéfice de toutes les nations, comme les droits qui s'y rattachent sont une affaire d'intérêt commun pour l'Europe ».

Cette théorie, qui n'a cessé d'être la nôtre et qui provoquait les plaisanteries assez déplacées du *Times*, obtient donc à Londres même droit de cité.

Il semble que M. Gladstone ait voulu profiter de cette occasion pour liquider la lourde affaire de l'occupation.

« Je dois désavouer, au nom de mon gouvernement, toute

communauté de sentiments avec ceux qui paraissent virtuellement soutenir la domination anglaise sur la route de l'isthme de Suez. Il faut qu'on sache que, nous du moins, nous ne voulons pas employer l'influence qui pourrait se rattacher à notre position temporaire et exceptionnelle en Égypte, à amener aucun empiètement ou aucune diminution des droits que possède la Société du canal. »

Nous ne nous étions donc pas trompés en soutenant que la conquête était une faute et que nos voisins s'en repentiraient les premiers; le désenchantement est venu vite après Tell-el-Kébir; depuis, les tracas de l'occupation ont lassé ses plus actifs représentants, militaires ou civils; le choléra achève la série des mécomptes. Déjà dix mille personnes sont tombées sous le fléau meurtrier. L'armée anglaise est atteinte et la démoralisation est générale. N'est-ce pas dans les colonnes du *Times* que nous lisons ce jugement instructif sur la situation du pays annexé : « L'effondrement de l'administration égyptienne est complet. La seule chose qui maintienne le ministère actuel est l'impossibilité de trouver dans tout le pays des hommes moins incapables que les ministres actuels. Nous nous trouvons toujours entre les deux alternatives que nous avons depuis longtemps prévues : ou nous charger complètement de gouverner l'Égypte, ou abandonner ce pays à l'anarchie. Une politique qui consisterait à évacuer l'Égypte se comprendrait. Mais, si nous nous décidons à faire administrer ce pays par des marionnettes, il faut bien que quelqu'un en tienne les fils. »

Un pareil tableau, sous une plume qui n'est point suspecte, vaut mieux que les longs commentaires; aussi, avec quel empressement M. Gladstone, qui n'a jamais été grisé par les fumées de la gloire de lord Wolseley, saisit l'instant favorable pour préparer la retraite! M. de Lesseps lui fraye la route, et le tact du « grand Français » nous garantit que l'Anglais le plus pointilleux n'aura plus de chicanes sérieuses à faire contre la Compagnie.

En tout cas, la situation est infiniment meilleure depuis que les rapports respectifs des deux puissances sont mieux délimités. Les conseillers judiciaires de la couronne s'inclinent devant les parchemins authentiques de M. de Lesseps; la convention est

retirée, mais le gouvernement n'entravera point l'action de la compagnie.

Seuls les leaders du torysme, qui sont condamnés à se montrer jusqu'au bout désagréables et soupçonneux, blâment les concessions ministérielles. Mais lord Salisbury et sir Stafford Northcote perdent leur temps comme leurs paroles ; le procès est jugé ; il n'est pas perdu par l'Angleterre, mais il est cependant gagné par M. de Lesseps : ce qui revient à dire que les deux puissances occidentales n'ont pas d'intérêts contradictoires et qu'il est maladroit, sinon criminel d'élever incessamment leur antagonisme à la hauteur périlleuse des conflits.

En réalité, l'initiative de M. Gladstone provoque un mouvement de réaction contre les vaines attaques de la presse conservatrice ; si le *Times* traite de stupéfiante maladresse et de gigantesque erreur le traité abandonné, si le *Morning Post* proclame la défaite du cabinet par la diplomatie de M. de Lesseps, le commerce semble regretter ses manifestations ; bientôt peut-être un revirement plus complet traduira ces sentiments encore confus. Ils sont la justification de notre attitude, et le gage d'une détente bien désirable pour l'une et l'autre nation.

Partout les exemples concluants secondent les intentions du ministère ; la mort de Cettiwayo tué, après une défaite désastreuse par son rival, le chef cafre Usibepu, atteste de nouveau la faiblesse du système de corruption et de division, cher à sir Bartle Frere. Si l'Angleterre veut d'autres guerres, elle n'a que l'embarras du choix. Il est vrai que les administrés sont plus impatients que le gouvernement ; l'Australie n'accepte pas le refus de la métropole d'enregistrer la prise de possession de la Nouvelle-Guinée ; il y a là-bas tout un programme local d'annexions qui comprend même les Nouvelles-Hébrides, archipel notoirement réservé à la France. On dit que le cabinet reculera une fois de plus sans oser interdire aux colons du Queensland ce qu'ils regardent comme leur patrimoine futur. Nous lui conseillons d'être ferme pour éviter aux ambitieux d'Océanie des compétitions compromettantes.

D'ailleurs, il serait sage de ne pas se perdre dans les seules affaires coloniales ; à l'intérieur le parti parnelliste devient une

puissance ; M. Redmond succède, à Wexford en Irlande, à M. Healy, nommé lui-même par la circonscription de Monaghan. Ce sont deux victoires éclatantes, remportées aux dépens du libéralisme modéré ; les *home rulers* avancés gagnent du terrain, et le mouvement tend à se transformer de national qu'il était en agitation sociale ; les fermiers protestants se joignent aux fermiers catholiques et leurs réclamations commencent à avoir de l'écho dans la Grande-Bretagne.

C'est une menace pour les privilèges aristocratiques fort atteints par le *corrupt practices bill* : la nouvelle loi interdit les processions, les drapeaux, les distributions de vivres, les largesses de toute sorte dont les riches conservateurs ne craignaient jamais d'abuser. Les radicaux gagnent à cette interdiction et la métamorphose des institutions politiques sera la conséquence inévitable de l'heureuse modification des mœurs électorales.

La Russie se recueille ; mais dans l'indéchiffrable indifférence où elle se complaît, ses antipathies et ses sympathies ne varient point. Elle observe et se renseigne, comme la *Novoïe Vremia* qui manifeste le vif désir d'apprécier les qualités de l'armée française. Aussi les Allemands, qui ne se méprennent pas sur les apparences, fortifient avec un redoublement d'ardeur Kœnigsberg et Thorn.

Récemment le général Paniutin, au camp de Varsovie, célébrant le 200e anniversaire des plus anciens régiments de l'armée russe, portait un toast retentissant à l'empereur Guillaume ; mais les journaux de Berlin ont été les premiers à remarquer que la consigne avait la meilleure part dans l'inspiration de ce toast. Car le même général, lors du retour de Skobeleff de Paris, avait ainsi salué le héros de l'émancipation slave :

« Ces Allemands et ces Autrichiens, nous les anéantirons. Le soldat russe est le premier soldat d'Europe, je l'ai bien observé. Le soldat russe, quand il n'a rien mangé de la semaine, se bat encore bien ; mais quand les Allemands ont faim, ils se mettent à pleurer. »

Personne ne méconnaît la sincérité de cet élan enthousiaste ; aussi comprend-on que les Germains soient peu touchés des effusions officielles du général Paniutin.

Puisque la Russie tient à sa tranquillité et réserve l'avenir, qu'elle n'oublie pas au moins la gravité de la question polonaise. Les Polonais renoncent volontiers aux tendances révolutionnaires d'autrefois et prétendent se consacrer exclusivement au développement des forces matérielles et morales du pays; il est donc facile de les rallier pour toujours; la justice et les écoles avec la langue nationale suffiraient à les satisfaire. Que la Russie ne risque point, par esprit de mesquine défiance, de trouver la Pologne inerte ou même adverse dans le cas d'une attaque de l'Autriche.

Les nouvelles de Roumanie nous peignent l'inquiétude des patriotes et nous alarment sur la bonne volonté du ministère. Au jour fixé pour l'échange des ratifications, c'est-à-dire le 10 septembre prochain, les représentants des puissances doivent délibérer sur l'opposition du cabinet de Bucharest; mais M. Bratiano n'a plus la fermeté que le pays attendait de ses représentants.

Si l'Europe ne veut pas consommer l'iniquité à laquelle elle a déjà souscrit, elle donnera aux délégués de la Roumanie le droit de prendre part dans la discussion suprême. Mais, pour obtenir cette garantie légitime, il importe que M. Stourdza soit moins souple et moins docile. En sacrifiant le directeur de l'*Indépendance roumaine* aux colères de l'Autriche, il a permis de croire que la Roumanie accepte le traité de Londres.

Les journaux viennois, moins vifs sur les affaires roumaines, parce qu'ils sont rassurés, tournent leurs attaques contre la Bulgarie, « ce foyer de l'agitation panslaviste ». Le prince Alexandre désire s'affranchir du protectorat de la Russie, et les agents de M. de Bismarck le poussent dans cette voie d'ingratitude.

C'est un point noir que les empereurs d'Autriche et d'Allemagne, dans leur prochaine entrevue d'Ischl, ne perdront pas de vue. La liquidation de la Turquie reste à l'ordre du jour et c'est pour l'opérer sans encombre que M. de Bismarck cherche fiévreusement à dompter le libéralisme. Mais le parlementarisme allemand n'entend pas se laisser égorger, et la décentralisation

progressive de l'Autriche enlève à la politique césarienne d'aventures et de conquêtes son meilleur instrument.

Les élections municipales ont enfin eu lieu en Grèce. La lutte entre les candidats de toute nuance, extrêmement vive, s'est terminée plutôt à l'avantage du ministère. Les partis déploient toujours une grande activité pour ces élections préparatoires ; le maire a, dans les communes grecques, une puissance avec laquelle le gouvernement doit compter. Un candidat à la députation, quelle que soit son influence personnelle, ne compte pas sur le succès avant d'avoir gagné à sa cause les maires de sa circonscription.

Le *Messager d'Athènes* explique avec beaucoup de sens pourquoi les élections qui viennent de se terminer sont diversement commentées et célébrées comme une victoire, aussi bien par les opposants que par les ministériels. Depuis la mort de M. Coumoundouros, ses anciens partisans sont partagés entre M. Tricoupi et M. Delyanni, le véritable leader appelé à remplacer le président actuel du conseil, s'il survenait une crise.

Tels maires qui se disent aujourd'hui ministériels feront peut-être demain de l'opposition au gouvernement. Tels autres, qui se réclament de l'opposition, soutiendront les candidats ministériels aux prochaines élections parlementaires. Malgré ces incertitudes, il est permis d'affirmer que le cabinet n'a pas perdu la partie; l'opposition s'attribue plusieurs amis de M. Coumoundouros, ouvertement ralliés à M. Tricoupi. C'est à l'ouverture de la session prochaine que nous serons fixés. En tout cas, rien ne confirme le prétendu affaiblissement du gouvernement. Seul, un incident peut être considéré comme un léger échec.

Les feuilles hostiles déclarent qu'il est affaibli par la démission simultanée de M. Rhally, ministre de la justice, et de M. Rouphos, ministre de la marine : le départ de ce dernier était prévu, mais M. Rhally avait assez hésité pour que sa résolution fût douteuse jusqu'à la dernière heure. Il faut espérer qu'il ne deviendra pas un adversaire pour M. Tricoupi, car ces deux hommes sont simplement séparés par des dissentiments de forme ; ils continuent à rester d'accord sur le fond de la politique.

Les vacances parlementaires équivalent, en Italie, au chômage des affaires publiques; toutefois des évènements se préparent pour la rentrée, peut-être une évolution plus accentuée de M. Depretis vers la droite. Lui seul, d'ailleurs, est en mesure, jusqu'à nouvel ordre, de contenir les différents partis.

Le silence de la politique n'est troublé que par l'élection romaine de M. Orsini, dont le dévouement à l'idée d'une exposition universelle et les sympathies françaises sont également connues.

Le grand débat annoncé entre le ministère espagnol et les divers groupes de l'opposition a occupé quatre séances. S'il n'a pas eu de sanction immédiate, il a du moins contribué à déterminer les relations exactes de M. Sagasta avec les partis libéraux et les républicains possibilistes. M. Castelar, obligé par la logique des idées et la pression des circonstances de préciser son programme, a développé le thème de l'incompatibilité de la monarchie avec la démocratie. C'est donc un divorce complet, et le président du conseil ne doit plus compter sur le concours ou la neutralité de l'éloquent orateur.

Malgré l'éclat de cette scission, le discours de M. Martos a encore plus frappé les esprits. Tandis que M. Moret, avec une vigueur inattendue, et M. Canovas del Castillo, avec l'espoir de tirer parti des divisions du libéralisme, frappaient sur M. Sagasta au nom des deux principes opposés, M. Martos a fait le procès du cabinet, comme s'il posait une candidature à sa succession. Selon lui, les hommes de la révolution de Septembre ont accepté les faits accomplis pour permettre la réalisation d'une réforme nécessaire, la réconciliation des pouvoirs héréditaires du monarque avec la souveraineté nationale. Pleinement approbateur de l'acte de prérogative royale qui, en 1881, forma le cabinet Sagasta pour inaugurer une ère de concorde et de progrès efficaces, il déplore que les engagements n'aient pas été tenus, que les alliances réactionnaires aient compromis une mission toute libérale, que les hommes au pouvoir marchent à reculons, au lieu de se développer dans le sens de leurs premières déclarations. Pour éviter la victoire inévitable des con-

servateurs, l'éminent dialecticien ne voit qu'un remède : une loi électorale rétablissant sans aucune réserve le suffrage universel, et une dissolution sous un régime de conciliation, avec des élections libres de toute pression gouvernementale. Comme conclusion, la constitution de 1869 est seule viable ; celle de 1876 a montré son étroitesse, sa stérilité, son impuissance.

Le retentissement d'un tel discours est considérable, même à la cour où le jeune roi, avec un scepticisme accompli, cherche soigneusement les hommes les plus capables de maintenir le prestige de la couronne et d'allonger les étapes qui mènent à la révolution.

M. Sagasta, aussi nettement pris à partie, ne pouvait sans embarras accepter les reproches de M. Martos ; toute adhésion équivalait à l'abandon de son propre portefeuille ; il s'est donc rejeté sur la défense littérale de la constitution de 1876 ; en condamnant celle de 1869, il a fermé derrière lui la seule porte qui restait ouverte aux réformes ; il s'enfonce de plus en plus dans les rangs des conservateurs, jusqu'au jour où il sera tellement confondu parmi eux, que le retour de M. Canovas del Castillo s'imposera.

Mais si cette évolution est logique, elle n'en est pas moins menaçante pour la dynastie, qui reconnaît l'impossibilité de reprendre sans aucune correction la politique de la droite. Si le roi redoute un excès de résistance au courant démocratique, il n'est pas impossible qu'il prie M. Martos de constituer un nouveau cabinet. M. Sagasta s'est lié par un *non possumus ;* mais ce n'est pas une garantie suffisante pour l'avenir. Il y a là, selon l'expression de M. Canovas, « une véritable amphibologie ». M. Sagasta interprète plus libéralement que son prédécesseur la constitution de 1876 ; mais, en d'autres mains, l'instrument peut devenir tyrannique. La liberté de conscience était absolue sous le régime de la constitution de 1869 ; elle est aujourd'hui tellement réduite, en droit, que M. Canovas a interdit légalement l'accès de leurs chaires aux plus illustres professeurs ; qu'il a chassé en dehors du temple, du cimetière et de l'école, tout signe, toute propagande, toute manifestation des

cultes non catholiques. Les différences ne sont pas moins considérables sur une multitude d'autres points.

La constitution de 1869 garantissait les droits individuels, l'inviolabilité du domicile sans mandat judiciaire, la suppression de la prison préventive pour délits ordinaires non qualifiés de crimes par le Code pénal ; la liberté de réunion et d'association, tout l'ensemble des droits du citoyen reconnus par le Code de la Révolution. La constitution de 1876 a, au contraire, laissé l'exercice et l'étendue de ces droits à l'appréciation des ministères et au bon vouloir des autorités. La constitution de 1869 donnait le choix des maires aux conseils ; celle de 1876 la réserve à la couronne dans plus de 140 villes importantes ; elle a de plus remplacé le suffrage universel par un cens électoral si habilement conçu, que, dans les villes, la petite bourgeoisie, les classes ouvrières sont exclues des comices, tandis que tous les employés et fonctionnaires de l'État et du municipe y sont admis ; dans les campagnes, au contraire, le droit de vote est bien plus étendu, parce que la population rurale est jugée plus conservatrice que celle des villes.

En résumé, l'Espagne qui a possédé une charte digne du XIX^e^ siècle, vit maintenant sous le régime du bon plaisir. Il plaît à M. Sagasta de ne pas aller jusqu'au bout de ses prérogatives ; mais il peut être remplacé par un gouvernement moins tolérant, et lui-même peut se modifier d'une façon inquiétante ; le procès récemment intenté à plusieurs journaux indépendants en est une preuve évidente.

Sur ce terrain, il est impossible qu'il y ait réconciliation entre la gauche dynastique et M. Sagasta ; elle veut avec raison consacrer par des traités imprescriptibles ce qui est, jusqu'à nouvel ordre, un *modus vivendi*. Le roi sentira-t-il que ces exigences ne peuvent être plus longtemps ajournées ? M. Martos acceptera-t-il du souverain la tâche de faire ce que M. Sagasta n'a pas eu le courage de conclure ? Tel est le problème de la politique espagnole ; dans tous les cas, il ne promet pas de longs mois au ministère actuel.

X.

CHRONIQUE POLITIQUE

En passant à l'état d'anniversaire, toute fête publique subit dans sa célébration périodique une transformation, plus visible à mesure que la marche des années qui se succèdent l'éloigne davantage de la date où elle fut créée. A l'origine, c'était une manifestation ; elle n'est plus, par la suite, qu'une journée commémorative ; elle ravive toujours la même idée, mais sans provoquer d'aussi actives démonstrations d'enthousiasme, parce que l'enthousiasme en permanence n'est pas dans la nature humaine, dans la nature des masses surtout. La fête du 14 juillet suit la loi commune. Aujourd'hui que, régulièrement établie, elle est entrée dans les habitudes de la population, on ne doit plus attendre les élans et les expansions de la première année : alors, elle représentait une conquête nouvelle ; elle représente maintenant la possession acquise. De là, non pas moins d'empressement à en accueillir le retour, mais un empressement plus calme, comme il arrive pour toute chose qui se répète à époque fixe. Le mauvais temps, en se mettant de la partie, a rendu cette nuance plus sensible en 1883 qu'elle ne l'avait été auparavant. Mais les commentateurs à l'affût de symptômes défavorables à la République auront à compter deux fois, s'ils interprètent la diminution de l'entrain populaire au gré de leurs désirs. Une date choisie pour symboliser un hommage personnel, une préférence de régime ou une joie de commande n'a qu'un prestige passager, attaché aux évènements et prompt à s'effacer. La Saint-Henri, la Saint-Philippe, la Saint-Napoléon, ont tour à tour brillé de l'éclat éphémère de leurs illuminations et de leurs feux d'artifice, sans laisser de traces ailleurs que dans la mémoire de quelques fidèles ou de quelques intéressés. Le

cas est tout différent lorsque, au lieu du quantième officiel et variable d'un calendrier dynastique, il s'agit pour le peuple d'un grand souvenir de son histoire. Le plus ou moins d'exubérance dans les démonstrations extérieures ne touche pas à la profondeur du sentiment, et celui-ci reste toujours prêt à se réveiller de sa somnolence apparente. Le 4 juillet qui, pour la nation américaine, rappelle la déclaration d'indépendance des colonies de 1776, n'est plus, depuis longtemps, aux États-Unis, qu'un anniversaire banal ; mal venu pourtant serait qui entreprendrait de le supprimer. Que les partis monarchiques ne se créent point d'illusion : la France n'admettrait pas davantage désormais que l'anniversaire de la chute de la Bastille cessât d'être sa fête nationale.

Permis à eux de la qualifier à leur guise, de lancer même en pleine Chambre des députés ce cri burlesque à force de vouloir être tragique : « C'est la fête de l'assassinat ! » Pour le pays, le 14 juillet reste, — et deviendra de plus en plus, — ce qu'il fut réellement : le jour qui, en renversant la forteresse des vieilles tyrannies, a marqué, non pas seulement pour nous, mais pour le monde entier, la fin de la servitude et le commencement de la liberté. Les irréconciliables de tous les partis viennent d'avoir la preuve que leurs déclamations s'y useront en pure perte. Quelques agitateurs de la parole avaient bruyamment annoncé l'intention de choisir cette journée pour arborer le drapeau noir contre le drapeau tricolore, en opposant les revendications sinistres de l'anarchisme aux réjouissances publiques. Ils se sont gardés de donner suite à un projet qui, en réalité, n'existait que dans leurs discours. Mais un de leurs crédules, ayant naïvement pris au sérieux les fanfaronnades du club, a eu la malencontreuse inspiration de « manifester » selon le programme. La tentative ne lui a pas réussi et peu s'en est fallu qu'elle ne lui coûtât cher ; sans l'intervention énergique de la police, — contre laquelle il ne s'est pas révolté, cette fois, — le solitaire porteur du drapeau noir passait un mauvais quart d'heure aux mains de la foule exaspérée. Son incartade a eu cela de bon pourtant qu'elle a fourni au peuple de Paris l'occasion de montrer une bonne fois comment il traite les provocateurs et les

provocations. On peut être assuré qu'il ne laissera pas transformer en date révolutionnaire ce qui est à ses yeux un anniversaire d'affranchissement.

La fête a eu son épisode politique, mais cet épisode est venu d'un tout autre côté. Le Conseil municipal avait décidé de rehausser la solennité du jour par l'inauguration d'une statue colossale de la République, érigée au centre de Paris. Le chef du pouvoir exécutif, invité à la cérémonie, avait décliné l'invitation ; mais le président du conseil des ministres avait accepté : il s'est rétracté au dernier moment, alléguant que sa position ne lui permettait pas d'être l'auditeur officiel de certaines phrases du discours qui allait être prononcé. Malgré les modifications consenties par l'orateur municipal, l'entente n'a pu s'établir et l'inauguration s'est faite sans M. Jules Ferry. L'absence du chef du cabinet, après que sa présence avait été annoncée, ne pouvait manquer de produire un mauvais effet, que les explications données ont augmenté plutôt que diminué.

Le passage de l'allocution municipale qui a soulevé les scrupules ministériels était celui-ci : « En voyant éclater au grand jour ses convictions républicaines qui reposent sur la paix, le travail et la liberté, vous serez convaincus qu'on doit avoir pleine confiance dans cette grande cité. Sans vouloir porter atteinte à l'unité nationale, Paris, par son passé et par son initiative constante dans la voie du progrès, a conquis le droit de réclamer ses franchises municipales. Un autre sentiment s'impose à nos réflexions en face de cette célébration, symbole de l'union de tous les citoyens : nous aurions été heureux que cette fête fût marquée par un grand acte de clémence et de pacification. »

M. Jules Ferry a considéré qu'il serait incompatible avec sa dignité d'écouter ces deux allusions à l'amnistie, contre laquelle ses collègues et lui se sont récemment prononcés, et à l'autonomie parisienne, dont il est possible qu'il ait avant peu à combattre la proposition. Le scrupule n'est-il pas excessif? On l'aurait compris et admis si le ministre avait dû se trouver en face d'une revendication péremptoire, revêtant la forme d'une mise en demeure; mais il ne s'agissait que d'entendre l'expression

d'un vœu et celle d'un regret, conçus l'un et l'autre en termes d'une parfaite convenance. Il semble plutôt que le texte auquel était appelé à répondre le président du Conseil lui fournissait un thème excellent pour développer sa propre pensée, déduire les raisons de sa manière de voir actuelle et faire entendre que, dans un temps où le changement est la loi dominante et la loi commune, surtout pour les ministres, cette manière de voir n'est pas irrévocablement fermée aux modifications éventuelles. Un ministre habile, au lieu d'éviter l'occasion, pouvait la mettre à profit pour définir une politique jusqu'ici assez obscure et sévèrement jugée. De toutes manières, le public a vu une maladresse dans ce consentement donné puis retiré, qui s'est finalement traduit par la non-représentation du gouvernement à une cérémonie pour laquelle il avait d'abord promis son concours.

L'incident, en soi, est d'importance minime ; mais il vient s'ajouter aux vingt autres causes, grandes ou petites, qui, depuis la formation du ministère, se sont multipliées pour aller toujours amoindrissant son autorité et son prestige politique. Ce n'est pas dans les discours que M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'intérieur sont allés prononcer en Bretagne, au milieu de leurs électeurs, que l'on pourra trouver une compensation. Célébrer une fois de plus, comme l'a fait M. Martin-Feuillée, la victoire de la République ; répéter qu'elle est entrée dans nos mœurs et qu'elle est devenue la seule solution logique pour notre société ; rappeler que Chateaubriand écrivait, il y a près d'un demi-siècle : « Ce n'est pas la république qui est impossible, c'est la monarchie », autant de choses que l'orateur est toujours sûr de faire applaudir, bien qu'elles ne soient plus neuves ; mais on voudrait un langage moins vague et moins banal dans la bouche d'un membre du gouvernement. Plus positif que son collègue, M. Waldeck-Rousseau a mêlé à l'éloge de la République en général celui du cabinet où il siège en particulier. Il en a caractérisé l'origine en termes spécialement dignes d'être rapportés : « Nous avions vu, a dit M. le ministre de l'intérieur, l'instant où le faisceau des forces républicaines paraissait tout prêt à se rompre ; il semblait qu'on éprouvait je ne sais quel âcre et étrange plaisir à diviser les

républicains ; pour y parvenir plus sûrement, on inventait chaque jour les classifications les plus étranges et les adjectifs les plus barbares. A juger de l'état de l'opinion par ce qui se passait dans certaines régions politiques, il était permis de se demander si notre parti avait un but et la volonté ferme de l'atteindre, ou s'il n'était pas condamné à cette immobilité particulièrement dangereuse qui résulte de tiraillements en sens contraire. » Telle était la situation au 21 février ; mais le cabinet s'est formé « dans une entente absolue et durable » ; aussitôt l'unité s'est refaite d'elle-même ; l'esprit « d'union, de concorde et de mesure » a reparu ; et tout a été pour le mieux avec le meilleur des ministères possibles. Le contentement du portefeuille s'étale, dans cette effusion rétrospective, avec une touchante franchise d'optimisme qu'il serait cruel de troubler par l'expression d'un doute. Il n'eût pas été de trop cependant que l'exposé des vues et des projets pour l'avenir se mêlât un peu aux retours complaisants sur le passé, car c'est de l'avenir que s'inquiète le pays. Certes, il aime — peut-être aime-t-il trop — qu'on l'entretienne des grandes choses accomplies ; mais cela ne l'empêche pas d'aimer aussi que ses gouvernants lui parlent, au moins quelquefois, de ses affaires et de ce qu'ils tiennent en réserve pour lui. C'est une règle à laquelle ne manquera jamais un ministre anglais : n'importe la circonstance qui l'appelle à haranguer des concitoyens, toujours et partout son discours revient aux questions du moment et à l'indication, sinon au développement, de la pensée ministérielle. Les collègues de M. Jules Ferry et M. Jules Ferry lui-même dédaignent trop de suivre cet exemple.

Même devant les Chambres, à l'exception d'un ou deux cas spéciaux, ils ne se sont guère départis d'une sorte de réserve olympienne qui maintient leur programme dans les nuages, s'ils en ont un autre que celui de rester au pouvoir le plus longtemps possible. La double discussion pour laquelle ils ont imposé au Parlement de prolonger la session, ne diffère en rien, sous ce rapport, des débats antérieurs. Le cabinet demande aux députés de voter, coûte que coûte, les conventions de chemins de fer avant de se séparer ; il demande aux sénateurs de lui livrer

sa loi sur la magistrature, n'importe comment, pourvu que le droit de manipuler le personnel y demeure inscrit en termes quelconques. Dans le débat, il n'intervient que de loin en loin, le moins souvent possible et pas toujours heureusement. Mais, au Palais-Bourbon, il a par devers lui un argument qui fournit réponse à tout, qui lui suffit pour avoir raison de toutes les oppositions et faire écarter toutes les objections : le vote des conventions est une nécessité budgétaire; leur rejet serait le signal d'une crise ministérielle immédiate. Il ne sort pas de là. Au Luxembourg, la position est moins forte et le jeu qui s'y joue est différent. M. le garde des sceaux assiste impassible à un nouveau remaniement de sa loi, déjà tant et tant remaniée; il subit sans sourciller le renversement des dispositions qu'il a le plus soutenues et l'adoption des amendements qu'il a ouvertement combattus. Que l'article destiné à l'investir d'un pouvoir discrétionnaire sorte sain et sauf de la mêlée, il ne lui en faut pas davantage; être mis en minorité dans le Sénat ne tire pas à conséquence, puisque cela n'entraîne pas la démission obligée. C'est de tactique qu'il s'agit, non de gouvernement.

La ratification des traités passés avec les grandes Compagnies est tellement inévitable, quelque partagés que puissent être les avis sur la question, que le ministère a jugé inutile de reculer la réunion des conseils généraux, comme il en avait eu la pensée; il s'est borné à profiter de toute l'extension des délais légaux. Un décret fixe au 12 août les élections pour le renouvellement partiel des assemblées départementales et des conseils d'arrondissement; les scrutins de ballottage auront lieu le 19, et la session s'ouvrira à sa date régulière, le lendemain 20. L'épreuve électorale qui se prépare sera d'ailleurs importante à plus d'un titre. Elle n'embrasse pas moins de 3,243 nominations à faire : 1,498 conseillers généraux et 1,745 conseillers d'arrondissement. Quoique les situations personnelles et les considérations locales jouent un rôle prépondérant dans beaucoup de ces élections, des manifestations aussi multiples du suffrage universel seront à étudier. Il y a encore ceci, que 164 noms de députés et 94 noms de sénateurs figurent sur les listes de candidatures; dans une certaine mesure, par conséquent, on va avoir

un critérium de la manière dont telles ou telles attitudes parlementaires sont appréciées par les électeurs. Une dernière circonstance ajoute à cet intérêt politique. Trente départements (ceux compris dans la liste alphabétique de l'Ain au Gard) auront à procéder en 1885 au renouvellement de leur représentation sénatoriale ; la composition des conseils locaux, telle qu'elle va sortir des élections du 12 août, aura son influence sur le partage des voix pour les futurs choix sénatoriaux.

Avant de quitter le terrain de la statistique électorale, relevons en passant les chiffres d'un scrutin qui vient d'avoir lieu dans l'arrondissement de Narbonne, pour la nomination d'un député, en remplacement de M. Malric dont on n'a pas oublié la démission si digne. Cinq candidats étaient en lutte : deux se présentant sous les auspices de la gauche radicale ; un collectiviste, un anarchiste et un légitimiste ; sans parler d'un candidat ouvrier, dont le nom a réuni 63 bulletins. Sur 17,500 votants, l'anarchiste et le collectiviste n'ont compté ensemble que 4,108 voix, tandis que 4,150 allaient au légitimiste et que les deux candidats de la république régulière en groupaient 9,369. Ces résultats comparatifs, dans une circonscription considérée avec raison comme un des foyers des revendications extrêmes, doivent rassurer bien des esprits inquiets sur la force réelle des factions qui font croire à leur puissance en poussant des clameurs.

L'élection récente d'un sénateur dans le département de Vaucluse appelle aussi l'attention, mais pour d'autres motifs. Le siège en litige est resté acquis à M. Naquet ; celui-ci n'a réuni que le nombre de votes strictement nécessaire (107 alors que la majorité absolue était de 106), mais le député n'en devient pas moins sénateur. Voir passer des bancs du Palais-Bourbon à ceux du Luxembourg un des adversaires déclarés non pas seulement du Sénat, tel qu'il est constitué, mais de l'existence même d'un Sénat, est une nouveauté piquante caractérisant bien l'époque politique que nous traversons. A des amis qui le plaisantaient sur l'inconséquence au moins apparente de sa migration parlementaire, M. Naquet aurait, dit-on, répondu que s'il a voulu entrer au Sénat, c'est pour y grossir le nombre des

revisionnistes. Tout le monde savait déjà que M. Naquet est un homme d'esprit.

La crise qui avait causé de si vives émotions et amené tant de mouvement au sein des camps dynastiques, paraît conjurée : les dépêches de Frohsdorf annoncent que la succession de M. le comte de Chambord avait été prématurément ouverte et qu'il est en voie de rétablissement. Il ne reste donc de l'alerte que l'acte de foi et hommage accompli par M. le comte de Paris; mais cet acte est devenu l'occasion d'une polémique dont il sera bon de conserver le souvenir. Le *Français,* poussant trop tôt, dans son zèle orléaniste, le vieux cri monarchique : « Le roi est mort, vive le roi! » avait ainsi commenté la visite des princes auprès du lit de Henri V : « C'est l'union de la famille royale encore une fois attestée, comme en 1873, et consacrée cette fois avec une solennité suprême. Ce n'est pas seulement M. le comte de Paris saluant le droit dynastique dans la personne de M. le comte de Chambord, comme en 1873; c'est M. le comte de Chambord, sur le lit de douleur d'où il regarde la France et la monarchie de l'avenir, montrant à tous le droit dynastique qui se transmet et se perpétue dans la personne de M. le comte de Paris. » La réponse ne s'est pas fait attendre; le lendemain, on lisait dans l'*Univers :* « Cet article a manifestement pour but de faire entendre aux royalistes que, par respect même pour M. le comte de Chambord, ils doivent, dès à présent, voir en M. le comte de Paris l'héritier du trône et se rallier à ses idées, à son drapeau comme à sa personne. Cet appel, bien qu'enveloppé des formes les plus respectueuses et exprimant des vœux pour le rétablissement du roi, nous semble un peu hâtif; il pourra froisser plus d'une susceptibilité légitime, et les princes, qui certainement y sont étrangers, trouveront sans doute qu'ils ont de maladroits amis. On ne demande pas si vite la récompense d'un devoir qu'il est bien d'avoir rempli, mais qu'il eût été, en somme, très odieux et fort impolitique de ne remplir pas. »

C'est ce qui s'appelle remettre les gens à leur place. L'*Univers* complétait sa leçon au lecteur en ces termes : « M. le comte de Paris a tacitement obtenu à Frohsdorf la recon-

naissance ou la consécration de son « droit dynastique ». Il y a, d'autre part, pris un engagement tacite aussi et non moins obligatoire à coup sûr : celui d'être dorénavant à la disposition de M. le comte de Chambord, de parler et d'agir d'après ses ordres, de travailler ouvertement avec lui à relever la monarchie traditionnelle et chrétienne. C'est en suivant cette voie que le chef de la maison d'Orléans donnera à son droit dynastique toute la force et toute l'autorité dont il a besoin. » Le journal catholique ne devait pas s'en tenir là : quelques jours plus tard, revenant sur ce qu'il appelle avec un aigre dédain « le manifeste au moins prématuré des royalistes parlementaires », il déclarait explicitement que, sans méconnaître la force du « droit dynastique », ses amis et lui n'admettent pas que ce droit « puisse par lui seul donner à la France catholique toute garantie ». La pensée de ce nouvel article se résume dans le paragraphe final : « Un mot encore, afin de tout indiquer. Nous voyons dans la démarche spontanée des princes d'Orléans un acte loyal et cordial prouvant que, s'ils se tiennent pour les héritiers de M. le comte de Chambord, ils veulent aussi être ses serviteurs soumis et dévoués. Désormais, ils sauront le suivre *sans contester sur le drapeau.* »

Il est à remarquer que, au moment où était écrite cette phrase si catégorique, le « manifeste des royalistes parlementaires » avait eu le temps d'aller à Frohsdorf — et d'en revenir annoté.

Nous ne savions pas être autant, — ou du moins aussi vite, — dans le vrai, en disant l'autre jour que, malgré la réconciliation, l'orléanisme pourrait avoir encore à compter avec le drapeau blanc.

L.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Juliette Lamber (Mme Adam) : *Païenne*. (Ollendorff.) — L'originalité d'une œuvre littéraire peut s'apprécier au retentissement des discussions qu'elle soulève et à la diversité des jugements dont elle est l'objet. Il est passé en habitude que ce qu'on appelle « l'étude de mœurs » doit tourner dans un cercle de combinaisons étiquetées d'avance. Tout ce qui s'écarte du conventionnel produit l'effet d'un petit évènement.

Païenne a eu la bonne fortune, — car c'en est une, — d'obtenir ce succès de commentaires contradictoires, qui équivaut à un brevet de non-banalité. Elle y avait tous les droits possibles. Sa forme, d'abord. Le genre épistolaire n'est plus de mode, peut-être parce que notre génération, toujours pressée, ne sait plus guère que griffonner des billets, et l'on est porté à trouver étrange qu'un auteur, au lieu de se substituer à ses personnages, pour parler en leur nom d'un bout à l'autre de son volume, leur mette la plume à la main, leur laissant le soin de dire eux-mêmes leur vie et de traduire eux-mêmes leurs sentiments. Ces sentiments non plus ne sont pas ici de l'ordre consacré pour les héros de roman : ils reflètent la situation qui les détermine et l'état d'âme qui les inspire.

La donnée, en soi, est d'une extrême simplicité. Un homme et une femme d'élite, rapprochés dans la solitude, commencent par échanger leurs confidences, puis se donnent l'un à l'autre, dans l'élan d'une passion mutuelle qui ne fait que grandir avec la possession. Leur correspondance devient un long duo d'amour, dans lequel pourtant le drame intime a sa place. Le grand art de l'auteur a été de subordonner l'action au développement psychologique; son mérite, d'avoir su parler le langage vibrant de la passion partagée, comme peu d'écrivains l'avaient su faire avant elle.

Marius Fontane : *les Asiatiques*. (Lemerre.) — La grande et si originale *Histoire universelle* de M. Marius Fontane est arrivée à son tome IV. Après l'*Inde védique*, les *Iraniens*, les *Égyptes*, l'auteur suit en Asie la race humaine qu'il a prise à son berceau. Sur ce nouveau terrain, la perspective s'élargit, les scènes se succèdent plus variées et plus rapides; les personnages et les épisodes se multiplient; l'histoire commence en quelque sorte à se diviser davantage. L'art d'en conserver l'unité, d'en grouper l'ensemble, sans sacrifier aucun détail important, reste toujours le rare mérite de l'auteur et la caractéristique de son plan.

Le nouveau volume embrasse un intervalle de trente-cinq siècles à peu près, de l'an 4000 à l'an 559 avant Jésus-Christ; il donne l'historique des grandes évolutions assyrienne, syrienne, médique, chaldéenne, mésopotamique. Le peuple d'Israël y tient nécessairement la plus large place, et comme récit et comme étude. Sous le second rapport surtout, le travail de M. Fontane est d'une portée plus haute que nous ne saurions le dire ici : il décèle, avec un savoir profond, une rare conscience de critique. Ce n'est du reste qu'à la condition de posséder ces deux qualités, qu'on peut entreprendre et conduire comme le fait l'auteur un travail pareil au sien.

Benoît Malon : *Manuel d'économie sociale*. (Derveaux.) — Le sujet n'est pas neuf, mais l'auteur a su le faire sortir des formules sèches et des définitions abstraites dans lesquelles tous ceux qui l'ont traité jusqu'ici ont cru devoir l'envelopper. Les citations sont nombreuses, mais judicieusement choisies, des meilleurs auteurs, et toutes viennent se

fondre naturellement dans un texte sobre, clair, qui se garde comme d'un défaut de toute dissertation abstruse, supplice horrible pour l'attention des lecteurs désireux de comprendre. C'est assurément un des manuels les plus soignés et les plus érudits qui aient été édités sur la matière. Il emprunte d'ailleurs un élément d'intérêt à ce fait que, spécialement composé pour faire valoir les revendications socialistes, il donne des indications précises sur les tendances, aussi bien théoriques que pratiques, du prolétariat français au XIXe siècle.

G. Martin-Sarzeaud : *Recherches sur l'inamovibilité de la magistrature*. (Édouard Duchemin.) — Un ouvrage de cette nature, arrivant en quelques mois à sa seconde édition, est une rareté. Peut-être l'actualité lui est-elle venue en aide; mais le livre par lui-même méritait amplement le succès qu'il obtient.

Le titre dit le but et le plan de l'auteur : rechercher les origines de l'inamovibilité; en suivre les vicissitudes à travers les phases de notre histoire judiciaire. Mais il fallait la compétence et le talent de M. Martin-Sarzeaud pour réaliser son plan comme il l'a fait.

S'interdisant toute discussion théorique, il s'est borné à rappeler les opinions des orateurs et des écrivains qui ont traité la question. Cela ne veut pas dire qu'il ait restreint son travail à une simple analyse de documents. L'inamovibilité des magistrats étant intimement liée à leur institution, M. Martin-Sarzeaud a suivi pas à pas l'histoire de notre organisation judiciaire et indiqué, en passant, l'influence que les événements politiques ont exercée sur la situation des magistrats.

L'auteur recherche d'abord les premières traces de l'inamovibilité dans la législation; il rappelle les atteintes portées au principe par la vénalité et l'hérédité des offices de judicature; puis, sous la royauté, la subordination de l'inamovibilité des officiers de justice à la raison d'État; il indique enfin les changements tour à tour introduits dans la situation des magistrats depuis la Révolution jusqu'à l'heure présente.

Une étude telle que celle-là porte en soi autre chose que l'intérêt d'actualité.

Victor Champier : *Revue des Arts décoratifs*. (A. Quantin.) — On sait que la Société de l'Union centrale des Arts décoratifs, poursuivant par tous les moyens son œuvre patriotique, a voulu placer sous son patronage une publication d'un prix exceptionnellement modique, et qui, cependant, fût un guide sans rival par l'abondance, la diversité, la perfection des modèles offerts.

Le troisième volume de cette publication vient de s'achever. La réunion des travaux mensuels dont il est formé fait mieux ressortir encore la valeur et l'importance de l'œuvre dirigée par M. Victor Champier, avec un tact artistique et une sûreté de goût auxquels on ne saurait assez rendre justice.

Le texte est digne des gravures et les commente excellemment. Au milieu d'une quantité d'études signées par des écrivains distingués, nous citerons les suivantes, qui indiquent bien l'esprit du recueil : *Conseils pratiques pour la peinture sur faïence et sur porcelaine*, avec des modèles en couleur, spécialement exécutés pour la Revue par des peintres de la manufacture de Sèvres, tels que Froment, Lambert, Bellet, etc.; des études sur la *Maison modèle*, par le rédacteur en chef, M. Victor Champier, qui, très littérairement, donne les meilleurs avis pour que chacun choisisse son mobilier selon sa fortune, et à ce propos, fait l'histoire la plus piquante des différents meubles. En parlant de la chambre à coucher, par exemple, il retrace l'histoire du lit et de ses transformations, décrit les chambres à coucher célèbres, notamment celle de Mme du Deffant, celles de Mme Récamier, de la reine Marie-Antoinette, etc. Mentionnons encore la série des *Grands Maîtres de l'industrie française au XIXe siècle*, par Ph. Burty, Gerspach, etc., comprenant des études biographiques sur l'orfèvre Froment-Meurice, sur le céramiste Deck; puis, l'histoire amusante des *Ustensiles de cuisine*, par P. Rioux de Maillou; les *Portraits des artistes amateurs;* les études sur la

Ciselure, par l'habile orfèvre L. Falize; celles sur la bijouterie, par le bijoutier Fontenay; sur l'*Habitation américaine* et le rôle de la femme dans la décoration intérieure des maisons, etc.

Nous devons borner là cette énumération; mais elle suffira pour donner une idée de la manière dont est dirigée et des services qu'est appelée à rendre la *Revue des Arts décoratifs*.

Lucien Perey et Gaston Maugras : *Dernières Années de Mme d'Épinay*. (Calmann Lévy.) — Le succès obtenu l'an dernier par la *Jeunesse de Mme d'Épinay* entraînait de toute nécessité la publication, à bref délai, du volume que nous annonçons aujourd'hui. On y retrouvera le même tableau animé, brillant, pimpant, de la vie littéraire et de la vie intime au XVIIIe siècle. C'est une savante restauration de l'une des plus curieuses périodes de notre histoire, particulièrement au point de vue philosophique. C'est en même temps un récit mouvementé, vivant, attrayant au plus haut point, et qui a toute la saveur, tout l'intérêt d'un véritable roman. La partie qui touche au théâtre fourmille de révélations piquantes, de renseignements, de documents inédits, ou tout au moins fort peu connus, qui feront les délices des érudits friands de tout ce qui concerne le XVIIIe siècle et même de tous les lecteurs, si nombreux aujourd'hui, qui s'intéressent passionnément aux choses du théâtre. A elle seule, cette dernière partie eût assuré le succès du volume, succès qui sera considérable et durable.

Mme L. Gagneur : *la Vengeance du Beau Vicaire*. (Dentu.) — Il faut un certain courage aujourd'hui pour venir, après tant d'autres, étudier les ravages d'une passion criminelle sur une âme ardente, à qui le caractère sacré du prêtre interdit toute expression naturelle. Mme Gagneur a eu ce courage, et le lecteur conviendra qu'elle a su rajeunir un sujet trop souvent rebattu, par la vigueur remarquable et la façon élevée avec lesquelles elle l'a développé. On sent, du reste, à la vie qui circule de la première à la dernière page du volume, que l'auteur a demandé ses inspirations à certains faits scandaleux dont la presse tout entière a retenti dernièrement, et que la plupart des types qu'elle a dessinés ont été pris sur nature. Mais l'extrême habileté du peintre est telle qu'il est assez difficile de préciser où finit la réalité et où commence l'œuvre d'imagination pure. Nous n'avions pas encore lu, parmi l'œuvre déjà nombreux de Mme Gagneur, un volume aussi dramatique, aussi hardi, traité avec une allure aussi ample et aussi passionnée.

Publications diverses. — Ouvrages récemment parus :

Librairie Baillière et Messager :

Mélodies païennes, par Raoul Lafagette.

Librairie Baschet :

Les Dessins du Louvre.

Librairie Charpentier :

Quatre Années au Congo, par Ch. Jeannest.

Librairie Degorce-Cadot :

Dieu est-il mort? par Eug. Pelletan.

Librairie Dentu :

La Petite Marquise, par Paul Saunière.

Sous la même couverture, par Paul d'Amsinck et Émile de Weissenburger.

La Femme nue, par Jules de Gastyne.

Librairie Germer Baillière :

La Révolution française. Résumé historique, par H. Carnot.

Librairie Imer (Lausanne) :

Chants de la Suisse romande, recueillis par Imer-Cuno.

Librairie Lahure :

Inventaire de Marie-Joséphine de Saxe, Dauphine de France, par Germain Bapst.

Librairie Ollendorff :

Voilà l'plaisir, mesdames! par Daniel Darc.

La Vie en culottes, par Théo-Critt.

Librairie Quantin :

Célébrités contemporaines : Challemel-Lacour, par Hector Depasse; Auguste Vacquerie, par Louis Ulbach.

Librairie Zabicha :

L'Unitéisme, religion universelle. Traité d'organisation sociale, par P. Géraud.

CHRONIQUE DE L'ÉLÉGANCE

Les modes du jour sont couleur du temps, ensoleillées ou brumeuses, mais des plus fantaisistes et des plus élégantes pour la vie de château, les villes d'eaux thermales et les plages maritimes.

Nous vous donnons en mille la nouveauté qui fait prime : le foulard à pois! Il était démodé, rococo; on n'en voulait plus entendre parler. Aujourd'hui, il est à la mode et tout à fait *fleur des pois*.

M^me^ *Lesserteur* (1), l'une des autorités de la couture les plus appréciées et les plus écoutées, fait de ravissants costumes de foulard, qui sont très grande dame dans leur parfaite simplicité.

Citons entre autres : Un costume en foulard à pois, garni de broderie écrue, se composant d'une jupe garnie de tout petits volants, froncillés, surmontés d'écharpes de foulard à pois, encadrées d'une broderie écrue posée à plat. Chemisette en foulard uni, plissé fin, s'ouvrant devant par un revers faisant col *à la Robespierre*.

Ce costume de foulard à pois, avec broderie écrue, *coûte* 350 *francs*.

Le même en foulard, avec bandes de foulard uni, 250 *francs*.

Ce qui date encore d'hier, dans les ateliers de couture de M^me^ *Lesserteur*, c'est un costume en grosse vigogne côtelée avec jupon tout plat, garni d'un velours gros bleu, surmontant le bas de jupe de 4 centimètres.

Une double jupe, *à la russe*, plissée tout autour de la taille, tombe toute droite sur la première jupe et se relève gracieusement d'un côté, par un nœud de velours gros bleu. Le bas de cette jupe est bordé d'un velours bleu de 15 centimètres de hauteur.

Chemisette russe, avec gros plis de velours. Col officier, manchettes et ceinture en velours : *prix* 300 *francs*.

Une autre jolie toilette est en grenadine unie et en grenadine Pompadour, très artistement mélangées.

La jupe en grenadine unie est garnie de cinq petits volants froncillés, et la double jupe en grenadine Pompadour est ornée de dentelles, drapée de différentes manières de la façon la plus fantaisiste.

Corsage tout en dentelle d'imitation à la pièce sans basques. Le dos froncé à l'encolure et à la taille. Le devant coulissé forme un grand bouffant, qui est retenu par une ceinture en gros grain, avec boucle ancienne, vieil argent. Ces corsages d'imitation de dentelle roussie, de même que les corsages de dentelle unie, se portent avec toute espèce de jupe et sont très seyants et très élégants.

Il en est de même des grandes polonaises Louis XV, en dentelle noire, crème et roussie, qui sont très longues et très bouffantes devant et fermées jusqu'à

(1) 3, rue Godot-de-Mauroy, Paris.

la taille, avec le dos plat. Elles se relèvent de côté en paniers, et sont retenues par des flots de ruban pavoisant les paniers. C'est très élégant. Manches Louis XV, avec sabots de dentelle et flots de ruban.

Comme vêtement du soir, Mme Lesserteur offre aux jolies tailles des petites vestes bretonnes, très typiques et très châtelaines, en drap léger ou en schoudas, ornées de sequins argentés et de boutons d'argent, *à partir de* 100 *francs*. Ce n'est pas cher et c'est charmant.

Pour le château et pour le village, quand il fait soleil, ce sont des costumes de linon, avec jupe plissée, ornée de bandes de velours de la nuance du linon. Chemisette avec empiècement pour les tailles minces, et à petits plis pour les tailles plus fortes, avec même velours qu'à la jupe.

Le grand chic est de voyager avec une *lévite orientale*, taillée dans un vrai châle des Indes et doublée de satin rouge sultan ou de satin vieil or. On peut remplacer le châle des Indes par une laine moelleuse, doublée de surah, qui reproduit une lévite coulissée dans le dos et fermée aux épaules.

Jamais les modes du jour n'ont offert des combinaisons plus ingénieuses d'élégance et de bon marché, car rien n'est plus bergerade, plus Trianon et plus Florian, que tous ces costumes de linon, garnis de volants plissés, de bandes de velours, ou floconnés de volants de dentelle : ou bien encore en cretonne peinturlurée de fleurs, de papillons et d'oiseaux, en andrinople bleu indigo ou rouge coquelicot, comme les anciens parapluies des paysans, et en toile des Indes, chamarrée d'appliques de broderie ou de toile peinte. C'est la fantaisie qui domine et qui fait loi d'élégance et d'originalité. On porte tout ce qu'on veut. Les chapeaux surtout sont étranges, ridicules quand ils enlaidissent ; adorables quand ils appellent l'attention sur un joli visage.

Pour la plage, on porte, en guise de chapeaux, *des paniers* en sparterie cordée, de toutes couleurs, dans les teintes gros bleu, rouge brique, vert sapin, bleu marine, avec large natte de sparterie au bord et grosse cocarde de laine posée de côté. C'est très genre, pour aller prendre son bain de mer.

Pour la terrasse de Dieppe, ou les planches de Trouville, dans l'après-midi, c'est *un chapeau Frontin*, style *jockey*, avec passe toute coulissée, en soie rouge sultan, avançant sur les yeux et recouvert d'une dentelle bise brodée en reprises de soie blanc crème, avec bouquets de mures ou de roses rouges. Très jolie forme et très difficile à porter, ce chapeau Frontin.

Un chapeau *Muscadin*, haut de forme, à bords plats, en paille bleu lotus, doublé de velours bleu, avec cordelière autour de la calotte et grosse aigrette de pois de senteur de toutes couleurs.

Une grande capeline *Duchesse de Berry*, en paille d'Italie, garnie de velours loutre et d'une grosse botte de pâquerettes des prés, arrachées de terre avec leurs racines, est des plus naturelles et des plus jolies.

Pour le casino et le théâtre, *une capote paysanne* chiffonnée avec une grande barbe de dentelle crème et fleurie de reines-marguerites grenat de plusieurs tons. Brides en ottoman, de même nuance que les fleurs.

Et une capote de dentelle noire, avec moisson de roses roses effeuillées et brides de satin rose. La dentelle noire piquée de petites mouches vert doré.

Chaque plage maritime et chaque ville thermale ont leurs élégantes de prédilection.

A Aix-les-Bains, c'est la princesse Béatrix d'Angleterre qui tient cour de beauté, de distinction et d'élégance, en faisant tout son possible pour ne pas être princesse royale.

A Royat, c'est la comtesse Nicolas Potocka, une reine de la mode pour les toilettes à sensation, et une marcheuse intrépide qui, d'un petit pied cambré, léger et mignon, accomplit les excursions les plus périlleuses.

A Dieppe, c'est la vicomtesse Greffulhe, dans tout l'éclat de ses vingt ans et de sa beauté juvénile, qui la fait comparer à Hébé, la déesse mythologique.

A Deauville, la jeune marquise de Castellane, qui attire à elle, comme une étoile lumineuse, toute une pléiade de jeunes et nouvelles mariées, qui vont donner au casino une splendeur sans égale. Il n'y a qu'au casino de Deauville que les grandes dames dansent entre elles.

La baronne de Rothschild s'est installée sur le lac de Genève, en son château de Prégny.

Mme Bartholoni et sa charmante fille, la comtesse de La Bédoyère, habitent aussi, au bord du lac, leur château de Coudrée.

Le déplacement est général.

Les environs de Paris ont aussi leurs châtelaines et leurs gloires artistiques.

La terrasse de Saint-Germain est métamorphosée en *Boulingrin académique*. Mme Jules Lacroix y est installée avec le grand poète, M. Jules Lacroix, l'auteur d'*Œdipe roi*, ainsi que M. et Mme Octave Feuillet et M. Ludovic Halévy.

La jeune baronne Albéric Le Lasseur, née Marguerite de Janzé, abrite sa douce lune de miel au château de Benonville, près Caen, dans le Calvados. La baronne de Poilly est dans son château de Follembray. La comtesse de Pourtalès est à la Robertsau.

Paris se fait de plus en plus désert. Mais vienne un brillant et aristocratique mariage, et c'est à qui revient à tire-d'aile pour y assister et se serrer la main.

Vicomtesse DE RENNEVILLE.

L'Administrateur-Gérant : RENAUD.

REVUE FINANCIÈRE

Depuis quelque temps les dispositions du marché semblent meilleures; il ne s'opère pas encore de reprise, mais les rentes sont plus fermes, les vendeurs ont moins d'assurance, le comptant développe ses achats.

En présence de l'inactivité des affaires et de la prudente réserve observée par les capitaux de placement, décidément bien résolus à ne s'employer que temporairement jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire tant qu'on ne verra pas un peu plus clair dans la situation et que les cours ne montreront pas un peu de fixité, on ne peut guère demander à la Bourse autre chose que de passer sans trop de secousses les deux ou trois mois de vacances qui vont s'ouvrir. Préparer le terrain pour la rentrée sans se laisser aller à l'exagération ni dans un sens ni dans l'autre, tel est, semble-t-il, le seul moyen pratique de ramener désormais un peu de confiance dans les esprits timorés. A ce point de vue, on doit se féliciter dès qu'on assiste à une séance où ne sont pas manifestées des dispositions trop opposées à cette attitude.

Depuis quelques jours, nous sommes habitués à cette façon de procéder: un jour de baisse est assez régulièrement suivi d'un jour de hausse et si nous n'avions pas eu si souvent l'occasion de constater combien le marché est étroit, on serait presque tenté de croire qu'il existe un groupe de spéculateurs qui se plaît à déprécier les cours pour reprendre à meilleur compte les valeurs sur lesquelles il opère. S'il en est ainsi, la combinaison a dû être fructueuse cette semaine.

La déclaration au Parlement anglais, de M. Gladstone, par laquelle il retirait la convention intervenue entre le cabinet britannique et M. de Lesseps, et la lettre écrite par M. de Lesseps au ministre anglais, ont été cette semaine la grande préoccupation du marché.

Les effets en ont cependant été assez restreints; cela tient à ce que la spéculation, avertie, avait eu le temps d'analyser les conséquences du fait. Ces conséquences, en somme, ne sont pas mauvaises pour les actionnaires, dont la situation reste intacte. Malgré le retrait du projet, les conventions auront sans nul doute leur plein effet. Le second canal sera construit; seulement, c'est l'argent français qui s'emploiera à cette œuvre, et non l'argent anglais exclusivement; il n'y a rien là qui puisse être une cause de désenchantement pour le marché, nos capitaux étant, ainsi que M. de Lesseps a pu l'affirmer dans sa lettre à M. Gladstone, disposés à répondre à tout appel de cette nature.

En outre, dans sa communication au Parlement britannique, le ministre a formulé cette opinion formelle, jadis contredite par certains organes d'outre-Manche : que le privilège de la Compagnie universelle du canal de Suez était exclusif, affirmation qui n'a soulevé aucune objection. Les réductions de tarifs, causes premières de l'agitation anglaise, seront accordées dans les délais et conditions déterminées par la convention dont le retrait vient d'être opéré.

Le marché des rentes françaises, au comptant, s'est sensiblement amé-

lioré. Les demandes sont plus suivies; elles ont amené une amélioration générale de nos divers types de fonds.

Le cours de 79 francs a été franchement acquis par le 3 p. 100, tandis que le 5 p. 100 a franchi sans difficulté celui de 109 francs.

La Banque de France reste à 5,390 francs. Le bilan qu'elle a publié cette semaine est aussi insignifiant que le précédent.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,297 à terme et à 1,310 au comptant. On remarque la bonne tenue des obligations 1883, à 350, et des obligations communales 1880, à 451,25.

L'épargne reste attachée aux valeurs absolument sûres du Crédit Foncier, dont les opérations reposent sur le plus solide de tous les gages, la propriété immobilière. On constate, chaque année, un nouveau progrès dans les prêts hypothécaires réalisés par cet établissement sur toute l'étendue du territoire. A une certaine époque, on lui avait reproché de concentrer son activité dans un cercle assez restreint dont Paris était le centre. Ce reproche ne serait plus fondé aujourd'hui. Depuis que l'administration actuelle a institué des succursales dans les principales villes, le montant des prêts fonciers en province a progressé dans des proportions remarquables. Tandis que la somme de ces prêts effectués en province pendant l'année 1877 n'était que de 12,600,000 francs, elle s'élève en 1879 à 67,950,000 fr. : progression continue pendant les deux années suivantes. En 1881, les prêts réalisés en province représentent un capital de 125 millions; ceux réalisés pendant l'année 1882, un capital de 151 millions. Ce développement continu montre que l'institution prend de plus en plus un caractère national et qu'elle peut rendre de grands services à la moyenne comme à la grande propriété. Dans ces conditions, les opérations du Crédit Foncier sont, pour ainsi dire, sans limites et le public a raison de préférer ses valeurs à toutes les autres.

La Compagnie Foncière de France se traite aux environs du pair. Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre s'élèvent à 1,400,000 francs, ce qui fait prévoir un total de 3 millions pour l'exercice. C'est là une valeur de placement qui a sa place marquée dans le portefeuille des rentiers.

Les Magasins Généraux de France sont fermes à 495.

Le Crédit Lyonnais n'a cessé, pendant ces derniers temps, de manifester la plus grande fermeté aux environs de 560 francs.

Le Comptoir d'Escompte est à 1,005.

La Banque de Paris reste à 1,010.

Les autres Sociétés de crédit sont calmes.

Sur le marché de nos grandes Compagnies de chemins de fer, les transactions ont été de peu d'importance. Nous laissons le Lyon à 1,430, le Midi à 1,170, le Nord à 1,895 et l'Orléans à 1,270 francs.

L'Italien et le Turc ont été faibles, le premier à 89 80, le second à 10.50.

Le Suez, malgré les réalisations qu'il a subies, a été très ferme aux environs de 2,450 francs. Les recettes pendant cette quinzaine ont été des plus satisfaisantes.

A. LEFRANC.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 14801.